This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

6016

[redacted]16.

В. А. БИЛЬБАСОВЪ.

~~Vet. Fr. II A. 116~~

TAYLOR INSTITUTION

DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA

V. REF. 4. BAC

RES

S

E

16.

В. А. БИЛЬБАСОВЪ.

Vet. Fr. II A 116

V. REF. 4. BAC

MÉMOIRES
SECRETS
POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DE LA
RÉPUBLIQUE DES LETTRES
EN FRANCE,
DEPUIS M.DCC.LXII JUSQU'A NOS JOURS;
OU
JOURNAL
D'UN OBSERVATEUR,

CONTENANT *les Analyses des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle ; les Relations des Assemblées Littéraires ; les Notices des Livres nouveaux, clandestins, prohibés ; les Pieces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers ; les Vaudevilles sur la Cour ; les Anecdotes & Bons Mots ; les Eloges des Savants, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.*

TOME VINGTIEME.

. . . . *huc propiùs me,*
. . . . *vos ordine adite.*
Hor. L. II, Sat. 3, v. 81 & 82.

A LONDRES,
CHEZ JOHN ADAMSON.
M. DCC. LXXXIII.

Seminar für osteuropäische Geschichte
* K.k. Universität Wien *
Tauschexemplar
LIBRARY

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS M.DCC.LXII, JUSQU'A NOS JOURS.

ANNÉE M.DCC.LXXXII.

1 *Janvier* 1782. QUELQUE recherche qu'on ait pu faire pour découvrir quel étoit le pélerin mystérieux dont on a parlé, la curiosité est en défaut ; & par ce que rapporte aujourd'hui le supérieur du Mont-Valérien, ou celui qui le remplaçoit le jour de l'aventure, le héros en est plus que jamais dans l'obscurité.

Ce supérieur, ayant tous les caracteres d'un prêtre véridique, a dit que le dimanche où le pélerin avoit été à Sainte-Genevieve & à Notre-Dame, il se rendit au Mont-Valérien, vers l'heure des vêpres ; qu'une espece de Sa-

voyard vint lui remettre un billet qui portoit : « Vous êtes prié de vouloir bien accueillir le pélerin qui vous arrive, lui donner quelques rafraîchissements, & le mettre en un lieu où il puisse se dévêtir. » Il l'informa en même temps que ce pélerin étoit à l'église à faire sa priere, suivi d'une foule considérable. Ce saint prêtre s'y rendit ; il y vit bientôt à ses pieds le masque pieux y déposant son cierge & sa croix. Il imposa silence à la populace, & pria l'inconnu d'entrer dans la maison. Il lui témoigna la surprise de sa démarche, & son desir de savoir quel en étoit le motif.

Le pélerin répondit que c'étoit l'effet d'un vœu émis en 1770, lors du massacre de la rue royale. Sur ce que le supérieur lui représenta qu'il avoit été bien long-temps à le remplir, il répliqua qu'on y regardoit à deux fois pour se porter à une course aussi extraordinaire. Cependant il se déshabilloit & se laissa envisager. C'étoit un homme d'environ cinquante ans, d'une assez belle figure, & point mal bâti : une femme le suivoit avec ses habits qu'il reprit, habits simples & bourgeois, n'annonçant aucune magnificence. Il déclara en outre qu'il étoit marié ; mais qu'il s'étoit arrangé de façon que son étrange démarche fût absolument ignorée chez lui. Le bon prêtre n'ayant pu en tirer autre chose, se rendit à l'église pour l'office. Durant cet intervalle, l'inconnu, après s'être rafraîchi, pria qu'on lui indiquât un endroit par où s'en aller sans affectation & en évitant le peuple, ce qu'il fit. Ce même supérieur ajoute qu'il avoit gardé quelques jours le billet, & que ne voyant personne venir lui demander raison de l'in-

connu, & respectant son secret, il l'avoit brûlé ; qu'au moment où il venoit de perdre ainsi la trace de l'aventurier, il étoit venu un exempt de police le questionner de la part du magistrat; qu'il lui avoit dit le peu qu'il savoit; mais que non content de cet interrogatoire, M. le lieutenant de police lui avoit écrit depuis jusqu'à deux fois, pour le prier de lui donner des renseignements plus certains; que le Roi desiroit connoître qui étoit cet étranger; qu'il avoit répondu avec regret n'en pas savoir davantage, & être bien surpris qu'on n'eût pas mieux instruit dans le temps M. le Noir, Il indiqua cependant un moyen de remonter à la source, s'il étoit possible. C'étoit de questionner séparément tous les ébénistes sur la fameuse croix déposée au Mont-Valérien, & fabriquée vraisemblablement dans la capitale. La chose est restée là, & depuis ce supérieur n'a entendu parler de rien. Alors il s'ensuit que le billet présenté à Notre-Dame ne venoit point de la police, ainsi qu'on l'avoit cru, mais du pélerin même.

1 *Janvier*. On a joué aujourd'hui en effet sur le théâtre lyrique, la *Colinette à la cour*, de M. Lourdet de Santerre, & l'on y a remarqué des défauts de plus d'un genre, sur lesquels il est inutile de s'appesantir, à moins que l'engouement du public n'oblige à revenir sur cet ouvrage, & à lui dessiller les yeux.

On voit en général que le desir excessif du poëte de présenter des tableaux nouveaux, de produire de nouveaux effets, lui a tellement fait multiplier, sans choix, sans goût & sans discrétion, cet agrément accessoire, que l'action est étouffée sous leur nombre, & se perd

absolument de vue. Il n'a su donner à son héroïne qu'un caractere de coquetterie, qui empêche qu'on ne prenne intérêt à elle, tandis qu'on en prend un bien vif à celle de M. Favart, sur-tout dans le dernier acte, où elle se montre si sage, si généreuse, si fidelle à son amant; quoique celui-ci lui ait donné un motif réel de lui retirer sa tendresse : rien de tout cela chez M. Lourdet, & son dénouement est aussi peu attachant & aussi peu vraisemblable que l'autre est naturel & même attendrissant. Ce dénouement d'ailleurs fondé sur un changement de domino entre le prince & le paysan, situation qui ne va pas mieux à l'un qu'à l'autre, se fait au second acte; en sorte que le troisieme est tout-à-fait hors d'œuvre. Il n'est aussi qu'une répétition de celui du *Seigneur bienfaisant*, donné tout récemment encore, & il est incroyable que l'auteur ait pu se porter à cet *excès de plagiat*.

M. Grétry est très-louable pour le soin avec lequel il a tâché d'assortir sa musique, presque toujours fraîche, variée & piquante, au sujet de cette comédie, & pour son attention à éviter une richesse d'accompagnement nécessairement ridicule, si-tôt qu'elle est déplacée. Son chant a par-tout l'expression propre, quand il peint la naïveté des habitants de la campagne, genre dans lequel ce compositeur excelle principalement. Peut-être n'a-t-il pas saisi également bien le ton des autres personnages; mais il faut convenir aussi que ce ton est quelquefois si étrange, qu'il n'est pas étonnant que le musicien se ressente des disparates dont le poëte fourmille. Il y a néanmoins entre le prince & la comtesse des morceaux

de sentiment bien faits : les chœurs au dernier acte ont été généralement applaudis ; celui où les paysans invoquent le ciel pour leur bon seigneur, est de la simplicité la plus touchante, & en même temps la plus noble.

1 *Janvier*. M. l'archevêque de Toulouse a été nommé aujourd'hui cordon bleu & seul. Cet honneur & cette distinction sont un foible dédommagement de la place qu'il a perdue, & de la maniere cruelle dont on l'a tympanisé. Il est actuellement à présider aux états de Languedoc, où il apprendra une nouvelle aussi flatteuse.

2 *Janvier*. Les journalistes de Paris donnoient depuis quelques jours le bulletin de Mad. la comtesse d'Artois, & y avoient joint celui de Madame. Le 30 décembre il portoit à la fin du meilleur état de son altesse royale annoncé : *Madame a senti son enfant remuer*, ce qui étoit confirmer les soupçons de grossesse dont on parloit depuis quelque temps.

Il paroît que c'étoit un tour qu'on avoit joué aux journalistes, & que le bulletin s'est trouvé fictif. Ils ont été réprimandés de l'avoir inséré, & il leur a été fait défense vraisemblablement de parler des personnes de la famille royale ; car ils ont brusquement cessé de rendre compte du meilleur état de la comtesse d'Artois.

On juge avec douleur de cette anecdote, que la grossesse de Madame n'est point vraie, & toutes les apparences à cet égard s'évanouissent encore.

2 *Janvier*. On parle beaucoup d'un ouvrage politique nouveau de M. Panchault, sur le crédit public de la France & de l'Angleterre, dans lequel, par des calculs graduels, il prouve

que depuis la guerre celui de la premiere puissance a constamment augmenté, & celui de la seconde a constamment décru.

2 *Janvier*. On a fait à M. de Maurepas l'espece d'épitaphe suivante, qui, dans sa précision & sa simplicité, embrasse tout le cercle de son ministere, depuis le regne de Louis XVI ; on concevra facilement que c'est un partisan de M. Necker qui l'a composée.

> Huit mois plutôt il mouroit adoré,
> Huit mois plus tard il est mort abhorré.

2 *Janvier*. Il est mort, le 6 novembre dernier, un abbé Sauvage, riche amateur qui avoit poussé la recherche & la perfection des tours, machines & outils de toute espece à un tel point, qu'il a laissé des ouvrages de la plus grande beauté, & que son laboratoire précieux est devenu un objet de curiosité, qu'on va voir chez lui comme un spectacle.

3 *Janvier*. On a fait à M. l'archevêque de Paris l'épitaphe suivante, remarquable seulement comme celle du comte de Maurepas, par sa briéveté, sa simplicité & sa justesse.

> Par l'imposture il fut souvent préoccupé ;
> Mais son cœur bienfaisant jamais ne l'a trompé.

3 *Janvier*. Le Musée dont on a parlé, autorisé par le gouvernement, sous la protection de Monsieur & de Madame, acquiert consistance de plus en plus. Son fondateur, monsieur Pilâtre de Rozier, encouragé par les suffrages de Messieurs de l'académie royale des sciences, de l'académie françoise, de l'observatoire, de la société royale de médecine, de l'école royale vétérinaire, outre les cours annoncés, en entreprend d'autres encore ;

ſavoir, ceux de mathématiques, d'aſtronomie, d'électricité, d'aimant, &c.

Outre cet avantage, pour s'initier à toutes les ſciences & à tous les arts, ce muſée offre ceux de l'aſſemblée de M. de la Blancherie, ce qui déſole ce dernier. On y voit également des objets dignes de la curioſité des amateurs; on y montra hier un fuſil avec lequel on peut tirer 24 coups ſans être obligé de le recharger.

M. de la Blancherie, pour donner quelque véhicule à ſon établiſſement, vient d'obtenir la liberté d'y raſſembler des femmes aux mêmes heures que les hommes, ce qui lui avoit été interdit juſque-là; mais comme ſon rival a la même faculté, le premier ne peut ſe flatter de ramener la foule qui s'en écarte pour courir chez l'autre, qui à ſon tour lui porte le dernier coup en recevant auſſi gratuitement les amateurs.

4 *Janvier*. Ce ſont aujourd'hui deux perſonnages de l'eſpece la plus chere & la plus précieuſe qui concourent à avoir ou à conſerver la confiance du Roi. Mad. Adélaïde d'une part, tante de S. M., en qui elle a beaucoup de confiance, & qui dans le temps ne contribua pas peu au rappel & à la faveur du comte de Maurepas, deſireroit garder le même crédit ſur l'eſprit de ſon neveu, & le diriger au bien qu'elle cherche par-deſſus tout. La Reine, qui, à tant de titres, mérite l'oreille de ſon auguſte époux, a la délicateſſe de ne vouloir partager avec perſonne une intimité qu'elle ſe flatte de mériter excluſivement, & par ſon zele pour l'état, & par ſon attachement pour le Roi, & par la pureté de ſes vues. On croit que le monarque, conſultant l'une & l'autre

ſuivant les circonſtances, les écoutera ſéparément, & après les avoir entendus, ſe dirigera par ſa propre ſageſſe, & choiſira dans la droiture de ſon cœur.

4 *Janvier*. Ce ſont tous les jours de nouvelles doléances des auteurs contre les comédiens françois, plus inſolents que jamais depuis qu'ils ont eu le deſſus, depuis que le bureau de légiſlation dramatique eſt diſperſé, & qu'ils ont vu le chef à leurs genoux ſe ſoumettre au dernier réglement de l'arrêt du conſeil du 9 décembre 1780, & mendier leurs ſuffrages. C'eſt maintenant M. de la Place, qui, dans une nouvelle édition de ſa *Veniſe ſauvée*, ſe plaint que cette tragédie, repréſentée à Paris en 1746, après les tracaſſeries les plus notoires, & cependant avec le plus grand ſuccès; conſtamment jouée juſqu'à ce jour ſur tous les théâtres de provinces & ſur ceux de l'Europe où nos comédiens ſont accueillis; redemandée nombre de fois à Paris, toujours promiſe, jamais appriſe, quoique les rôles en euſſent été diſtribués & acceptés deux fois par les acteurs pendant un intervalle de 36 ans, ſoit reſtée ſur le répertoire inutilement.

A cette piece l'auteur a joint *Jeanne Gray*, qui parut en 1748 ſous le titre de *Jeanne d'Angleterre*, & ne réuſſit pas. Il apprend au public qu'elle a été refondue, lue & agréée de nouveau à la comédie le premier mars 1777; mais qu'après quatre ans d'attente, ayant écrit aux comédiens, le 6 mars 1781, une lettre reſtée ſans réponſe, il prend également le parti de renoncer à la voir jouer.

Il promet de faire imprimer inceſſamment une troiſieme tragédie de ſa façon, *Adele de*

Ponthieu, & d'expliquer alors plus au long & plus clairement son grief contre les histrions, de dévoiler les causes de sa disgrace auprès d'eux. En attendant, il leur fait, par un *post-scriptum*, l'adieu poétique suivant, qu'il met dans la bouche d'un Anglois.

Sotte victime des noirceurs
De vous, de vos prédécesseurs,
Par leurs promesses & les vôtres
Depuis trente ans amadoué,
Vous ne m'avez que trop joué;
Adieu, Messieurs, jouez en d'autres.

5 *Janvier*. Les comédiens italiens, annoncent pour demain la premiere représentation du *Gâteau des Rois*, opéra comique nouveau, en un acte & en vaudevilles. Les amis des auteurs qui sentent vraisemblablement le foible de leur production, craignent qu'elle n'ait pas le succès ordinaire, sur-tout à cause du ton insolent qu'a pris M. de Piis, trop irrité des critiques, & trop vain de ses triomphes précédents. Comme la piece est déja imprimée, en voici d'avance le canevas.

Un paysan, nommé Martin, invite tous les notables du village à faire les rois avec lui. L'assemblée, après s'être bien chauffée, prend place à une très-grande table. Le bailli coupe le gâteau; mais quand les parts sont distribuées il se trouve deux feves, dont l'une tombe justement à Martin, & l'autre au pere du prétendu de sa fille, ce qui occasionne une querelle entre les deux rois. On tâche de les réconcilier, en les invitant de remettre chacun leur feve à leur enfant, qui, unis par l'amour, ne seront pas susceptibles de rivalité. Ce conseil est suivi, & alors tous les convives crient en chorus: *Le roi boit*.

5 *Janvier.* Tous nos Gluckistes ont tressailli de joie ici en apprenant de Vienne que M. & Mad. la comtesse du Nord ont honoré d'une visite M. le chevalier Gluck. Nos poëtes ne sont pas moins glorieux que M. l'abbé Métastase ait reçu cet honneur. Ce dernier montoit à leur appartement lorsqu'ils en sortoient ; ils lui dirent qu'ils iroient eux - mêmes lui faire visite. La comtesse ajouta qu'elle devoit tout honneur à un poëte dont les drames lui avoient si souvent causé de l'admiration.

6 *Janvier.* M. Gabriel, ancien contrôleur général des bâtiments, jardins, arts & manufactures du Roi, ancien inspecteur général des bâtiments de S. M. & son premier architecte ordinaire, directeur de l'académie d'architecture, honoraire amateur de celle de peinture & sculpture, & maître de la garde-robe de Madame, est mort. Tous ces titres pompeux n'empêchent pas qu'il ne passe, bien apprécié, auprès de la postérité, pour un artiste médiocre & de l'espece la plus ordinaire. On en peut juger par sa colonnade de la place de Louis XV, comparée à celle du Louvre.

6 *Janvier.* Le *Gâteau des Rois*, joué aujourd'hui, n'a point été mal accueilli d'abord : on a trouvé dans les premieres scenes de l'ingénuité, de la gaieté ; mais on n'a bientôt plus remarqué qu'une farce misérable, ignoble, de la plus basse espece ; & les ennemis des auteurs se sont prévalus du mécontentement général pour la siffler jusqu'au bout. Il est inconcevable, au surplus, que ces messieurs se soient imaginés pouvoir faire passer quelque chose d'aussi plat.

7 *Janvier.* M. Laus de Boissy, se trouvant à

un souper où l'on tiroit le gâteau des Rois, & une jeune Dlle. qui distribuoit les parts ayant donné la feve à un homme de la compagie, a fait sur le champ cet impromptu.

Sur l'air : *Nous sommes précepteurs d'amour.*

Pourquoi nous avoir fait un roi?
Garde pour toi le rang suprême;
Il vaut mieux vivre sous ta loi
Que de porter le diadême.

8 *Janvier.* On sait que M. Sedaine est en général fort récalcitrant à la critique, qu'il n'aime point à corriger ses ouvrages, & préfere de leur laisser leurs imperfections, leurs défauts, leurs absurdités même, parce qu'il prétend qu'en les refondant, ou retouchant, il leur ôteroit cet air original qui les distingue, & dont il se fait gloire. Il a donc eu beaucoup de peine à se déterminer à revoir *Aucassin & Nicolette*, & il a fallu les prieres des comédiens & du musicien, ajoutées à la disgrace du public, pour l'exciter à se rendre. Il n'a point lieu de s'en repentir.

Cette piece de quatre actes réduit à trois, & considérablement élaguée dans plusieurs scenes, a eu hier un succés complet. De nouveaux morceaux de musique rendent cette œuvre une des meilleures de M. Gretry; ils prouvent combien ce compositeur est à la fois fécond & jaloux de mériter les suffrages des vrais amateurs. Dans le nombre des airs qu'on a conservés, celui du pâtre & le *duo* des gardes, ont excité les plus vifs applaudissements. Il en a été de même de la scene où *Nicolette*, au pied de la tour, serre la main de son amant, qui la lui présente au travers des barreaux. Mad. Dugazon rend parfaitement

cette situation, ainsi que tout son rôle. Le sieur Clairval, dans celui d'Aucassin, ne fait pas moins de plaisir.

8 *Janvier*. On parle déja de l'institution de l'évêque de Boulogne, qui, à l'exemple de St. Médard, évêque de Noyon, a fondé des prix de sagesse au nombre de six, pour autant de paroisses dont il est seigneur; savoir, *Alquine*, *Brunembert*, *Fruges*, *Humieres*, *Lisbourg*, & *Saint-Martin-d'Hardinghen*. Ces prix sont de 300 liv. chacun, provenants des intérêts d'un capital de 36000, qu'il a placé sur le clergé de France.

Suivant le réglement qu'il a fait imprimer, c'est le 8 juin, jour de la fête de St. Médard, que dans l'église de chacune desdites paroisses il doit se tenir une assemblée, composée du curé & de tous ceux des habitants qui voudront y assister; mais en laquelle le curé, le vicaire, le maître d'école, les officiers de justice de l'évêque, les marguilliers, le syndic, & toutes les personnes du sexe, ayant fait leur premiere communion, & n'ayant été ni notées d'incontinence, ni mariées, seront les seules qui auront droit de donner leurs suffrages, & procéderont à la nomination des trois filles à présenter à M. l'évêque, & entre lesquelles il choisira la Rosiere.

Nulle fille ne pourra être comprise dans la nomination, qu'elle ne soit native de la paroisse, qu'elle n'ait tenu une conduite irréprochable, que sa famille ne soit également sans reproche. Il faut en outre qu'elle ne soit ni riche, ni dans l'aisance; mais qu'elle soit pauvre, c'est-à-dire, ayant besoin du travail de ses mains pour subsister.

Le curé annoncera la nomination le dimanche suivant au prône de la messe paroissiale, après laquelle le célébrant posera sur l'autel le chapeau de roses, garni d'un large ruban bleu à bouts flottants sur le derriere d'icelui, & orné par devant d'un anneau d'argent ; il en fera la bénédiction, suivie d'une pieuse exhortation, dont la formule est indiquée, en tenant à sa main le chapeau de roses pour le poser sur la tête de la rosiere. Il lui remettra immédiatement après un livre de la dévotion au sacré cœur de notre Seigneur, ou une paire d'heures, ou un autre livre de piété.

Les frais de ce livre, du chapeau, de l'anneau, &c. seront prélevés sur les 300 liv. ; le surplus servira de dot à la Rosiere, soit qu'elle se marie, soit qu'elle entre dans quelque communauté de religieuses.

9 *Janvier*. On attribue à M. Laus de Boissy les couplets suivants, d'un caractere original & piquant. Ils font fortune dans la société, ne pouvant guere s'imprimer dans nos journaux trop pudiques.

Couplets à deux êtres également intéressants.

Air : *Faut attendre avec patience.*

O vous qui par la seule vue
Portez le trouble dans les sens ;
Mais qu'une pudeur ingénue
Dérobe à mes regards brûlants ;
Servez mon amoureuse envie,
Repoussez un peu ce mouchoir.
Ah ! n'en murmurez pas, Zélie ;
Comment les chanter sans les voir ?

Par quelle étonnante manie,
Vouloir-nous ravir tant d'attraits !

L'Amour en les formant, Zélie,
Epuisa sur eux tous ses traits.
On ressent un tendre délire,
Lorsqu'on y rêve seulement;
En les regardant on soupire;
On feroit mieux en y touchant.

Objets, que mon cœur idolâtre,
Paroissez sans déguisement;
De la rose unie à l'albâtre
Montrez le contraste piquant....
Hélas! cette gaze cruelle
Se plaît encor à vous cacher;
Que ma main au moins ne peut-elle
Suivre l'œil qui va vous chercher!

9 *Janvier*. Entre les divers établissements qui font honneur à l'administration philosophique & humaine de M. le lieutenant général de police, il faut regarder comme un des plus utiles à la population l'*hospice de santé* établi à Vaugirard, aujourd'hui réuni à l'hôpital général, & consacré uniquement à recevoir indistinctement toutes les femmes & tous les enfants jugés vénériens. De mille enfants qui naissoient de meres infectées de la maladie syphillitique, à peine en échappoit-il un autrefois; maintenant il en survit plus d'un quart; ce qui rend cet hospice encore plus salutaire que la maison même des enfants trouvés, où l'on ne conserve guere qu'un sixieme de ceux qu'on y porte.

Cette vérité paradoxale se trouve démontrée dans un mémoire du docteur Doulet, *sur les symptômes & les traitements de la maladie syphillitique dans les enfants nouveaux-nés*. C'est le médecin de l'hospice de santé, dont la formation est due sur-tout au docteur Colombier, honoré de la confiance du ministere pour l'administration des hôpitaux.

9 *Janvier*. La société royale de médécine en est, suivant toutes les apparences, à son dernier choc contre la faculté. Il s'agit d'un grand procès, au sujet du refus que cette derniere fait depuis plus d'un an d'admettre à la régence les membres de l'autre, qui seroient dans le cas d'y monter. Ils sont exclus, au moyen de cette difficulté, des assemblées, de leurs jetons & de presque toutes les prérogatives de leur état; ce qui les prive d'ailleurs de l'intérêt d'environ 2000 écus qu'il leur en a coûté pour parvenir au bonnet de docteur.

Ce procès est pendant au parlement depuis plus d'un an, & la société royale en craignant les suites, d'ailleurs desirant en éviter les longueurs, travaille à faire évoquer au conseil la contestation. Elle use de son crédit pour employer à cet effet l'autorité qui l'a si bien servie jusqu'à présent. Les jeunes gens même, qui souffrent spécialement du retard, reprochent à M. de la Sône, leur chef, son indolence & sa mollesse.

9 *Janvier*. On parle beaucoup d'une parodie de *Jeanne de Naples*, présentée à la comédie italienne, sous le nom de *Jeannette*, mais que M. Suard, le censeur des spectacles, n'a pas voulu passer, comme attaquant la gloire d'un membre de l'académie françoise.

10 *Janvier*. On a joué derniérement sur le théâtre de Mad. de Montesson, la tragédie en prose de M. Sedaine, intitulée, *les Maillotins*, ou *Paris sauvé*. Quoique cette piece ait été exécutée par les acteurs ordinaires de l'illustre société, c'est-à-dire, par tout ce qu'il y a de mieux, elle n'a point réussi. On a trouvé beaucoup de défauts qu'on a reproché fran-

chement à l'auteur. Il a répondu que ses peintres lui avoient cependant assuré que telle & telle situations produiroient de l'effet. On lui a demandé l'explication de cette phrase. Il a dit qu'il convenoit ne savoir ni composer un plan ni l'écrire; mais qu'il entendoit les effets de la scene; & qu'il consultoit là-dessus ordinairement des peintres & autres artistes connoisseurs en tableaux ou en dessins. On n'a pu que rire de cette naïveté, & Corneille, Racine, Crébillon, Voltaire en auroient bien fait autant. Ce n'étoient pas là les juges qu'ils appelloient.

11 *Janvier*. Hier l'académie françoise s'est assemblée pour procéder à l'élection du successeur de M. Saurin. Les suffrages ont été long-temps balancés entre M. le marquis de Condorcet & M. Bailly, tous deux membres de l'académie des sciences. Enfin, M. le comte de Tressan a fait pencher la balance en faveur du premier.

11 *Janvier*. On a parlé dans le temps du *barométrographe* imaginé par M. Changeux, invention ingénieuse par laquelle l'observateur retrouve les variations qui ont eu lieu dans l'atmosphere durant son absence. Un M. Romilly a perfectionné l'instrument, en y substituant, au lieu d'un crayon, un stilet qui laissât par sa piquée une trace indélébile; en sorte que l'on peut aujourd'hui, au bout de l'année, au bout de dix ans, réunir les diverses observations de tous les jours.

12 *Janvier*. *Mémoire au Roi en dénonciation d'abus d'autorité*, exercés à la suite de la cession d'un bail & prise de possession d'une carriere à plâtre située à Pantin, de la vente &c.

livraison des chevaux, chariots, charrettes, fours économiques, meubles & généralement de tous les ustensiles nécessaires à l'exploitation, faite aux sieurs de Beaumont & de Flandres de Brunville, secrétaire du Roi, associés, par le Sr. Garnier de la Cetrée, ancien capitaine d'infanterie. Tel est le titre de l'écrit répandu par ce dernier, & que les partisans de M. de Brunville qualifient de *libelle*, en ce qu'il n'est signé d'aucun avocat, & ne paroît dans aucune instance pendante en justice.

12 *Janvier*. Quelque mal accueilli qu'ait été du public le *Gâteau des Rois*, les auteurs peu accoutumés à pareille disgrace, ne peuvent la digérer. Ils voudroient bien en rappeller, & en conséquence ils font constamment annoncer la seconde représentation de cette farce, comme retardée par l'indisposition d'un acteur, soit pour se ménager le temps de la refondre & de la reproduire, soit pour persuader aux gens qui n'étoient pas à la premiere représentation, que cette piece n'a pas réellement été sifflée, & que s'ils l'abandonnent, c'est que par des circonstances étrangeres ils en auront perdu l'à-propos.

Quoi qu'il en soit, leurs ennemis, leurs jaloux s'en prévalent, & voudroient faire accroire aujourd'hui que leurs autres pieces ne sont pas d'eux. Dernièrement qu'on leur intentoit publiquement cette accusation dans le foyer de la comédie italienne, le musicien *Desaides* s'écria : *Sans doute tout le monde sait aujourd'hui qu'elles sont d'un savetier*

13 *Janvier*. Suivant le mémoire au Roi, de M. Garnier de la Cetrée, il auroit vendu à un Sr. de Beaumont l'exploitation d'une carriere

à plâtre, située à Pantin*, 112000 livres, qui lui furent payées en billets du sieur de Brunville, la caution & l'associé de l'acquéreur. Cette vente ne pouvoit être réputée frauduleuse, puisque ces deux hommes devoient être experts en affaires, le premier ayant exercé un emploi à la marque d'or & d'argent, & le second ayant d'abord été commis, puis directeur des aides.

Cependant M. de Brunville, conseiller au parlement, fils de l'acquéreur, & M. Duclusel, intendant de Tours, son gendre, ne trouvant pas ce marché convenable, exposerent à M. le lieutenant de police, que le prix de la vente étoit excessif; que cette vente étoit frauduleuse; que c'étoit un vol manifeste. Ce magistrat prit des informations; mais ne pouvant employer que des suppôts de police aisés à corrompre, M. Garnier prétend que, gagnés par ses accusateurs, ils firent un faux rapport, & tromperent la religion de ce magistrat surpris. De-là l'origine des vexations qu'il a éprouvées & contre lesquelles il réclame.

13 *Janvier*. Le comte de Kerguelen qui commandoit le *Liber Navigator*, bâtiment envoyé pour faire des découvertes, & enlevé au mépris des passe-ports anglois, est revenu en France après plusieurs mois de captivité, & sans aucune satisfaction. En effet, parti de Nantes le 22 juillet dernier, il fut arrêté dès le 23 par le corsaire *le Prince Alfred*, & conduit à Kinsal; & l'on juge par une lettre de cet officier, datée de Saumur le 8 décembre dernier, qu'il n'a pu en ce moment développer son droit & les horreurs de la captivité qu'il a éprouvées. Tout cela se dit dans un

mémoire qu'il a adressé au lord Sandwich; dont le résultat est de demander un dédommagement à l'amirauté.

13 *Janvier. La double Epreuve* ou *Colinette à la cour.* La comédie lyrique nouvelle en trois actes, ayant mieux pris aux représentations suivantes, exige qu'on en parle de nouveau.

Dans son avertissement l'auteur déclare qu'il n'a eu en composant d'autre prétention que d'essayer sur la scene lyrique une comédie qui réunît le sérieux à la gaieté, qui offrît à la musique de nouveaux effets à peindre par le contraste des genres divers, & qui fût en même temps susceptible de tous les agréments accessoires, qui sont de l'opéra le plus riche & le plus séduisant des spectacles.

Il ajoute qu'il a cru trouver tout ce qu'il desiroit dans le sujet très-connu de *Ninette à la cour;* & que peu jaloux de la gloire de l'invention, il ne s'est fait aucun scrupule de s'en emparer. Il regarde les théâtres étrangers, ainsi que les théâtres anciens, comme un fonds commun, où il est permis à tout le monde de puiser. Il ne voit pas pourquoi plusieurs poëtes n'auroient pas la liberté de faire d'un opéra bouffon italien ce qu'on fait des tragédies de Sophocle & d'Euripide.

M. Lourdet sait avec quel art & quel succès le *Bertholde* italien a été parodié & embelli par le poëte aimable & fécond, son maître & son ami: dont les ouvrages respirent le goût, l'élégance & la gaieté. Il sait que ce même opéra comique a été ensuite transformé en un ballet charmant, qu'on revoit toujours avec le même plaisir sur le théâtre lyrique.

Il convient que deux essais heureux lui im-

posoient la nécessité de s'écarter un peu, & de l'original italien, & de son ingénieux imitateur, afin de ne pas reproduire aux yeux du public les mêmes choses.

Le desir d'éviter des ressemblances trop fortes, de mettre en même temps un peu plus de vraisemblance dans l'action, l'a fait renoncer à quelques situations qui auroient pu répandre plus d'intérêt & de comique dans son drame; il a tâché d'y suppléer par la rapidité du dialogue, par le mouvement de la scene & par la variété des tableaux.

Presque toutes les assertions de cet avertissement sont erronées.

1°. Quelle comédie plus sérieuse & plus gaie en même temps que celle du *Seigneur bienfaisant*! Quel ouvrage lyrique offre plus de variété & de contrastes piquants, plus susceptible enfin de tous les tableaux & de tous les agréments possibles? Ainsi, monsieur Lourdet n'avoit que faire de se donner la torture pour imaginer ce qui étoit déja & tout récemment offert sur la scene.

2°. Sans doute *Ninette à la cour* présentoit un sujet très-analogue à ses vues; mais plus il avoit été bien traité, plus M. Lourdet devoit s'abstenir d'y retoucher, & il devoit concevoir qu'un opéra bouffon italien ne pouvoit lui prêter un fonds de beautés inépuisables, comme les tragédies grecques.

3°. Qui le croiroit? malgré ces réflexions qu'il auroit dû faire, malgré sa déclaration que M. Favart est son ami & son maître, que sa *Ninette* est charmante, que ses ouvrages respirent le goût, l'élégance & la gaieté; que ce même opéra comique a déja été transformé

en un ballet délicieux, il ose remanier ce sujet dans l'espoir d'être encore neuf, de plaire, de surpasser ou d'égaler au moins ses modeles! Quel amour-propre, ou quelle extravagance!

4°. Enfin il avoue avoir été obligé de renoncer à ce que la *Ninette* de M. Favart présentoit de meilleur, aux situations, à l'intérêt, au comique de ce drame, & il a cru suppléer à tout cela par la rapidité du dialogue en faisant un opéra comique de trois actes, qui a 92 pages d'impression, lorsqu'un opéra en cinq actes n'en a pas 80; par le mouvement de la scene, c'est-à-dire, par huit ballets qui suppléent à l'action dramatique & la remplacent, sur-tout totalement au troisieme acte, puisqu'elle est finie dès le second; & par la variété des tableaux, c'est-à-dire par des fêtes bizarres, incohérentes, postiches, qui peuvent s'ajouter, se soustraire à volonté, sans nuire au fonds du sujet.

14 *Janvier*. Le Sr. Duquesnoi, notaire reçu depuis environ six mois, s'est fait éveiller ce matin à six heures par son laquais. Celui-ci retiré, il est monté dans la goutiere de sa maison avec un pistolet, & ayant manqué son coup, il s'est servi d'un rasoir pour s'achever. Son troisieme moyen étoit sans doute de se jeter ensuite sur la place des Victoires où il demeuroit.

14 *Janvier*. Les principaux griefs articulés dans le mémoire au Roi, de M. Garnier, sont:

1°. Qu'un Sr. de la Chaussée, chevalier de Saint-Louis, & un Sr. Jaquet, ancien magistrat de Trevoux, se rendant espion de police auprès de lui, sont venus le surprendre, & s'étant chargés de négocier une portion des billets du Sr. de Brunville pour 30000 liv., les

ont remis au lieutenant de police comme effets volés. C'est du moins ce que le sieur de la Chaussée a déclaré, le 2 juillet 1781, au tribunal des maréchaux de France, lorsqu'il a été traduit par son adversaire.

2°. Que M. de Beaurepaire, avocat, créancier du sieur Garnier de 3000 livres, ayant aussi été chargé par lui de 10000 livres de ces billets, ne lui a point payé l'excédent de sa dette, ni remis les billets, mais a excipé en justice d'une force majeure qui, par ordre, les lui avoit enlevés le 13 décembre 1780, toujours comme effets volés.

3°. Que le sieur de Beaumont, menacé d'être arrêté, fut obligé de fuir, & n'obtint la liberté de reparoître qu'après avoir signé un acte de désistement de son association avec le sieur de Brunville.

4°. Que le sieur de Brunville pere a été renfermé à Charenton, où il a été interrogé & interdit juridiquement par le lieutenant civil.

5°. Qu'un arrêt du conseil a dépouillé le parlement de la connoissance des contestations élevées par les créanciers du sieur de Brunville, & a nommé une commission, à la tête de laquelle est M. le Noir, qui seroit ainsi juge & partie, ce qui répugne à la décatesse de ce magistrat.

6°. Enfin, que le plaignant a été forcé de se retirer au Temple, où le sieur de Brugnieres, inspecteur de police, est venu lui déclarer devant témoins qu'il avoit ordre de l'arrêter.

Le sieur Garnier réclame en conséquence la justice du Roi, & demande à être remis en justice réglee. Il assure qu'il l'a obtenu.

14 *Janvier.* Au premier acte du double déguisement, le théâtre représente un paysage agréable dans le fond & des bois sur les côtés. *Colinette*, *Julien* son amant, & *Justine* & *Bastien*, leur cousin & cousine, sont assis sur un banc de gazon, & chantent leur double hymen qui va se faire en ce jour, où l'on doit célébrer aussi la fête du duc de Milan. Colinette, au lieu de se répandre en sentiments vifs & naturels sur son union, ne parle guere que de son desir de voir les réjouissances qu'on doit faire à la cour ; ce qui assez justement excite la jalousie de son amant. A cette scene de coquetterie succede une chasse à la pipée. Le fond du théâtre change & représente un château avec une cour & des avenues d'arbres. Le prince, sa maîtresse & leur suite, vont à la chasse à l'oiseau. Le duc voit Colinette, & la croit propre au dessein secret qu'il a conçu. En conséquence, il se propose de l'emmener à sa cour, ce à quoi elle consent pour corriger la jalousie de Julien. Tout cela est entremêlé d'une scene assez niaise, où cette même jalousie a éclaté vivement, à l'occasion d'un oiseau donné à Colinette par un berger : Julien laisse envoler l'oiseau, & brise la cage. Une autre fête étrangere à l'action prolonge cet acte, & l'on plante le mai.

Une galerie est le lieu de l'action du commencement du second acte, dont la premiere scene se passe entre le duc & la comtesse qu'il aime. Celle-ci est calquée sur la bergere de Fontenelle, qui ne veut avoir que de l'amitié & point d'amour : c'est alors que le duc fait paroître Colinette. Les louanges que le prince & sa cour lui donnent, commencent à remuer le cœur de la comtesse, qui croit le duc amou-

reux de la payſanne. Cependant celle-ci ayant exigé à ſon tour que Julien la vît dans ſa gloire, pour qu'il connût mieux enſuite le prix du ſacrifice qu'elle lui doit faire, le villageois eſt décraſſé & amené dans les atours d'un ſeigneur. Quand la jalouſie de part & d'autre eſt pouſſée au comble, le prince & Colinette profitent d'un bal & du maſque pour connoître à fond le cœur qu'ils veulent ſéparément éprouver, & pour ſe découvrir. Toutes ces ſcenes ſont en outre mêlées de trois ballets ou fêtes, dont la premiere donnée par la comteſſe au prince qu'elle couronne ; la ſeconde eſt une revanche qu'il prend. Le théâtre change, & repréſente des boſquets de verdure, ornés de treillage & illuminés de toutes ſortes de couleurs. Survient une troupe de Catalans, jouant des inſtruments, des chars chargés de Bohémiens & de Bohémiennes, avec des tambours de baſque. Le fond d'un char s'ouvre, & il en ſort un amour avec un arc, qu'il dépoſe aux pieds de la comteſſe.

On ſe retrouve à la campagne dans le troiſieme acte. C'eſt une chambre ruſtique, où Mathurine, tante de Colinette, gémit de la coquetterie de ſa niece & de ſa déſertion. Cependant on procede au mariage de Juſtine, fille de Mathurine, avec Baſtien, lorſque Colinette arrive avec ſon cher Julien qu'elle épouſe. Pour derniere fête, le théâtre change, & repréſente la place du village éclairée en petites lanternes, & le château du ſeigneur dans le fond illuminé en tranſparent. On voit de tous côtés des grouppes de buveurs à table, qui boivent à la ſanté de monſeigneur. Il arrive, & ſa cour ſe mêle aux jeux des payſans

pour célébrer encore mieux ce bon maître....

14 *Janvier*. Il y a eu appartement hier à Versailles, jeu & banquet, ce qui a d'abord occasionné une dispute d'étiquette entre les gardes-du-corps de Monsieur & ceux du Roi : ils ont accompagné cette princesse jusque chez le Roi. Les gardes-du-corps, par respect, ne s'y sont pas opposés ; mais ils en ont rendu compte aux officiers majors, & le capitaine des gardes en ayant porté ses plaintes à S. M., elle a décidé qu'ils ne pouvoient se trouver en fonction dans son intérieur.

Du reste, tout ce gala a été fort triste ; on s'est plaint que la galerie étoit mal éclairée, ce qui ne faisoit pas ressortir convenablement la richesse des habillements des seigneurs & dames de la cour, dont plusieurs avoient fait des dépenses excessives & gênantes pour briller. On cite entr'autres Mad. de Matignon, qui ne pouvant payer sa robe en argent compant, l'a achetée pour une rente viagere de 600 l.

15 *Janvier*. Le duc de Chartres, qui aime sans doute à ne rien faire comme un autre, vient d'instituer gouverneur des princes ses enfants Mad. la comtesse de Genlis ; cette innovation sans exemple a révolté M. le chevalier de Bonnard, qui étoit sous-gouverneur, & il a donné sa démission.

On raconte que M. le duc de Chartres étant allé, suivant l'usage, prendre les ordres du Roi à cet égard, S. M., à cette nouvelle, avoit fait un moment de réflexion, puis lui avoit dit : j'ai un Dauphin ; *Madame* pourroit être grosse ; M. le comte d'Artois a plusieurs princes.... vous pouvez faire ce que vous voudrez. & lui avoit tourné le dos.

En conféquence, les jeunes princeffes ayant eu la rougeole, madame la ducheffe de Chartres s'eft enfermée avec elles, & Mad. de Genlis eft reftée avec les princes.

On fait la plaifanterie de nommer dans le public M. de la Harpe pour fous-gouvernante, parce qu'il eft foupçonné correcteur & auteur des comédies de cette dame.

15 *Janvier*. Les fêtes de Paris font abfolument décidées pour le lundi 21 & le mercredi 23. En conféquence, on ne ceffe de s'occuper des mefures néceffaires pour y mettre l'ordre, la décence & la circulation convenable.

Beaucoup de gens d'abord ont critiqué ces fêtes mêmes; ils ont cru que la ville auroit fait plus fagement de mettre en œuvres de charité les millions qu'elle doit dépenfer en fpectacles frivoles. M. le prévôt des marchands s'excufe en ce qu'ayant demandé au Roi fi S. M. vouloit que la ville donnât des fêtes à l'occafion de l'heureux événement de la naiffance d'un Dauphin, l'augufte pere, dans l'excès de la joie, avoit répondu: fans doute & les plus brillantes; ce qui devenoit un ordre. On fait bien que depuis le monarque s'eft repenti de cet acquiefcement; mais la Reine étant inftruite de ces fêtes, s'y attendant & les defirant avec ardeur, il a craint de lui donner le déplaifir de les voir fupprimer ou diminuer.

On a critiqué encore l'emplacement, la forme & le temps de ces fêtes. Quant à l'emplacement, l'ufage étant que le Roi vînt dans la maifon commune, il n'étoit guere poffible de le déplacer pour lui faire voir ailleurs le fpectacle qu'on lui préparoit. Quant à la forme, il a fallu fe conformer au plan des architectes,

qui, jaloux de briller, ont voulu faire quelque chose d'extraordinaire & de neuf. A l'égard de la saison, il n'étoit guere possible de reculer plus loin, connoissant l'impatience de la Reine, qui, sur quelques représentations faites à cet égard, avoit demandé si lorsqu'on donnoit des fêtes en réjouissance de la naissance d'un Dauphin, il falloit attendre que le nouveau né pût les voir & y danser.

Du reste, depuis ce temps M. le prévôt des marchands & les échevins ne dorment point, tant leur inquiétude est grande qu'il n'arrive quelque catastrophe semblable à celle de 1770, tant leur activité est insatigable à prendre toutes les précautions nécessaires pour la prévenir.

15 *Janvier*. Indépendamment de l'édifice en bois, en face de l'eau, dont on a parlé, formant une vaste galerie, d'où le Roi, la Reine & toute la cour verront le feu d'artifice élevé au bord de la riviere, on a établi une charpente en retour, formant une décoration parallele à celle de l'hôtel-de-ville; ce qui rétrecit encore la place de Greve, mais donne un coup d'œil régulier & nécessaire. Cet inconvénient a fait prendre le parti de ne point laisser le peuple y entrer le jour de la fête, & il paroît que tout l'espace en sera occupé par les troupes, par les gens de service, indépendamment d'une route spacieuse qu'on y a formée par deux balustrades, afin que les carrosses de la cour puissent arriver librement à l'hôtel-de-ville. On croit qu'en conséquence ceux des particuliers n'y entreront pas.

Afin de faire diversion, d'éparpiller le peuple & de le consoler de ne pouvoir jouir du spectacle du feu & de ses maîtres, comme il

l'auroit desiré, on a imaginé de construire aux extrêmités de Paris plusieurs salles de bal, où on lui fournira des rafraîchissements, & où il dansera : il est encore question de donner ce jour-là *gratis* tous les spectacles ; enfin, les princes, les grands seigneurs, les gens en place, doivent de leur côté l'amuser par ce que le luxe & la décoration peuvent offrir pour fixer ses regards.

16 *Janvier*. Les philosophes, les membres de l'académie, les partisans de Voltaire surtout, sont furieux de voir M. le cardinal de Rohan, philosophe, académicien & ami de Voltaire, en sa qualité d'évêque de Strasbourg, publier un mandement pareil à celui de l'évêque d'Amiens & de l'archevêque de Vienne, où il s'éleve avec force contre l'audace sacrilege d'imprimer dans son diocese la collection complete des œuvres de cet auteur, si dangereuses pour la religion, les mœurs & même pour l'autorité.

16 *Janvier*. MM. le maréchal de Biron, colonel des gardes-françoises ; le comte d'Affry, colonel des gardes-suisses, & le chevalier Dubois, commandant du guet, se sont assemblés, & ont conféré ensemble sur la meilleure maniere de garder Paris durant les fêtes, & d'empêcher les désordres & les malheurs presque inévitables dans ces jours de licence & de tumulte.

D'un autre côté, la ville a consulté l'académie d'architecture pour la prier d'examiner la construction du nouvel édifice élevé depuis peu en bois, & décider s'il n'y avoit rien de contraire pour la sureté de la famille royale qui doit y voir le feu.

L'académie a nommé des commissaires pour

l'examen, & du tout a été dreſſé procès-verbal, conforme aux intentions de la ville ; il a été décidé que le bâtiment en bois étoit ſolidement fait & dans toutes les regles de l'art ; mais d'abondance l'académie a donné quelques conſeils dans ce nême procès-verbal.

1°. De ne laiſſer perſonne ſur le pont rouge, qui, n'étant qu'en bois, pourroit ne pas ſoutenir une trop grande foule, & manquer par ſes parapets.

2°. D'élever de fortes barrieres le long de la riviere depuis le pont de la Tournelle juſqu'au Port-au-bled, afin que les flots du peuple, venant en foule des parties ſupérieures, ne puiſſent nuire aux premiers rangs, qui ne ſeroient garantis par rien, & ne pouvant ſoutenir, ſeroient obligés de céder, & dont les plus près de la riviere y ſeroient précipités néceſſairement.

3°. D'élever le long du parapet du quai de Gêvres des traverſes en bois, garnies de planches de façon à ſoutenir les indiſcrets du peuple qui oſeroient monter ſur le mur d'appui.

4°. Enfin, comme la ſalle en bois, conſtruite dans la cour de l'hôtel-de-ville pour le bal du mercredi, n'eſt couverte que d'un ſimple plafond en toile, l'académie a obſervé qu'il faudroit l'établir en planches, pour que les pompiers puſſent aller ſans riſque aux endroits où leur préſence ſeroit néceſſaire ; mais vu les frais énormes de cette additon & l'impoſſibilité d'y réuſſir en auſſi peu de temps, elle a conſeillé d'établir au moins des galeries de diſtance en diſtance avec des filets ſur les côtés, de maniere qu'un homme qui tomberoit pût être retenu dedans, ne ſe fît aucun mal, & ſur-tout, par le poids de ſon corps en faiſant une trouée

au plafond, n'occasionnât pas de plus grands malheurs.

M. Morat, le directeur général des pompes & pompiers, a donné aussi son avis sur ce qui le concerne & a rassuré beaucoup en certifiant qu'il ne craignoit pas le feu, qu'il redoutoit seulement la moindre terreur panique résultant des cris de quelque femmelette criant au feu pour peu qu'il y en eût, ou qu'elle crût en voir. Quant à lui, il a donné l'ordre à tous ses subalternes de n'avertir de rien, quelque chose qu'ils vissent, & de se contenter d'y porter un prompt secours.

Au surplus, M. Morat a conseillé de son côté, 1°. de s'assurer des maisons sur lesquelles est appuyée la portion de l'édifice en bois du côté opposé à l'hôtel-de-ville, d'en faire déménager tout le monde, afin de prévenir les mal-intentionnés & de les faire garder par la garde du Roi.

2°. D'y ménager une ou plusieurs sorties, de maniere à ce qu'en cas d'accident, on pût s'écouler de droite ou de gauche, suivant que les circonstances l'exigeroient.

17 *Janvier*. On a fait sur M. Lourdet de Santerre & son opéra, la plaisanterie suivante, ou plutôt on l'a renouvellée d'un ancien *rebus*. Elle porte sur sa qualité de membre de la chambre des comptes dont il est maître ; il faut savoir que dans cette compagnie il y a un autre ordre qu'on appelle les *correcteurs*, parce qu'ils corrigent les comptes des comptables.

> Pour oser ainsi paroître
> A l'opéra comme auteur,
> Vous auriez, monsieur le maître,
> Grand besoin d'un correcteur.

17 *Janvier*. Toutes nos jeunes femmes, qui varient continuellement de modes dans leurs ajustements, n'en pouvant inventer de nouvelles, font obligées de revenir aux anciennes ; elles portent aujourd'hui de grands tabliers & d'amples fichus sur leur gorge. Mad. la maréchale de Luxembourg ne peut les souffrir ainsi ; elle dit qu'elles ont l'air de cuisinieres & de tourieres. En conséquence, pour persifler la jeune ducheffe de Lauzun, sa petite-fille, elle lui a envoyé pour étrennes cette année un tablier de toile à emballage, entouré d'une superbe dentelle, & une demi-douzaine de mouchoirs de col d'un linon très-épais, également garnis. M. le chevalier de Boufflers s'est égayé sur cet envoi, & a fait une chanson charmante, comme le font toutes les productions de cet aimable & spirituel seigneur.

17 *Janvier*. On ne sauroit exprimer les terreurs qui se répandent dans les sociétés à l'occasion des fêtes, & que ne font qu'augmenter les précautions même excessives, quoique très-sages, prises par l'administration.

Une ordonnance de police a enjoint de ramoner dans le courant de cette semaine, à peine d'amende, toutes les cheminées dans l'entour de la Greve à une certaine distance.

Tous les bateliers, nageurs, plongeurs de la riviere doivent être distribués avec leurs bateaux le long de l'eau & des ports adjacents à la Greve, prêts à pêcher les malheureux que leur curiosité trop téméraire pourroit y précipiter.

Uue salle est disposée pour y recevoir les blessés ; le Sr. Dumont, le grand rebouteur ; les médecins, chirurgiens & autres gens de l'art, sont retenus pour s'y trouver en nombre com-

pétent ; des uſtenſiles & inſtruments ſont prêts ; il n'eſt pas juſqu'aux prêtres de la paroiſſe de St. Jean-en-Greve, qui ont ordre de ne pas déſemparer, afin d'être à portée d'adminiſtrer les ſecours ſpirituels à ceux qui en auront beſoin. On n'auroit pas plus de prévoyance à la veille d'une bataille.

Les prévôts des marchands & échevins ſont depuis quelques jours occupés à conférer avec les chefs des corps & de la garde ſur la meilleure maniere de faire circuler les voitures, & il doit paroître inceſſamment à ce ſujet un très-grand réglement.

Comme la Greve ne déſemplit point aujourd'hui de curieux, & qu'il s'y tient des propos très-indiſcrets, capables d'augmenter les alarmes, des eſpions rodent & arrêtent ceux auxquels on ſuppoſe de mauvaiſes intentions en parlant.

18 *Janvier.* La chanſon de M. le chevalier de Boufflers, à Mad. de Lauzun, ſa couſine, aimable, charmante, pleine de graces & d'élégance, eſt diviſée en deux parties, ſur l'*air de Joconde*. Dans la premiere il parle à la cuiſiniere.

J'applaudis à l'emploi nouveau
  Qu'on donne à ma couſine,
Jamais auſſi friand morceau
  N'entra dans ma cuiſine ;
Elle auroit tort de répugner
  A l'état quelle embraſſe,
C'eſt où le bon goût doit régner
  Qu'elle eſt mieux à ſa place.

On ſait que des goûts délicats
Le ſien eſt le modele ;
Ceux même qui ne le ſont pas,
Le deviennent près d'elle.
Mais, ma tante, on vous avertit
Que votre cuiſiniere
Ne fait qu'éveiller l'appétit
Et point le ſatisfaire.

Il apoſtrophe enſuite la Touriere.

Vous en qui mon œil prévenu
Vit une cuiſiniere,
Paſſez-moi d'avoir méconnu
La plus digne touriere.
Pieux coſtume, doux maintien,
Prévenance diſcrette,
Oh ! ma touriere, l'on voit bien
Qu'au tour vous êtes faite.

Entre le cloître & les mondains,
Ma divine touriere,
Semble habiter ſur les confins
Du ciel & de la terre.
Tous deux à ſon aſpect émus,
Doivent rendre les armes,
Les immortels à ſes vertus,
Les mortels à ſes charmes.

18 *Janvier*. Outre les troupes ordinaires concernant la garde de Paris, toutes les brigades des maréchauſſées voiſines ont ordre de ſe rapprocher ; le guet des gardes-du-corps, qui a ceſſé ſon ſervice le premier janvier, a reçu celui

de ne point s'éloigner, & a été distribué à la Craye dans les environs ; enfin, on fait venir quelques régiments qui n'étoient pas loin.

Il faut ajouter aux précautions prises pour donner sur le champ du secours aux mourants & blessés qui en auront besoin, que les hôpitaux & sur-tout la charité, ont reçu ordre de conserver leurs lits à cet effet.

Des conférences tenues entre les chefs pour se concilier sur la meilleure maniere de faire le service, & d'établir la circulation en conservant le bon ordre, il en a résulté une longue instruction imprimée, qu'on distribue aujourd'hui *gratis* & en profusion, où l'on voit de quelle maniere les voitures s'y prendront pour aborder. Comme il n'y a que trois portes, & qu'il ne pourra arriver qu'un carrosse à la fois, il est calculé qu'à une minute pour que chaque maître descende & se dégage dans l'espace de quatre heures que durera l'introduction il n'y aura que 720 carrosses qui seront admis, lesquels, en les supposant pleins, ne fourniront pas 3000 spectateurs, & il y a six mille places à donner.

18 *Janvier*. M. de la Harpe, mécontent sans doute du public, a fait annoncer qu'il retiroit sa *Jeanne de Naples* après six représentations.

19 *Janvier*. On n'a pas manqué de faire un vaudeville sur les fêtes que la ville doit donner, où, suivant l'usage, on tourne en ridicule messieurs de la ville & leur plan.

AIR : *Mon pere étoit pot.*

Vous qui voulez fêter vos rois
Comme ont fait vos ancêtres,
Bons Parisiens, braves bourgeois
Qui tant aimez vos maîtres

Venez lundi soir,
Vous pourrez les voir
Tous en place de Greve
Gardés comme il faut
Sur un échafaud
Qu'un prévôt leur éleve.

Mais n'allez pas prétendre tous
Partager cette grace,
Vous savez bien qu'étant chez vous
Vous n'aurez pas de place.
L'ami Caumartin
Fermant le chemin
Au peuple qui s'effraie,
S'embarrasse peu
Qu'on voie le feu,
Il suffit que l'on paie.

Pour vous consoler du festin,
Courez de place en place;
On vous prodiguera le pain
Dont le pauvre se passe;
De vieux cervelas
Dont on ne veut pas,
Et qu'on jette à la tête;
Avec des milliers
De bons fusiliers,
Pour avoir l'air de fête.

Cassez-vous les jambes, les bras,
Les ressources sont prêtes:
Vous en aurez; mais n'allez pas
Aussi perdre la tête.
Monsieur le prévôt,
Dont c'est le défaut,
Croit la tête inutile;
Car il a prouvé
Qu'on n'en a trouvé
Aucune dans la ville.

Sage ordonnateur de ces jeux!
Et vous monsieur le maître (1),

(1) Le sieur Moreau, architecte de la ville.

Qui faites passer à vous deux
Le Roi par la fenêtre,
Convenez tout net
Que ce beau projet
Arrangé, Dieu sait comme,
Ne va qu'au Martin,
Qu'au génie enfin,
Qu'à Montmartre on renomme.

19 *Janvier*. On a commencé jeudi dernier la translation à l'hôtel de la Force, rue des Ballets, de tous les prisonniers civils, confondus jusqu'à présent avec ceux détenus pour crimes dans les différentes prisons de la Conciergerie, du grand & du petit Châtelet & du Fort-l'Evêque.

Il faut se rappeller que l'objet de cet établissement, commencé sous M. Necker, est de séparer les malfaiteurs de ceux que leur inconduite ou le malheur seul a mis en captivité.

Les débiteurs détenus pour mois de nourrice en sont sans contredit la classe la plus intéressante ; elle est moins nombreuse en ce moment par les bienfaits répandus sur elle, à l'occasion de la naissance du Dauphin.

20 *Janvier*. M. Moreau, architecte du Roi, maître général, contrôleur, inspecteur des bâtiments de la ville, sachant qu'on critiquoit l'emplacement où les fêtes sont établies, comme trop étranglé, & ne pouvant contenir la foule du peuple pour qui elles sont principalement instituées, a jugé à propos, pour sa justification & pour convaincre les incrédules, de répandre le calcul suivant.

1°. Le feu peut être vu à des croisées de maisons particulieres par un nombre de citoyens,

montant à. . . . . 17,220. perſ.

2°. En appréciant la ſuperficie des quais, ports, ponts, rues & places adjacentes ou éloignées. . . . . 241,360. idem.

3°. Dans la place de l'hôtel-de-ville. . . . . 16,000. idem.

4°. Enfin, dans l'hôtel-de-ville même. . . . . 6,000. idem.

280 580. . . .

Nombre qu'on peut regarder comme excédant le tiers de la population de la capitale, & ſupérieur incomparablement à celui que pouvoit contenir la circonſcription de la Greve, & l'ancien emplacement des feux.

20 *Janvier*. Hier à la comédie françoiſe on devoit jouer *Zaïre*, & le ſieur Gramont s'étant préſenté pour faire le rôle d'*Oroſmane*, le public n'a pas voulu le laiſſer parler, & a crié : *Larive*, *Larive* ; c'eſt l'acteur qu'il doubloit. Les clameurs ont été ſi bruyantes & ſi longues, que le ſieur Gramont s'eſt ennuyé & a quitté la ſcene. Un moment après le ſieur Florence, en ſa qualité de ſemainier, a été obligé de venir haranguer le parterre, & a dit qu'on avoit en vain cherché le ſieur Larive qui n'étoit pas chez lui, & il l'a ſupplié de vouloir bien ſe contenter de ſon double. Gramont a reparu & a reçu le même accueil ; de façon qu'il eſt ſorti du théâtre pour n'y plus rentrer. Sur ce les comédiens ont tenu conſeil, & ont fait demander quelle piece on vouloit ; on a répondu : *le Roi de Cocagne ;* nouveau meſſage pour

annoncer que les acteurs ne se trouvoient pas en nombre compétent. Ces pourparlers avoient duré plus d'une heure, lorsque le sieur Dorival, qui autrefois a tenu les premiers emplois en province, a proposé à ses camarades de remplacer le sieur Gramont & de faire lire son rôle de Châtillon par un autre. Nouvelle députation au parterre afin de lui parler de cet arrangement, qu'il a enfin accepté ; ce qui a fait dégénérer en farce cette touchante tragédie. Cependant on a su gré au sieur Dorival de son zele, & il a été fort applaudi.

Il n'est point mal que de temps en temps le public donne ainsi une leçon aux comédiens, & tempere leur insolence. Il est vrai qu'il en résulte ordinairement quelque détention, & trois jeunes gens ont été ce jour-là arrêtés, & ont couché en prison ; ce qui paroît d'autant plus injuste, que c'étoit le vœu général de l'assemblée, & que les loges mêmes s'étoient jointes au parterre.

21 *Janvier*. Extrait d'une lettre de Bordeaux, du 15 janvier.... Notre premier président, revenu ici, y a été reçu presque avec les mêmes acclamations qu'en 1774. Il s'est prévalu de ce triomphe pour humilier les partisans les plus connus de M. Dupaty ; il a refusé sa porte à M. & Mad. Dupré de Saint-Maur, l'intendant & sa femme ; à messieurs Gobinau & l'abbé Barbeyeres, conseillers au parlement, & à M. Dufaur de la Jarte, avocat général, tous très-déclarés & agissant en faveur de ce président. On trouve cela très-bien, & ces messieurs le méritent par leur bassesse.

En outre, le parlement a obtenu le retrait

de l'arrêt du conſeil qui ſuſpendoit les procédures commencées au ſujet des pamphlets répandus dans l'affaire de M. Dupaty ; mais la connoiſſance en eſt toujours retirée au parlement de Bordeaux & renvoyée à celui de Toulouſe.

21 *Janvier. Réflexions ſur l'état actuel du crédit public de l'Angleterre & de la France.* Tel eſt le titre du pamphlet de M. Panchault, daté du 9 novembre 1781. Il paroît que c'eſt pour faire ſa cour à M. de Fleury, qu'il a été entrepris. Suivant les ſpéculations de ce financier, la dette nationale d'Angleterre en 1700 n'étoit que de 16 millions de livres ſterlings ; elle fut portée en 1715, à 55 millions ; en 1748, à 78 millions ; en 1762, à 148 millions ; enfin, au mois de juillet dernier, elle étoit à 177 millions toujours ſterlings. La banque d'Angleterre, fondée vers la fin du dernier ſiecle, formée au ſein des orages qui porterent *Guillaume III* au trône, a été le grand & principal inſtrument de l'élévation du crédit public de cet état ; c'eſt avec ce ſecours magique que l'Angleterre levant aujourd'hui ſur ſes ſujets près de 13 millions de livres ſterlings tous les ans par la voie de l'impoſition, & à peu près autant par la voie de l'emprunt, fait ainſi paſſer plus de 25 millions dans les coffres du fiſc public, quoique tout l'argent monnoyé du royaume ne s'éleve pas à plus de 20 millions de livres ſterlings. Mais cette illuſion ne peut durer, & la banque d'Angleterre fléchit déja ſous ſon propre poids.

Au contraire, la France n'ayant beſoin de ſecours extraordinaires pour continuer la guerre que d'environ 150 à 160 millions par an, y a pourvu ſuffiſamment par des emprunts

peu onéreux. Les loteries à époque n'ont coûté à l'état qu'environ six pour cent ; les rentes viageres n'ont guere coûté que neuf pour cent ; sur une tête & huit sur deux ; & par l'impôt que vient de mettre M. de Fleury, rapportant environ vingt-cinq millions, il s'est ménagé la facilité de faire des emprunts pour les années suivantes. Sous M. Necker la seule opinion de l'économie a suffi pour établir la confiance : sous M. de Fleury, son apologiste prétend qu'elle sera encore mieux établie sur la réalité des richesses par l'augmentation des revenus du Roi.

Ce seul trait prouve combien M. Panchault a à cœur d'élever l'administration du dernier au-dessus de celle de son prédécesseur. On lui attribuoit déja le fameux pamphlet imprimé à Liege contre M. Necker : il l'attaque ici plus ouvertement ; il le caractérise comme un écrivain plus remarquable dans la carriere de l'ambition que dans celle des lettres ; comme un enthousiaste des Anglois, qui, dans son *éloge de Colbert*, cite perpétuellement leur gouvernement, sans en avoir même l'idée. Il s'exprime encore assez amérement sur la suppression des receveurs généraux des finances, & loue singuliérement M. de Fleury de leur rétablissement.

On sait que la caisse d'escompte est une production de M. Panchault ; il l'exalte en conséquence, & voudroit bien qu'elle prît plus de consistance en France.

Tel est le précis de cet ouvrage, en général fort sec & fort ennuyeux, mais nerveux & bien écrit. Il est terminé par un double tableau comparatif de la dégradation des papiers

Anglois depuis 1776, & de la hausse des François.

21 *Janvier*. Malgré la dépense énorme faite pour décorer l'hôtel-de-ville, pour l'augmenter & suppléer par la magnificence des ornements à la petitesse du local, les gens de goût trouvent le nouvel édifice & ses divers accompagnements mesquins, au milieu de toute leur richesse. Quoi qu'il en soit, c'est aujourd'hui que la cérémonie doit avoir lieu. La terrible étiquette a déja occasionné bien des représentations au Roi.

1°. Les freres de S. M. vouloient venir *in fiocchi*, & conséquemment accompagnés de leurs gardes, ce qui étant contraire à la derniere décision, on n'a trouvé d'autre tournure pour leur sauver ce désagrément, que de faire conduire ces princes par le Roi & dans son carrosse.

2°. M. le duc d'Orléans a représenté au Roi, au nom des autres princes du sang, que n'ayant point été priés du repas, & seulement invités de se trouver à l'hôtel-de-ville, ils supplioient S. M. de trouver bon qu'ils n'y allassent pas. On assure que le Roi les a laissés maîtres de faire ce qu'ils voudroient. Leur difficulté vient de ce que, dans ces cérémonies, ils prétendent devoir manger avec la famille royale, & que celle-ci n'admet que les princes qui la composent.

3°. Les ducs se sont trouvés scandalisés de n'avoir pas été invités différemment que la haute noblesse, & la haute noblesse a dit que si l'on mettoit quelque différence entr'elle & eux, elle ne s'y trouveroit pas. Il paroît que celle-ci l'a emporté.

des héros de méchanceté, sur lesquels on prétendoit que Gresset avoit modelé son Cléon. Quoi qu'il en soit, incapable de rien produire par lui-même, M. de Bourdonné avoit l'art d'apprécier assez bien les ouvrages d'autrui, & sur-tout d'y répandre ce ridicule qui rendoit ses jugements redoutables aux auteurs. Les poëtes dramatiques le craignoient principalement ; il tenoit ses assises dans les foyers des différents spectacles, & étoit écouté comme un oracle, des gens du monde.

24 *Janvier*. Le bal qui a eu lieu cette nuit à la ville, étoit détestable par la difficulté d'y aborder en voiture, malgré toutes les précautions prises à cet effet ; pour la cohue immense qui s'y est trouvée en plus grand nombre que n'en pouvoit contenir la superficie de l'hôtel ; enfin, pour l'espece de monde, dont la plus vile canaille de Paris faisoit une très-grande partie. Le Roi & la Reine ont d'abord soupé au Temple très-gaiement, & se sont ensuite rendus à la fête. La Reine s'est habillée chez le Sr. Buffaut, le trésorier de la ville, & est delà entrée au bal, au milieu d'une quarantaine de femmes de la cour. Leurs majestés se sont trouvées elles-mêmes si pressées, que la Reine a crié un moment : *j'étouffe*, & que le Roi a été obligé de se faire place à coups de coude. Malgré cela, ils ont paru s'amuser.

24 *Janvier*. Le fameux Olavides est constamment ici depuis plusieurs mois, & il n'y a pas d'apparence qu'il retourne en Espagne. Il s'est tiré adroitement de l'inquisition, secondé de son médecin, qui a déclaré que les eaux de Banieres seroient nécessaires à sa santé. Il paroît qu'on a bien voulu adopter en quelque

forte cette tournure, & favoriser son évasion indirectement, puisqu'on auroit pu prendre des précautions pour s'assurer de son retour. Quoi qu'il en soit, étant à Banieres il s'en est bien trouvé, & a eu besoin d'aller à Toulouse; de-là il a pris son essor pour Paris, où il est. L'Espagne a fait quelque réclamation à son égard, & il a été obligé de se retirer vers M. de Vergennes, qui l'a assuré de la protection du Roi. Il est ici sous le nom de comte de Pillo.

Les humiliations, les indignités, les mauvais traitements qu'il a éprouvés, ont altéré sa figure, qui étoit très-belle ; il paroît affaissé sous le poids de la douleur. Il vit des rentes qu'il s'étoit constituèes sur cet état.

Nos philosophes ne manquent pas de le voir, & cherchent à adoucir ses chagrins. On sait qu'un de ses griefs étoit d'avoir traduit en espagnol divers ouvrages de Voltaire, & surtout son *Dictionnaire philosophique*. Les partisans de ce grand homme ne peuvent que lui savoir gré d'avoir été ainsi le martyr de son enthousiasme pour lui.

25 Janvier. Paris est plein de gens de lettres estimables & d'érudits modestes, qui, sans avoir ni titres littéraires, ni pensions, n'en travaillent pas moins avec ardeur au progrès de nos connoissances. Tel étoit un savant trop peu connu, mort le 20 novembre dernier, c'étoit M. Barbeau de la Bruyere, né à Paris en 1710, d'un marchand de bois. Pour se soustraire aux reproches de sa mere, qui vouloit en faire un marchand, & non un littérateur, il se réfugioit & se cachoit avec ses livres sur les plus hautes piles du chantier. Il

avoit d'abord embrassé l'état eccléfiaftique, & fait plufieurs ouvrages de théologie imprimés chez l'étranger, ce qui doit le faire fufpecter violemment de janfénifme, d'autant qu'il avoit commencé à étudier à la doctrine chrétienne, congrégation très-renommée dans le parti.

Il changea de goût en Hollande, & fe livra à la géographie & à l'hiftoire. Il en rapporta plufieurs cartes du pays fort favantes, peu connues alors en France, & très-utiles à M. Bouache, de l'académie des fciences, qui a de grandes obligations à M. Barbeau de la Bruyere, auteur de toute la partie érudite de fes ouvrages.

En 1759 il parut cependant, fous le nom de M. Barbeau, une *Mappemonde hiftorique*, carte ingénieufe & vraiment nouvelle, où il a fu réunir en un feul fyftême la géographie, la chronologie & l'hiftoire : il eut la modeftie de ne fe donner que pour avoir exécuté l'idée de M. l'abbé d'Artois, chanoine de Saint-Honoré, mort vingt-quatre ans avant ; mais on ne voulut pas croire fon annonce généreufe.

M. Barbeau n'a pu développer tout le talent qu'il avoit en ce genre, par la néceffité de gagner fa vie en donnant des éditions, & en travaillant en fous-ordre pour des auteurs qui ne le valoient pas, & fe paroient de fon mérite. Tel étoit l'abbé de la Croix, dont la *Géographie moderne* appartient plus, quant au fonds, à l'éditeur qu'au propriétaire même : il a encore beaucoup amélioré les *Tablettes Cronologiques* de l'abbé Langlet. Son œuvre la plus confidérable, eft la *Bibliotheque hiftorique de la France*, en cinq volumes in-folio. Ce livre, ébauché

par

par le pere le Long, continué par M. de Fontette, a été perfectionné par M. Barbeau.

Quoique très-mal-aisé, un trait qui lui fait plus d'honneur que tous ses ouvrages, c'est d'avoir vendu un contrat de 400 liv., seul bien qu'il eût recueilli de la fortune de son pere, pour secourir deux jeunes Russes que l'amour des lettres avoit engagé à sortir de leur pays.

Sentant dans sa vieillesse la nécessité d'une compagne, il se maria en 1779. Quelques heures avant d'être frappé d'apoplexie, il travailloit encore à des recherches sur les antiquités de l'église de Montmartre, sa paroisse.

La seule société savante où M. Barbeau soit entré, c'est l'académie des sciences & belles-lettres d'Auxerre. Il desiroit fort qu'on créât pour lui un titre d'*antiquaire de France*, & il l'a rempli sans l'avoir. Dès l'âge de cinq ans il avoit annoncé une mémoire prodigieuse : il étoit une bibliotheque vivante, & se connoissoit parfaitement en bibliographie.

26 Janvier. La piece de *Jeanne de Naples* étoit déja tombée deux fois dans les regles aux termes du nouveau réglement, & à la troisieme fois elle auroit appartenu en propre aux comédiens. L'auteur a craint cet événement, & a préféré en la retirant de se ménager le moment favorable de la remettre avec des corrections.

26 Janvier. On compte déja trois personnages arrêtés & détenus prisonniers, relativement à l'ouvrage intitulé, dit-on aujourd'hui, *Vie d'Antoinette* : savoir, ce *Jaquet* dont on a parlé, un libraire nommé *Costar*, très-connu & ayant déja fait banqueroute, & un M. de *Marcenay*, homme du monde, mais libertin & mauvais sujet.

27 Janvier. On a célébré, suivant l'usage, la

venue de leurs majestés dans Paris par une médaille représentant d'un côté le Roi & la Reine; avec cette légende : Lud XVI. Fr. & Nav. Rex : Mar. Ant. Aust. Reg. Fr. ; & de l'autre la France, tenant le Dauphin dans ses bras, avec cette légende : *Felicitas publica* ; & pour exergue : *natalis Delphini die XXII Octob.* 1781. Ces médailles ont été distribuées le lundi aux personnes en place, & jetées au peuple sur la route.

27 Janvier. La translation des prisonniers civils à l'hôtel de la Force, commencée le 10 janvier, a été entiérement achevée le 19. Ce nouvel établissement est distingué des autres par l'étendue du local, & conséquemment par la salubrité qui en doit résulter, par la commodité des logements, la diminution des frais, & la suppression de perceptions abusives, telles que les droits de bien-venue & autres en usage jusqu'à ce moment.

Un des avantages de cette maison le plus remarquable, consiste dans la séparation de chaque genre de prisonniers. Il y a huit cours & six départements.

Le premier est uniquement destiné au logement des employés aux premiers guichets & à tous les accessoires du service.

Le second aux prisonniers détenus pour mois de nourrice.

Le troisieme aux autres débiteurs civils de toute espece.

Le quatrieme aux prisonniers de police.

Le cinquieme réunit toutes les femmes prisonnieres.

Et le sixieme sert de dépôt aux mendiants.

Un des changements les plus essentiels, dont on s'apperçoit déja dans la maison, c'est que les

chefs en sont infiniment plus honnêtes, & qu'il n'est pas jusqu'aux guichetiers qui, au lieu d'être repoussants & barbares comme autrefois, semblent porter sur leur physionomie l'humanité, la commisération, la bienfaisance.

27 *Janvier*. M. Mercier n'a point perdu de temps chez son imprimeur de Neuchâtel, & il paroît déja une nouvelle édition de son *Tableau de Paris*, augmentée de deux volumes, en sorte qu'il est en quatre aujourd'hui.

28 *Janvier*. Extrait d'une lettre de Besançon, du 15 janvier... Nous ne sommes pas surpris du sieur Jaquet. Un homme qui de magistrat, à son aise, appartenant à plusieurs conseillers de notre parlement, se transforme en espion, en colporteur, ne peut être qu'un mauvais sujet & l'on ne sauroit le plaindre. Le bruit s'est bien répandu ici qu'il avoit été expédié à la Bastille. Cependant nous croyons qu'on l'eût supplicié plus légalement, si l'on eût voulu en faire un exemple.

28 *Janvier*. Tous ceux qui ont occasion d'aller voir les nouvelles prisons, en sortent enchantés.

Chacun des six départements a ses guichets particuliers, & ils ont entr'eux les communications qui peuvent être utiles au service sans nuire à la sureté; il y a dans la plupart des chambres, un, deux, trois & quatre lits, &, sur-tout dans le département des débiteurs, plusieurs chambres ont des cheminées; il y a en outre de vastes dortoirs, dans lesquels les prisonniers, hors d'état de payer un loyer, sont cependant couchés dans des lits à bascule, qui se relevent pendant le jour, & qui sont garnis d'un matelas de laine, & crin, d'un traversin & d'une couverture.

Chaque département a sa cour, sa galerie cou-

verte, des fontaines qui fourniſſent toute l'eau néceſſaire ; il y a en outre un chauffoir commun pour les priſonniers qui n'ont pas le moyen d'être en chambre particuliere, des reverberes illuminés toute la nuit, & un lieu deſtiné pour les repas communs.

On a placé dans cette priſon deux chapelles, où chaque eſpece de priſonnier aſſiſte réguliérement aux offices, ſans qu'ils puiſſent ſe voir, ni ſe communiquer en aucune maniere.

Une infirmerie très-ſalubre, & dans laquelle tous les malades ſeront couchés ſeuls, eſt diviſée en deux ſalles, l'une pour les hommes, & l'autre pour les femmes ; elle eſt placée à la portée des différents départements. On y a réuni tous les acceſſoires néceſſaires, & principalement une pharmacie où ſe trouve le dépôt des drogues à fournir dans toutes les priſons de la ville.

Enfin tous les pauvres priſonniers qui n'ont aucune reſſource, y ſont non-ſeulement couchés ſeuls, comme on l'a déja dit, mais ils reçoivent encore chaque jour une livre & demie de bon pain, & une portion, ſoit de viande, ſoit de légumes ; on leur donne des vêtements quand ils en manquent, & du linge blanc une fois la ſemaine.

28 *Janvier.* MM. Piis & Barré s'obſtinent à vouloir être ſifflés une ſeconde fois, & demain l'on reprend leur *Gâteau des Rois.* En attendant voici une épigramme qu'on diſtribue, elle eſt adreſſée au ſieur Piis.

Pour ton gâteau fait à la hâte,
Te voilà, cher Piis, rudement rembarré.
Quoi diable auſſi fais-tu de ton monſieur Barré !
Car, entre nous, c'eſt un vrai gate-pâte.

Veux tu savoir le fin de l'art ?
Chasse-moi ce garçon, travaille davantage,
Et chez le pâtissier Favart
Va faire encor deux ans d'apprentissage.

29 *Janvier*. Un plaisant a parodié l'épigramme contre Mad. la comtesse de Genlis, & fait la réponse suivante :

Aujourd'hui prude, hier galante,
Tour-à-tour folle & docteur,
Genlis, douce gouvernante,
Deviendra dur gouverneur,
Et toujours femme charmante
Saura remplir son destin :
On peut bien être pédante
Sans cesser d'être catin.

La Reine répugnant à venir aux bals de l'opéra dans la nouvelle salle des boulevarts, ils ont été transférés au château des Tuileries, à celle où l'on joue la comédie françoise. Le bruit se répand même qu'après le départ de celle-ci, l'académie royale de musique y reprendra ses séances ; mais M. le comte d'Angiviller s'y oppopse fortement, & non sans raison.

Messieurs Mique, Hezon, Brebion, intendants & inspecteurs des bâtiments du Roi, conjointement avec M. Morat, commandant de la compagnie des gardes-pompes, se sont transportés au Louvre & aux Tuileries, & ont fait une visite générale des deux palais. Leur rapport a été des plus effrayants ; ils se sont accordés à déclarer qu'il n'y avoit point de palais plus combustibles, sur-tout dans la partie où est la salle de la comédie françoise. C'est ce qui détermine M. le directeur général des

bâtiments du Roi a rejeter tout établissement de cette espece ; on regarde même le projet de bâtir l'opéra futur dans le voisinage, comme très-incertain ; & il en pourroit bien résulter que le duc de Chartres obtiendroit de nouveau la faveur d'avoir l'opéra chez lui.

29 *Janvier*. Quoique le feu ait été très-mesquin, la décoration en étoit superbe, & frappoit le spectateur par un coup d'œil imposant. Elle représentoit le temple de l'hymen, formé par un portique de colonnes, surmonté d'un fronton & couronné d'un attique. Sur les degrés étoient des piédestaux dans les angles, où des enfants se voyoient portant des torches & des brandons enflammés. Du centre du temple s'élevoit un autel chargé des offrandes des François pour la prospérité de la famille royale. La France étoit sous l'emblême d'une femme devant le portique du temple, recevant des mains de l'Hymen, accompagné de la paix & de l'abondance, l'enfant auguste & précieux qui vient de naître.

Le couronnement de l'édifice étoit orné d'emblêmes & de bas-reliefs, surmonté par des enfants & des aigles, tenant des guirlandes, & en décorant le temple.

Le tout étoit posé sur un double soubassement en rochers, dont le premier orné sur le devant d'un grouppe de figures représentant la Seine & la Marne ; leurs eaux mêlées sortant par une urne, couloient dans une grande conque, d'où elles tomboient en nappe au milieu des Tritons & des Naïades, habitants de ces fleuves, rassemblés pour prendre part à la fête : du reste des fontaines jaillissantes des bassins. Le second soubassement étoit formé par

des rochers & des grottes agréables au-dessous du temple, où l'on montoit par des escaliers tournants, bordés de plantes & d'arbres fleuris.

Des deux côtés le temple étoit accompagné de deux colonnes colossales, surmontées d'un grouppe de dauphins, portant un globe aux armes de France, terminé par une couronne.

20 *Janv.* Le mandement du cardinal de Rohan, évêque prince de Strasbourg, a été rendu pour la solemnité de la fête séculaire du rétablissement du culte catholique dans la cathédrale & la ville de Strasbourg. A la fin il est dit : donné à Versailles, où nous sommes fixés par notre charge auprès du Roi, le 12 octobre 1781.

Le prélat prend occasion de cette circonstance pour déclamer contre la nouvelle philosophie, qui déclare une guerre ouverte à la croyance de dix-huit siecles, qui écrit publiquement contre l'évangile, qui lui substitue des écrits insidieux, reproduit des ouvrages qu'une sage génération avoit condamnés aux ténebres & à l'oubli. Il vient ensuite à la nouvelle édition de Voltaire à laquelle on travaille au fort de Kell, près de sa ville épiscopale & sous sa jurisdiction spirituelle ; mais il n'ose nommer ni l'ouvrage, ni l'auteur ; il prend une circonlocution, & s'écrie :

« Eh ! dans quel siecle auroit-on vu établir une forge d'impiété, où l'on fabriquât contre la religion des armes nouvelles, que l'art y prépare avec soin, & que l'industrie va répandre avec profusion. Là cependant se réuniront les productions des écrivains les plus licencieux, les paradoxes des auteurs les plus téméraires : ce n'étoit point assez de tous ceux qu'ils avoient hasardés dans les ouvrages qu'ils

ont pu publier de leur vivant ; on va fouiller dans leurs cendres pour en extraire ce qu'ils auroient rougi d'avouer.... »

Tel eſt le paragraphe que les académiciens & partiſans de Voltaire reprochent à un prélat, membre de l'académie françoiſe & confrere du défunt, & dont les dévots & les zélés lui font un crime auſſi pour ſa puſillanimité à n'oſer attaquer ouvertement & de front une entrepriſe ſi dangereuſe pour l'autel & le trône.

Quoi qu'il en ſoit les grands-vicaires du cardinal de Rohan ſe diſculpent de leur côté en cette occaſion, & déclarent que c'eſt lui-même qui a fait ſon mandement.

30 *Janvier.* C'eſt aujourd'hui que doit enfin avoir lieu à Verſailles le bal des gardes-du-corps, qui ſera d'abord paré, & enſuite maſqué. Il ſe donnera dans la nouvelle ſalle d'opéra, décorée particuliérement pour cette fête. On a fait hier la répétition de l'illumination, qui a produit le meilleur effet & enchanté tous les gens de goût appellés à ce ſpectacle.

31 *Janvier.* Ce qu'on rapporte du bal des gardes-du-corps en donne la plus haute idée; jamais fête n'a été ſi brillante ni ſi bien ordonnée ; tout s'y eſt paſſé avec la plus grande décence, avec une politeſſe rare & ſoutenue depuis le commencement juſqu'à la fin. En voici les anecdotes principales.

M. de Preſy, un des majors de cour, & le plus ancien des gardes-du-corps, devant avoir l'honneur de danſer avec la Reine, ſuivant un ancien uſage, S. M. lui a permis de faire la révérence du menuet avec elle ; on en eſt reſté là & l'on eſt paſſé aux contre-danſes. Entre les huit gardes-du-corps nommés pour faire les

honneurs du bal, la Reine a choisi M. de Mouret, qui, intimidé d'abord, a vu la souveraine le rassurer avec bonté. A la fin il a reconduit S. M. à sa place, & elle lui a remis sur son chapeau un paquet où s'est trouvé une boîte d'or, dans laquelle étoit un brevet de colonel.

Un particulier s'étant immiscé de danser à une des trois contre danses où étoit la Reine, le Roi, quoiqu'il ait la vue basse, l'a fort envisagé, & ne le reconnoissant point pour lui avoir été présenté, a chargé le prince de Poix de vérifier le fait. Le quidam a répondu qu'il étoit le comte de Luçon, capitaine à la suite du régiment de Champagne, que n'étant point colonel, il ne pouvoit encore être présenté; mais qu'il étoit fait pour l'être. S. M. a ordonné en conséquence à M. de Ségur qu'il eût à le faire partir incessamment pour son régiment. Par une impudence rare, ce même aventurier a eu celle de se trouver aussi au bal masqué sans l'être, en sorte que le prince de Poix n'a pu s'empêcher de lui témoigner sa surprise de le rencontrer encore là, malgré la liberté que tout le monde avoit d'y être à cet instant.

M. Le prévôt des marchands étant venu badauder au bal masqué, un masque, lui a dit qu'il faisoit bien de se trouver en pareil lieu pour apprendre à donner des fêtes.

1 *Février* 1782. Les calembours continuent: il est question aujourd'hui d'un voyage que M. le duc de Chartres doit faire en Italie pendant qu'on bâtira son palais; on dit qu'il poussera jusqu'à Constantinople, pour y apprendre le rôle de grand-seigneur.

On dit que Mad. la comtesse de Genlis doit

commencer l'éducation des princes par le reversi, afin de leur apprendre *à le mettre à la bonne*.

2 *Février*. MM. Piis & Barré avoient d'abord cru capter les suffrages du public pour leur seconde représentation du *Gâteau des Rois* ou *Gâteau à deux feves*, par une longue piece de vers insérée au journal de Paris sous le titre de *Stances élégiaques*, dans lesquelles ils sembloient persifler leurs critiques & rire de leur chûte prétendue; ensuite par une précaution mieux imaginée, ils avoient répandu à peu près deux cents battoirs dans le parterre, d'où il est résulté une cacophonie considérable, puisqu'une moitié applaudissoit à tout rompre, lorsque l'autre siffloit encore plus fort.

Mais le parquet & les loges ne pouvant être gagnés ainsi, & piqués d'une note insolente desdites stances élégiaques, ont malheureusement fait pencher la balance du côté des frondeurs.

Les acteurs d'ailleurs, eux-mêmes indisposés contre ces auteurs des boulevarts voulant leur faire la loi & les traiter despotiquement, ont déclaré à ces messieurs que c'étoit beaucoup trop de s'être prêtés à une seconde représentation; cependant, pour ménager l'amour-propre des auteurs, ils sont convenus qu'ils seroient censés la retirer de leur plein gré & écriroient aux comédiens une lettre ostensible pour le public, où, en convenant que le laps de temps écoulé entre la premiere & la seconde représentation, annulloit le seul mérite de cette bagatelle, ils se désisteroient de leur droit, en se réservant la liberté de le faire valoir en temps & lieu.

Tel a été le *Mezzotermine*, trouvé à cette grande & longue négociation.

2 *Février*. Mad. la comtesse de Beauharnois, qui tient aujourd'hui le bureau d'esprit le plus accrédité, qui d'ailleurs n'est pas sans prétention encore à la beauté, doit nécessairement être en bute à beaucoup de sarcasmes. En voici un nouveau lancé contr'elle ; c'est un distique.

Chloé, belle & poëte, a deux petits travers;
Elle fait son visage & ne fait pas ses vers.

3 *Février*. Le Sr. Piis, d'une insolence qui n'a pas d'exemple, & se manifeste dans une foule de vers contre ses critiques dont il inonde le public, reçoit de temps en temps des ripostes très-humiliantes. Il en veut sur-tout à M. Geoffroy qui fait aujourd'hui en chef l'année littéraire, & le persifle souvent sur ses pieces. Dans ses diatribes il s'efforce quelquefois de singer Voltaire, qui, connoissant le goût du siecle pour les calembours, s'y livroit souvent afin de rendre ses ennemis plus ridicules, & jouoit sur le mot. En parlant du journaliste, & feignant de le regarder comme un nouveau venu dans la littérature, le sieur Piis a affecté dans une facétie de demander quel est ce Geoffroy, si c'est *Geoffroy l'Angevin* ou *Geoffroy l'Asnier*, noms de deux rues de Paris? Celui-ci en parlant de ce dernier quolibet l'assomme par le quatrain suivant.

Oui, Piis, je suis Geoffroy l'Asnier sans doute,
Car à grands coups de fouet je chasse devant moi
Tous les ânes brayants & têtus comme toi,
Que je rencontre sur ma route.

3 *Février*. On s'occupe actuellement à l'opéra

du *Thésée*, remis en musique par le Sr. Gossec. Comme il a fallu adapter le poëme aux intentions du compositeur, le réduire en 4 actes, y faire des suppressions, des coupures, des changements, celui-ci a eu recours à sept ou huit personnes, à MM. de Cinqmars, Gaillard, Pitra, Desfontaines, de Charnoi : c'est aujourd'hui un véritable habit d'arlequin. Pour comble de ridicule, il a exigé un nouveau dénouement. Suivant les notes conservées dans les archives du théâtre lyrique, celui de *Quinault* a paru toujours brusqué, forcé & a manqué son effet. Ce travail exigeant plus de génie, il a clandestinement engagé M. Rochon de Chabannes à lui en fournir un. Le poëte moderne n'a pas cru devoir mutiler l'ancien ; mais en intercallant dans la scene une douzaine de vers qui se lient adroitement à ceux qui précedent & à ceux qui suivent, il a eu l'art de le rendre vraiment dramatique, & d'y jeter le plus grand intérêt. Le musicien étoit convenu de lui garder le secret ; malheureusement nécessité à montrer ce nouveau dénouement au comité, messieurs en l'approuvant ont jugé à propos d'y mettre du leur, & il n'est pas jusqu'à un M. Morel, ami & conseil de M. de la Ferté, qui s'est avisé d'y insérer de ses vers. M. Rochon, ne pouvant tolérer un pareil accouplement, a été obligé de se démasquer, de réclamer sa propriété, & d'exiger ou que le dénouement fût donné tel qu'il l'avoit fait ou lui fût restitué. C'est aujourd'hui la matiere d'une grande négociation qui retarde la représentation de l'ouvrage.

3 *Février*. Le concert d'hier n'a pas pris, & nos petits-maîtres s'écrioient souvent & très-

haut : *C'est détestable*. D'ailleurs tous les morceaux qui le composoient étoient connus du public, & entre les virtuoses il n'y avoit de nouveau que MM. Wachtres & Ech. La belle exécution du premier a fait grand plaisir : on a sur-tout admiré la netteté & la pureté des sons qu'il a l'art de tirer d'un instrument aussi ingrat que la clarinette. Le second de qui l'on devoit plutôt attendre ce genre de mérite, parce que le violon est plus propre à rendre agréablement les difficultés, n'a pas produit la même sensation : son jeu a quelquefois paru maigre ; il est cependant en total assez brillant ; mais trop souvent peut-être aux dépens de la sureté des intonnations ; qualité essentielle, qu'il est à présumer que ce jeune musicien acquerra par le travail. Du reste, il n'a que quatorze ans ; il est de la musique de S. A. S. monseigneur l'électeur palatin.

3 *Février*. On a mis en chanson le calembour concernant Mad. la comtesse de Genlis.

Sur l'air : *Vous m'entendez bien*.

Aux princes Genlis doit, dit-on,
Du reversi donner leçon :
C'est de sa politique,
Eh bien !
Une fine rubrique,
Vous m'entendez bien.

Ces éleves bientôt instruits,
S'amusant les jours & les nuits,
Pour peu que le jeu donne,
Eh bien !
Le mettront à la bonne,
Vous m'entendez bien.

4 *Février*. On assure que le Roi a été si content de la fête de messieurs les gardes-du-corps, qu'il se propose d'en donner une pareille à M. le comte & à Mad. la comtesse du Nord, lorsqu'ils viendront en France. En attendant, pour qu'il ne manquât rien à la premiere, on y a distribué aussi des couplets, & voici un impromptu à la Reine, qui doit la flatter infiniment.

Le ciel de tous ses dons, aimable souveraine,
Fut envers vous si libéral,
Que quand vous ne seriez pas Reine,
On vous proclameroit par choix Reine du bal.

On a fait aussi un calembour sur M. le comte de Luçon. Comme ce qui le fit remarquer du Roi, c'est qu'il n'étoit pas dans le costume brillant des autres danseurs : on dit qu'il va avoir un procès avec son tailleur, parce qu'il lui avoit demandé un habit de bal, & qu'il ne lui a apporté qu'un *habit de chasse*.

4 *Février*. Les comédiens françois ont remis depuis quelque temps, on ne sait pourquoi, une tragédie de M. le Blanc, intitulée *Manco Capac*, jouée pour la premiere fois en 1763, avec un succès très-équivoque : il n'avoit pas été plus considérable à cette reprise; mais, aujourd'hui que c'étoit la troisieme représentation, le parti qui la soutient a fait un effort violent & l'a emporté. On a demandé l'auteur avec acharnement, & celui-ci a cru devoir se rendre au desir du public, & a paru sur le théâtre traîné par le sieur Larive.

De grandes sentences philosophiques, de belles maximes philosophiques, & puis de la philosophie, & toujours de la philosophie, voilà ce qui fait le fonds de cette piece. Du

reste, ni mouvement, ni action, ni intérêt : mais c'est un ouvrage de secte, & il a été soutenu par toute la cabale philosophique. On ne doute pas que cette explosion ne pousse incessamment l'auteur à l'académie françoise, dont les coryphées le soutiennent.

4 *Février*. Les comédiens italiens ne tarissent point : ils jouent demain une nouveauté ayant pour titre la *Soirée d'été*, opéra comique en un acte & en vaudevilles. Il est de M. Parisau.

5 *Février*. La nouveauté jouée aujourd'hu aux Italiens, n'a point d'intrigue ; on n'y trouve pas même des couplets aussi agréables que dans la parodie de Richard III. Cependant on a eu de l'indulgence pour l'auteur, & l'on a fait répéter le dernier couplet, consacré, suivant le vieil usage, à se concilier le public. C'est une villageoise qui chante.

> Hélas! du moins si notre zele
> Fait tout pour réchauffer nos jeux,
> Sur les défauts de ste bagatelle,
> Messieurs, daignez fermer les yeux.

Le plaisir que prennent des paysans à jouer au gage touché & à se faire des niches, forme tout le fonds de la piece. Ce léger moyen ne laisse pas que d'amener des situations, mais trop foibles sans doute pour soutenir l'ouvrage.

5 *Février*. La géographie vient de perdre un de ses plus grands coryphées en la personne de M. Bourguignon d'Anville ; comme il étoit membre des deux académies des sciences & des belles-lettres, son éloge y sera sans doute traité amplement. Nous nous contenterons d'observer ici que c'étoit un savant dans le genre ancien, point petit-maître, point bel

esprit, point répandu. Il ne connoissoit guere que son cabinet. Tant que ses forces le lui ont permis, il a travaillé quatorze ou quinze heures par jour ; & il trouvoit fort étrange que ses éleves ne pussent pas l'imiter. Un de ses grands regrets, qu'il exprimoit bonnement, sans orgueil & sans se rendre ridicule, étoit que la science qu il soutenoit, seroit enseve-lie avec lui, & il avoit raison à un certain point. Il étoit frere de M. Gravelot, un des plus habiles dessinateurs de ce siecle.

5 *Février.* M. le comte de Buffon ayant eu occasion d'envoyer ses œuvres à la czarine, cette magnifique souveraine lui a fait donner en échange la collection des médailles de son regne en or, present d'environ 40000 liv. Elle y a joint une lettre charmante, & le philosophe très-galant a répondu par une de remerciement dans le genre de celle qu'on a vue il y a un an adressée à Mad. la comtesse de Genlis, mais proportionnée toujours à l'illustre héroïne.

6 *Février.* MM. Piis & Barré, dans une note insérée au journal de Paris avec leurs stances élégiaques sur la premiere représentation du Gâteau à deux feves, caractérisent ainsi les diverses classes de spectateurs, leur jugement & leur façon de s'exprimer.

Nous aurions dû rire de la chûte de cette piece, pour & contre laquelle on avoit parié ; mais nous écoutâmes aux portes, & voici ce que nous entendîmes aux petites loges des troisiemes : *D'honneur, Vicomte, il faut que ces jeunes auteurs voient bien mauvaise compagnie ; car ils ne mettent jamais que des paysans sur la scene* ; aux secondes loges : *je ne leur conseille plus de répondre à M. G., qui vient de prouver dans l'année litté-*

voire, N°. 39, *que l'invention du pot-de-chambre de Jeannot, vaut mieux que celle de la balançoire dans les Vendangeurs ;* aux premieres loges : *détestable, incroyable ! je ne voudrois pas que mon cheval l'eût faite ;* au parquet : *ce sont de passables oculistes, mais de bien mauvais pâtissiers ;* au parterre ... on ne disoit rien ... on faisoit mieux, ou pis ; c'est selon, *& adhuc sub judice lis est.*

Le vicomte de Choiseul, celui désigné dans cette note pleine d'humeur & d'impertinence, ami des lettres & qui les cultive, auteur de plusieurs chansons agréables, avoit jugé à propos de répondre à ces messieurs par une lettre envoyée au même journal ; mais le comité de cet aréopage, absolument vendu au sieur Piis, n'a pas jugé à propos de l'insérer.

6 Février. On n'a pas manqué de chansonner aussi M. de Charlut sur sa nouvelle place de major de la gendarmerie ; on le plaisante sur sa hauteur principalement : les officiers de ce corps ne sont pas fâchés de voir tourner en ridicule ce jeune seigneur, mais le couplet est assez plat.

7 Février. Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 1 février... Il passe pour constant en effet qu'il s'est imprimé ici bien des choses par une société qui est aujourd'hui presqu'entiérement détruite. Le Sr. Henry, exempt de police, en a enlevé cinq vers le 8 janvier. Le Sr. Jaquet de la Douay, le chef de la bande, arrêté quelque temps avant, les a vraisemblablement dénoncés. Il est inconcevable que ce malheureux que nous voyons venir ici revêtu du titre respectable d'inspecteur de la librairie étrangere, eût abusé de la confiance qu'on avoit en lui au

point de faire imprimer, colporter & composer lui-même des libelles.

Il paroît depuis quelque temps un petit volume intitulé : *Supplément à l'Espion Anglois*. On y parle sur-tout de la détention de M. Linguet, & de la retraite de M. Necker. Ce pamphlet est très-mal écrit, n'a nul rapport à son titre, & ne peut sortir de la même main que l'ouvrage auquel on veut l'accoupler. Il y a surtout 2 pages de mensonges & d'horreurs sur la reine de France, qui le rendent digne du feu. La police cherche sagement à en retirer tous les exemplaires. On dit qu'il y a déja chez vous plusieurs colporteurs à la Bastille, pour avoir vendu ce libelle.

On parle d'un ouvrage rare sur la vie ou l'administration du comte de Maurepas ; mais je ne le connois pas encore.

7 *Février*. Le sieur Grammont est un bel exemple de l'inconstance du public, & du peu de fond qu'un artiste doit faire sur sa faveur. Le Kain venoit de mourir; il parut, & tout le monde crioit au miracle. On vouloit que ce fût le défunt ressuscité ; on lui trouvoit sa voix, ses gestes, une telle ressemblance, qu'il passoit pour le fils du défunt. L'amour-propre du nouvel acteur s'est tellement exalté, qu'il n'a plus étudié & est resté dans sa médiocrité. Le parterre, également outré dans son amour & dans sa haine, a pris le Sr. Grammont en gripe, & enfin, a manifesté son dégoût par l'explosion dont on a rendu compte. Les suites en ont été funestes pour lui au point que, comme il n'étoit reçu qu'à la pension, les gentilshommes de la chambre ont donné ordre de le renvoyer absolument.

8 *Février.* On a parlé autrefois d'un fieur de l'Epine, neveu du fieur de Beaumarchais, que celui-ci avoit envoyé en 1777 chez les infurgents, avec un brevet d'officier & une pacotille confidérable de fes mémoires, de fes pamphlets & de fes comédies. Ce jeune homme n'a pas fait fortune avec; il a été obligé de revenir; & fon oncle lui a fu mauvais gré de n'avoir pas tiré meilleur parti de fes œuvres. Il lui a fait fermer fa porte; d'un autre côté, fes camarades fe font moqués de lui, & le fieur l'Epine a été fi fenfible à ces affronts, qu'il a effayé de fe brûler la cervelle. Ayant manqué deux fois fon coup, il a mis le feu à fa chemife pour s'étouffer. Touché de remords & prévoyant les fuites funeftes que cet accident pourroit caufer à fa famille, aux voifins, &c. en mettant le feu à la maifon, il a appellé du fecours, mais trop tard pour lui: il eft mort des fuites de fon accident.

8 *Février.* On parle beaucoup d'un nouveau refcrit de l'Empereur, où il attaque le clergé plus vivement que jamais, & le renferme dans les bornes les plus étroites de fon miniftere, en le réduifant aux fonctions des premiers apôtres. Ce refcrit envoyé à Bruxelles, a paru aux magiftrats tellement propre à exciter les réclamations des prêtres & le fanatifme des peuples, qu'ils ont repréfenté à leur fouverain qu'ils n'ofoient l'enrégiftrer. Ce monarque a eu la modération de ne pas l'exiger, mais a ordonné qu'on s'y conformât dans toutes les occafions.

On raconte à ce fujet que lorfque l'Empereur eut eu avec le roi de Pruffe les conférences dont on a parlé dans le temps, ce dernier écrivoit à Voltaire: « Je ne crois pas que l'Empereur m'ait » pris pour fon confident; mais, à en juger par

» sa conversation, c'est un philosophe qui » nous effacera ; nous ne sommes, vous & » moi, que de petits garçons auprès de lui. »

9 *Février*. Un des messieurs du châtelet a en effet dénoncé aux services assemblés le mémoire contre M. de Brunville, comme un libelle. Cette dénonciation a tourné absolument à la gloire du procureur du Roi, dont il a été fait le plus grand éloge, ainsi que de M. le Noir, le lieutenant général de police, impliqué dans l'affaire, & qu'on accusoit d'abus d'autorité. L'on a arrêté de laisser, du reste, prendre au procès la tournure qu'il plairoit à la sagesse du monarque de lui donner.

Il paroît que l'objet de messieurs étoit uniquement de causer quelque mortification au lieutenant civil, qui avoit voulu empêcher le châtelet de prendre connoissance du mémoire.

On croit de plus en plus que tout l'esclandre est une suite des manœuvres ténébreuses de M. Moreau, l'ancien procureur du Roi, cherchant à mettre son successeur *in reatu*, afin de se faire d[illegible] des lettres de *continuatur*, & en gardant le prix de l'office, d'en conserver toujours les émoluments.

Par bonheur messieurs du châtelet ont éventé cette mine sourde.

10 *Février*. La maison de Sorbonne, depuis la mort de M. de Beaumont, étoit fort occupée du choix du successeur de ce prélat à la dignité de proviseur, dignité purement honorifique, mais possédée d'ordinaire & toujours par les membres les plus distingués du clergé, soit du côté de la naissance, soit du côté du mérite. Plusieurs Rohan l'ont eue, & cette fois les grands personnages de cette maison ont desiré la faire rentrer chez eux. Cela regardoit

naturellement l'archevêque de Cambray, parce qu'il eſt de la maiſon de Sorbonne, condition requiſe pour la place; mais ce prélat étant peu conſidéré, même aſſez décrié pour ſes mœurs, le cardinal de Rohan a cru devoir ſe mettre en avant, & n'a eu pour compétiteur à craindre, que le cardinal de la Rochefoucault. Tant que la concurrence a duré, il y a eu beaucoup de brigue; les zélés ont gémi qu'ont pût balancer en faveur du premier, dont les ſcandales dans ſa jeuneſſe n'ont pas été moins grands que ceux de ſon frere, & qui d'ailleurs paſſe pour n'être pas fort religieux, & même, malgré ſon mandement, pour entiché de la philoſophie moderne, c'eſt-à-dire, de matérialiſme, & même d'athéiſme. On ne ſauroit rendre toute la diſſention que cette querelle a miſe entre les électeurs. M. le cardinal de la Rochefoucault n'eſt pas un génie, diſoient ſes partiſans; mais il remplit très-bien toutes les fonctions de ſon état; c'eſt un prélat exemplaire & d'un nom qui n'eſt pas médiocre. Malgré ces réflexions, comme l'élection ſe fait à haute voix, & non par ſcrutin, la faveur l'a emporté; bien des docteurs timides n'ont oſé choiſir ſuivant leur vœu; ont craint le crédit du grand-aumônier, & le cardinal de Rohan a eu 48 voix contre 34 pour ſon compétiteur. C'eſt le jeudi 31 janvier que la choſe a été décidée. On a paſſé même par deſſus l'uſage & la regle, puiſque le cardinal de Rohan n'eſt pas de la maiſon

10 *Février*. Extrait d'une lettre de Bar-le-Duc, du 28 janvier. . . . M. l'abbé Merlet, maître de muſique de l'égliſe noble & royale de St. Max. de cette ville, ayant atteint le 16 de ce mois ſa centieme année, a donné ce

jour-là un repas splendide, auquel il avoit invité un grand nombre de personnes, & dont il a fait les honneurs avec un enjouement qui ne laissoit aucunement appercevoir le poids de ses années. Il y a eu ensuite un concert, dans lequel on a chanté un motet en l'honneur de ce respectable vieillard, qui a paru très-sensible à tous les témoignages d'int... & de satisfaction qu'il a reçus de toutes l... personnes qui y ont assisté. M. l'abbé Merlet né à Besançon le 16 janvier 1682, a été pendant plusieurs années maître de musique de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris. Lors de la réunion des canonicats de cette église à ceux de Notre-Dame, il quitta & revint dans sa patrie pour y occuper la place qu'il a. Malgré son grand âge, il jouit d'une présence d'esprit admirable, & il n'y a que trois ans qu'il ne fait plus exécuter par lui-même la musique de cette église.

11 *Février*. Jusqu'à présent *Silius Italicus*, poëte latin, auteur d'un poëme sur la seconde guerre punique; étoit peu estimé & presque ignoré. M. le Febvre de Villebrune a entrepris de le mettre en vogue. Il a d'abord corrigé le texte sur quatre manuscrits, & sur la précieuse édition de *Pomponius*, donnée en 1471, inconnue de tous les éditeurs. Il l'a complété ensuite d'un long fragment trouvé dans la bibliotheque du Roi. Enfin il y a joint une traduction françoise. Il espere avec ces soins multipliés avoir rendu son auteur, fruit précieux de la plus saine critique, digne d'être rangé par les universités au rang des auteurs classiques, & lui procurer une célébrité qu'il mérite. Malheureusement sa traduc-

tion est sans élégance & d'une sécheresse extrême.

11 *Février*. La société royale de médecine, pour enlever de plus en plus à la faculté toute la considération qu'elle pourroit avoir, & lui ôter les divers moyens de faire connoître & d'exalter les ouvrages de ses membres, pour mieux répandre au contraire ceux des membres de la nouvelle compagnie par un organe tiré de son sein & toujours prêt à les prôner, a imaginé d'avoir un ouvrage périodique à elle. Il sera intitulé : *Journal de médecine militaire* : il est imprimé au Louvre, publié par ordre du Roi, & n'est point destiné à être exposé en vente : il paroîtra tous les trois mois. La rédaction en est confiée à M. de Horne, médecin de Mad. la comtesse d'Artois, & confrere de la société royale ; c'est la société qui est chargée par le Roi de l'examen du journal. Tout cela prouve combien il est favorisé.

11 *Février*. Hier on jouoit à l'opéra *Iphigénie en Aulide*. M. le marquis de la Fayette y étoit en loge. Le public l'a découvert dans le fond, où sa modestie l'obligeoit de se tapir, & a saisi le moment où le chœur chante : *Achile est couronné des mains de la victoire*, pour l'applaudir. Ce signal a encouragé l'actrice, qui, de son propre mouvement, a dirigé vers lui une couronne de laurier qu'elle tenoit en main. Elle n'a pu en faire davantage, n'y étant point autorisée par ses supérieurs. Le parterre a admiré la présence d'esprit de Mlle. Torlay, qui avoit si bien saisi son vœu, & a redoublé de battements de mains.

Tous les talons rouges, présents au triomphe du jeune héros, n'ont pas également approuvé l'action de Mlle. Torlay ; ils sont furieux

que M. de la Fayette, à 24 ans, soit désigné maréchal de camp, sans avoir passé par le grade de brigadier; ils disent qu'il n'a rien fait d'extraordinaire, & qu'ils en auroient bien fait autant, s'ils avoient eu les mêmes occasions.

Au surplus, cette récompense est accordée par S. M. avec tous les ménagements possibles. M. de la Fayette n'a qu'une lettre du Roi, où S. M. lui déclare qu'étant au service de l'étranger, il n'est point susceptible d'aucun grade en France, mais cependant qu'elle le fait maréchal de camp sans aucune fonction, & à prendre rang de la date du jour de cette lettre, lorsqu'il plaira à S. M. de le faire rentrer dans ses armées.

12 *Février*. Les amateurs des arts & des spectacles s'empressent de se pourvoir d'une collection précieuse de bustes, que vient de mettre en vente le Sr. Merchi sculpteur. Ils sont au nombre de quinze, & représentent MM. *Piccini*, *Sacchini*, *le Gros*, *Lainé*; Mlles. *Beaumesnil*, *Girardin*, *Cadette*, *Guimard*, *Heynel*, *Théodore*, *Allard*, *Pestin*, MM. *Vestris* pere, *Nivelon*, *Carlin* & Mad. *Todi*.

12 *Février*. Un des grands inconvénients de l'arrêt du conseil du 9 décemb. 1780, ordonnant la relute des pieces déja reçues à la comédie françoise, c'est que les meilleurs auteurs ou ne veulent pas s'y soumettre, sous prétexte qu'ils ne peuvent le reconnoître, n'ayant pas la sanction légale, qui est l'enrégistrement, ou reculent parce qu'ils craignent le ressentiment des comédiens, dont l'animosité pourroit les porter à refuser leurs ouvrages. Au contraire, les médiocres profitent de la circonstance pour passer sur le corps des anciens, ou jouir d'une indulgence sur laquelle

laquelle ils comptent de la part des histrions flattés de leur soumission. Voilà pourquoi depuis plus d'un an on n'a vu à ce théâtre presque que des chûtes.

Quoi qu'il en soit, c'est à cette conjoncture heureuse pour lui, que nous devons la comédie du *Flatteur*, de M. Lantier, connu encore seulement par l'*Impatient*, petite piece très-médiocre.

On assure que le sieur Préville, chargé d'un rôle assez étendu, puisqu'il étoit d'environ trois cents vers, paroissant se peu soucier d'y jouer, l'auteur, pour satisfaire cet acteur, a supprimé tout-à-fait de sa piece le personnage qu'il devoit représenter. On peut juger par cette anecdote du reste de l'ouvrage.

13 *Février.* Une cause de dol & d'usure compliquée, jugée le 7 de ce mois au châtelet, a fait grand bruit & attiré beaucoup de spectateurs, moins à raison du fonds que des personnages acteurs dans cette scene judiciaire. D'une part, c'étoit un chevalier de Rutlidge, Irlandois d'origine, homme de condition, capitaine de cavalerie, auteur de la comédie du *Bureau d'esprit*, du joli roman de la *Quinzaine Angloise*, & d'un ouvrage périodique, intitulé *le Babillard*; & de l'autre, M. Deherain notaire, accusé d'avoir profité de la candeur & de l'inexpérience du jeune client qu'on lui avoit adressé, pour, avec le secours de confreres & intrigants aussi peu délicats que lui, dépouiller cet étranger, &, le conduisant à travers un labyrinthe de manœuvres incroyables, le plonger dans un précipice dont il ne pût se retirer. Celui-ci traînoit à sa suite son corps, intéressé à conserver l'honneur d'un de ses

membres, & une foule d'agioteurs; d'usuriers, d'escrocs, avides d'apprendre comment on élude les loix, jusqu'à quel point on peut les enfreindre & compter sur leur indulgence : l'autre avoit en sa faveur tous les gens de lettres, tous les fils de famille perdus de débauche, tous les militaires sans conduite, desirant voir le glaive de la justice frapper sur quelqu'un de ces corrupteurs publics, leur fournissant de funestes facilités de se ruiner, afin d'acquérir leurs biens à bon compte ensuite, & de s'enrichir à leurs dépens.

Le sujet du procès étoit une terre vendue 120000 liv. par le chevalier de Rutlidge, à peine majeur, sans expérience, ignorant la valeur de ce bien, estimé aujourd'hui 400000 liv., acquise par le sieur Deherain, sous un nom fictif, quoique son notaire & son conseil; enfin, une usure énorme de cet officier public, qui, sous prétexte de lui acheter sa créance sur le débiteur prétendu acquéreur de la terre, ne lui avoit donné qu'une très-petite valeur réelle.

M. Deherain récriminoit contre les insultes, les menaces du chevalier; que, pour en arracher quelque argent, il a fait un libelle contre lui, &, sur son refus d'acheter son silence, le répand, le fait colporter dans les maisons, dans les cafés, le fait vendre chez un libraire pour trente sous & chez tous les marchands de nouveautés; enfin, fait afficher un placard en ces termes : *du 14 février 1774, acquisition clandestine & à vil prix par un notaire au châtelet de Paris, de la terre que son client l'avoit chargé de vendre*. Il produit en sa faveur le jugement de ce procès criminel, qui, après six séances de rapport & l'examen le

plus scrupuleux, le décharge de toute accusation, lui permet de faire imprimer & afficher le jugement, sauf à se pourvoir ainsi qu'il avisera.

L'affaire reprise au civil, M. Deherain a publié une consultation en date du 3 février 1762, signée de neuf des plus fameux jurisconsultes, tous regardant comme inique & sans fondement l'attaque du chevalier ; & en effet, il a succombé sous la sentence définitive.

14 *Février*. On accuse Mad. la comtesse de Genlis, dans le nouvel ouvrage qu'elle vient de faire paroître sur l'éducation, d'avoir tracé des portraits très-ressemblants & très satiriques, entr'autres un de Mad. de la Regniere, femme du fermier général, sa bienfaitrice, & qui l'a accueillie dans un temps où elle manquoit de tout. Cette ingratitude a révolté : Mad. de la Regniere a un fils, homme de lettres, qui n'a pu supporter l'injure faite à sa mere, & qui, dit-on, s'est permis une chanson contre la premiere. Cette chanson est très-médiocre & d'une méchanceté plate ; on ne peut la croire de M. de la Regniere, qui a trop d'esprit pour n'avoir pas vengé sa mere d'une façon plus spirituelle, & trop d'honnêteté pour n'avoir pas mis plus de noblesse & de grandeur dans son procédé. Quoi qu'il en soit, comme elle fait anecdote & contient un historique précieux de la vie d'une femme qui fixe aujourd'hui l'attention de toute la cour & des gens de lettres, la voici. Elle est sur *l'air des trembleurs*.

> Saint-Aubin (1) dans sa patrie
> Ne vivoit que d'industrie ;
> Elle étoit assez jolie,

(1) Nom de fille de Mad. la comtesse de Genlis.

Ses nuits lui payoient ses jours.
Bientôt par son savoir-faire,
A l'abri de la misere,
Son ame fut un repaire
De fraudes & de détours.

Genlis, époux digne d'elle,
De ses vices le modele,
Brûlant d'une ardeur fidelle,
Vient lui présenter sa main :
Dans l'espoir du cocuage,
Il conclut son mariage,
Fondant son honteux ménage
Sur une épouse catin.

Graces à son impudence,
La voilà dans l'opulence ;
Se livrant à sa science,
Elle trame des noirceurs.
Elle imprime une bêtise;
Pour consommer sa sottise,
Elle doit tout à Céphise,
Elle en écrit des horreurs.

15 *Février*. Coraline, ancienne actrice très-célebre dans son temps sur la scene italienne, vient de mourir. M. le prince de Conti d'aujourd'hui, alors comte de la Marche, avoit conçu pour elle une passion violente, & lui avoit fait beaucoup de bien. Il lui avoit acheté le marquisat de Silly, nom qu'a d'abord porté un fils qu'il en a eu, qu'il a reconnu, qu'il a logé dans son palais ; occasion de sa rupture avec la comtesse de la Marche, & qu'il aime tendrement. Il est connu aujourd'hui dans le monde pour le chevalier de Vauréal. Coraline se nommoit en son nom Véroneze, & étoit de cette famille fort connue dans la troupe. Elle étoit sœur de feu Camille, infiniment plus estimable qu'elle par ses talents & par sa conduite.

TAYLOR INST. OXFORD

Coraline avoit eu plusieurs amants distingués, entr'autres le prince de Monaco, qui un jour l'ayant surprise couchée avec un guerluchon obscur, se contenta de cette vengeance : il fit simplement emporter de chez elle tout ce qui, étant à ses armes, pouvoit servir de monument de sa passion honteuse, & la quitta.

15 *Février*. On ne tarit point sur le compte de Mad. de Genlis. Voici encore une caricature sur elle en forme d'*énigme*.

En physique je suis du genre féminin ;
Dans le moral je suis du masculin :
Mon existence hermaphrodite
Exerce maint esprit malin ;
Mais la satire & son venin
Ne sauroient ternir mon mérite.
Je possede tous les talents,
Sans excepter celui de plaire :
Voyez les fastes de Cythere,
Et la liste de mes amants ;
Et je pardonne aux mécontents
Qui seroient d'un avis contraire.
Je sais assez passablement
L'orthographe, l'arithmétique ;
Je déchiffre un peu la musique,
Et la Harpe est mon instrument.
A tous les jeux je suis savante,
Au trictrac, au trente & quarante,
Aux echecs, comme au biribi,
Au vingt & un, au reversi ;
Et, par les leçons que je donne
Aux enfants sur le quinola,
J'espere bien qu'un jour viendra
Qu'ils sauront le mettre à la bonne.
C'est le plaisir & le devoir
Qui font l'emploi de ma journée :
Le matin ma tête est sensée,
Elle devient foible le soir ;
Je suis monsieur dans le lycée,
Et madame dans le boudoir.

16 *Février*. Mlle. d'Orléans, morte le 6 au Palais-Royal, des suites de sa rougeole, a été ouverte le 8 sous la présidence du docteur Petit. Cette opération étoit importante pour la réputation du docteur Barthes, qui avoit prétendu que la jeune princesse avoit un abcès dans la tête. M. Petit, par l'ouverture de cette partie noble, lui a démontré qu'il s'étoit trompé. Cependant, comme il y a un épanchement séreux, M. Barthes prétend se sauver par-là. Quoi qu'il en soit, voici le dessous de cartes de cette querelle : Mad. de Genlis y entre encore pour quelque chose.

Soit rivalité d'esprit, soit mécontentement personnel, soit hauteur, on a prétendu que Mad. de Genlis, dans son nouvel ouvrage, avoit aussi tracé le portrait de Mad. de Montesson, & cherché à la traduire en ridicule. On veut que celle-ci, pour se venger, ait engagé le docteur Barthes à profiter de la circonstance de l'état désespéré de Mlle. d'Orléans, pour supposer qu'elle étoit tombée & qu'elle mourroit de cette chûte, cause d'un abcès qu'on n'avoit pas prévu à temps. C'étoit inculper ainsi indirectement la gouvernante de négligence envers la jeune princesse, ou d'une réticence non moins funeste ; elle espéroit par-là lui aliéner au moins Mad. la duchesse de Chartres, ce qui pouvoit conduire à lui faire perdre sa place de gouverneur. Jusqu'à présent tout ce complot, s'il a existé, n'a tourné que contre le médecin.

16 *Février*. La comédie *du Flatteur*, jouée hier, n'a pas eu le succès que l'auteur s'en promettoit, mais n'est pas aussi mauvaise qu'on s'attendoit à la trouver. On l'a jugée en géné-

tal beaucoup trop longue, chargée de personnages épisodiques & n'étant point assez liée dans son intrigue, foible d'ailleurs, mal combinée & sans vraisemblance. On s'est apperçu de la future où devoit se joindre le rôle supprimé de Préville, qui ne laisse en effet aucun vuide, & il ne feroit pas difficile d'en faire disparoître ainsi plusieurs autres. Cette piece devroit être réduite en trois actes, élaguée d'une foule de choses accessoires superflues, & le caractere principal pourroit alors devenir plus saillant & avoir plus de jeu. Il faut voir au surplus comment le poëte l'aura arrangée pour la seconde représentation, & quel effet elle produira.

16 *Février*. M. de la Live d'Epinay vient de mourir; c'étoit un riche amateur des arts, jouant la comédie, & en faisant exécuter à sa terre avec beaucoup de goût & de magnificence; sa femme est une virtuose, sur-tout célebre par la passion de J. J. Rousseau, que le mari avoit recueilli chez lui, & qu'il appelloit son *Ours*.

17 *Février*. Le musée de M. Pilâtre de Rozier, infiniment préférable à l'assemblée de M. de la Blancherie, acquiert de plus en plus consistance. C'est une source d'instructions continuelles, d'expériences rares & hardies, très-capables d'attirer les curieux & de soutenir leur attention beaucoup plus qu'un spectacle muet, ne parlant qu'aux yeux, souvent stérile, ou la répétition des mêmes choses. Il est question aujourd'hui d'éprouver des machines propres à garantir les citoyens des dangers des eaux.

On plongera dans un très-grand cuvier d'eau

un homme revêtu d'une robe impénétrable à cet élément ; & il en ressortira sec ; & les spectateurs en le touchant pourront s'assurer de la vérité du fait. Le même homme sera plongé, encore, après avoir successivement revêtu plusieurs scaphandres, & on lui mettra plusieurs poids sur le corps pour prouver qu'une personne qui ne sait pas même nager, peut en sauver une autre qui seroit dans le cas de périr.

On fera voir aussi une autre robe de soie qui concentre tellement la chaleur du corps, qu'une personne qui en seroit revêtue en voyageant, ne sentiroit pas les froids les plus rigoureux qu'on éprouve dans les régions du Nord.

On parle encore d'un bonnet pourvu d'une torche propre à éclairer ceux qui dans la nuit vont sauver des eaux les hommes & les ballots.

Le même auteur doit faire la démonstration de plusieurs autres machines pour garantir des dangers de l'eau, & même des chûtes mortelles auxquelles sont exposés ceux qui secourent dans les incendies, & ceux qui par état sont obligés de travailler dans des endroits périlleux & fort élevés ; enfin, il est question de l'*Echelle en fusée*, qui sauve 180 hommes en moins d'une heure, avec leurs meubles les plus précieux, &c.

Tout cela ressemble beaucoup à de la charlatanerie, & il faut voir comment l'inventeur opérera tant de merveilles.

17 *Février*. Chaque saison a ses spectacles périodiques, qui varient de lieu & de forme suivant les convenances. Celui du carnaval est l'assemblage des masques qui remplissent, soit à pied, soit en carrosse, toute la rue Saint-Antoine, tout le fauxbourg, & prennent

leurs ébats jusqu'au Trône. Il y a quarante ans & peut-être un demi-siecle, que cette cohue très brillante, formée des plus grands seigneurs de la cour, des princes & même des princesses du sang, accompagnée d'équipages & de voitures magnifiques, de chars nouveaux & bizarres, à l'image d'un vaste bal public, joignoit celle des promenades de l'été. La tristesse des dernieres années du regne de Louis XV, avoit absolument fait tomber ce genre de divertissements, qui n'étoit plus soutenu que par la police, soudoyant quelques gens de la canaille pour amuser le reste.

Il paroît reprendre sous le regne de Louis XVI, où le peuple respirant est plus libre de se livrer à sa gaieté naturelle. Son caractere, porté à la joie & aux folies, s'est sur-tout manifesté cette année, & le concours nombreux d'acteurs, de spectateurs & de carrosses, favorisé par la beauté du ciel, a ramené ces spectacles des anciennes orgies qu'on regrettoit; mais en même temps l'ordre le mieux établi a prévenu les excès & les malheurs trop ordinaires à de semblables fêtes. Le guet, répandu depuis la Greve jusqu'au terme de la course, prescrivoit aux voitures leur marche & empêchoit toute confusion, ce qui en rendoit le coup d'œil encore plus enchanteur.

La foule des masques a été telle qu'ils se sont répartis en une autre promenade, & ont occupé aussi la rue Saint-Honoré, moins propre par sa largeur à cette procession, mais plus riche & plus décorée. On ne doute pas que ce goût ramené, on n'enchérisse encore à l'avenir sur la magnificence de nos anciens en ce genre.

17 *Février*. Les comédiens italiens se dispo-

sent à donner incessamment au public encore une nouveauté. Cette fois c'est une comédie en un acte en prose, ayant pour titre : *Les deux Fourbes*.

18 *Février*. M. le président de Châteaugiron, vient de mourir. Son nom, déja en exécration en Bretagne, n'est pas moins détesté ici de ceux qui n'aiment ni les fourbes, ni les traîtres. Avocat général au parlement de Bretagne, il desiroit passer à la place de procureur général, & fut un des plus ardents persécuteurs de MM. de Caradeuc ; obligé de sortir de sa compagnie, il est resté tout dévoué à M. de Maupeou, a été président de son parlement & grand coopérateur de la révolution. Repoussé au grand-conseil lors du rétablissement, il a eu la douleur de ne pouvoir même obtenir la premiere place de cette compagnie, & de se voir passer sur le corps le plus jeune, le président de Nicolaï ; il avoit pris le parti de ne plus assister au tribunal ; &, bourrelé de remords, humilié de toutes les manieres, perdu de réputation, il y a grande apparence que le chagrin aura accéléré sa fin.

18 *Février*. Quoique la comédie du *Flatteur*, de Jean-Baptiste Rousseau, ait été représentée dix fois de suite en 1696, & sept fois en 1717, qu'il la reproduisit en vers, car d'abord elle étoit en prose, on la regarde généralement comme n'ayant point eu de succès. On blâmoit ce grand lyrique d'avoir fait de son Flatteur un intrigant, un fourbe & même un escroc ; en sorte qu'il devenoit odieux & rebutant. L'auteur de la piece moderne sous le même titre, en profitant de quelques situations de l'ancienne, a tellement modifié le

caractere de son Flatteur, qu'on ne peut guere lui reprocher de l'avoir calqué sur l'autre ; mais aussi il l'a singuliérement affoibli ; il l'a privé de ses traits énergiques, & le dénouement ressemble trop à celui du Misanthrope, à celui du Méchant, à celui des Philosophes & à plusieurs encore.

Quoique l'auteur n'ait pas suivi les conseils qu'on lui avoit donnés d'élaguer prodigieusement son ouvrage & de le réduire même à trois actes, de le purger du moins d'une quantité de plaisanteries de mauvais goût ; il a eu recours à un moyen plus prompt & plus sûr pour le moment : il a rempli le parterre de vigoureux battoirs, & ses partisans prétendent qu'à cette seconde représentation il a eu un succès décidé.

19 *Février.* C'est au jeudi 21 qu'est fixé le jour de la réception de M. le marquis de Condorcet à l'académie françoise.

20 *Février.* M. le baron de Bagge, très-connu par un procès fameux que sa femme lui a intenté, il y a déja quelques années, l'est encore plus par des concerts qu'il donne depuis long-temps, les plus brillants de Paris. Il est fou de musique, il ne parle que de musique, il ne rêve que musique, il ne vit qu'avec des musiciens, & il consacre à cette passion les trois quarts de sa fortune considérable. Il ne vient point de virtuose à Paris qu'il ne veuille voir & entendre, à quelque prix que ce soit. C'est ordinairement chez lui qu'on débute avant de paroître au concert spirituel.

Malheureusement, M. le baron de Bagge a la manie de jouer du violon ; & quoique plein de goût & de connoissances, quoiqu'ayant le

tact excellent pour apprécier le talent d'autrui, il est aveugle pour son propre compte ; il croit ne pas jouer simplement comme un amateur, mais comme un professeur consommé. En conséquence, il n'est aucun de ses concerts où il ne veuille régaler l'assemblée de quelque *solo* de sa façon, & il faut, pour lui plaire, l'entendre avec la plus grande attention, le combler de *bravo*, de *bravissimo*. Cette farce dépare un peu la magnificence de son spectacle, plus renommé encore pour la musique instrumentale que pour la vocale. Quoi qu'il en soit, tout ce peuple d'Harmoniphiles, qui ne vit qu'à ses dépens, l'entretient dans sa folie, & l'encense du soir au matin sur son superbe jeu, sur son archet divin.

Enfin, il vient tout récemment de se faire peindre, un violon à la main comme un ménétrier, regardant cet instrument pour son plus digne attribut. Un plaisant lui a offert très-sérieusement le quatrain suivant à inscrire au bas, & son amour-propre le lui a fait adopter, quoiqu'il soit facile de juger que ce n'est qu'un persiflage complet.

Du Dieu de l'harmonie adorateur fidele,
Son zele impétueux ne pouvoit s'arrêter :
Dans l'art du violon il n'eut point de modele,
Et personne jamais n'osera l'imiter.

20 *Février*. L'hiver qui jusqu'ici avoit été très-doux, est devenu dans ce mois seulement très-rigoureux. Le thermometre ayant baissé la nuit du 14 au 15 jusqu'à 7 degrés, terme du froid où la Seine commence ordinairement à charier, ce phénomene a eu lieu ; & dans la nuit du 16 au 17, le thermometre descendant encore jusqu'à plus de 10 degrés, froid de 1740, la riviere s'est trouvée absolument prise.

Dans cette ſaiſon un froid auſſi exceſſif ne peut être de durée ; le 19 le dégel étant venu ſubitement, la débacle des glaçons a occaſionné de grands dégâts, a renverſé l'eſtacade conſtruite entre l'Iſle-Louvier & la pointe de l'Iſle-Saint-Louis, & entraîné pêle-mêle une quantité de bateaux chargés de grains, bois, charbon, &c. dont les marchandiſes ont été ſubmergées totalement ou avariées. La grande patache a démaré & cauſé le déſordre le plus conſidérable. Deux moulins & la pompe des puiſoirs ont été briſés ; enfin, ſi l'impétuoſité de la débacle eût continué, il étoit à craindre que les premiers ponts n'euſſent eſſuyé des ébranlements funeſtes. Auſſi la ville s'eſt-elle aſſemblée extraordinairement, & a ordonné à tous les habitants des ponts de déménager ſur le champ. Les craintes ſe ſont diſſipées bientôt, & il n'y a point eu d'autres ſuites. On eſtime à plus d'un million la perte des bâtiments, denrées & effets ; mais on croit que c'eſt exagéré de beaucoup.

20 *Février*. L'édition complete des œuvres de M. l'abbé de Voiſenon paroît enfin. On y lit quelques notices ſur des gens de lettres morts & vivants, dans le genre de celles de Voltaire à la fin du ſiecle de Louis XIV, mais beaucoup plus gaies, plus piquantes & plus ſatiriques. Meſſieurs Marmontel & Diderot, entr'autres, s'y ſont trouvés tellement maltraités, qu'ils ont obtenu la ſuſpenſion de la diſtribution de l'ouvrage, & un carton à leur article. Le défunt peignoit le premier comme une eſpece d'étalon, qui s'étoit fait bien venir de quelques riches financieres, & avoit accru ſa fortune conſidérablement plutôt par ſes talents phyſiques que par ſes talents littéraires.

Le second étoit représenté comme un charlatan ne croyant pas à sa drogue, comme un enthousiaste factice, cherchant à électriser ses admirateurs ; comme une fourbe, propre à faire des dupes ; en un mot, l'abbé de Voisenon sembloit à cet égard s'accorder assez avec ce qu'en dit *Rousseau* dans ses confessions.

22 *Février*. M. le marquis de Menars étant mort sans enfants & sans avoir fait de testament, du moins sans qu'on n'ait jamais pu trouver celui qu'il avoit déclaré avoir fait, il s'éleve un procès au sujet de sa succession entre M. Poisson de Malvoisin & les héritiers plus proches, & la veuve de M. de Menars : c'est ce qui a donné lieu à l'impression des testaments & codicilles de madame la marquise de Pompadour, dont le frere avoit fait casser quelques dispositions, que M. de Malvoisin veut faire valoir aujourd'hui, & sur lesquelles il revient au parlement par requête civile. Il en est d'autres dans cette piece à conserver, & qui sont vraiment curieuses.

Après un préambule religieux où madame de Pompadour se recommande à Dieu, à la Vierge & à tous les saints & saintes du paradis, elle desire que son corps soit enterré aux capucines sans cérémonie, dans le caveau qui lui a été concédé dans leur église.

Elle donne au Roi son hôtel de Paris, étant susceptible de faire le palais d'un de ses petits-enfants, & elle desire que ce soit monseigneur le comte de Provence.

Elle donne également à S. M. toutes ses pierres gravées par *Guay*, soit bracelets, bagues, cachets, pour augmenter le cabinet de pierres fines gravées du Roi.

Elle institue, au surplus, son légataire universel, Abel-François Poisson, marquis de Marigny, son frere ; & en cas de mort sans enfants, lui substitue M. Poisson de Malvoisin, chef de brigade des Carabiniers, & ses enfants.

Elle nomme pour son exécuteur testamentaire le prince de Soubise, avec les pouvoirs les plus amples ; elle en parle avec une véritable affection, & lui legue une gravure de Guay, représentant *l'amitié. C'est son portrait & le mien*, ajoute-t-elle, *depuis vingt ans que je le connois*; elle se flatte qu'il ne s'en défera jamais, & qu'elle lui rappellera la personne du monde qui a eu pour lui l'amitié la plus tendre.

Elle donne des marques d'amitié aussi à Mad. la maréchale de Mirepoix, à Mad. de Château-Regnault, à la duchesse de Choiseul, à la duchesse de Grammont, au duc de Gontault, au duc de Choiseul, à Mad. d'Amblimont.

A l'égard de Mad. du Rouve, elle lui legue le portrait de sa fille en boîte garnie de diamants, quoique sa fille, dit-elle, n'ait pas l'honneur de lui appartenir. On croit que toutes ces dames & ces messieurs se seroient bien passés d'une telle publicité.

Le premier testament est daté de Versailles, le 15 novembre 1757.

Il y a de nouvelles dispositions du 30 mars 1761, entr'autres la substitution, indéfinie du marquisat & pairie de Menars au marquis de Marigny, & à ses enfants & petits-enfants mâles, & toujours à l'aîné ; & en cas de mort de son frere sans postérité, à M. Poisson de Malvoisin.

Le codicille dernier est daté du 16 avril 1764, & n'a été que dicté par la testatrice au sieur Colin, son intendant.

21 *Février*. On vient d'imprimer par ordre du gouvernement *l'Anti-méphitique*, ou moyens de détruire les exhalaiſons pernicieuſes & mortelles des foſſes d'aiſance, l'odeur infecte des égouts, celle des hôpitaux, des priſons, des vaiſſeaux de guerre, &c. avec l'emploi des vuidanges neutraliſées & leur produit étonnant.

C'eſt un M. Janin de Lyon, médecin occuliſte, de la ſociété royale de médecine de Paris, qui a fait cette découverte, plus ſimple encore dans ſon genre, s'il eſt poſſible, que celle du ſieur Vera, plus facile du moins, puiſqu'elle ne conſiſte que dans une ſimple aſperſion de gros vinaigre, renouvellée par intervalle.

M. le comte de Vergennes, ayant le Lyonnois dans ſon département, a en conſéquence très-accueilli ce précieux citoyen, l'a préſenté au Roi qui lui a témoigné beaucoup de bonté, & a voulu qu'après avoir conſtaté par des expériences réitérées la vertu de ſon ſpécifique, le ſieur *Janin* inſtruisît toute la France de ſon ſecret.

Il ne demande pour récompenſe que le cordon de Saint-Michel, & l'on ne doute pas qu'il n'obtienne bientôt une grace auſſi bien méritée.

22 *Février*. M. le comte de Thélis n'ayant pu tirer du gouvernement les ſecours qu'il en eſpéroit, & les premiers bienfaiteurs s'étant laſſés vraiſemblablement, les écoles nationales militaires ſont ſuſpendues dans leurs travaux, & il ſe reſtreint à maintenir l'école des gentilshommes, attendu que c'eſt ſuivre le vœu de la famille royale, deſirant que les fonds de ſa bienfaiſance fuſſent ſpécialement conſacrés à cette claſſe d'éleves.

Il paroît que l'instituteur craignant même encore que cet établissement ne puisse se soutenir par la défection des bienfaiteurs, voudroit les lier par une sorte d'abonnement & de correspondance, dont un journal seroit l'échange & l'aliment. Il en propose un qu'il enverra en forme de mémoire chaque mois, dont le principal objet sera de rendre compte de tout ce qui aura rapport aux écoles; on y lira les discours prononcés aux éleves, sur tous les objets de leurs devoirs & de leurs études. On n'y dissimulera point les objections qui auront été faites; on fera valoir les réfutations, les instructions qu'on sollicite avec empressement; enfin, on y fera l'analyse des livres nouveaux qui paroîtront sur l'art militaire.

22 *Février*. L'académie françoise a tenu hier sa séance publique pour la réception de M. le marquis de Condorcet. Son discours, trop long & peu applaudi, avoit pour objet principal de développer les progrès que les connoissances physiques & morales ont faits de nos jours, l'influence qu'ont les sciences sur le caractere d'une nation & sur son gouvernement. Il a prétendu que sans la philosophie sur-tout, d'où elles dérivent toutes, il n'y a point de saine politique, point de vraie sagesse: que l'esprit d'ordre & de justice sera toujours étranger à l'homme. Malgré le peu de sensation qu'a produit l'orateur, ses partisans assurent qu'à la lecture on sera émerveillé de son ouvrage, de son éloquence douce, naturelle & persuasive; qu'en un mot, les graces du style y sont alliées à la profondeur & à l'étendue des idées.

Quoi qu'il en soit, M de Condorcet, après des vues générales, a passé, suivant l'usage, à l'éloge direct de son prédécesseur ; ce qui lui a fourni matiere à une digression sur les drames dont il a fait l'apologie. On n'a pas été peu surpris de cette opinion si contraire à celle des gens du goût le plus exquis en matiere de théâtre, sur-tout de Voltaire, l'idole du parti dont M. de Condorcet est aujourd'hui un des coryphées. Au surplus, ce genre est dans le génie du récipiendaire, naturellement mélancolique & noir.

M. le duc de Nivernois, qui, par un réunion de circonstances assez extraordinaires, étoit directeur de l'académie à la réception de Saurin, s'est trouvé la présider encore à sa mort, & en cette qualité a répondu au récipiendaire. On a trouvé son discours trop court, & les applaudissements n'ont pas discontinué : il est composé avec la clarté, la précision, l'aimable simplicité qui caractérisent toutes les productions de ce disciple de la Fontaine ; il y a amené un éloge du comte de Maurepas, tribut qu'il devoit à la parenté & à l'amitié.

M. l'abbé de Lille a lu ensuite le premier chant de son poëme sur les jardins : on l'a jugé digne des autres, dont il avoit déja régalé son auditoire ; il y a amené un éloge de Chantilly, & de madame la duchesse de Bourbon. Les morceaux principalement admirés ont été la peinture du cheval, & la description des jardins de Versailles & de Marly.

La séance a été terminée par le bouquet accoutumé de M. d'Alembert, c'est-à-dire, par un éloge. Cette fois il avoit choisi pour son héros le marquis de St. Aulaire. Il y a mis un

petit préambule dont le but étoit d'établir une ressemblance entre le récipiendaire & le défunt confrere. On n'a pu qu'admirer l'art de l'historien, sachant ainsi rapprocher les extrêmes. On a beaucoup ri à cet éloge, & peu applaudi. On a trouvé que M. d'Alembert bailloit.

23 *Février*. La comédie des *deux Fourbes*, dont on a donné hier la premiere représentation, est prise mot à mot de Gilblas : & l'intrigue est pour le fonds à peu près la même que celle de *Crispin rival de son maître* ; mais les détails en sont malheureusement moins agréables. Aussi cette piece, par la difficulté sans doute de soutenir la comparaison, n'a pas eu un succès brillant. Le dialogue sur-tout, quoique presque toujours formé de la prose de *le Sage*, a paru quelquefois languissant & dépourvu de génie : une des situations qui ont fait le plus de plaisir, est celle où les deux fourbes ne se connoissant pas, tâchent réciproquement de voler. Mais ni le comique de cette scene, ni plusieurs traits d'esprit répandus dans le cours de la piece, n'ont pu satisfaire complétement le public, qui attendoit davantage de l'auteur des *Maris corrigés*.

Tel est le jugement de M. l'abbé Aubert dans les petites affiches, qu'on ne peut qu'adopter, & auquel a souscrit M. de la Charbeaussiere lui-même, séduit par le Roman dont il a tiré son sujet, & qui en croyoit les scenes d'un effet plus théâtral. Il convient s'être trompé dans cet essai.

23 *Février*. Les comédiens italiens qui ont déja cinq ou six nouveautés en train, en annoncent encore une autre ; c'est l'*Amour &*

la Folie, opéra comique nouveau en trois actes, en prose & en vaudevilles.

24 *Février*. La Reine ayant bien voulu s'intéresser au sieur Grammont, assez injustement expulsé de la scene françoise, il a reparu hier dans la tragédie de *Pierre-le-Cruel*, où il a fait le rôle de dom Pedre. Ce qu'on avoit prévu est arrivé, & ce même parterre qui l'avoit sifflé il y a un mois, l'a applaudi à tout rompre, dès qu'il s'est montré sur le théâtre : il a été obligé de s'avancer & de prier lui-même, par un discours préparé sans doute, de vouloir bien suspendre les battements, jusqu'à ce qu'il les eût mérités.

Il faut espérer qu'en effet la mortification qu'il a essuyée le corrigera ; qu'il sera moins insolent & travaillera davantage.

24 *Février*. M. Bailly jette les hauts cris contre le comte de Tressan, dont en effet l'ingratitude est bien noire, si le trait est vrai. Le premier raconte qu'il étoit déja sur les rangs lorsque le second briguoit les suffrages de l'académie ; qu'instruit de cette rivalité, il avoit déclaré à M. de Tressan que, par déférence pour son mérite, son âge & son rang, il se retiroit de la lice ; à quoi l'autre, pénétré d'une reconnoissance simulée, lui avoit répondu qu'il n'oublieroit pas ce beau procédé ; & l'on a vu que c'est au contraire lui qui, à la derniere élection, a fait pencher la balance en faveur de M. de Condorcet.

25 *Février*. Le véritable titre du nouveau livre de Mad. la comtesse de Genlis, est *Adele & Théodore*, ou *Lettres sur l'éducation*, contenant tous les principes relatifs aux trois différents plans d'éducation des princes, des jeunes personnes & des hommes. Il est en trois volumes in-8°. & en forme de lettres, embrassant un

espace de douze ans. Le baron & la baronne d'Almanc ont un fils & une fille, l'un âgé de sept ans & l'autre de six. Ils se retirent dans une terre qu'ils ont au fond du Languedoc pour y passer quelques années à vaquer à l'éducation de leurs enfants ; ils n'emmenent avec eux qu'une maîtresse de langue Angloise, un jeune dessinateur, qui sait l'italien, & une femme de chambre brodant parfaitement & instruite de tous les ouvrages du sexe. C'est avec ces secours, joints à leurs propres lumieres, à leurs talents, qu'ils doivent remplir leur important objet. Ils ont un fréquent commerce de lettres avec leurs parents & amis, & c'est dans ces épanchements particuliers qu'ils parcourent en détail tout ce qui est relatif aux deux derniers plans d'éducation. Quant au premier, il intervient parmi les acteurs de cette correspondance un comte de Roseville, chargé de l'éducation d'un prince qui traite cette matiere plus vaste & plus intéressante encore.

On conçoit qu'il ne doit y avoir rien de bien saisi, de bien approfondi dans ce commerce, & que cette forme de discuter plus agréable ne peut être que très-superficielle ; mais elle est très-variée. Tantôt ce sont des descriptions, des portraits ; tantôt de petits contes, des historiettes : quelquefois on cite les différents auteurs qui ont écrit sur l'éducation ; on les approuve, ou plus souvent on les combat, on les réfute.

A travers beaucoup de minuties, de puérilités & d'hypocrisie, il y a des choses excellentes dans cet ouvrage, en général bien écrit, sans recherche, d'un style élégant & naturel. L'auteur a cru devoir sans doute le rendre piquant par des portraits prêtant à des allusions malignes, qu'il

lui ont attiré beaucoup d'ennemis, des sarcasmes, des épigrammes, des chansons. Quoi qu'il en soit, c'est un mérite peu commun de trouver le secret de se faire lire dans trois volumes d'aussi longue haleine, sur un sujet rebattu & épuisé par les plus grands maîtres.

26 *Février*. Il paroît qu'un sieur Aubier, avocat du Roi en la sénéchaussée de Clermont, devenu conseiller au conseil supérieur établi en cette ville en 1771, a profité de cette circonstance pour élever des prétentions à la noblesse, pour se qualifier d'écuyer, non-seulement en vertu de sa dignité nouvelle, mais à raison du droit qu'il en avoit d'ancienne date. Le souverain tribunal dont il étoit, supprimé, on a voulu le chicaner sur ce titre, & la haine de son corps, qu'il s'étoit attirée en passant au conseil supérieur, n'a pas peu contribué à lui susciter un procès fort désagréable.

La cour des aides de Clermont n'a pas été fâchée de trouver occasion de mortifier le suppôt du chancelier; &, après différentes procédures, par arrêt du 14 juillet 1778, a déclaré le sieur Aubier usurpateur des titre & qualité de noble. Celui-ci avoit eu l'adresse de se pourvoir au parlement de Paris, & d'établir un conflit de jurisdiction entre les deux cours, même de se faire maintenir par le parlement dans sa qualité, suivant un arrêt du 26 février 1780. De-là une double contestation au conseil, & au conseil des dépêches, qui n'a pas été favorable à la cour des aides de Clermont.

Le secrétaire d'état de la province, rapporteur de l'affaire, apprit à cette cour que son procureur-général avoit été purement & simplement débouté de sa requête en cassa-

tion. Elle fit de premieres remontrances, & le garde des sceaux lui manda, dans une lettre *infiniment laconique*, que ces remontrances n'avoient frappé ni S. M. ni son conseil. Elle en fit d'itératives très-longues & très-détaillées en date du 17 juillet 1781, qui n'eurent pas plus d'effet : de-là sans doute est provenu une plus grande fermentation dans la compagnie, qui a causé sa disgrace complete & une suspension de service qui doit intéresser les autres cours du même genre.

25 *Février*. On annonçoit depuis quelques jours un drame nouveau en trois actes & en prose de Mlle. Raucoux, qui devoit avoir lieu aujourd'hui sous le titre de la *Fille déserteur* : il est changé, & la piece s'annonce maintenant sous celui d'*Henriette*, nom sans doute de l'héroïne. C'est décidément pour vendredi la premiere représentation : Mlle. Raucoux doit y jouer elle-même.

26 *Février*. Les itératives remontrances de la cour des aides de Clermont sont très-bien faites, & quoique d'une longue étendue, claires, serrées de faits, & d'une logique suivie & facile à saisir.

Le court apperçu de tous les objets qui y sont traités se résume ainsi.

Cette cour commence par instruire sa majesté des faits, des circonstances de l'affaire qui y donnent lieu depuis l'instant de la dénonciation qui lui fut faite par un de ses membres de l'usurpation du sieur Aubier, jusqu'à celui du jugement du conseil des dépêches.

Elle met sous les yeux du Roi l'analyse exacte, tant de ses précédentes remontrances que de la requête en cassation présentée par

son procureur général contre l'arrêt du conseil privé & celui du parlement de Paris.

D'après cette discussion préliminaire, elle passe à l'histoire générale & successive de notre législation sur *le fait d'usurpation de noblesse*, & en tire des conséquences naturelles en faveur de sa compétence exclusive.

Elle prouve ensuite qu'elle avoit connu de la question de noblesse des sieurs Aubier de la maniere précise dont elle devoit en connoître, & que sa conduite, dans tout le cours de cette affaire, avoit été telle qu'elle devoit être.

Enfin, elle rapporte les différentes qualités prises par les ancêtres des sieurs Aubier, & par ces particuliers eux-mêmes dans les actes qu'ils ont consentis.

Elle termine par dénoncer à S. M. un libelle produit par le sieur Aubier fils, lors de l'instance au conseil des dépêches.

26 *Février*. Le grand-conseil perd successivement ses membres les plus fameux. Le sieur Jacques de Vergès, son premier avocat général, si baffoué dans les pamphlets du temps de la dispersion de la magistrature, vient de mourir.

26 *Février*. Le libelle effroyable contre la Reine, dont on a parlé, & d'autres du même genre, ont déterminé le gouvernement à faire un effort à ce sujet, & à sacrifier de l'argent, ce qui répugnoit beaucoup: avec ce secours on a remonté à la source; on a réclamé l'assistance des gouvernements étrangers; on a fait des recherches dans toutes les imprimeries suspectes de Hollande & d'Allemagne; on a enlevé tout ce qui méritoit de l'être, & l'on a fait même arrêter les libraires qui se hasardoient à venir en

France

France pour y introduire leurs marchandises ; on les a fait condamner à de grosses amendes : en les ruinant de fond en comble, on s'est persuadé que se seroit le meilleur moyen de les punir, & de les empêcher de récidiver.

26 Février. Le libelle dont la cour des aides de Clermont se plaint, est un *précis de ce qui s'est passé dans l'affaire des sieurs Aubier*, produit au conseil des dépêches, où plusieurs magistrats de cette cour sont gravement inculpés, où elle se plaint que les faits les plus intéressants sont faux ; que l'expression peu respectueuse en est fortement répréhensible. Le ministere public, toujours occupé à soutenir la dignité de la compagnie, étoit prêt à remplir le devoir que lui imposent ses fonctions, en dénonçant ce libelle à la chambre, & en sollicitant de la justice un arrêt solemnel qui en ordonnât au moins la suppression ; mais dès qu'il apprit qu'il avoit été présenté au garde des sceaux, le respect profond dont il est pénétré pour sa personne, suspendit seul sa sévérité : il ne se détermina à le dénoncer qu'au chef de la magistrature, dans l'espoir qu'il rendroit à sa compagnie la justice éclatante qui lui étoit due à cet égard, en rappellant au sieur Aubier fils, sous le nom duquel est le mémoire, le respect dont il n'auroit jamais dû s'écarter pour un tribunal souverain, recommandable par le caractere & les vertus de ses membres. Le garde des sceaux ne fit aucune réponse ; il annonça seulement au député de la cour des aides, que la justification de la compagnie, au sujet de ce libelle, auroit lieu au jugement de l'affaire. Cependant il n'a été rien prononcé, ni à cette époque,

ni à aucune autre, sur un chef de réclamation qui tenoit autant à l'ordre public qu'à l'honneur de la magistrature.

Ce point est un de ceux sur lesquels la cour des aides paroît le plus ulcérée, & insiste le plus auprès du Roi dans ses itératives, pour en obtenir l'entière justification qu'elle sollicitoit auparavant auprès du garde des sceaux.

Le style de ces remontrances est grave, austere, & le rédacteur, plus occupé des choses que des mots, paroît avoir moins cherché l'élégance que l'énergie ; c'est le style du genre : en un mot, c'est un magistrat & non un rhéteur qui parle.

27 Février. On conservoit dans l'isle de Malte deux marbres, sur chacun desquels étoit gravée une même inscription phénicienne, que l'abbé Barthelemi avoit expliquée, mais sur de simples moules en plâtre, qui n'avoient pas l'authenticité des originaux. L'ordre voulant donner à l'académie des inscriptions & belles-lettres une preuve de l'intérêt qu'il prend à ses travaux, lui a fait présenter de sa part un des marbres par le commandeur de Boscheron, son agent général. C'est le 16 de ce mois que la compagnie a reçu ce monument, & l'a placé avec distinction dans sa bibliotheque.

Il ne s'agit dans l'inscription que d'un vœu adressé par deux Tyriens à Hercule ; mais ce qui lui donne du prix, c'est qu'elle sert à fixer la valeur, jusqu'à présent incertaine, de certaines lettres phéniciennes ; qu'elle a engagé plusieurs savants de l'Europe à s'occuper de ce genre de littérature ; qu'elle a donné lieu à des découvertes importantes.

27 *Février*. Ce discours de M. de Condorcet, peu applaudi au débit, gagne à la lecture. Dans cet ouvrage, plein de philosophie, on aime à le voir considérer l'état actuel des sciences physiques & morales, leur réunion & leur tendance vers le bien général de l'humanité, les avantages attachés à la culture de l'esprit, sans cesse occupé à perfectionner les moyens de découvrir la vérité, & à simplifier les méthodes qui peuvent nous conduire au vrai plus surement & plus promptement. C'est en effet, suivant lui, avec le même instrument qu'agissent l'homme d'état & le géometre; leurs opérations ne different que dans l'objet sur lequel ils travaillent. La législation, la politique, ne sont de véritables sciences qu'autant qu'elles ont pour base des principes incontestables, & qu'elles marchent avec ordre vers le but qu'elles se proposent. Les problêmes de cette science sont peut-être plus compliqués & plus difficiles à résoudre que ceux de la géométrie transcendante; mais ce qu'il y a de singuliérement consolant dans la façon de voir du récipiendaire, c'est l'espoir qu'il conçoit des progrès actuels de la morale, quoiqu'il avoue que cette science est beaucoup moins avancée que les autres; appuyée comme elles sur l'observation des faits & sur des principes incontestables, la morale commence à suivre la même méthode, à se faire une langue intelligible & fixe.

M. de Condorcet finit par représenter sous des couleurs très-intéressantes, les qualités morales & littéraires de l'estimable académicien auquel il succede.

Quant au discours de M. de Nivernois, on

sent encore à la lecture ce ton noble & délicat de l'homme du monde, perfectionné par la culture des lettres.

28 *Février*. Depuis que l'empereur a si violemment attaqué les usurpations de la puissance ecclésiastique, on répand ici une collection de trois lettres manuscrites. Suivant cette correspondance, l'électeur de Treves auroit fait ses représentations à sa majesté impériale sur ses démarches ; l'empereur lui auroit répondu : l'électeur auroit répliqué, & son chef lui auroit fermé la bouche par une turlupinade. Quoiqu'on veuille donner ces écrits pour authentiques, ils ne sont ni dans le style d'un souverain, ni dans le caractere sérieux & grave de Joseph II ; il est plutôt à croire que c'est l'ouvrage de quelque prêtre mécontent, cherchant à jeter ainsi du ridicule sur un prince qu'il regarde aujourd'hui comme l'ennemi de la religion.

28 *Février*. Une anecdote qui a rendu la réception de M. de Condorcet au sein de l'académie françoise, plus agréable à ses amis, aux philosophes & aux bons patriotes, c'est l'exclusion qui lui avoit été donnée par le premier ministre, & qui vraisemblablement auroit duré s'il ne fût mort. Cette exclusion faisant infiniment d'honneur à M. de Condorcet, on ne sauroit trop en publier les circonstances. Comme secrétaire de l'académie des sciences en 1777, il étoit chargé de faire l'éloge du duc de la Vrilliere, honoraire de cette compagnie, qui venoit de mourir. Plus délicat que le secrétaire de l'académie des belles-lettres, qui avoit rempli cette tâche désagréable, il reculoit à s'en acquitter : M. de

Maurepas lui en fit des reproches ; on prétend même qu'il alla jusqu'aux menaces. L'orateur philosophe tint bon, & lui déclara qu'il ne loueroit jamais un pareil ministre, qu'il méprisoit trop. *Inde iræ.*

1 *Mars* 1782. Voici la premiere réponse à l'électeur de Treves, attribuée à l'empereur. « C'est au milieu de mes occupations militaires & de mon camp, que j'ai reçu les deux lettres sous le même couvert, qu'il a plu à votre altesse de m'écrire en date des 1 & 14 septembre de cette année. Que ne lui dois-je pas pour l'intérêt qu'elle prend à tout ce que je fais, & même à mon salut, dont je me flatte, à la vérité, de la sureté, sans desirer néanmoins d'en rapprocher l'époque ?

Je n'ai malheureusement avec moi ici que l'instruction du grand Fréderic à ses généraux, les rêveries du maréchal de Saxe, & de pareils livres profanes. Mais Quesnel, Buzembaum & l'orthodoxe Frebonius, sont restés dans ma bibliotheque. Comment pourrai-je répondre avec détail aux questions importantes, divisées en cinq points, qu'il plaît à V. A. de me faire ? je n'en aurois pas même le temps, si une pluie à verse ne me mettoit dans le cas de pouvoir moraliser un moment avec vous au lieu d'exercer.

Pour suivre l'ordre que V. A. a tracé : 1o. Quant au *Placitum regium*, il m'a paru que quand le chef visible de l'église, comme elle l'appelle, fait émaner quelques ordres du Vatican aux fideles de mes états, leur chef très-palpable & réel comme moi, doit en être instruit & y influer pour quelque chose.

2o. Trop mal écrit pour pouvoir le copier.

3°. Quant à la privation des bénéfices en cas de contravention aux loix, V. A. elle-même a la bonté de reconnoître qu'indirectement j'étois en droit par la privation du temporel d'obtenir justice ; mais comme l'indirect est toujours le moyen du fourbe, je préfere le direct.

4°. Quant aux bulles *in cænâ Domini & Unigenitus*, V. A. désapprouvant la premiere, rend à Boniface VIII la justice qui lui est due. Le mot de l'*arracher* des rituels paroît l'inquiéter ; si elle vouloit, elle pourroit ordonner dans son diocese, au lieu de cette action trop violente, de coller dessus une feuille blanche de papier, sur laquelle on écriroit ces quatre mots : *Obedientia melior quam Victima*, sentence que, s'il m'en souvient bien, Samuël doit avoir dit à Saül pour quelques Amalécites de trop peu tués. Cette formule pourroit ainsi devenir plus utile.

La bulle *Unigenitus* est postérieure à tout concile œcuménique, par conséquent fort éloignée de l'infaillibilité d'un jugement de l'église universelle. Elle a été reçue par les uns, point par les autres ; il paroît que d'ordonner, comme j'ai fait, qu'on n'en parle & n'en dispute en rien, n'est pas trop. Heureusement que mes bons Autrichiens & mes bons Hongrois ne connoissent ni Molina, ni Jansenius. Si on leur en parloit, ils demanderoient si ce sont des consuls romains, dont ils n'ont point entendu parler dans les écoles latines. Moi-même j'ai connu un chien levrier qui prenoit son lievre tout seul, & qu'on avoit appellé *Molina*, tant on est ignare chez moi sur les disputes de la grace. Ainsi on continuera de

s'en taire dans mes états ; & l'on est bien fait de s'en taire par-tout, il y a plus d'un demi-siecle.

5o. Si je répugne à quelque chose, ce n'est pas à croire les vérités de ma foi, mais seulement à ce qu'on m'en fasse accroire sur les explications. Bref, je me flatte que nous suivons ensemble le plus droit chemin pour faire chacun notre salut, en accomplissant les devoirs dans lesquels la providence nous a jetés, en faisant honneur au pain que nous mangeons : vous mangez celui de l'église, & vous protestez contre toute innovation ; & moi celui de l'état, & je défends ou revendique ses droits primitifs, &c.

1 *Mars*. C'est décidément aujourd'hui que se joue la piece de Mlle. Raucoux. Quand on lui a demandé au comité la quantité de billets de parterre qu'elle jugeoit à propos de prendre, suivant la méthode des auteurs modernes, pour former un parti, elle a répondu noblement qu'elle n'en desiroit aucun, qu'elle s'en rapportoit au public ; & que son drame, s'il étoit bon, se soutiendroit par lui-même. Cette résolution généreuse, répandue aujourd'hui adroitement par les amis de l'actrice, lui concilie déja beaucoup de suffrages. Du reste, tout est loué, & la chambrée sera certainement des plus brillantes.

1 *Mars*. On a su dans une séance particuliere de l'académie françoise, qu'un membre, qu'on dit être M. Ducis, avoit proposé de faire un réglement de police intérieure & de convenir entre soi de ne point donner de billets aux femmes pour les assemblées publiques, afin de leur rendre la gravité qu'elles avoient autrefois. M. de la Place, indigné de

commencement. Le sieur Molé l'a très-bien secondée, & s'est conduit en bon & franc camarade. Après la piece elle s'est rendue aux invitations du public, s'est montrée dans son costume de soldat, a remercié le public, & a été reçue avec transport.

2 *Mars*. Le *Thésée*, dont la premiere représentation a eu lieu aussi hier, a eu beaucoup de succès ; mais toute l'attention s'étant portée principalement à la comédie françoise, & les véritables connoisseurs n'ayant pu se partager, il faut attendre la suite de quelques autres représentations, pour fixer irrévocablement quel degré d'estime mérite la nouvelle production de M. Gossec.

3 *Mars*. Les ennemis de Mlle. Raucoux (& elle en a beaucoup), non contents de s'être déchaînés dans les foyers contre sa piece avec une fureur sans exemple, sur-tout envers l'ouvrage d'une femme, veulent lui ravir même le petit mérite qu'ils lui laissent, & répandent le bruit qu'elle n'est que le prête-nom de M. Durosoy. En outre, on a déja enfanté une chanson, où l'on lui reproche cruellement ses turpitudes.

3 *Mars*. L'affaire de la cour des aides de Clermont continue à faire grand bruit. On convient assez généralement qu'elle a eu tort dans la forme ; qu'elle ne devoit point connoître d'un procès dont la question concernant la noblesse n'étoit qu'incidente à la question principale ; mais on trouve qu'elle a très-grande raison au fond, & que les raisonnements de ses remontrances sont victorieux.

Une circonstance singuliere, c'est que le sieur Aubier pere ayant été membre du cor-

feil supérieur de Clermont, & ayant pardevers lui cette tache infamante qui devoit le rendre odieux à la magistrature, & qu'on insinue avoir été le motif secret de l'animosité de la cour des aides, ait trouvé au parlement de Paris une protection éclatante au point de l'emporter sur une cour souveraine. Ce triomphe n'a été que la suite de son adresse à ne point paroître en cause, à n'y mettre que son fils intact, & même gémissant en apparence de la honteuse démarche de son pere, & l'inculpant.

Quoi qu'il en soit, on cite sur-tout aujourd'hui une lettre de la cour des aides de Clermont au garde des sceaux, piece sur laquelle a été assise son interdiction. Ces magistrats, outrés de voir le peu d'effet de leurs remontrances, lui reprochent dans cette lettre, ou de n'avoir pas lu leurs remontrances, ce qui seroit une négligence impardonnable ; ou, s'il les a lues, de ne les avoir pas comprises, ce qui seroit une grande ineptie ; ou, après les avoir lues & entendues, d'en avoir dissimulé au Roi la force & la justice, ce qui seroit une pusillanimité répréhensible ; ou enfin, convaincu de leur bon droit, d'avoir déterminé S. M. à les punir, ce qui seroit le comble de l'injustice. Cette gradation de doutes indécents, & même injurieux à M. de Miromenil, lui a paru mériter l'animadversion du conseil.

En conséquence, il est d'abord allé chez le Roi rendre compte du fait à S. M. qui a daigné lire la [illegible] & lui a répondu qu'en effet le associés libres, M. Poulletier [illegible] & le duc de la Rochefoucault.

---

(1) Mlle. Raucoux fait un rôle d'homme dans sa piece.

dantes soit faite à la cour des aides ; en conséquence il y a eu une assemblée générale des chambres, dont on ignore encore le résultat.

3 *Mars*. On peut se rappeller qu'on a parlé dans le temps d'un grand recueil qui fut publié en 1779, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire du droit public de la France*. Il y restoit des lacunes considérables, & la prudence de ceux qui avoient fait imprimer les fameuses remontrances de 1775, où elles existoient spécialement, n'avoit pas osé les rétablir dans l'ouvrage en question. Enfin, on a cru devoir satisfaire les desirs du public, & ces *lacunes* paroissent aujourd'hui en 10 pages in-4°. du même format que le recueil, elles completent merveilleusement cet éloquent morceau, & sont bien humiliantes pour les particuliers ou les magistrats qu'elles concernent, & qui sont nommés sans aucun détour.

3 *Mars*. M. le marquis de Puysegur, lieutenant général des armées du Roi, personnage de distinction, auquel on attribuoit différents ouvrages, entr'autres le dernier mémoire au Roi sur la guerre, qu'on avoit désigné plusieurs fois & tout récemment pour le ministere, vient de mourir; il étoit fils du maréchal du même nom.

4 *Mars*. Voici la chanson composée à l'occasion de la piece de Mlle. Raucoux.

Sur l'air ; *Mon pere étoit pot*.

gran[illegible] au fond, & que les raisonnements de ses remontrances sont victorieux.

Une circonstance singuliere, c'est que le sieur Aubier pere ayant été membre du cour-

nument qui y a été élevé l'année derniere à ce héros marin, d'avoir répandu ses bienfaits dans le temps sur sa veuve & sa famille, vient encore de donner tout récemment une réforme de cavalerie au régiment royal de Picardie, à un chevalier du Couëdic, sous-lieutenant d'infanterie, avec dispense de payer la finance ordinaire.

3 *Mars*. Les spectacles ont repris aujourd'hui, & *Thésée* a encore eu plus de succès à la seconde représentation ; ce succès cependant ne porte pas sur le poëme, dont on ne peut [illegible]

4 *Mars*. Rien de plus merveilleux ici que l'attrait pour la nouveauté, au point que l'on s'enthousiasme soudain sur les inventions les plus fausses & les plus absurdes. Du moins tel est le reproche que les savants font aujourd'hui aux ministres qui ont trop aveuglement suivi leur zele pour accréditer la prétendue découverte de M. Janin. Ils assurent que non-seulement le vinaigre ne peut opérer l'effet salutaire qu'on lui suppose, mais qu'il est, au contraire, très-propre à augmenter les dangers qu'on veut éviter.

Quoi qu'il en soit, la société royale de médecine, qui se plaint de n'avoir pas été consultée dans une matiere aussi essentiellement de son ressort, vient de nommer d'office des commissaires pour vérifier les expériences annoncées. Ces commissaires sont, entre les associés ordinaires, les docteurs Macquer, Fourcroye, l'abbé Tessier & Hallé ; entre les associés libres, M. Poulletier de la Salle & le duc de la Rochefoucault.

---

(1) Mlle. Raucoux fait un rôle d'homme dans sa piece.

dantes foit faite à la cour des aides; en conféquence il y a eu une affemblée générale des chambres, dont on ignore encore le réfultat.

3 *Mars*. On peut fe rappeller qu'on a parlé dans le temps d'un grand recueil qui fut publié en 1779, fous le titre de *Mémoires pour fervir à l'hiftoire du droit public de la France*. Il y reftoit des lacunes confidérables, & la prudence de ceux qui avoient fait imprimer les fameufes remontrances de 1775, où elles exiftoient fpécialement, n'avoit pas ofé les rétablir [illegible] être aujourd'hui dans le tombeau des Rois.

4 *Mars*. Les comédiens italiens ne pouvant jouer la nouveauté qu'ils ont annoncée, pour fatisfaire l'impatience du public, lui en fubftituent une autre qui doit avoir lieu demain, jeudi; c'eft l'*Eclipfe totale*, comédie en un acte, mêlée d'ariettes.

Tout cela n'eft qu'en attendant un opéra comique du grand genre, intitulé *la nouvelle Omphale*, de M. Robinot de Beaunoir & du fieur Floquet. L'auteur des paroles ayant fort à cœur d'être joué, a dédié fon ouvrage à Mad. Jules, s'eft fait ainfi connoître à la cour, & a obtenu un ordre pour paffer avant tous les auteurs fes anciens; ce qui a occafionné beaucoup de murmures. Cependant, encore un coup, on ne peut jouer *la nouvelle Omphale* dans ce carême; on eft à la veille de la clôture; elle exige beaucoup de travail, de préparatifs; & les acteurs ont demandé qu'on différât jufqu'après pâques.

5 *Mars*. Le Roi, non content d'avoir honoré la cendre du brave vicomte du Couëdic, mort de fes bleffures à Breft, le 7 janvier 1780, dont on fe rappelle le brillant combat, par un mo-

nument qui y a été élevé l'année derniere à ce héros marin, d'avoir répandu ses bienfaits dans le temps sur sa veuve & sa famille, vient encore de donner tout récemment une réforme de cavalerie au régiment royal de Picardie, à un chevalier du Couëdic, sous-lieutenant d'infanterie, avec dispense de payer la finance ordinaire.

5 *Mars*. Les spectacles ont repris aujourd'hui, & *Thésée* a encore eu plus de succès à la seconde représentation ; ce succès cependant ne porte pas sur le poëme, dont on ne peut approuver les changements. On ne voit pas pourquoi réduire en quatre actes cette tragédie qui en avoit cinq ; innovation qui ne consiste que dans une refonte bizarre des troisieme & quatrieme actes réunis ensemble, ce qui en forme seulement un acte d'une longueur interminable & monotone par l'uniformité de la situation. Le dénouement que M. Rochon de Chabannes avoit substitué à l'ancien, d'après l'invitation de M. Gossec, n'a pas été conservé, parce que ce poëte n'a pas voulu y laisser joindre les sutures & les corrections de tous ceux qui vouloient s'en mêler ; en sorte que le changement le plus nécessaire, qui devoit produire le plus d'effet, donner à la situation plus de vraisemblance, & d'intérêt conséquemment, est le seul qui n'ait pas eu lieu.

Au reste, si Quinault, revenu au monde, s'indignoit avec raison contre ses réformateurs, Lully ne pourroit qu'applaudir à son rival. La musique de M. Gossec est infiniment supérieure à celle du vieux lyrique dans la partie des accompagnements & des effets d'orchestre, où il regne une harmonie aussi riche que savante

dans celle des chœurs, presque tous de la plus grande beauté, principalement ceux des démons, qu'on a applaudis avec transport; même dans celle des airs de danse, qui n'ont pas laissé aussi que d'être goûtes, quoiqu'on ait paru en général y desirer une tournure plus neuve & plus piquante. Mais ce qui dédommageroit son amour-propre, seroit de voir qu'à l'exception d'un superbe air de Thésée, embelli encore par la voix du sieur le Gros au troisieme acte, & du monologue, *Dépit mortel*, dans lequel Mlle. Duplant brille également, le morceau de chant le plus généralement admiré, soit celui d'Egée: *Faites grace à mon âge en faveur de ma gloire*, qui a été conservé de l'ancienne musique, & que le sieur Larrivée rend ainsi que tout son rôle avec beaucoup de noblesse.

6 *Mars*. C'est chez Mlle. Fannier qu'a été charitablement composée la chanson sur Mlle. Raucoux & sa piece: elle étoit même préparée d'avance, parce qu'on vouloit la répandre dès le soir après la 1re. représentation. Elle est sur-tout attribuée au président d'Héricourt, aidé de M. de Chamfort, du marquis de Saint-Marc, & de la divinité de ce petit Parnasse. Il y est resté une légere incorrection de rime, que les connoisseurs seuls trouvent aisément, & qu'on n'a jamais pu changer.

7 *Mars*. Les gentilshommes de la chambre desirant recruter de sujets la comédie françoise qui se délabre de plus en plus, font rechercher dans les provinces les acteurs les plus distingués. Dans la troupe de Bordeaux, le sieur Granger excelloit pour les rôles de petit-maître, & y étoit si aimé qu'il gagnoit à lui seul

10000 liv. , & que , par égard pour lui , on y avoit reçu son pere , sa mere , un frere , tous sujets médiocres ou mauvais , supportés pour lui seul, & lui faisant un sort de 20 à 22000 l. Il a fallu renoncer à ce joli revenu pour se rendre dans la capitale & y débuter ; mais le sieur Molé qu'il s'agissoit de doubler , redoutant le parallele , a déclaré que si le sieur Granger paroissoit au théâtre , il quittoit. La crainte sans doute de perdre cet excellent acteur, sans être sûr encore d'en avoir un qui le remplace & plaise au public, a arrêté les supérieurs, qui , ne sachant plus que faire du nouveau venu , l'ont envoyé aux Italiens , c'est-à-dire, dans une arene toute différente, où les pieces qu'il sait , ne lui serviront plus de rien , & où il faut apprendre un autre théâtre. Malgré ces difficultés & ces dégoûts, la supériorité du sieur Granger s'est manifestée dès qu'il a paru , & le parterre enthousiasmé, l'a vivement applaudi & traité avec une distinction méritée.

7 *Mars*. L'académie françoise , dans son assemblée d'aujourd'hui , a adjugé le legs annuel de 1200 liv. , fondé par feu M. le comte de Valbelle , à M. de la Cretelle , avocat au parlement , auteur de l'*Eloge du duc de Montouzier* , dont on a parlé.

7 *Mars*. On raconte que le sieur Thierry, premier valet de chambre du Roi , un jour s'étant rendu trop tard à son service, en avoit reçu des reproches de S. M. ; qu'en convenant de sa faute, il avoit observé à son maître, que s'il en savoit le motif, il le trouveroit moins coupable , & lui pardonneroit. Le monarque a voulu qu'il s'expliquât : alors il lui a appris qu'il avoit été occupé à consoler un de ses amis prêt à faire banqueroute , parce qu'on ne le payoit pas lui-même , & qu'à l'instant

l étoit dans un si grand désespoir qu'il se se-roit brûlé la cervelle, s'il ne l'en avoit empê-ché en lui fournissant quelques secours. Tout cela n'étoit que plus propre à augmenter la curiosité de S. M. Bref, par les éclaircissements, il s'est trouvé que le principal débiteur de ce malheureux étoit le grand aumônier qui, avec 600000 liv. de rentes, le faisoit languir pour 80000 liv. qu'il lui devoit.

Le Roi, bien instruit du fait, a donné sur le champ un bon au sieur Thierry pour aller tou-cher cette somme au trésor royal ; & dès que le cardinal de Rohan a paru devant lui, il lui a dit en plaisantant, mais avec fermeté : *vous me devez bien de l'argent ; que cela ne tarde pas à être remplacé ;* Thierry vous l'expliquera.

Tout le monde est enchanté de ce trait qui caractérise à la fois l'humanité, la bonté, la justice du Roi, son amour de l'ordre & de la regle.

8 *Mars*. *L'éclipse totale*, quant à la moralité & au dénouement, est la fable de la Fontaine, intitulée *l'Astrologue au fond d'un puits*. L'au-teur y a joint une petite intrigue d'amour d'où naît une suite d'allusions, & de *quiproquo* assez ingénieux, qui ont réjoui le parterre. Il faut convenir cependant que ce seroit peu de chose sans la musique. Elle est de M. d'Aleyrac, jeune militaire, donnant comme amateur les plus grandes espérances, s'il cultive ce talent. Les paroles sont de M. de la Chaboissiere.

9 *Mars*. Les comédiens italiens ont donné hier la nouveauté attendue depuis quelque temps : c'est *l'Amour & la Folie*, opéra comi-que en trois actes & en vaudevilles, dont les paroles sont de M. Desfontaines ; il est en effet dans son genre, & rempli de gaietés qui pas-seroient pour des ordures de boulevarts. De

jolis couplets, des tableaux agréables & le choix heureux des airs ont fait la fortune de cette polissonnerie, qui a eu un succès complet. Le fonds, car nos auteurs ont peine à produire aujourd'hui rien de leur imagination, est tiré d'un apologue charmant, ayant le même titre de la Fontaine, qui, lui-même, l'avoit pris dans un dialogue ingénieux de Louise Labé, virtuose du seizieme siecle.

9 *Mars*. Il paroît décidé que les comédiens françois iront jouer à pâque dans la nouvelle salle. Quoique les bâtiments qui l'entourent ne soient point finis, ni même commencés, on a toujours tracé sur ce vaste emplacement les rues qui doivent servir de communication & de débouchés ; on a figuré les édifices en planches ; & la circulation des voitures peut ainsi devenir libre ; reste à savoir ce qui arrivera lorsqu'on voudra bâtir. Quoi qu'il en soit, on s'empresse d'aller voir en attendant cet édifice, sur lequel on raisonne différemment.

Tout le monde est assez d'accord que, quant à l'extérieur, il ne s'annonce pas comme devroit se caractériser un pareil monument, & que si l'on ne lisoit en lettres d'or au froton du péristile, *Théâtre François*, on ne se douteroit pas que ce fût son institution. Quant à l'intérieur, on n'est pas d'accord : les badauds, qui se laissent facilement prendre par les yeux, par des murs nouvellement badigeonnés, par des dorures brillantes, des peintures fraîches, un local imposant, trouvent la salle superbe. Les gens de l'art, les connoisseurs, ou même ceux qui jugent par le bon sens, qui savent que la premiere qualité d'une salle de spectacle est qu'on y voie & y entende, doutent que celle-ci ait ces avantages au suprême degré. Il paroît que les architectes ont eux,

mêmes cette inquiétude, puisque l'essai qu'on devoit faire n'a pas eu lieu : ils ont craint que les mécontents n'excitassent une fermentation dangereuse, qui le deviendra beaucoup moins quand une fois la salle sera livrée entiérement ; & qu'ayant commencé d'y jouer, on ne pourra plus reculer, sauf à attendre la premiere vacance pour réparer les sujets de plainte.

Une des innovations de cette salle, c'est qu'on sera assis au parterre, prétexte d'augmenter les places ; & il est agité de les élever jusqu'à 48 sous ; ce qui donne lieu à d'autres considérations de la part de ceux qui en examinant l'innovation en elle-même, la regardoient déja comme funeste pour l'art.

Les comédiens eux-mêmes ne sont pas sans alarmes. Le titre leur annonce que ce n'est plus leur hôtel, qu'il appartient à la nation, & cette dépossession, pour ainsi dire, est d'un funeste augure pour leur état, qu'ils craignent de voir changer : jusqu'à ce que leurs intérêts soient réglés, ils n'osent prendre un parti sur leur ancien hôtel.

9 *Mars*. Les curé & marguilliers de la paroisse de Saint-Sulpice, sur laquelle est l'hôtel de Maurepas, se proposent de faire célébrer demain dans cette église un service solemnel pour le repos de l'ame de ce ministre.

M. l'évêque d'Autun officiera pontificalement, & l'oraison funebre sera prononcée par M. l'abbé Melon de Pradon, chanoine de l'église de Paris.

10 *Mars*. Le musée, par excellence, puisque c'est lui plus spécialement consacré aux muses, se soutient sous la présidence de M. le Court de Gebelin, & par l'activité infatigable de l'abbé Cordier de Saint-Firmin, tou-

jours occupé à recruter des membres & des spectateurs. Les lectures publiques se continuent les premiers jeudi de chaque mois, & l'affluence est telle qu'on ne peut y aborder qu'en arrivant de très-bonne heure. Un morceau lu par le président, & de sa composition, est remarquable entre tous les autres.

Un professeur de langues orientales à Cambridge en Amérique, a envoyé en 1781 à M. de Gebelin, trois inscriptions puniques, qu'on a trouvées sur des rochers à l'embouchure d'une riviere, qui coule à cinquante milles au Sud de Boston : elles ont été gravées par les Carthaginois qui aborderent sur cette plage méconnue; elles ont pour objet leur arrivée & les traités qu'ils firent avec les habitants du pays.

C'est sur cette importante découverte que M. de Gebelin a fait un mémoire très-intéressant. L'auteur est pour l'affirmative. Il ne doute nullement de l'authenticité du monument, & confirme les connoissances nautiques du peuple rival de Rome. Il faut voir, quand cette dissertation sera plus publique, ce que les savants y répondront de contradictoire.

10 *Mars*. Ce n'est pas sans raison que le sieur Molé s'est montré jaloux des talents du sieur Granger. Les connoisseurs le trouvent plus noble, plus naturel que lui, & non moins leste & sémillant. En outre, il a un organe bien supérieur, sonore & intéressant à la fois; on le court avec fureur, & il reçoit des applaudissements universels. Les comédiens françois ont autrefois possédé ce sujet non encore formé, & n'avoient pas su l'apprécier. Il a développé dans la *Coquette fixée* & *l'Apparence trompeuse*, deux pieces dans lesquelles il a joué de suite, deux rôles opposés, toutes les

finances de la comédie, une connoissance profonde du théâtre, enfin l'intelligence la plus consommée.

10 *Mars*. Le docteur Lorry, cet esculape moderne le plus à la mode parmi les femmes & les beaux esprits, tombé depuis quelque temps en apoplexie, offre à l'humanité le spectacle le plus déplorable. Sa tête est revenue; il est en état de donner des consultations; mais ses jambes lui refusent le service: comme pour sa propre santé il est obligé de se promener en voiture, ne pouvant le faire autrement, il emploie utilement encore cet exercice pour lui & pour les autres; il fait des tournées de malades chez ceux qui le desirant sont en état de descendre, & de venir dans son carrosse conférer avec lui & se montrer à son inspection; façon nouvelle de faire la médecine assez semblable à celle de Marcel, ce maître à danser, qui, tout podagre & ne pouvant se remuer, enseignoit les graces de cet art, & en donnoit des leçons sublimes.

10 *Mars*. Extrait d'une lettre de Clermont, du 6 mars... C'est à l'occasion de la publicité des remontrances de notre cour des aides, par l'impression, que M. le garde-des-sceaux lui ayant écrit une lettre très-seche pour lui témoigner le mécontentement du Roi, ces magistrats lui ont répondu une lettre fort longue, fort détaillée & fort peu respectueuse, qui leur a attiré une réplique mortifiante, & delà l'autre infiniment laconique, & motif de la disgrace de cette cour.

M. le comte de Montboissier, ci-devant gouverneur des mousquetaires noirs & commandant dans la province, a été chargé, en cette qualité, d'y venir, accompagné de deux

huissiers de la chaîne, notifier les ordres du Roi. Lui-même est allé chez chacun de Messieurs leur donner sa lettre de cachet portant ordre de se rendre au palais pour les entendre : il l'a fait avec toute l'aménité possible ; il leur a montré sa répugnance à se charger de cette fonction, leur a détaillé les instances qu'il avoit faites à la cour afin de l'éviter, sa douleur de s'en acquitter, &c.

Le jour de la séance où il a fait enrégistrer la déclaration du Roi en date du 19 février, contenant interdiction indéfinie, il a prononcé un discours très-touchant, où il a renouvellé ses regrets d'être le porteur d'ordres si rigoureux envers autant d'amis qu'il comptoit de magistrats ; il a fait leur éloge, & les a assurés qu'il ne perdroit aucune occasion de supplier le Roi d'en adoucir l'amertume & la durée.

11 *Mars*. M. de Sainte Foy avoit présenté requête en cassation de l'arrêt du parlement qui l'a décrété d'ajournement personnel. Cette requête étoit motivée sur l'alternative où il se trouvoit, soit de rester sans justification s'il ne produisoit les pieces servant à sa défense, soit de manquer à la confiance qu'il devoit au comte d'Artois en révélant l'intérieur de sa maison. On n'a pas trouvé ses raisons bonnes, & sa requête a été regardée d'une voix unanime inadmissible.

11 *Mars*. La nouvelle salle de comédie françoise revient à deux millions. On sait que c'est aux dépens de Monsieur qu'elle a été construite. Il faut se ressouvenir de tous les revirements opérés de l'hôtel de Condé, d'abord acheté par la ville, ensuite repris par le Roi, qui l'a cédé à son frere, sous cette condition. On avoit fait entendre au prince qu'il se rem-

péreroit facilement, & avec usure de ses avances par les terreins qu'il vendroit autour ; mais jusqu'à présent personne n'en achete.

Dans le nouvel édifice on a pratiqué un escalier qui conduit à une porte souterraine, dont l'objet est de servir d'issue à un passage du Luxembourg à la comédie, pour que Monsieur, quand il habitera ce palais, puisse s'y rendre sans appareil & *incognito*, s'il veut ; mais on ne conçoit pas que dans un espace aussi long & aussi mal-sain, on puisse imaginer de faire passer son altesse royale.

12 *Mars*. Samedi dernier, les chambres assemblées, la cour des aides a enrégistré la déclaration qui lui attribue la connoissance des affaires pendantes à celle de Clermont durant son interdiction, & a en même temps arrêté des remontrances.

12 *Mars*. On a inséré dans le journal de Paris, n°. 54, une anecdote suivant laquelle un jeune homme de trente ans, réputé mort à Laigle, ville de la haute Normandie, avoit été retiré de sa biere, au moment où l'on le portoit en terre, & avoit encore vécu deux jours. Il est à présumer que si l'on ne se fût pas hâté de l'ensevelir, & de remplir un usage barbare de ce lieu de calfeutrer avec de l'étoupe & du chanvre la bouche de ce malheureux, & les conduits par lesquels peut se faire toute espece d'écoulement & de déjection, il en fût peut-être revenu, & eût rempli une longue carriere.

M. François de Neufchateau, à cette occasion, dans une lettre qu'on lit dans le no. 70 du même journal, observe que dans la Lorraine où il réside, il y a un réglement très-sage, introduit dans un canton de cette province par un

M.

M. Huet, doyen de Rousseaux, qui, en sa qualité de curé-doyen, fit arrêter dans un synode que les curés n'enterreroient aucun de leurs paroissiens, qu'il n'eût demeuré deux nuits entieres sur un lit, le visage découvert, les mains & le reste du corps libres; qu'on ne mettroit le mort dans son cercueil que le matin du troisieme jour, en présence de quelques examinateurs & certificateurs de la vérité de sa mort; que ce cercueil ne seroit jamais fermé par-dessus; & qu'il seroit jeté sur le visage du mort & sur son corps, beaucoup de chaux vive.

M. de Neufchâteau nous apprend, par occasion, que cet excellent homme a laissé quantité de manuscrits, de mémoires & de projets utiles, qu'il a entre les mains ces papiers, qu'il se propose de visiter & d'extraire.

Il apprend encore que c'est à M. Huet que la province est redevable des ordres donnés en 1740 pour la plantation des arbres sur les grandes routes.

13 *Mars*. Suivant ce qu'on écrit de Londres, M. Noverre y a le plus brillant succès. Son grand ballet de *Renaud & Armide*, représenté depuis sur le théâtre de l'opéra, en présence du prince de Galles & de l'assemblée la plus brillante & la plus nombreuse, y a sur-tout ravi les Anglois. On y a admiré le génie créateur de cet habile homme, qui fait revivre parmi nous à un si haut degré la pantomime, art si célebre dans les beaux jours de la Grece & de Rome.

Les spectateurs furent tellement enchantés, qu'imitant un usage des théâtres de Paris, jusqu'alors inconnu à Londres, on fit retentir le nom de Noverre dans toute la salle, & on l'appella pour recevoir en personne les éloges

de la nation ; sa modestie lui fit constamment refuser de se montrer.

Les sieurs Gardel & Nivelon ont parfaitement secondé le compositeur, mais mademoiselle Théodore principalement. Elle triomphe ici, & l'on aime autant son caractere que son talent sans exemple.

13 *Mars*. M. Viotti, violon étranger, qui n'a point encore paru ici, qui s'est fait connoître par hasard pour la premiere fois dans un petit concert particulier avec une modestie rare, & fit tomber l'archet des mains de tous nos grands maîtres, doit débuter au concert spirituel durant la quinzaine : il est des amateurs qui le mettent au-dessus de tout ce que nous avons entendu jusqu'à présent.

13 *Mars*. Un ministre anglois, nommé Beresford, ayant profité de l'accès qu'il avoit chez milady Hamilton, pour rendre la fille de cette dame amoureuse de lui, & la déterminer à l'épouser, est allé en Ecosse avec elle afin d'y remplir la cérémonie de la loi. De retour, la mere a trouvé cet hymen très-mauvais ; & ayant fait rougir sa fille d'une alliance aussi disproportionnée, l'a engagée à son tour à se soustraire par la fuite à son ravisseur ; toutes deux en conséquence sont passées dans une ville de la Flandre Françoise, où le ministre les a bientôt suivies. Il s'y est engagé une contestation pardevant la justice du lieu. La mere a fait décréter le sieur Beresford de prise de corps comme ravisseur ; & celui-ci au contraire a rendu plainte contre milady Hamilton ; comme cherchant à soustraire une femme à l'autorité de son époux. Le procès est venu par appel au parlement de Paris, & y a formé une affaire d'éclat, qui a attiré un monde prodigieux au barreau.

Me. Target a défendu le miniſtre avec cette chaleur, cet intérêt qu'il met dans ſes cauſes, il a enchanté tout l'auditoire ; il a même tellement prévenu tout ce que l'avocat adverſe, Me Gerbier, avoit à plaider, que celui-ci n'a pu s'empêcher de convenir après l'audience que ſon confrere lui avoit joué le tour le plus ſanglant, & ne lui laiſſoit plus rien à dire. Quoi qu'il en ſoit, en effet, lorſqu'il a fallu deſcendre dans l'arene, ſoit que le haſard eût occaſionné ce contre-temps, ſoit que ce ne fût qu'un prétexte, Me. Gerbier n'a point paru, & a fait demander la remiſe de ſa cauſe, comme étant malade : enfin hier, où il étoit queſtion de la reprendre, n'étant point encore en état, un particulier, nommé Geoffroy de Limon, très-connu dans le monde comme un homme d'eſprit, & un beau parleur, qui a été attaché à Monſieur, & dont on peut ſe rappeller la fâcheuſe aventure, n'ayant d'avocat que le titre, s'eſt préſenté & la cour lui a permis de parler ; il a plaidé pour Mad. Hamilton, aſſez bien pour un homme qui n'eſt point habitué à cet exercice ; mais trop mal pour la circonſtance où il auroit fallu des prodiges d'éloquence : au ſurplus, il y a apparence qu'il n'a fait que débiter le plaidoyer de Me. Gerbier ; & comme l'élocution eſt la grande partie de cet orateur, on ſait combien il a dû perdre.

C'eſt vendredi prochain que l'avocat général doit porter la parole.

14 *Mars*. Les comédiens françois ont enfin commencé hier à eſſayer leur nouvelle ſalle, illuminée d'une maniere particuliere. Il paroît que cette répétition n'a pas eu grand ſuccès. On confirme que la voix dans la comédie parlée, s'y fera difficilement entendre, ou, pour

mieux dire, qu'elle sera perdue pour le grand nombre des spectateurs. On se plaint des loges, où l'on ne peut entrer pour peu qu'on ait du ventre : dans un certain nombre, il y a une portion des spectateurs qui n'y pourra rien voir ; enfin la méthode imaginée d'éclairer mieux, ne répond pas à l'idée qu'on s'en étoit formée, & présente des inconvénients qu'il faudra corriger.

14 *Mars*. Le Sr. Bordenave, professeur royal de chirurgie, destiné spécialement à la physiologie, étant tombé ces jours-ci en apoplexie, en est mort. Il étoit échevin en charge, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, & membre de l'académie royale des sciences de Paris.

14 *Mars*. Il passe pour constant que le pape, après avoir tenu consistoire le 25, est parti pour Vienne, suivant la résolution qu'il en avoit annoncée à l'empereur. Son objet est de discuter avec sa majesté impériale les différents points de ses édits concernant les maisons religieuses & autres objets qui intéressent l'église. En vain tout le sacré college a cherché à détourner le souverain pontife d'une pareille démarche, d'autant plus hasardée que l'empereur lui a déja fait savoir qu'elle seroit inutile. M. le cardinal de Bernis a sur-tout fait l'impossible à cet égard.

On ajoute que le pape ne mene aucun cardinal avec lui, qu'il n'a qu'une très-petite suite, & qu'il se propose de loger sur la route de couvent en couvent.

14 *Mars*. Les almanachs étant devenus une source d'instruction dans ce pays frivole, où l'on ne veut rien savoir que par superficie & sans étude, ils se multiplient tous les jours. On vient tout récemment d'en publier un pour

les colonies ; c'eſt le pendant de celui de la marine. Juſqu'à préſent le miniſtre s'étoit oppoſé à ſa publication, & le marquis de Caſtries eſt le premier qui n'y ait pas trouvé d'inconvénient.

Entre tous ces almanachs, le plus utile & le plus néceſſaire eſt, ſans contredit, l'*almanach royal*, qui s'améliore chaque année, & va faire de plus grands progrès entre les mains du moderne éditeur.

Cet almanach fut imaginé en 1684 par Laurent d'Houry : Louis XIV l'ayant deſiré, il eut l'honneur de le lui préſenter en 1699. C'eſt de-là qu'il a pris ſon épithete de *Royal*. Il étoit d'abord très-peu de choſe ; mais par les améliorations de l'inventeur & de ſon fils, Charles Maurice, cet ouvrage devint bientôt recommandable.

A la mort de Laurent, en 1725, la veuve employa tous ſes ſoins pour ſuivre les errements du défunt juſqu'en 1741, que ſon petit-fils fut chargé de la direction, & penſa ſe faire une affaire grave, ainſi qu'on l'a vu précédemment. Par le décès de celui-ci, arrivé en 1779, Laurent-Charles d'Houry, petit-fils de l'auteur, eſt devenu éditeur de cet almanach, & il annonce avoir à cœur de conſerver en ce genre un nom diſtingué que lui a laiſſé ſon aïeul.

15 *Mars*. L'abbé Canaye, membre de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, vient de mourir ; il avoit une amitié tendre pour M. d'Alembert, qui ſans doute honorera la cendre de ſon bienfaiteur de quelque éloge. Il avoit une ſuperbe bibliotheque, dont on ignore encore la deſtination.

15 *Mars*. Extrait d'une lettre de Bordeaux, du 8 mars.... Voici en ſubſtance ce qui s'eſt

paſſé dans notre parlement : le 22 décembre le garde des ſceaux lui avoit écrit une lettre où il lui annonçoit le retour du premier préſident ; il avoit en même temps adreſſé au procureur général un paquet cacheté, ne devant s'ouvrir qu'aux chambres aſſemblées. Le premier préſident eſt arrivé en effet en janvier, après avoir reçu des ordres réitérés du Roi très-ſéveres, & avoir promis de s'y conformer. Malgré cela, la fermentation a tellement régné dans la compagnie, qu'elle a reſté juſqu'au 20 février ſans s'aſſembler, & dans la plus parfaite inaction ; ce n'eſt que ſur des menaces de la colere du Roi & de juger la forfaiture, reçues vraiſemblablement du département de M. de Vergennes, que l'aſſemblée a eu lieu, & l'ouverture du paquet où ils ont trouvé une lettre du Roi, dans laquelle on le fait parler avec une molleſſe indigne de ſa majeſté, qui a révolté les partiſans de l'autorité royale. Cependant le ſouverain s'expliquoit, &, ſans prétendre gêner la conſcience ou la volonté des magiſtrats, avertiſſoit ceux qui ne voudroient ou croiroient ne pouvoir pas fraterniſer avec M. Dupaty, qu'ils étoient maîtres de donner leur démiſſion, & de recevoir leur rembourſement.

Cette alternative les a tellement intimidés, qu'ils ont enrégiſtré les lettres-patentes reſtées ſur le bureau depuis ſi long-temps, avec un arrêté très-pathétique & très-ſoumis ; & enfin ils commencent à adminiſtrer la juſtice.

16 *Mars*. Les arts viennent de perdre une des premieres flûtes de l'Europe en la perſonne de Sr. Taillard l'aîné, décédé à Paris le 3 de ce mois. Son talent pour cet inſtrument s'eſt manifeſté dès ſa plus tendre jeuneſſe : à l'âge de douze ans, il eut l'honneur d'être entendu de

plusieurs têtes couronnées. Il donna aussi de lui des sonates, des *duo*, des *trio ;* & il a composé une méthode pour guider les compositeurs dans leurs essais. La mort l'a enlevé au moment où il commençoit son 14e. recueil d'ariettes.

Cet artiste, qui a long-temps joué au concert spirituel, joignoit à une des plus belles embouchures, une exécution vive, brillante & pleine de sentiment, & ses talents étoient relevés par une modestie rare.

16 *Mars*. Le général Washington a prié M. de la Fayette, partant pour la France, de lui rapporter les portraits de toute sa famille. Ce seigneur a en effet fait composer un tableau historié, qui remplit parfaitement cet objet. Mad. de la Fayette y est représentée dans son appartement entourée de ses trois enfants ; elle tient à sa main un uniforme américain ; le garçon, bouillant de marcher sur les traces de son illustre pere, est représenté déja un bras passé dans une manche, & s'efforçant de mettre l'autre ; ce qui jette du mouvement dans la scene. Le marquis de la Fayette est présent, & l'on voit à son étonnement succéder la joie qui brille dans ses yeux. Cette composition, sage, ingénieuse & très-convenable aux circonstances, fait beaucoup d'honneur au jeune artiste qui en est l'auteur, & dont c'est en quelque sorte le coup d'essai.

17 *Mars*. Les clôtures des spectacles se sont faites hier : le compliment des comédiens françois a été moins lieu commun que de coutume, par la digression sur la nouvelle salle qu'ils doivent occuper à la rentrée : ils ont assuré le public, par l'organe du sieur Dorival, leur orateur, qu'ils redoubleroient d'efforts & de soins, tant pour mériter les

suffrages du public par leurs talents, que pour augmenter la pompe des représentations dans le magnifique local que leur a destiné la munificence de nos princes.

M. Imbert est chargé, au surplus, de faire une petite piece relative à cet événement, qui doit se jouer à l'ouverture.

Les Italiens, plus adroits à retourner les fadeurs qu'on débite au parterre ce jour-là, ont eu recours au Sr. Parisau. Cet auteur a imaginé de coudre une petite scene assez agréable à la suite de la piece intitulée *l'Amour & la Folie*, exécutée la derniere. *Iris* vient de la part de Jupiter ordonner à l'Amour de retourner dans l'Olympe: ce dieu obéit, quoiqu'à regret; mais la Folie se trouvant bien sur la terre, chante ce couplet, qui a été redemandé deux fois.

Qu'Amour retourne au ciel, qu'il fuie :
Je reste ici pour ma santé.
Point de gaîté sans la folie ;
Point de bonheur sans la gaîté.
On prétend qu'à la gent humaine
Je sers de guide, & pour toujours ;
Messieurs, si c'est moi qui vous mene,
Vous viendrez ici tous les jours.

18 *Mars*. Extrait d'une lettre de Châlons, du 15 mars 1782.... Il y a ici depuis quelque temps une école de dessin, formée à l'instar de celle de Paris. De jeunes gens espiegles en voulant à quelques suppôts du palais, ont affecté d'y mettre leurs portraits en caricatures, mais de facon à ce que les spectateurs ne pussent se méprendre à la ressemblance : les offensés ont porté plainte contre cette insulte prétendue. Le bailliage a ordonné une information, & que les dessins, objet du délit, seroient apportés au greffe : il faut observer que l'exposition se fait à l'hôtel-de-ville ; les offi-

ciers municipaux ont regardé cette ſentence comme injurieuſe à leur dignité, comme violant l'aſyle de leur hôtel, en ſorte qu'ils ont ſouſtrait ces morceaux, & n'ont pas voulu en permettre le dépôt ; l'affaire alloit devenir grave, lorſqu'ils ont reçu un ordre du Roi d'aller au bailliage faire des excuſes aux magiſtrats, & de ne faire aucune difficulté de laiſſer enlever les pieces juridiquement. Meſſieurs les maire & échevins ont été bien humiliés de cette démarche, & il en reſte une animoſité vive entre les deux corps, qui partage tous les citoyens pour ou contre, ſuivant leurs affections.

18 *Mars*. On va commencer inceſſamment la vente des tableaux & autres objets de curioſité dans les ſciences & arts, compoſant le cabinet de feu marquis de Menars. Comme la plus grande partie des morceaux précieux de cette collection provenoit de la ſucceſſion de Mad. la marquiſe de Pompadour, très-connue par ſon diſcernement & ſon goût pour les arts, la foule des amateurs s'empreſſe d'aller voir ces merveilles. Entre les tableaux, il n'y en a pas du grand genre, mais beaucoup de choſes aimables, & principalement tirées de l'école françoiſe.

18 *Mars*. Le *catalogue des différents objets de curioſité dans les ſciences & arts*, qui compoſoient le cabinet de feu M. le marquis de Menars, dreſſé par les ſieurs Baſan & Joullain, eſt détaillé avec ſoin & exactitude ; ce ſera une ſuite précieuſe pour les amateurs d'une collection de cette eſpece, très-utile & très-inſtructive ; on y a joint quelques eſtampes qui l'ornent merveilleuſement.

La premiere offre dans le haut, le buſte du

marquis de Menars, supporté par deux génies en pleurs, tenant des couronnes comme destinées à ce directeur, & ami des arts & manufactures.

On voit au bas la peinture & la sculpture, avec leurs attributs, debout & dans une tristesse profonde ; la sculpture, plus particuliérement attachée au défunt, est renversée, & caractérise l'excès de sa douleur par le désordre de ses vêtements & de sa personne ; on lit au bas ces deux vers.

> Les arts ont en pleurant honoré sa mémoire,
> Et son amour pour eux vivra dans leur histoire.

La composition simple & naturelle de ce dessin est de M. Cochin, fort ami du marquis de Menars, qui a composé aussi son éloge historique inséré à la tête du catalogue.

Il y a 220 morceaux en tableaux, peintures en émail, miniatures, sculptures en marbre, bronze, &c.

Dans ces derniers on distingue un charmant sujet exécuté avec beaucoup de délicatesse en ivoire, & composé de neuf figures de femmes, satyres & enfants assis, & folâtrant aux pieds de deux arbres, autour desquels serpentent des ceps de vigne. On y a joint la gravure que Mad. de Pompadour en avoit exécutée en 1758, bien capable de faire honneur au talent de cette virtuose.

Il est encore plus confirmé par une suite de soixante-trois planches de son exécution en 1752, d'après différentes pierres gravées par M. Guay, sur les dessins de MM. Boucher, Vien & autres. On y a joint l'estampe du frontispice, pleine de gentillesse & de goût.

19 *Mars*. Il paroît que l'administration de

l'opéra va changer encore une fois. Les acteurs cabalent fortement pour se régir eux-mêmes, & l'on est bien tenté d'en essayer, pour voir si ce gouvernement démocratique sera plus heureux & meilleur que les autres. Il n'y a rien encore de bien décidé.

19 *Mars*. On peut se rappeller un mémoire des curés de Dauphiné, qui parut au commencement de l'année 1782, qui déplut tellement au clergé, c'est-à-dire aux évêques, qu'ils firent expulser de Paris les députés de ces curés : il s'agissoit d'une augmentation de portion congrue qu'ils commandoient.

Cette affaire restée en suspens, ils ont vraisemblablement cherché à obtenir justice d'une autre maniere, & peut-être les curés des autres provinces dans le même cas, ont-ils voulu faire cause commune, ce qui a alarmé de nouveau le clergé ; en sorte que ses agents ont sollicité une déclaration du 9 mars, enrégistrée en parlement le 12, qui renouvelle les défenses aux curés du royaume de s'assembler sans permission.

20 *Mars*. Extrait d'une lettre de Malesherbes, du 17 mars... On exagere toujours : la montagne de grès, à deux portées de fusil d'ici, de laquelle on tire beaucoup de sable, offre en effet depuis le commencement de ce mois un phénomene isolé dans l'ordre des phénomenes souterreins, très-singulier, mais qui n'est accompagné d'aucun symptôme effrayant.

On nous avoit dit qu'on y entendoit de minute en minute un bruit épouvantable, & semblable à celui d'un coup de canon ; qu'étant sur la hauteur on ressentoit une commotion considérable, & que le bruit augmentoit d'intensité de jour en jour.

Voici ce que nous en rapporte M. l'abbé de Soulavie, physicien, qui a écrit sur les volcans éteints, qui est allé sur le lieu. Il dit que le bruit qu'il a entendu sous ses pieds est bien semblable à celui d'un coup de canon, mais éloigné ; que la montagne a éprouvé dans le même instant un peu de commotion, & qu'il a été légérement soulevé. Il ajoute que le lieu qui renferme la cause de ce phénomene n'est pas profond ; car un son éloigné reste quelque temps à parvenir à l'oreille, & il a éprouvé dans le même moment & le bruit & la pulsation.

Le peuple d'ici & de Fontainebleau n'en est point effrayé ; il appelle tout simplement cette montagne, *la montagne qui cogne*.

20 *Mars*. Il y a déja eu deux concerts spirituels depuis la clôture des grands spectacles, & l'affluence a été considérable ; il paroît que le Sr. le Gros, qui en a toujours la direction, a redoublé d'efforts pour les rendre brillants en ouvrages nouveaux & en virtuoses.

M. Gossec s'étant présenté au premier pour conduire son *Oratorio de l'arche d'alliance*, la salle retentit d'acclamations, & le public saisit avec empressement l'occasion de prodiguer à l'auteur de *Thésée* les applaudissements les plus vifs.

Au concert du mardi ayant paru, l'enthousiasme se ralluma, & ce furent de nouveaux claquements de mains bien flatteurs pour ses oreilles.

On reçut très-favorablement deux ouvrages nouveaux, une ode sacrée de Rousseau par M. Méhul, & le *Beatus Vir* de M. l'abbé le Sueur. La jeunesse du premier sur-tout donne les plus grandes espérances.

M. Viotti a soutenu dimanche dans son concerto de violon, la haute réputation qu'il s'étoit déja si promptement acquise dans ce pays-ci. Une exécution vraie, un fini précieux & une qualité de son admirable dans l'*adagio*, font placer cet artiste au rang des plus grands maîtres. On prétend que depuis le fameux Lulli il n'a pas paru de violon de sa force.

Mad. Mara est une étrangere qui à l'expression de Mad. Todi, joint tout l'art de mademoiselle Danbzi, aujourd'hui Mad. le Brun, & par la réunion des qualités les plus rares & les plus précieuses, passe pour la premiere cantatrice de l'Europe. Rien n'est comparable au fanatisme qu'elle a excité, & seule elle auroit fait le succès des concerts du sieur le Gros, qui lui donne dix louis chaque fois qu'elle chantera. Elle a commencé mardi pour la premiere fois.

21 *Mars*. M. Chenard, très-belle basse-taille, jeune artiste qui remplit un des principaux emplois au théâtre de Bruxelles, a plu beaucoup aussi au concert spirituel par sa voix très-étendue, & d'une égalité bien rare dans une de ce genre. Son timbre est sonore, sa prononciation distincte, & il est en outre excellent musicien; on regretta seulement qu'il n'eût pas choisi un meilleur morceau pour son début. Il paroît que sur cet essai on voudroit le fixer à Paris.

21 *Mars*. On vante beaucoup un quatrieme *musæum*, institué à Paris, qui doit être un *musæum politique;* quand on en aura mieux connu l'objet, l'origine, les progrès & les inventeurs, on en pourra parler plus amplement.

12 *Mars*. M. Tellès d'Acosta, grand-maître des domaines & bois de Champagne, voulant

sans doute réfuter efficacement par son exemple les détracteurs de son corps, qui le regardent comme inutile, & ont souvent répandu le bruit de sa suppression, vient de publier un ouvrage, le fruit de vingt-sept ans de pratique & d'expérience. C'est une *instruction* où il a rassemblé tout ce qui peut diriger les officiers des eaux & forêts de son département, pour la conservation, l'augmentation, la perfection des bois en général, & de ceux propres surtout à la marine.

Ce qu'on y remarque de plus curieux, c'est ce qu'il y dit pour dissiper les alarmes données sur la consommation qui se fait du bois de chauffage en France. Elle a considérablement augmenté dans Paris. En 1730, on n'y consommoit encore que 366605 voies de bois : on en consomme à présent 640920, & l'augmentation dans les provinces est en proportion ; cependant M. Tellès prétend qu'il n'y a rien à craindre. Il résulte de ses calculs que dans les coupes annuelles, il se trouve 1 million 200000 voies de bois plus qu'il n'en faut pour la consommation du royaume.

22 *Mars*. M. de Beaumont avoit si longtemps occupé le siege archiépiscopal de Paris, que peu de gens se rappelloient la cérémonie de l'installation, ce qui a attiré beaucoup de curieux à celle du nouveau prélat ; elle s'est faite mercredi 20.

Les bourdons, dès la veille & le matin l'ont annoncée au peuple. Ces bourdons s'appellent *Emmanuel* & *Marie*. Le chœur étoit orné des plus beaux tapis, l'autel & les lampadaires garnis de cierges, comme aux fêtes annuelles.

Après la messe canoniale, les chanoines se sont rendus au chapitre, vêtus de leurs robes

rouges & violettes : on y a lu les bulles de M. de Juigné ; & quatre de Messieurs ont été députés vers lui. Leur mission est de lui annoncer que le chapitre est prêt à le recevoir, de le diriger dans sa marche, de l'accompagner depuis l'archevêché jusqu'au chapitre ; car tout est prescrit littéralement jusqu'à la porte par où il doit passer, jusqu'à son habillement qui doit être le rochet & la mosette violette (petit camail).

Le prélat entré au chapitre, le doyen lui fait un compliment : il prête sur les saints évangiles le serment accoutumé ; le chapitre se leve. M. l'archevêque, conduit par le doyen, & suivi de messieurs les chanoines, se rend à l'église métropolitaine par la porte septentrionale. A l'entrée du chœur il se sépare, va faire sa priere à la chapelle de Saint-Denis, à gauche, & une nouvelle toilette : il prend l'habit canonial d'hiver, qui est l'habit d'étiquette pour toutes les prises de possession dans l'église métropolitaine. Cependant le doyen & les chanoines entrent au chœur & se mettent en place.

L'archevêque étant habillé se présente à la porte du chœur, où le doyen descendu de son stalle, vient de nouveau le chercher ; il l'introduit dans le chœur, tenant la droite sur lui ; & après avoir salué ensemble le chœur & le peuple à une distance marquée, il le conduit au grand autel ; ils s'y mettent à genoux, font une seconde priere, montent à l'autel ; & après l'avoir baisé, vont au trône archiépiscopal.

Le doyen y monte le premier, s'y assied, comme pour lui annoncer la supériorité du chapitre sur lui, & ensuite y fait monter &

asseoir l'archevêque. Alors il retourne à sa place de dignité, & l'on entonne le *Te Deum* au son de toutes les cloches.

Le théologal, qui est au jubé de l'évangile avec le secrétaire du chapitre, bientôt annonce au peuple que le prélat est en possession ; il en montre les bulles.

Le prélat entre en exercice par la bénédiction pontificale : il descend de son trône, passe à la sacristie faire une troisieme toilette, & dans ce costume va à l'officialité avec le chapitre & conduit par le doyen, qui l'instale aussi dans sa jurisdiction. L'archevêque tenant le siege, le doyen à sa droite, & les chanoines à ses deux côtés, le secrétaire du chapitre faisant les fonctions de greffier, on plaide une cause, & l'archevêque, après avoir pris l'avis du doyen & de Messieurs, prononce le jugement.

De-là il est conduit en son palais de la même maniere qu'il est venu à l'officialité. Entré dans son appartement, le doyen lui adresse un dernier compliment, auquel le prélat répond : il reconduit le chapitre jusqu'au bas du grand escalier, où il embrasse tous les chanoines à la joue. A ce cérémonial long & ennuyeux succede un grand dîner qui termine la fête.

23 *Mars*. Extrait d'une lettre de Rouen, du 19 mars... La troupe des comédiens de cette ville étant à se récorder pour se préparer à jouer avec vos illustres de Paris, le sieur de Neuville, dans sa loge, attendoit impatiemment son perruquier : le barbier arrive, est rudement gourmandé, se met pourtant en fonctions & coupe une verrue que ce comédien avoit sous le menton ; le sang coule en abondance, celui-ci devient furieux & prend un couteau sur sa cheminée ; le barbier veut

s'enfuir, mais se heurtant contre une chaise, tombe ; ce qui donne au sieur de Neuville le temps de l'atteindre & de le poignarder de trois coups de l'ignoble instrument. Le blessé n'a eu que le temps de faire sa déclaration & est très-mal.

Notre lieutenant criminel, M. Couronne, homme de mérite, mais accusé de partialité en cette circonstance, n'ayant point suivi la procédure avec l'autorité que le cas requéroit, a été mandé au parlement, & interdit pour un an ainsi que le procureur du Roi. Cette cour a évoqué le procès, & l'instruit avec tout le zele qu'exige cet assassinat criant. Il a décrété le comédien, qui est en fuite.

La dame Montessier, directrice de la troupe, amante du Sr. de Neuville, qui devoit l'épouser, & l'avoit déja associé à la direction, répand un mémoire en sa faveur, où l'on représente le barbier comme tenté de voler l'argent & les bijoux du comédien qu'il voyoit, & celui-ci comme ayant arrêté par sa prestesse & sa vengeance le crime que l'autre méditoit.

23 *Mars*. Le *Désœuvré* ou *l'Espion des Boulevarts*. C'est une brochure qui ne laisse pas, quoique sur un sujet trivial, de faire un certain bruit parmi les histrions qu'elle concerne, leurs entours & adhérents. Il paroît que l'auteur est fort initié dans ces divers tripots & en connoît à merveille tous les personnages qu'il démasque, & dont il révele les turpitudes ; ceux-ci jettent les hauts cris & demandent vengeance.

24 *Mars*. Le journal de Paris, qui de tous les objets qu'il avoit embrassés dans son *prospectus*, n'en traite que fort peu, & encore pour la plupart ceux qui lui sont communs

avec les autres journaux, a cependant par-dessus ceux-ci un avantage inappréciable pour des François & des Parisiens, c'est de paroître tous les jours. Avec celui-là, s'il le conserve, il doit nécessairement survivre à la longue à tous les autres, & s'enrichir de leurs dépouilles. C'est ainsi qu'il vient de réunir à lui le privilege des annonces des deuils de cour & du nécrologe des hommes célebres. Mais, par une cupidité mal entendue peut-être, ou du moins déplacée & dérogatoire à ses promesses, il l'augmente du même prix, en sorte qu'au lieu d'un louis, il coûtera désormais 30 livres.

24 *Mars*. Extrait d'une lettre d'Amiens, du 19 mars..... Dans le nombre de 40000 ames environ qui forment la population de cette ville, en 1777 on comptoit 8000 pauvres, dont 600 mendiants de profession, qui infestoient à toute heure les églises, les marchés, les rues, les auberges & les maisons. L'hôpital n'étoit ni assez grand pour les contenir, ni assez riche pour les soulager. Les ressources des paroisses étoient insuffisantes, & il paroissoit bien difficile & même dangereux de supprimer la mendicité. Cependant l'évêque & l'intendant de concert se sont réunis pour ce grand ouvrage.

1°. On établit à l'évêché un bureau général, dont les assemblées durent avoir lieu au moins une fois chaque mois.

2°. On institua un bureau particulier dans chacune des treize paroisses de la ville.

3°. Tous les citoyens qui desirerent prendre place dans le bureau général, y furent admis sans distinction de rang.

4°. Les administrateurs des bureaux parti-

culiers, composés aussi de tous les paroissiens qui voulurent y entrer, furent assez multipliés pour que chacun d'eux visitât en deux heures les pauvres de son quartier.

5°. On commença par faire respectivement une quête dans les maisons des citoyens ; on y joignoit le produit des troncs, des legs, des quêtes faites dans les églises paroissiales & des fondations échues. L'évêque, l'intendant & les officiers municipaux y ajouterent des sommes considérables.

6°. Pour répartir l'aumône générale entre les paroisses, à proportion de leurs besoins respectifs, le bureau général fit par provision un tarif que des commissaires nommés à cet effet ont rectifié & perfectionné, & changent annuellement.

Après ces préliminaires, le 11 janvier 1779, la mendicité fut supprimée par ordonnance de police. Depuis ce temps on continue de faire tous les mois dans les maisons la quête, après laquelle se tient l'assemblée du bureau général. On y arrête le compte du mois précédent, & ce qu'il convient de distribuer dans le mois courant. Les bureaux particuliers font en conséquence la distribution aux pauvres dans leurs maisons de huit en huit jours, & le bureau général rend compte tous les ans au public de son opération & de l'état de sa caisse par la voie de l'impression.

On n'a pas cru devoir établir des atteliers publics pour fournir de l'ouvrage aux pauvres ; les manufactures leur en fournissent assez ; mais on s'est borné à établir une école de filature pour les petites filles, branche d'industrie qui manquoit à cette ville. On cherche maintenant le moyen d'occuper d'une maniere

auſſi utile les petits garçons juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de ſervir dans les manufactures.

Enfin, le bureau général a fondé, au mois de juin 1781, un bureau de prêt purement gratuit ſur gages.

On a diſtribué en eſpeces aux pauvres en 1779, 104800 livres : les beſoins ont diminué en 1780, il n'en a coûté pour leur ſubſiſtance que 91736 livres ; & en 1781, que 91646 liv. Il ne faut pas comprendre là-dedans beaucoup de frais particuliers, ſoit pour le chauffage, ſoit pour l'habillement, &c. fournis extraordinairement, ou par les officiers municipaux, ou par des perſonnes charitables.

Pour ôter tout prétexte aux murmures des pauvres mécontents, ſe plaignant de l'inégalité de la répartition des aumônes, le bureau général a fait mettre dans la cathédrale un tronc uniquement deſtiné à recevoir les requêtes préſentées par eux ou par leurs protecteurs. Des commiſſaires, nommés à cet effet, les vérifient & rendent juſtice tout de ſuite.

C'eſt ainſi que ſe ſoutient depuis trois ans un établiſſement que les frondeurs aſſuroient ne pas devoir durer ſix mois. On ne peut ſe diſſimuler cependant que la ferveur ſe rallentit, puiſque les quêtes ne ſont plus auſſi abondantes, ce qui feroit écrouler l'établiſſement, ſi l'égoïſme venoit à s'en mêler.

25 *Mars. Un priſonnier d'état, auquel ſa majeſté accorde ſa liberté, peut-il, le même jour, être arrêté pour dettes dans la Baſtille!* Telle eſt la queſtion intéreſſante élevée dans un mémoire à conſulter pour le ſieur Georges-Fréderic Cleymann, négociant de Francfort ſur le Mein, établi à Paris depuis 1768, ci-devant

tenu trois ans à la Bastille, actuellement prisonnier à la conciergerie. Il mérite un détail particulier.

25 *Mars*. M. Bourgeois de Boynes, ministre d'état, se trouve fort mal à l'aise par le procès qu'il a perdu, dont on a parlé dans le temps. C'est un homme de bonnes mœurs, du moins en apparence ; mais il ne laisse pas que d'avoir eu un goût de luxe fort dispendieux dans l'hôtel qu'il a acheté auprès de Saint-Lazare. Quoi qu'il en soit, depuis long-temps on annonçoit sa banqueroute prochaine; & en effet il a donné depuis peu son bilan, & a demandé du répit à ses créanciers. Ceux-ci ne sont pas d'accord à cet égard ; ils accusent l'un d'eux de n'avoir qu'une dette simulée, ou du moins de s'entendre avec son débiteur ; il en est né une contestation portée au parlement, & les magistrats ne sont pas fâchés d'avoir occasion de rendre à ce mortel ennemi tout le mal qu'il leur a fait.

25 *Mars*. Depuis long-temps on cherche à se rendre maître de l'ordre des avocats, dont le régime trop volontaire déplaît au gouvernement & même aux magistrats. On parle plus que jamais de les mettre en charge, moyen qu'on regarde comme plus efficace pour les assujettir. C'est sans doute pour y préparer les esprits & les avocats eux-mêmes, qu'on autorise de temps en temps des pamphlets assez mordants, où l'on révele les mysteres, les vices & le désordre de ce corps. De ce nombre est une nouvelle brochure, intitulée : *Un indépendant à l'ordre des avocats, sur la décadence du barreau ;* elle excite une grande fermentation parmi eux ; & sans doute quelque membre prendra la plume pour y

répondre & venger l'honneur de l'ordre outragé.

26 *Mars*. Le ſieur Blanchard, l'auteur du cabriolet volant, qui doit être en même temps un bateau inſubmerſible, travaille infatigablement à perfectionner ſon ouvrage, que bien des gens ont regardé comme une chimere, & que d'autres très-ſenſés eſtiment comme pouvant réuſſir. Il eſt logé à Paris chez un abbé de Vienné, qui l'a encouragé & empêché de paſſer en pays étranger, où il avoit envie de porter ſes talents. Il commence à montrer aux curieux ſa machine déja aſſez avancée pour qu'on y puiſſe connoître quelque choſe, & en découvrir le méchaniſme. Il avoit eu l'envie de faire une voiture allant ſans chevaux, & de la montrer à Longchamps; mais le temps ne lui a pas permis d'exécuter ſon projet. M. le comte d'Artois, M. le duc de Chartres & autres grands ſeigneurs ont été le voir.

26 *Mars*. Dans une capucinade intitulée, *Réflexions d'un militaire ſur la profeſſion d'avocat*, Paris 1781, l'auteur, qu'on prétend être Me. L. D. B., un des premiers énergumenes de l'ordre, confeſſe l'opprobre de ce théâtre, qu'on a ſi long-temps & ſi fauſſement vanté: il confeſſe que l'éloquence y eſt proſtituée à l'impoſture, vendue à l'opulence, dégradée par l'ignorance; il confeſſe que l'amour de la gloire n'y échauffe plus les cœurs, que l'intérêt ſeul y regne, & qu'enfin le barreau françois tend rapidement vers ſa ruine.

Le nouvel écrivain, ſous le titre d'un *indépendant*, prend acte de cet aveu; mais le premier attribue cette décadence d'une part au trop grand nombre d'avocats inſcrits ſur le

tableau, & de l'autre à l'avidité de quelques procureurs, qui profitent du besoin de la plupart des avocats, pour composer sur le prix de leurs travaux. Suivant le second, de ces deux causes, la premiere au contraire seroit la source de la gloire du barreau, si le despotisme de l'ordre n'y étouffoit pas le talent, & l'autre n'est que la moins importante des causes du désordre qui regne dans le lycée de Thémis.

Les vraies causes, à ce qu'il annonce, sont: mauvaise éducation des jeunes gens qui s'y destinent ; vuide immense des connoissances qu'ils y apportent ; obscurité qui regne dans nos loix ; défaut d'école de déclamation & d'éloquence ; sécheresse des causes ; défaut de liberté ; avidité des avocats ; défaut des récompenses que le mérite a droit d'attendre ; enfin, & c'est sur-tout la considération la plus importante, vices nombreux & énormes de la constitution de l'ordre.

Tels sont les points principaux de la diatribe de l'anonyme, qui déclare n'être rien, ne tenir à rien, ne demander rien, & par conséquent est dans la position nécessaire pour bien appercevoir la vérité & la dire franchement.

27 *Mars.* M. Elie de Beaumont, qui, suivant l'usage, rédige par écrit les superbes plaidoyers de son ami Target, fait paroître aujourd'hui un *Mémoire pour le sieur Benjamin Beresford, prêtre de l'église anglicane, chapelain du duc de Bedford, recteur des deux paroisses de la ville de Bedford.*

Contre *M. le procureur général ;* & encore contre *la dame Sydney Hamilton, épouse dudit sieur Beresford, plaignante, dénonciatrice & témoin.*

Et contre *la dame Gawen Hamilton, femme du Sr. Hamilton, écuyer, instigatrice, plaignante, dénonciatrice & témoin.*

Il roule sur la question suivante du droit des gens, qui établit en même temps le fait.

« Une femme, dont la fille a été mariée dans sa patrie, condamnée elle-même par les juges de sa patrie à représenter sa fille à son mari, fugitive en France avec sa fille pour se soustraire aux loix, peut-elle valablement & légalement faire décréter son gendre de prise de corps en France, pour raison de ce mariage célébré sous l'empire des loix étrangeres aux nôtres? Peut-elle, en se dérobant, par un ordre du Roi au premier tribunal françois, pardevant lequel le mari poursuivoit la restitution de sa femme entre ses mains, venir devant une autre cour, quand la premiere est encore légalement saisie de la contestation, & là qualifier de crime devant les juges françois le mariage qu'elle n'a osé attaquer devant ses juges nationaux; qualifier de continuation de crime en France, la demande en restitution de sa femme, après que celle-ci a procédé volontairement sur cette même demande devant nos tribunaux, devant lesquels elle se contentoit d'opposer faussement que son mariage étoit attaqué par elle dans sa patrie! »

C'est une cause d'une espece si rare, sinon au fonds, du moins quant à la forme & aux circonstances, que c'est peut-être la premiere de cette nature agitée au parlement.

27 *Mars* 1782. Extrait d'une lettre de l'isle d'Oléron, du 28 février..... Notre gouverneur, monsieur de Verteuil, maréchal de camp, a été en effet très-fêté par monsieur de Meuron, colonel du régiment suisse de son nom, au service de la compagnie

des

des Indes Hollandoises, & il y a eu entr'autres un proverbe analogue aux circonstances, de la composition de M. Dauphin, lieutenant-trésorier du régiment. Il l'avoit intitulé : *Vaut mieux tard que jamais* ; annonce relative aux contre-temps qu'avoit éprouvé ce divertissement, pour vaquer aux fonctions plus essentielles du service. La piece sentoit un peu le terroir ; mais tout cela est bon en société. Il y avoit cependant dans ce petit drame des couplets heureux sur plusieurs belles actions de M. de Verteuil, qu'on y a dignement célébrées. La fête a commencé par un dîner de 200 couverts, & a été terminée par un bal qui a duré toute la nuit : tout cela est bien galant pour des Suisses ; & nos Olonois n'avoient de leur vie vu rien de si beau.

28 *Mars*. Extrait d'une lettre de Besançon, du 15 Mars... Vous ne croiriez pas qu'un curé à portion congrue de cette province, vient de fonder un établissement digne de la munificence d'un prélat à cent mille écus de rentes, mais qu'il n'auroit jamais imaginé. M. Félix, curé de Champagnol, depuis 14 ans & plus qu'il est dans cette paroisse, s'est occupé sans relâche à en bannir la mendicité, en encourageant la culture des terres, & a réussi ; & ce n'étoit pas une petite besogne, puisque Champagnol comptoit plus de 2000 ames. Encouragé par cet essai, il vient d'obtenir des lettres-patentes données au mois d'octobre 1781, & enrégistrées en notre parlement, (car il faut être autorisé même pour pratiquer le bien) par lesquelles il lui est permis de construire une maison pour loger trois ou quatre maîtresses d'école ou sœurs de charité, qui apprendront gratuitement aux pau-

vres filles leur religion & le genre de travail propre à leur ſexe ; & aux autres plus aiſées, moyennant une légere rétribution : pour exciter leur émulation, il ſera chaque année accordé une récompenſe à celle qui ſe ſera la plus diſtinguée par ſon travail & ſa conduite. Il y ſera en outre établi un grenier d'abondance, ſoit pour fournir aux pauvres, incapables de s'occuper, leur ſubſiſtance ; ſoit pour avancer aux autres les ſemences, les inſtruments, les vêtements, l'argent dont ils auroient beſoin, & qu'ils remplaceront. Les malades y trouveront auſſi des remedes, & des ſecours. Les ouvrages provenant du travail des enfants, ſeront convertis en étoffes ou en toiles à vendre au profit de l'établiſſement. Les pauvres ſans aſyle, & même les voyageurs en détreſſe, y auront l'hoſpitalité. La maiſon ſera dirigée ſous l'inſpection de l'archevêque de Beſançon, du procureur général, du curé, des échevins & de quatre des principaux habitants. Le curé eſtime qu'un revenu annuel de 3000 liv. feroit ſuffiſant pour tout, & il commence par y conſacrer 20000 livres, qui ſont toute ſa fortune ; il eſpere recueillir le ſurplus des dons & charités que S. M. lui permet de recevoir & de placer.

28 *Mars*. Il faut rectifier un peu les faits concernant l'étrange procès qu'on a annoncé. Le ſieur Beresford avoit fait célébrer une ſeconde fois ſon mariage à Londres. Il y avoit eu une procédure commencée dans cette capitale, ſuivant laquelle la dame Hamilton avoit été condamnée à repréſenter ſa fille à ſon époux ; & ce ne fut que lorſqu'elle vit une impoſſibilité abſolue de réuſſir en Angleterre, qu'elle ſe détermina à paſſer en France.

Ce fut à Lille, le 27 juin dernier, que le sieur Beresford découvrit sa femme & sa belle-mere : il y fut très-bien accueilli des juges, & si bien que la dame Hamilton interjeta appel au parlement de Douay, où la jeune femme accoucha d'une fille, remise par arrêt aux mains de son pere. Mad. Hamilton n'étant pas encore satisfaite de cette cour, obtient un ordre du Roi qui enleve l'affaire au parlement de Douay, & elle intrigue si bien que, sans autre forme de procès, le procureur du roi du châtelet décrete le ministre Anglois, le 7 février dernier. Enfin, le 19 il est élargi, & l'on permet à la dame Hamilton & à sa fille de se libérer des gardes qu'on leur avoit donnés, en présentant caution. C'est le sieur Géoffroy de Limon qui avoit offert de l'être, mais qui n'a pas rempli les conditions exigées ; on a vu cependant qu'il prenoit un intérêt vif à ces étrangeres, par le sacrifice qu'il leur a fait de son amour-propre en se substituant à l'avocat Gerbier pour leur défenseur, & en se faisant ainsi huer du public.

29 *Mars*. La dame Hamilton ne pouvant gagner son procès en Angleterre, a remué ici ciel & terre pour y faire juger le fonds ; mais heureusement le Roi lui-même avoit déclaré, il y a quelques jours, à son lever, que le parlement de Paris ne pouvoit connoître que des incidents & des questions qui en résultoient. Elles sont du plus grand intérêt ; savoir,

Quels sont les droits & les devoirs respectifs des peuples, relativement au jugement des délits commis hors de leur territoire ; comment & jusqu'à quel degré il leur appartient de qualifier les actions humaines, de donner à celles qui blessent leurs loix le nom de crime, & de

les pourſuivre ; comment lorſqu'un homme réclame ſa propriété la plus précieuſe & la plus ſacrée, lorſqu'il réclame la réciprocité de juſtice & de bons offices, qui eſt le plus puiſſant lien des nations, c'eſt un devoir envers lui de venir à ſon ſecours & de le venger ?

Du jugement du fonds en faveur de la dame Hamilton, il réſulteroit, au contraire, qu'une mere fugitive de ſes propres tribunaux, feroit ordonner par les nôtres le déshonneur de ſa fille ; ne ſe ſerviroit de l'obéiſſance aveugle de ſa malheureuſe fille, que pour la vouer à l'ignominie du concubinage, porter ſa fureur & l'opprobre ſur ſon propre ſang, & condamner un enfant innocent, l'enfant de ſa fille, le ſien, à la honte de la bâtardiſe.

Auſſi l'arrêt a-t-il été entiérement conforme aux demandes du ſieur Beresford. Les principales diſpoſitions ſont en gros que les parties ſeront conduites ſous bonne & ſûre garde en Angleterre, pour être remiſes aux mains d'un juge de paix ; & que la dame Hamilton paiera proviſoirement 50000 livres de dommages & intérêts envers ſa fille, nouvellenée du ſieur Beresford.

29 *Mars*. La ſalle du concert ſpirituel n'a point déſempli depuis ſon ouverture par les vacances des autres ſpectacles ; mais aujourd'hui, vendredi-ſaint, la foule a redoublé avec plus de fureur. Les amateurs les plus aſſidus à ce pieux exercice, les plus anciens & les plus inſtruits de toutes ſes anecdotes, aſſurent qu'il n'a jamais fait autant de ſenſation, ni attiré autant de monde.

Mad. Mara continue d'en faire les délices, & l'admiration croît à meſure qu'on l'entend ; elle n'excelle pas moins dans les airs de bra-

voure & dans le *cantabile ;* ce qui est bien extraordinaire. On est surpris de la précision qu'elle met dans son chant, de la netteté, de la flexibilité de sa voix, de l'aisance avec laquelle elle se joue & triomphe au milieu des plus grandes difficultés ; mais on est ému, attendri, lorsqu'elle desire aller à l'ame, & l'on éprouve, sans s'en défendre, & même malgré qu'on en ait, toutes les sortes de sentiments qu'elle veut inspirer.

M. Solere a débuté cette semaine dans la clarinette par un concerto de la composition de M. de Saint-George, ce qui a rendu ce morceau doublement précieux aux amateurs.

Le *Stabat* de M. Hayden, qu'on avoit reproché à M. le Gros, le directeur du concert, d'avoir osé mettre, il y a un an, en comparaison avec celui de *Pergoleze*, dans une brochure très-caustique, a soutenu cependant encore une fois cette dangereuse épreuve : mais la richesse de ses accompagnements, la variété de ses chœurs & le beau chant dont il est rempli, n'ont pas empêché que l'expression touchante & sublime, qui regne dans celui de l'Italien, n'ait produit son effet ordinaire, & que les connoisseurs ne trouvent plus de génie dans la simplicité des moyens du dernier.

30 *Mars.* Il y a à l'académie royale de musique une Dlle. Aurore, âgée de 17 ans, qui chante dans les chœurs & se pique de poésie. Son début a été d'adresser des vers à Mlle. Raucoux, à l'occasion de son drame. Cette actrice, qui a peut-être cru que cette jeune personne cherchoit par-là occasion de se produire auprès d'elle & de lui plaire, a engagé le prince de Henin à la faire venir. On lui a donné des secours pour se mettre en état de

paroître d'une façon brillante devant l'héroïne dramatique; mais ni son minois, ni son jargon n'ont pu la séduire. On n'a vu aucun parti à en tirer, & l'on prétend aujourd'hui que c'est le sieur Gaillard, poëte attaché au théâtre lyrique, qui fait ses vers.

30 *Mars*. Entre plusieurs beaux morceaux du mémoire de M. Elie de Beaumont, il faut distinguer celui concernant la différence du génie des législations angloise & françoise; provenant de celle du caractere des deux nations. En France la nation est aimante naturellement; loin d'être en garde contre l'autorité, elle se jette dans ses bras comme un enfant dans les bras de son pere. Ici l'orateur, par un retour adroit pour faire sa cour au parlement, & ne pas se trouver en contradiction avec sa propre conduite, en excepte les grands événements dans lesquels l'homme de bien doit à sa patrie, à ses enfants, à son souverain lui-même, d'user de cette force d'inertie, qui est l'avertissement le plus filial & le plus respectueux. Du reste, cette nation ne calcule seulement pas si elle a une liberté politique, & jusqu'où elle doit s'étendre; elle dépose tous ses droits dans le cœur de son Roi: la nation angloise, au contraire, ayant reconquis par des flots de sang, une constitution originelle, puisque, suivant Tacite, c'étoit celle des anciens Germains, les peres de tous les peuples de l'Europe, ce bien lui a coûté trop cher pour risquer de le perdre en le laissant entamer. Toujours en garde contre le moindre accroissement de la prérogative royale, elle lui préfere des inconvénients, & même des maux qui nous paroîtroient intolérables.

De ce préambule naît un développement

savant, dans lequel il seroit trop long de suivre le dissertateur, mais qui annonce une grande érudition, une étude profonde des mœurs, des coutumes, des usages, des loix de nos rivaux, & rend ce mémoire un petit traité très-propre à en donner les premieres notions à ceux qui n'en auroient aucune : il est à conserver par cette raison.

31 *Mars*. *L'indépendant* convient cependant que, pour mieux connoître la discipline, les principes de l'ordre des avocats en France, il s'est revêtu du harnois gothique du barreau, & il prétend qu'on doit savoir gré à ceux qui ont ainsi le courage de dévoiler au public les vérités secretes. Avant de venir à cette relation, il nous apprend beaucoup de choses connues de tout le monde.

Il trouve, par exemple, que les écoles de droit sont tout à la fois l'abus le plus déplorable, la farce la plus ridicule ; que les examens, les theses y sont de vraies parades ; & il n'est personne y ayant passé qui n'en sache autant. Il gémit sur le désordre & la contrariété qui regnent, soit dans les coutumes, soit dans les ordonnances, soit dans les arrêts : eh ! qui ne l'a fait avec lui ? Il admire le roi de Prusse d'avoir proscrit de ses états & le droit romain & les avocats. Est-il quelqu'un qui n'y applaudisse ? Mais ce que bien des gens ignorent, c'est que, suivant lui, nos avocats n'ont jamais étudié les principes de leur langue, se bornent à la parler, à l'écrire, guidés uniquement par cet instinct machinal que donnent l'education & l'habitude : c'est qu'ils ne sont pas au fait de la morale, de la physique, enfin, qu'ils ne sont pas philosophes. Il prétend que l'ordre est sérieusement ligué contre

les sciences & les avocats qui les cultivent : de-là leur style gothique, hérissé de termes barbares ; de-là le mauvais goût qui regne partout dans leurs *Factums* : de là cette fureur de divisions, subdivisions, citations interminables.

Une raison qui empêche sur-tout nos avocats d'être éloquents, c'est le défaut de sujets, en ce que la loi interdit aux accusés de se servir de leur ministere, & que c'est presque dans les matieres criminelles seules qu'ils peuvent développer de grands moyens, intéresser le cœur glacé de nos contemporains.

Il est vrai que l'orateur peut aussi féconder des causes arides. L'auteur cite à cette occasion le sieur de Beaumarchais : ses mémoires sont des chef-d'œuvres, caractérisés sur-tout par la finesse des plaisanteries, par la délicatesse des pensées, la vivacité des images, le sel du ridicule ; on y voit des morceaux d'une éloquence neuve. Bien des gens lui refusent la gloire de les avoir composés. On les attribue à M. Falconnet, & l'on seroit tenté de le croire d'après les *Observations sur le Manifeste d'Angleterre*, du même Beaumarchais.

Pourquoi dans la fameuse affaire de la caisse de Poissy, le plus vanté des avocats de Paris, Gerbier, parut-il si inférieur à l'abbé Baudeau, qui cependant n'étoit jamais monté dans la tribune aux harangues ? C'est qu'à l'intérêt naturel de sa cause, ce dernier joignoit l'esprit philosophique & ses grandes vues sur l'administration, si propres à réveiller les esprits les plus engourdis, qu'elles font souvenir de la grandeur de leur être. Son adversaire, suivant la coutume du palais, se renferma dans le cercle étroit des idées *jurisprudentielles*.

On craint en France de donner trop de

liberté aux avocats & aux écrivains. On a tort: cette permission est peut-être l'unique frein qui reste pour arrêter la corruption des mœurs, l'oppression de cent tyrans subalternes, & sur-tout pour punir une foule de mauvaises actions qui, par leur nature, doivent échapper à la vengeance des loix.

Ce qui contribue beaucoup à la dégradation du barreau, c'est l'ordre, c'est l'agrégation de ses membres, c'est l'empire absolu que le corps a sur eux. On peut parler de ce despotisme sans faire mention de M. Linguet, de l'incroyable ostracisme exercé contre lui. Son grand & principal grief étoit d'être homme de lettres. François de Neuchâteau a essuyé le même reproche; des jeunes gens ont été exclus du stage, les uns parce qu'ils faisoient des vers, les autres parce qu'ils avoient cultivé les mathématiques; certains, parce qu'ils n'avoient pas de bibliothèque.

Formalités minutieuses pour la réception de l'avocat; examen rigoureux sur des détails insignifiants; refus sur des prétextes ridicules; espionnage encouragé, ordonné, exercé publiquement par les vétérans de l'ordre; noviciat long, pénible & maussade; asservissement à des usages barbares; foi aveugle exigée de tous les adeptes: voilà ce qui ôte au génie son ressort, aux esprits leur activité, & fait de tous les membres de l'ordre un troupeau d'esclaves.

Le remede à tant de maux, c'est d'anéantir l'ordre. Les avocats existeront seuls, & n'en seront que meilleurs. Leur réception sera précédée d'études & d'examens, qui ne seront pas un jeu comme aujourd'hui. Il faut enfin, pour épurer cette profession, & l'anoblir, substituer à l'appât d'un gain sordide, des ré-

compenses honorifiques que le gouvernement peut multiplier à son gré.

On ne peut disconvenir que s'il y a un peu d'amertume dans cette brochure, si l'ordre y est trop dégradé, il y a des reproches très-fondés, des choses bien vues, & très-praticables. Du reste, l'ouvrage est écrit avec élégance, & il y a des morceaux de vigueur & de sentiment qui le font lire avec intérêt & avec un grand plaisir.

1 *Avril* 1782. C'est le sieur Boyer, qui, depuis qu'il a perdu la correspondance du courier de l'Europe, plus embarrassé que jamais de faire ressource, en a imaginé une en établissant un *Musæum politique*, ou *Club*, à la maniere des Anglois. Il a proposé son plan à MM. de Noli, Chevalier de Lambert, Magon, de la Balue & autres richards ne voulant pas se retirer dans un café, & gênés dans leur promenade du Palais-Royal par le désordre & l'embarras où est aujourd'hui le jardin. Il leur a offert, s'ils vouloient lui confier chacun trois louis par an, de louer un appartement rue Saint-Nicaise, de les fournir de bois, de bougies, de gazettes, journaux & autres papiers publics; ils ont accepté avec plusieurs autres, & la société est commencée.

2 *Avril*. Suivant des lettres de Rouen, le perruquier n'est pas mort; mais le sieur de Neuville n'en a pas été moins condamné par le parlement à être roué vif; ce qui a été exécuté par contumace.

2 *Avril*. M. le Prêtre, avocat ayant beaucoup d'esprit, mais mauvais sujet, assez mal famé au barreau, & dénué d'occupation de ce genre, s'est retourné vers les belles-lettres. Il s'est essayé derniérement avec peu de succès

aux ſpectacles des boulevarts ; il cherche aujourd'hui un théâtre plus digne de lui, & c'eſt à la comédie italienne qu'il doit faire jouer, pour l'ouverture, une piece analogue aux circonſtances. Ceux qui en ont eu connoiſſance, prétendent qu'elle eſt horriblement méchante, ce qui eſt aſſez dans le caractere de l'auteur.

3 *Avril*. Extrait d'une lettre de Bordeaux, du 30 mars 1782... Un M. de Lomenie, jeune conſeiller au parlement des requêtes, eſt aujourd'hui la fable de la ville. Il a été dernièrement trouvé la nuit en flagrant délit *ſub jove frigido*, avec une fille hideuſe & dégoûtante, un vrai plaſtron de corps-de-garde, bonne tout au plus pour les ſoldats & matelots : on l'a arrêté ; en vain s'eſt-il nommé & a-t-il offert de l'argent, on l'a conduit devant M. Duhamel, le vice-maire, qui, affectant de ne pas croire qu'il fût ce qu'il s'annonçoit, l'a fait conduire chez un jurat, le marquis de Mons, ancien conſeiller au parlement auſſi, qui l'a vertement réprimandé & fait relâcher enſuite. Comme le parlement, depuis l'affaire de M. Dupaty & le déſordre qui s'en eſt ſuivi, eſt peu aimé & eſtimé dans la ville, on a donné le plus grand éclat à l'aventure, & M. de Lomenie a mis le comble à ſa ſottiſe & à ſon infamie, en préſentant à ſa compagnie un mémoire juſtificatif. On croit qu'il ſera obligé de quitter.

3 *Avril*. Les officiers revenus de l'armée de Rochambeau, annoncent que M. le chevalier de Chatelux, malgré les nombreuſes & continuelles occupations que lui donne ſon poſte de major général de l'armée, trouve encore le temps de commercer avec les Muſes, &

qu'il a fait imprimer sur les lieux un gros volume d'observations historiques, politiques, physiques & morales sur l'Amérique & les Américains de ces contrées. On ne connoît pas encore beaucoup ici l'ouvrage de l'académicien, qui n'en a fait passer que quelques exemplaires à ses amis.

4 *Avril*. Le *Club* politique, commencé sous les auspices du sieur Boyer, se soutient, & a même reçu l'approbation du ministere, à condition qu'il n'y seroit question ni du gouvernement, ni de la religion, & qu'on n'y admettroit point de femmes. On se doute bien qu'il y a nécessairement quelqu'émissaire avoué ou non avoué de la police qui veille sur ces assemblées.

Pour être admis, il faut être ballotté. Le récipiendaire doit donner son nom, & l'on va au scrutin.

On ne sait s'il s'y rédige déja un bulletin de nouvelles pour les associés & leurs amis : alors ces comités rentreroient dans ceux si célebres de Mad. Doublet, où a pris naissance le journal que nous rédigeons.

4 *Avril*. La dame Hamilton & sa fille ne se souciant pas de retourner à Londres, où, suivant leur aveu même fait à l'audience, le mariage du sieur Beresford est bon & valable, ont intrigué le plus qu'elles ont pu pour éluder l'exécution de l'arrêt du parlement ; enfin, elles ont eu assez de crédit pour obtenir encore un ordre du Roi, qui en annullant les dispositions de cet arrêt, ordonne que les gardes, sous la protection desquels elles étoient par ordre de cette cour, jusqu'à ce qu'elles fussent en Angleterre, & l'arrêt exécuté dans toutes ses parties, seroient retirés,

pour en recevoir d'autres à la disposition du ministere ; en sorte qu'elles deviennent ainsi maîtresses de rester dans cette capitale tant qu'elles voudront.

Cette grande & singuliere affaire a rendu curieux le public de voir la jeune personne, qui a seize ans à peine, est très-bien faite, sans être jolie, a l'air d'une agnès ; mais a tellement été retournée par sa mere, qu'elle devient furieuse quand elle parle de son affaire, & y met une véhemence, une chaleur dont, à son air tranquille, à sa figure inanimée, on ne l'auroit jamais crue susceptible.

4 *Avril.* On profite de la vacance pour aller voir la nouvelle salle de la comédie françoise, qui ne désemplit pas de spectateurs, & l'on continue à l'admirer dans son ensemble & dans sa richesse. Les connoisseurs seulement persistent à la regarder comme défectueuse pour les deux parties principales de l'optique & de l'accoustique ; ce qui se vérifiera décidément lorsqu'on y jouera.

En attendant, comme le Roi n'a cédé à Monsieur l'hôtel de Condé qu'à la charge d'y bâtir un salle suivant les plans & devis présentés, les directeurs & ordonnateurs des bâtiments ont été ces jours-ci la visiter & recevoir au nom de S. M. ; ils en ont dressé procès-verbal, & ils ont trouvé les conditions remplies.

En conséquence, conformément au droit qu'ils ont dans tous les spectacles dont les salles appartiennent au Roi, il leur a été donné une loge, qui confirme parfaitement ce qu'on a dit, puisque de douze places qu'on y peut occuper, il n'y en aura guere que deux de bonnes.

4 *Avril.* C'est pour la premiere fois qu'il pa-

roit cette année, & fort tard encore, un almanach d'une efpece particuliere ; preuve bien fenfible que nous ne craignons plus nos ennemis maritimes, nous regardant comme bien fupérieurs à eux, même dans la marine. Il porte : *Etat des Colonies pour 1782, imprimé par ordre de M. le marquis de Caftries, miniftre & fecrétaire au département de la marine.*

5 Avril. Le fieur Cleynmann eft étranger, pere de famille, âgé de foixante-trois ans, & créancier de la France pour 1800000 livres, à raifon de fournitures de fourrages par lui faites durant la derniere guerre. En 1768, il vint folliciter à Paris fon paiement ; il a perfifté pendant tout ce temps-là ; & il croyoit toucher au moment de fon rembourfement, lorfqu'il a été enlevé la nuit du 13 au 14 avril 1779, & transféré à la Baftille.

Il y eft refté trois années, &, à l'exception de deux interrogatoires qu'il a fubis, & par lefquels il n'a rien appris des caufes de fa détention, il n'a entendu parler ni de fes affaires, ni de celles des autres.

Le 5 janvier 1782, on lui apprend qu'il eft libre en vertu d'un ordre du Roi, qui, quoique daté du 28 décembre 1782, ne lui eft notifié & ne reçoit fon effet que ce jour-là.

Dans le même moment le porteur de cet ordre lui redemande une fomme de 24800 liv. due à une demoifelle Clerville, & lui déclare dans la falle du confeil, en préfence des officiers, que, faute de paiement, il le conftitue prifonnier. Un fiacre étoit dans la cour ; il y fait monter le fieur Cleynmann, & il le transfere à la conciergerie.

Il a fu depuis que le *quidam* étoit le fieur Archier, officier garde du commerce, qui,

suivant le procès-verbal de capture, l'auroit arrêté seulement hors de la Bastille, en lui montrant sa baguette ; & en vertu d'un arrêt du parlement, qui condamne par corps ce négociant pour le paiement de la somme susdite, le 29 septembre 1779, c'est-à-dire, huit mois après sa détention à la Bastille.

Suivant une consultation de M. Prévôt de St. Lucien, qu'on lit à la fin du mémoire, en date du 20 février, qui estime que l'emprisonnement du sieur Cleynmann doit être déclaré nul, les vices de la procédure, la saisie de sa personne faite dans l'intérieur de la Bastille au préjudice de l'ordre du Roi, qui lui accordoit sa liberté, & la circonstance de son emprisonnement au même jour, au même instant, au même lieu, sont trois moyens qui semblent devoir lui assurer son élargissement. Le jurisconsulte finit pas cette apostrophe oratoire.

« O vous ! chargés de veiller au maintien de l'ordre public, vous dépositaires des loix, qui croyez devoir élever vos voix courageuses, mais soumises, lorsque des ordres surpris à la religion de nos rois, viennent semer parmi leurs sujets la terreur & l'effroi ; vous qui, ainsi que les plus puissantes têtes de l'état, avez dans tous les temps donné à la nation l'exemple de la plus prompte obéissance aux volontés du maître ; magistrats, apprenez aujourd'hui à la demoiselle Clerville, & à ceux qui, comme elles, se croient permis de se jouer impunément des ordres du souverain, en arrêtant le cours de sa bienfaisance, & cherchant par toutes sortes de moyens à en rendre les effets illu-

soires ; apprenez-leur que le mieux obéi des monarques, lors même qu'il déploie sa sévérité, doit en être le plus absolu, lorsqu'il exerce sa clémence. »

5 *Avril*. L'usage étant d'accorder aux naissances des Dauphins des graces pour certains criminels, S. M. a fait expédier une commission du grand sceau, en date du 28 février, qui nomme des commissaires du conseil pour assister M. le grand-aumônier dans l'examen des placets présentés.

Ces commissaires sont les sieurs Brochet de Saint-Prest, Chaillon de Sonville, Tolozan de Chevignard, le Camus de Neville, Gravier de Vergennes, Amelot de Chaillon, Chaumont & de Sartines.

Leurs fonctions seront de faire représenter les charges & les informations sur lesquelles les réclamants ont été détenus, de procéder à leurs interrogatoires, & de mettre S. M. en état de juger des cas remissibles.

Non-seulement les détenus actuels, mais ceux qui se seront constitués prisonniers dans l'intervalle de deux mois à dater des présentes, seront admis à présenter des requêtes.

Tous ces messieurs seront, à ce qu'il paroît, présidés en cette occasion par le grand-aumônier, auquel les greffiers, concierges, gardes & geoliers des prisons des villes de Paris & de Versailles, seront obligés d'obéir en tout ce qui concernera l'exécution de la présente commission.

5 *Avril*. Il paroît que la honteuse aventure qui a obligé M. Beaudoin de Guemadeuc, ancien maître des requêtes, de vendre sa charge & de s'absenter de Paris, ne l'a pas infiniment humilié, puisqu'il ose faire parler

de lui de nouveau & se reproduire dans les papiers publics. Il se console au sein des sciences, de ce qu'il appelle *ses revers*. Il avoit déja envoyé à l'académie différents mémoires qu'elle a adoptés dans le temps. Il vient de faire des réflexions sur les étoiles doubles, & sur la nouvelle planete découverte en Angleterre le 13 mars 1781, par M. Hersche, vers les pieds des Gemeaux. Suivant un long mémoire que M. Beaudoin a envoyé au mercure, & qui n'a pu y être inséré à cause de sa longueur, cette planete paroîtra jusqu'au 1 juin : alors elle se plongera pour cinquante jours dans les rayons du soleil.

6 Avril. Le sieur Dauvergne s'est démis décidément, entre les mains du ministre, de sa place de directeur de l'académie royale de musique. Il en donne pour raison apparente, sa santé devenue chancelante par de longs travaux & par des maladies assez dangereuses ; mais la raison véritable est le mécontentement général de son administration, sans ordre, sans discipline, & désastreuse par la partie financiere.

On va essayer de confier le régime de cette machine aux premiers sujets, ainsi qu'ils le desirent depuis long-temps & le sollicitent ; mais on doute que cela aille encore bien.

6 Avril. Les suicides deviennent si fréquents qu'on n'en parle plus que dans des cas extraordinaires. Hier il en est arrivé un qui mérite d'être détaillé. Un M. de Chailly, directeur à la régie des domaines, & travaillant dans cette partie depuis 30 ou 40 ans, s'est trouvé supprimé par un arrangement des administrateurs, & réduit à la simple qualité de vérificateur. Il s'est cru déshonoré, quoi-

qu'on lui repréfentât que l'événement lui étoit commun avec tous fes confreres, & que ce n'étoit qu'une réduction d'appointements qu'on vouloit opérer, réduction qui n'auroit même pas lieu à fon égard, puifqu'on lui donneroit en gratification ce qu'on lui retranchoit d'un autre côté. Il n'a point entendu cela ; & enfin, hier à dix heures du matin, jour d'affemblée des adminiftrateurs, n'ayant pu fe brûler la cervelle en leur préfence ainfi que c'étoit fon projet, il l'a fait dans fon bureau, devant fes commis. Il avoit pris le moyen le plus fûr de ne pas fe manquer en fe mettant le canon dans la bouche ; malgré cela, il eft encore exiftant. Il s'eft emporté le nez, un œil, s'eft crevé l'autre œil ; il eft aveugle, muet, entend cependant & eft dans un état pire que la mort pour lui & fa famille.

6 *Avril*. Il paroît que l'établiffement d'une maifon royale de fanté, en faveur des eccléfiaftiques & des militaires malades, prend beaucoup de confiftance : le treize du mois dernier, il y a eu dans l'églife des religieux de la Charité, inftituteurs & deffervants de ce nouvel hofpice médical, une affemblée extraordinaire de charité, où M. l'abbé de Boifmont, l'un des quarante de l'académie françoife, a prononcé un fermon d'apparat, qui avoit attiré un grand concours de monde. Il a été fort goûté ; on y a trouvé beaucoup moins de cette recherche d'efprit qu'on lui reproche fouvent, & quantité de morceaux vraiment éloquents & d'une grande fenfibilité. L'orateur foutient à la lecture la réputation de fon difcours au débit.

7 *Avril*. Nombre & prix des places de la

nouvelle ſalle de la comédie françoiſe, où l'on ſera par-tout aſſis.

	Nombre des places.	*Prix.*	*Total.*
A l'orcheſtre pour les hom. ſeulement	180.	6 liv.	1080 liv.
{ Premieres loges . . 108. Balcons. . . . . . 80. Pour les hom. & fem. }	188.	6 liv.	1128 liv.
Galerie tournante pour hommes & femmes . . .	120.	4 liv.	480 liv.
Deuxiemes log. pour hom. & femmes.	64.	3 liv.	192 liv.
Parquet à la ſuite de l'orch. pour hommes.	500.	2 l. 8 ſ.	1200 l.
Troiſiemes loges pour hommes & femmes. . .	48.	2 liv.	96 liv.
Amphithéâtre des 3es. loges pour hommes & femmes.	300.	1 l. 10 ſ.	450 l.
	1400.		4626.
Non compris les petites loges donnant 513 places.	513.	à 500. l. la place par an.	
	1913 places.		

On voit par ce relevé combien la nouvelle ſalle doit être avantageuſe aux comédiens, & par le nombre des places, puiſque dans la derniere ſalle d'opéra brûlée, la plus vaſte de toutes, il ne tenoit que 1800 perſonnes, & par l'augmentation énorme du prix du parterre, porté aujourd'hui à 48 ſous ; ce qui ne doit pas peu contribuer à les rendre encore plus inſolents. Il eſt vrai que cet accroiſſement d'opulence eſt un peu compenſé par l'état précaire où ils ſe trouvent, la ſalle appartenant décidément au Roi.

7 *Avril*. Le *Philosophe du Port au bled*, 1781. Il paroît que cette facétie originairement composée pour le journal de Paris, y a été refusée, ce qui donne un peu d'humeur à l'auteur ; il épanche sa bile dans un avertissement contre les rédacteurs de cette feuille. Le sujet est la naissance du Dauphin. Le moderne Diogene prend occasion de-là, par une tournure assez originale, de faire sentir que la condition du jeune enfant n'est pas aussi heureuse qu'on le croiroit bien ; il entre en conséquence dans un détail des devoirs & des malheurs des rois, dont la vérité est trop sensible pour en disconvenir. Si le fonds n'est pas neuf, la forme est ingénieuse & piquante. On attribue cette bagatelle philosophique à M. Diderot.

8 *Avril*. C'est par un arrêt du conseil du 16 février dernier, que le Roi manifeste ses dispositions à l'égard de la nouvelle salle de comédie françoise & des comédiens, afin d'assurer invariablement à la capitale un spectacle qui contribue autant à la gloire littéraire de la nation qu'à ses amusements.

1°. La salle, considérée quant au sol & aux édifices principaux & accessoires dont elle est couverte, sera toujours au Roi & à ses successeurs.

2°. Elle sera conservée & surveillée, sous l'autorité & par les soins des directeurs & ordonnateurs généraux des bâtiments, comme édifice royal, & avec tous & tels pouvoirs attribués d'ailleurs spécialement sur toutes salles royales de spectacles, aux directeurs généraux des bâtiments par le réglement de 1745, pour fixer son autorité concurremment avec celles des premiers gen-

tilshommes de la chambre & des gouverneurs des maisons royales.

3°. L'édifice, dont la propriété aura été transmise à S. M. par Monsieur, sera livré aux comédiens françois ordinaires du Roi, pour y suivre leurs exercices & en jouir à certaines conditions.

4°. Les acteurs n'en auront absolument que l'usufruit ; & quant au mobilier dont les comédiens auront garni & décoré le théâtre, les loges d'acteurs, les foyers, les salles d'assemblées & les magasins, S. M. se réserve encore le droit, dans le cas où la société des comédiens se dissolveroit, de l'acquérir, avec préférence exclusive, afin de prévenir, par cette ressource, l'interruption de ce spectacle.

5°. S. M. se réserve la jouissance de certains bâtiments & boutiques accessoires, pour en faire des récompenses en faveur des comédiens qui auront bien mérité d'elle & du public par leurs talents & leurs services.

Ces dispositions principales réglées & connues, ainsi que plusieurs autres plus minutieuses concernant sa sureté & police intérieure, le Roi a commis le sieur d'Angivillers pour installer les comédiens dans cette salle.

Outre la loge qui a été réservée par ordre du Roi pour être occupée sans rétribution par les officiers du département des bâtiments, il y en a une spécialement affectée pour le directeur & ordonnateur général des bâtiments. Ce sont les deux seules que S. M. ait exceptées.

8 *Avril*. On a parlé de commissaires nommés par la société royale de médecine pour

vérifier les expériences du sieur Janin. Ceux de l'académie des sciences, savoir, MM. le duc *de la Rochefoucault*, *Macquer*, *le Roi*, *Fougeroux* & *Lavoisier* se sont réunis aux premiers, afin d'éviter la répétition des mêmes expériences. Elles ont eu lieu les 18 & 23 mars, & non-seulement sans succès suivant le bruit général, mais avec perte d'un homme. On attend le résultat qui doit être imprimé par ordre du Roi.

8 *Avril.* Le *Théâtre François*, c'est ainsi que s'intituleront désormais les affiches, d'après le frontispice du spectacle, s'ouvrira demain à la nouvelle salle, afin que ce jour tant attendu ne soit pas retardé; on travaille même aujourd'hui, fête de la Vierge, & il paroît que le nouvel archevêque est aussi tolérant à cet égard que l ancien. Comme on se doute du concours immense des spectateurs qu'attirera cette nouveauté, on a instruit fort au long le public par des avertissements imprimés de la maniere dont les voitures arriveront, se rangeront, reprendront leurs maîtres & déboucheront. Trois rues percées à cet effet, s'appelleront de Crebillon, de Regnard, de Racine; on en doit former une quatrieme de Voltaire.

M. Imbert a composé une petite piece à tiroir, intitulée *l'Inauguration du Théâtre François*; elle est en un acte & en vers : elle doit être jouée demain : ceux qui en ont vu les répétitions n'en donnent pas une idée favorable; on dit même qu'il y a des plaisanteries qu'on a conseillé aux comédiens de retrancher, comme pouvant fournir occasion d'allusions désagréables pour l'auteur & pour eux.

9 *Avril.* Dans ce moment où l'on s'occupe beaucoup des comédiens & des spectacles,

on publie une déclaration du Roi du 28 février, enrégiſtrée au grand-conſeil le 20 mars, dont le préambule porte ce qui ſuit : « Les conteſtations qui s'élevent ſur la diſtribution des gages & appointements qui ont été ſaiſis ſur les comédiens, & autres gens attachés aux ſpectacles de la ſuite de notre cour, donnant lieu à des inſtances de préférence ou de contribution, dont les procédures abſorbent bientôt les ſommes à diſtribuer, ſans aucune utilité pour les parties, nous avons penſé que nous remédierions à cet inconvénient, en ajoutant à notre déclaration du 18 août 1779, déja donnée dans la même intention, quelques diſpoſitions qui, en ſubſtituant de nouvelles formes plus ſimples & moins coûteuſes que les anciennes, nous ont paru plus propres à faire jouir les gens attachés auxdits ſpectacles, des avantages qui entroient dans notre premier objet, ſans néanmoins préjudicier en aucune maniere aux droits de leurs créanciers. »

Le 9 *Avril* 1782. *Relation de la ſéance publique de l'académie royale des inſcriptions & belles-lettres, pour ſa rentrée d'après pâques, tenue le* 9 *avril* 1782.

Cette ſéance a été fort maigre & plus ſolitaire encore que de coutume, parce que c'étoit le jour de la rentrée des trois ſpectacles, & que la foule des gens de lettres s'étoit portée ſur-tout vers la nouvelle ſalle de comédie françoiſe.

M. Dupuy, ſecrétaire perpétuel, annonça d'abord que le prix avoit été remporté par M. Pigeon de Saint-Paterne, ſecond biblio-

thécaire à l'abbaye de Saint-Victor. Il s'agissoit *d'examiner l'état des lettres, sciences & arts en Orient, sous les califats de Haroun-Arraschid & de son fils Al-mamoun, comparé avec celui où ils étoient alors dans l'Occident.*

Après cette annonce, il publia le programme suivant. « L'académie s'étant trouvée réduite, par la disette de mémoires répondant à ses vues, à renoncer au prix double qu'elle devoit distribuer à pâques 1781, & qui consistoit *à déterminer ce que les monuments historiques nous apprennent des changements arrivés sur la face du globe, par le déplacement des eaux de la mer*, propose pour sujet du prix extraordinaire, qu'elle proclamera à pâques 1784, de comparer ensemble la ligue des Achéens, 180 ans avant Jesus-Christ; celle des Suisses en 1307 de l'ere chrétienne; la ligue des Provinces-Unies en 1579, & développer les causes, l'origine, de la nature & l'objet de ces associations politiques. »

On juge au seul énoncé combien ce sujet doit être intéressant, & que pour le traiter, il n'exige pas seulement une vaste érudition, une profonde connoissance du cœur humain, mais une grande sagacité, un jugement exquis & des vues très-étendues dans l'art des gouvernements. On ne sait pourquoi l'académie n'a pas tout de suite réuni à ces événements célebres, celui objet de la guerre actuelle, & qu'elle a principalement eu sans doute en vue, lorsqu'elle a songé à proposer son sujet & à le rédiger.

Les mémoires lus ensuite étoient peu curieux. M. de Vauvilliers, le dernier reçu, a suivant l'usage, fait preuve de son savoir par la *traduction de la quatrieme Isthmienne de Pindare*, adressée à Melisse, précédée d'une analyse du poëme,

&

& d'un extrait d'un mémoire où l'auteur établit que dans les pieces lyriques des Grecs, il n'est pas nécessaire, pour opérer l'égalité des mesures, que les metres soient composés du même nombre de temps ; & qu'au contraire, l'égalité dans le nombre de temps ne suffit pas pour produire celle des mesures, à moins qu'on n'observe un ordre régulier dans la distribution des longues & des breves.

Certes, voilà des détails d'une sécheresse, d'une insipidité, d'un ennui rare, & qu'on pourroit regarder comme une tournure imaginée par le candidat pour faire déserter de l'académie le petit nombre de curieux qui en suivent encore les séances.

La dissertation de M. de Keralio n'étoit pas propre à les ramener, & ne pouvoit qu'entretenir ses bâillements causés par la précédente. Elle consistoit dans l'analyse de la premiere partie d'un *mémoire dont l'objet est de prouver que le peuple Suédois a été Cimbre ;* que les Cimbres étoient une branche de Cimmeriens, & ceux-ci une portion de la grande nation Tudesque, connue par les Romains & les Grecs sous le nom de Germains, qui se répandit dans tout le nord de l'Europe, & qui l'occupe encore. Il étoit impossible sans doute de jeter de l'agrément sur une semblable matiere, & Fontenelle lui-même n'y eût fait œuvre.

La lecture d'un cinquieme *mémoire sur Démosthene*, par M. de Rochefort, réveilla un moment les auditeurs. Il continue d'y montrer quels furent les principes constants & les maximes d'administration de ce grand orateur dans ses harangues politiques ; comment il sut éclairer les Athéniens sur leurs vrais inté-

rêts, & avec quel ménagement il connut l'art de leur dire les vérités les plus dures. L'auteur présente ce tableau abrégé de l'ame & de l'esprit de son héros comme une introduction utile à ceux qui voudront en étudier avec fruit les harangues. Ce mémoire intéressant, rempli de vues saines en politique, en morale, en littérature, joint aux autres ouvrages de l'académicien, tous dans un genre commun à l'académie françoise, pourroit lui en ouvrir les portes, s'il étoit plus intrigant, & si celle des belles-lettres n'avoit arrêté d'exclure de son sein tous ceux qui passeroient à l'autre compagnie. Il y a long-temps qu'on a dit que celle-ci étoit l'anti-chambre de l'académie françoise, & elle veut arrêter cette émigration humiliante.

Le morceau qui auroit pu intéresser vraiment toute l'assemblée & par le fonds & par la forme, c'étoit l'*éloge de M. Turgot*, s'il eût tombé dans d'autres mains. Le secrétaire en a fait la lecture avant celle des trois mémoires, & n'a nullement rempli son sujet, & l'attente du public. Il y a trois époques dans la vie de son héros qu'il a très-bien distinguées, mais non détaillées également.

Il s'est trop appesanti sur l'époque de sa jeunesse. Elu prieur de Sorbonne à l'âge de vingt-deux ans, M. Turgot prononça en cette qualité deux discours latins. Dans le premier il s'agissoit de montrer les *avantages que la religion chrétienne a procurés au genre humain* : dans le second il traçoit *le tableau des progrès de l'esprit humain, depuis les premiers âges jusqu'à nos jours.* On a observé que par une profondeur de vues annonçant déja l'homme d'état, il y prévoyoit dès-lors la séparation des colonies angloises de

leur métropole. A vingt-quatre ans, M. Turgot avoit tracé de sa main une liste de cinquante-deux ouvrages à composer sur les sujets les plus disparates ; en sorte qu'on auroit pu lui appliquer justement l'épigramme de Rousseau : *Chrysologue est tout & n'est rien*. De ces cinquante-deux ouvrages, quinze ont été achevés ou ébauchés par l'auteur. On y trouve des fragments d'un *traité sur l'existence de Dieu ;* des traductions de l'hébreux, du grec, du latin, des odes d'Horace en vers françois. Il avoit commencé dans notre langue une traduction des géorgiques en vers métriques, comme les vers grecs ou latins ; tentative déja faite une vingtaine de fois au moins sans succès.

Après cette époque du théologien & de l'homme de lettres, vient celle du magistrat & de l'intendant : on en a déja remarqué les principaux traits qui ne sont pas tous à sa gloire. Obligé de passer au conseil, il s'appliqua aux études concernant l'administration; il se livra aux principes du docteur Quesnay, & devint un ardent économiste. Il fit des tournées avec M. de Gournay, intendant du commerce, qui contribuerent aussi beaucoup à son instruction. Commissaire départi à Limoges, il y institua les atteliers de charité, dont il est l'inventeur; il y soulagea les malheureux pendant deux années de disette, non-seulement en tirant du gouvernement des secours abondants, mais de ses propres deniers, & par un emprunt de 20000 liv. qu'il fit en son nom. Au reste, fidele au systême de sa secte, il ne souffrit jamais que la liberté du transport des grains ni celui des magasins reçussent aucune atteinte, ni la moindre taxation de prix. Il fit même imprimer dans son département &

distribuer l'ouvrage de M. le Trosne sur cette matiere ; il y joignit une lettre circulaire à tous les officiers de police. C'est ce rigide attachement à ses principes, si contraires aux préjugés vulgaires qui vraisemblablement lui fit des ennemis dans son intendance, où, malgré tous les biens qu'il faisoit, il n'étoit pas aimé. Il avoit une sorte de despotisme en ce genre-là, presque aussi détestable que l'autre. Ennemi des procès, il envoyoit chercher ceux qui en avoient, & les forçoit de s'accommoder ; ce qui déplaisoit quelquefois autant aux parties qu'aux gens de justice.

La derniere époque de la vie de M. Turgot, c'est son ministere. M. Dupuy saute à pieds joints dessus, sous prétexte qu'il ne lui conviendroit pas d'en hasarder l'*éloge* ou la *censure* ; & c'étoit la partie la plus à desirer. Il faut cependant convenir qu'elle devoit le moins entrer dans un ouvrage où il faut plus considérer l'académicien & le savant que l'homme d'état.

Cet éloge est écrit dans la maniere du panégyriste, sans enthousiasme & sans chaleur, & l'on jugeroit qu'il ne loue point pour être loué, s'il ne couroit fréquemment après l'esprit qu'il n'attrape pas toujours. De-là son style est aussi quelquefois alambiqué & précieux, quoique sans élégance ; il manque même d'une certaine correction qui doit se trouver par-tout, & principalement chez un académicien.

9 *Avril*. Un M. Robinet, très-savant homme, mais très-dépourvu de goût, très-ennuyeux conséquemment, a imaginé depuis quelques années de composer un *Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique & diplomatique ; ou Bibliotheque de l'homme d'état & du citoyen*, avec cette épigraphe fastueuse : *Au*

temps & à la vérité. Il y a déja vingt-un volumes de cette monſtrueuſe compilation, quoique le rédacteur ait tout au plus parcouru le tiers des lettres de l'alphabet. Chaque volume a près de ſept cents pages en caracteres très-ſerré ; & cependant à une vente publique, derniérement ce livre a été vendu ſur le pied de vingt ſous le volume. Quel défaut de lumieres dans les acquéreurs ! Quelle humiliation pour l'amour-propre du philoſophe ! Les bibliographes n'ont pas même manqué de conſigner ſur leur calepin cette anecdote remarquable.

10 *Avril.* L'avocat le Prêtre n'a pas oſé riſquer les titres des deux ouvrages dont il a enrichi hier la ſcene italienne pour ſon ouverture. Sur l'affiche on a lu ſeulement le *** comédie vaudeville en un acte, précédé du *** prologue.

10 *Avril.* On ne ſauroit rendre le tumulte cauſé hier à la comédie françoiſe par le concours de monde ſurvenu pour voir la nouvelle ſalle, & par le défaut d'ordre pour la diſtribution des billets, ſur-tout de ceux du parquet, dont les comédiens avoient jugé à propos de diſtribuer ſur 600 environ, 400 à leurs amis, camarades, valets, &c. La garde avoit auſſi très-mal pris ſes meſures ; en ſorte qu'elle a été forcée & n'a pu arrêter les efforts de la foule. Le guichet même étoit ſi gauchement placé, qu'il a fallu le changer pour aujourd'hui.

L'intérieur n'a guere été moins orageux, parce qu'on y a laiſſé entrer ſans difficulté tous ceux qui ont voulu donner leur écu de 6 liv., ſauf à reſter dans les corridors qui regorgeoient de monde comme à l'opéra. Il n'a pu qu'en réſulter pluſieurs querelles ; l'évé-

nement le plus fâcheux, c'eſt une inſulte faite à un procureur de la part de M. le comte Moreton de Chabrillant, fils du capitaine des gardes du corps de Monſieur, & en ſurvivance. Ce ſeigneur, peu eſtimé, a eu l'audace de faire en outre arrêter ce procureur & conduire de ſon autorité au corps-de-garde, d'où il n'a voulu ſortir qu'après avoir conſtaté par un procès-verbal le procédé abominable & deſpotique de ſon adverſaire. On aſſure qu'il a entamé une procédure qui commence déja à affliger M. de Chabrillant le pere, qui exige que ſon fils faſſe des excuſes à l'offenſé.

Les gens qui trouvent tout bien, diſent que la ſalle eſt très-belle, qu'elle a plu généralement pour la nobleſſe de ſa conſtruction, pour l'élégance de ſes ornements, & pour l'intelligence avec laquelle les places y ſont diſtribuées.

Tout le monde ne penſe pas de même, & ſur-tout les femmes pour qui les loges ſont fort incommodes, indépendamment de beaucoup d'autres défauts.

La piece nouvelle s'eſt reſſentie du mécontentement général. Elle a reçu un ſi mauvais accueil, que, malgré la préſence de la Reine, venue avec madame Eliſabeth, le tumulte croiſſant conſidérablement, il a fallu l'abréger, de crainte qu'il ne devînt plus fatigant & plus inſupportable.

Le 10 *Avril* 1782. *Relation de la ſéance publique de l'académie des ſciences pour la rentrée de pâques, tenue aujourd'hui.*

On a d'abord annoncé que le prix au ſujet de la comete de 1532 & de 1661, qu'on attend pour 1790, avoit été adjugé par la compagnie à M. Mechain, aſtronome de la marine, des

académies de Harlem & de Flessingue, & qui depuis ce temps-là avoit été élu de l'académie.

On a ensuite proposé pour 1786 un prix de 4000 livres, dont le sujet est *d'examiner si les attractions de Jupiter & de Saturne ont dû causer des différences dans l'orbitre de cette comete entre* 1532 & 1661.

Le secrétaire a encore déclaré qu'aucun des mémoires envoyés pour le concours du prix, au *sujet des vaisseaux lymphatiques*, n'ayant satisfait les vues de l'académie plus que la premiere fois, il seroit remis & proposé une troisieme, à cause de l'importance des questions à résoudre.

Il a ajouté que les candidats n'ayant pas été plus heureux sur le sujet annoncé concernant les diverses especes de coton, le prix étoit aussi remis pour la seconde fois.

Il a cependant donné des éloges au nom de la compagnie à la piece N°. 1, ayant pour devise, *Deus bone*, dans laquelle elle a trouvé des détails intéressants. Elle invite l'auteur à continuer son travail, en insistant davantage sur la distinction précise des différentes especes de cotons cultivés, sur les procédés qu'on emploie pour la filature des divers cotons dans les différents pays, sur la comparaison de ces procédés, relativement aux différents climats, sur les moyens qu'on emploie pour le tissage de ces filatures. Elle l'exhorte sur-tout à tourner ses vues vers les moyens d'améliorer les cotons de nos colonies, soit en perfectionnant par la culture ou par le choix des plans, le coton qu'elles produisent, soit en adoptant de meilleures méthodes de les préparer pour les usages des arts.

Les mémoires lus ont roulé sur des matieres si scientifiques & si arides, qu'ils ne méritent qu'une simple annonce.

1o. M. de la Lande, directeur de l'académie, a rendu compte dans le sien de la *planete de Herschel*, qui continue de paroître, dont la révolution est de 82 ans, & la distance de 660 millions de lieues.

2o. M. Daubenton a donné l'explication de *trois sortes de pierres herborisées*.

3o. M. Desmarets, celle de la formation des pierres calcaires à coquilles.

4o. M. de Lavoisier a lu un mémoire sur les moyens d'augmenter l'intensité du feu par l'air déphlogistique.

5o. M. Brisson, sur la pesanteur spécifique des diamants & autres pierres précieuses.

6o. M. de Vandermonde n'a eu que le temps d'annoncer un mémoire *sur la quantité de chaleur propre à différents corps.*

M. de Fougeroux de Bondaroy devoit rendre compte des expériences qui ont été faites pour examiner les effets du vinaigre contre le méphitisme, & l'on ne sait pourquoi cette matiere, la plus curieuse par l'à-propos, & la plus intéressante par sa nature, n'a pas été agitée.

Les deux morceaux qui avoient attiré la foule, étoient les éloges que M. le marquis de Condorcet devoit prononcer du marquis de Courtanvaux & du comte de Maurepas.

On a déja parlé du premier héros, dont on a donné une notice; il suffira d'y joindre quelques traits omis. Il paroît, suivant son panégyriste, que M. de Courtanvaux se livra aux études des sciences plus par désœuvrement que par attrait véritable; ce qui le faisoit passer trop souvent d'un genre à l'autre, sans rien approfondir. Il avoit cependant l'ambition d'être honoraire de l'académie des sciences, & c'étoit la seule qui lui fût restée. Pere de

M. Montmirail, qui avoit le même desir & plus de titres pour le satisfaire, il lui fit ce sacrifice, & à sa mort se trouva foiblement dédommagé de sa perte en lui succédant dans la compagnie.

M. de Courtanvaux a fait des découvertes heureuses en chimie. Il aimoit la méchanique, & avoit le talent de la main. Il présenta un jour à l'académie un instrument inventé par M. Jaurat; il l'avoit exécuté lui-même, & y avoit gravé cette inscription : *Jaurat invenit; Courtanvaux fecit.*

Tels sont le peu de faits qu'on trouve dans cet éloge, plus sec que ne le sont d'ordinaire ceux de M. de Condorcet, on ne sait pourquoi; car le sujet en valoit bien un autre. On voit qu'il se jette même à côté, & fait des digressions qui caractérisent la stérilité; sans doute empressé de passer à l'éloge du comte de Maurepas, & tout rempli de cet autre sujet, il aura négligé le premier.

En effet, quand l'éloge de M. de Courtanvaux eût été intéressant autant qu'il pouvoit l'être, il l'auroit paru moins ce jour-là par l'avidité du public, pour celui du comte de Maurepas, mort après lui, qui, suivant l'ordre académique, avoit en conséquence été réservé pour le dernier à lire. Le panégyriste a parfaitement répondu au desir des auditeurs, & l'on est convenu que parmi le nombre des orateurs qui s'étoient disputé la gloire de célébrer le ministre défunt, aucun ne l'avoit fait plus dignement que M. le marquis de Condorcet. Quelle belle matiere aussi!

M. de Maurepas, né dans une famille où la place de secrétaire d'état étoit, pour ainsi dire, héréditaire depuis deux siecles, pourvu

à se parer de ce titre aux yeux de cette compagnie, lorsqu'elle avoit occasion de le voir. Sa place y a été remplie par M. le duc de la Rochefoucault.

Tel est le précis rapide de l'éloge du comte de Maurepas, aussi bien pensé que bien écrit, & d'autant plus généreux de la part du marquis de Condorcet, qu'il avoit personnellement à se plaindre de ce ministre.

11 *Avril*. Le vrai titre du prologue de la nouvelle piece des Italiens, est *le Poisson d'avril* ; & celui de la piece, *le Public vengé*. C'est froid ; mais il y a beaucoup d'esprit, sur-tout de celui de l'avocat le Prêtre ; c'est-à-dire, du caustique & du méchant. Les couplets sont ce qu'il y a de mieux. En général, quoique dans cette critique plaisante des ridicules & des travers de la capitale, l'auteur dise des choses peu honnêtes pour le public, dont il se moque passablement, le public a applaudi & a ri lui-même. On y a trouvé cependant beaucoup de longueurs, entr'autres une scene entre le caprice & l'opinion, qui est absolument inutile. On voudroit aussi que les airs fussent moins anciens & plus gais. Quant au prologue, il a servi de compliment de rentrée.

11 *Avril*. Les comédiens françois annoncent pour demain une autre nouveauté dont ils disent beaucoup de bien, & sur laquelle ils comptent plus que sur la premiere. C'est *Moliere à la nouvelle salle*, piece en un acte & en vers.

12 *Avril*. La piece jouée aujourd'hui au théâtre françois, a en effet eu un succès décidé ; on l'a trouvée pétillante d'esprit, quoique pleine de défauts, quoique trop longue, quoiqu'exigeant bien des suppressions & des changements.

On l'avoit attribuée d'abord à M. Palissot ; mais on veut aujourd'hui qu'elle soit de M. de la Harpe.

12 *Avril*. Mad. Mara, qui a fait les beaux jours du concert spirituel, est une femme qui n'est plus jeune ; sans être jolie, elle a quelque chose de gracieux dans la figure qui plaît, & en chantant montre cet air animé, contribuant beaucoup à émouvoir l'auditeur ; malheureusement elle a de vilaines dents, défaut naturel très-fâcheux dans une cantatrice. Elle est attachée au roi de Prusse, qui lui donne de gros appointements. Son mari est aussi musicien, mais médiocre, & ne se tolere que par rapport à elle.

Le résultat des jugements de divers connoisseurs sur Mad. Mara, c'est qu'il est rare de trouver une voix aussi étendue, aussi sonore, aussi flexible que la sienne, jointe à un art aussi consommé, à une pareille perfection de chant. Cependant on ne peut dissimuler que beaucoup de gens étonnés d'elle dans ses airs de bravoure, restent froids à son *Cantabile*, & ne lui trouvent pas d'onction de quelques-unes de nos cantatrices, telle que Mlle. Arnoux.

12 *Avril*. On est si mécontent de la nouvelle salle, quant à la distribution des loges, qu'il faut absolument changer, qu'il a été question de renvoyer les comédiens aux Tuileries, vu la longueur du temps qui doit s'écouler encore jusqu'à la vacance.

Il paroît que les architectes, trop dociles à écouter les conseils des comédiens, dont la cupidité sordide voudroit multiplier les loges à l'infini, les ont raccourcies de la façon la plus gênante pour le public.

Les femmes se plaignent aussi que l'éclat du

blanc qui regne généralement dans la salle, affadit leurs traits & les éclipse tout-à-fait ; & comme ce sont elles qui attirent les hommes par-tout, il est essentiel d'empêcher qu'elles ne désertent, ce qui rendroit bientôt le spectacle vuide.

13 *Avril.* C'est le 15 que s'ouvrent à Vincennes les courses pour la distribution des prix, dont chacun est de cent louis.

On ne peut qu'applaudir à cet encouragement dans ce pays, où il est essentiel de donner le plus grand soin aux haras, & à perfectionner nos races de chevaux, dont d'ailleurs il se fait une consommation prodigieuse. Il est calculé qu'année commune, il en meurt à Paris 6000.

On a fait venir 23 chevaux barbes cette année, pour couvrir nos juments & provigner une espece de ce genre amélioré.

14 *Avril.* On croit qu'un mémoire de M. Rochon de Chabannes, en forme de *Lettres sur l'opéra*, qu'il a présenté au ministre de Paris, concernant la réforme & l'amélioration de ce spectacle, a beaucoup contribué à ouvrir les yeux sur les abus, & aux arrangements pris à cet égard & qui se prennent encore.

M. Amelot a renvoyé la connoissance de ce mémoire à M. de la Ferté, intendant des menus & commissaire du Roi en cette partie ; & celui-ci, nouvellement marié, très-rangé aujourd'hui, disposé même à donner dans la dévotion, s'en est rapporté à un sieur Morel, son ancien caissier, qui, soufflé par un certain abbé le Beau de Schosne, s'est avisé de devenir tout-à-coup bel esprit, de faire des vers, & pourroit dire, comme le Métromane de Piron :
Et j'avois cinquante ans quand cela m'arriva.

Quoi qu'il en ſoit, Morel, peu en état de prendre par lui-même un parti bien éclairé ſur cette matiere, a eu le bon eſprit de ſentir que M. de Rochon, homme de lettres, impartial, & ayant réfléchi long-temps ſur la matiere, avoit les qualités propres à le bien guider, en ſorte qu'il a adopté beaucoup de choſes de ſon mémoire.

En outre, comme par ſon honnêteté, ſa circonſpection pleine d'égards pour tout le monde, en tenant les acteurs, chanteurs, danſeurs, muſiciens, en un mot tout le peuple de ce tripot dans la diſtance convenable, M. Rochon s'en eſt fait aimer & reſpecter; comme d'ailleurs il veille à leurs intérêts, ils n'ont pas eu de peine à approuver ſon plan quant à l'eſſentiel.

Ce plan conſiſte à remettre l'adminiſtration de l'opéra aux ſujets principaux, formant un comité ſubſiſtant, dont chaque membre aura le détail de quelque partie, & ſera obligé d'en rendre compte à l'aſſemblée. En outre, il y aura deux ſemainiers toujours en activité pour les affaires courantes, pour la manutention journaliere de la machine & ſon régime, à l'inſtar, en un mot, de ceux de la comédie françoiſe.

M. Rochon imagine avec raiſon que perſonne ne peut mieux travailler avec zele à la proſpérité du théâtre lyrique que ceux qui y ſeront intéreſſés, puiſque leurs revenus augmenteront en proportion.

On aſſure que dans le ſurplus de ſon mémoire, il jette des vues plus étendues pour augmenter les revenus de l'opéra, ſoit directement, ſoit indirectement, en ſupprimant les petits ſpectacles des Boulevarts, qui, malgré le tribut qu'ils lui paient, ne le dédom-

n'agent pas du tort qu'ils lui font, & en joignant à son administration tous les wauxhalls possibles, après avoir indemnisé tous les propriétaires.

Il est fâcheux que M. Rochon ait la modestie de ne pas vouloir répandre son mémoire, qu'on assure être imprimé, & qui, par sa distribution, feroit fermenter les amateurs, & ouvriroit carriere à une discussion dont il pourroit sortir enfin un plan plus parfait, auquel on se tiendroit irrévocablement.

15 *Avril*. MM. les comédiens françois ont jugé à propos, depuis qu'ils jouent à la nouvelle salle, de faire un arrangement entr'eux, suivant lequel, à toutes les représentations & sur-tout aux premieres, ils se repartissent à chacun deux billets de parterre, aujourd'hui parquet, qu'ils donnent à qui bon leur semble. Messieurs les auteurs se récrient contre cette délibération du comique aréopage, & la regardent comme contraire à leurs intérêts. Ils prétendent que c'est ainsi aller contre le sage réglement qui force les auteurs d'acheter, même à leurs pieces, les billets de parterre, afin de prévenir toute cabale en leur faveur. Au contraire, ici les histrions deviennent maîtres de faire tomber une piece quand ils voudront.

Les auteurs, en conséquence, se disposent à en parler au maréchal de Duras; mais il n'y a pas d'apparence qu'ils aient plus de crédit sur ce point que sur d'autres plus essentiels & plus justes, où ils ont succombé.

15 *Avril*. *Moliere à la nouvelle salle*, est décidément de M. de la Harpe; il en a reçu les compliments dès qu'il en a vu le succès assuré. On savoit même, il y a plus de six mois, que la

supérieur l'avoit chargé de faire quelque chose pour cette époque ; mais fâché depuis que cela se fût répandu, on affecta de dire que le bruit étoit faux, afin qu'il pût conserver *l'incognito*, dont il prétend avoir besoin pour réussir. On étoit d'autant plus éloigné de croire qu'il fût pere de cet ouvrage, que la critique en porte presque toujours à-plomb sur lui. Il y a des plaisanteries contre l'académie françoise, & il en est membre ; il vient décréditer les drames, & il en a composé, & ses amis en ont fait, & tout récemment ils ont été canonisé en pleine académie ; il persifle les bureaux de bel-esprit, les coteries savantes, & il vit perpétuellement dans ces sortes de sociétés ; il s'éleve avec fureur contre ceux qui font cabaler pour eux, qui ameutent des prôneurs, & il ne s'est soutenu que par cet artifice. Mais un poëte n'est pas obligé d'être conséquent, & l'on peut composer une jolie piece, & être mauvais logicien.

15 *Avril*. M. le duc d'Aumont, gentilhomme de la chambre, est mort ces jours-ci ; les gens de lettres se souviennent encore de la cruelle vengeance qu'il exerça, il y a plus de 25 ans, envers le Sr. Marmontel, pour une plaisanterie qui fut faite à souper chez Mlle. Clairon contre ce seigneur. Il exigea la détention de l'auteur, & lui fit ôter le mercure, dont le public étoit assez content entre ses mains.

15 *Avril*. Vendredi dernier l'abbé Pezana, éditeur d'une nouvelle édition de Métastase, qui est actuellement en train, a été trouvé dans son lit baigné dans son sang, & s'étant étrangement mutilé. On a arrêté l'hémorragie, & l'on espere qu'il n'en mourra point. On donne plusieurs causes de ce suicide ; on dit

qu'il a été fou ; on dit que c'eſt par amour ; on prétend enfin que la veuve Hériſſant, chargée de l'impreſſion de ſon ouvrage, ſe trouvant trop en avance avec lui, vouloit retenir ſes honoraires juſqu'à ce qu'elle fût remplie, ce qui l'avoit réduit au déſeſpoir ; que même dans le premier moment où on l'avoit interrogé ſur le motif de ſon étrange réſolution, il avoit répondu : C'eſt cette Hériſſant qui veut tout ; il n'y a qu'à lui porter cela, ce que j'ai de plus cher. Quoi qu'il en ſoit, on ajoute que c'eſt un mauvais ſujet, qui avoit abandonné une femme & des enfants qu'il avoit en Italie.

16 *Avril*. Extrait d'une lettre de Bordeaux, du 9 avril.... Je vous adreſſerai le plutôt poſſible la lettre du Roi au parlement de Bordeaux, en date du 22 décembre dernier : vous y verrez avec quelle délicateſſe on y ménage l'amour-propre des magiſtrats. Il paroît que c'eſt ſur un dernier arrêté de notre parlement du 23 novembre précédent, qu'on s'eſt déterminé à faire parler S. M. un langage plus doux & plus conciliant. Elle aſſure ſon parlement que ſes lettres-patentes du 23 décembre 1780, au ſujet du ſieur Dupaty, ne renferment aucune inculpation, contiennent même un témoignage honorable de la haute opinion qu'elle a de cette cour. Elle ordonne l'exécution de ſes lettres-patentes, enrégiſtrées le 7 mars 1781, en ce qui concerne le ſieur Dupaty, & le 8 en ce qui concerne l'avocat général Dufaut de la Jarte.

A l'égard de la pourſuite que le parlement demandoit des prétendus libelles contre lui, le Roi perſiſte à vouloir que ce ſoit le parlement de Toulouſe qui en connoiſſe par égard pour la propre délicateſſe des magiſtrats inſultés & qu'il s'agit de venger.

Le renvoi à ses fonctions de premier président, fait tomber l'article par lequel le parlement sollicitoit son retour.

L'article plus chatouilleux où cette cour s'élevoit contre les différentes lettres-patentes contenant des menaces, dont les paroles, toujours subsistantes dans ses registres, seroient pour elle un monument éternel d'opprobre, a été tourné d'une façon aussi satisfaisante que le permettoient les circonstances, puisque S. M. consent à ce que la clause, *à peine de désobéissance*, soit regardée comme non-avenue.

Enfin, le Roi en faisant connoître à son parlement qu'il n'a pas ignoré l'étrange maniere dont on s'est joué de ses ordres pendant plus d'un an, en n'administrant pas la justice, en prétextant des maladies pour ne pas se trouver aux audiences, lorsqu'on se portoit bien pour aller aux assemblées de chambres & vaquer à ses plaisirs ; en insistant principalement sur la cessation de la tournelle, ce qui fait craindre que le grand nombre des prisonniers renfermés si long-temps n'y occasionne une contagion funeste à toute la ville, au lieu de sévir, comme le bon ordre l'exigeroit, contre ces prévaricateurs connus, leur permet de se retirer, & ordonne qu'ils le déclarent dans la séance & sans désemparer ; veut en même temps que les restants prennent aussi sur le champ des mesures efficaces pour continuer un service si long-temps interrompu ; & finit par des promesses encourageantes & flatteuses pour leur amour-propre...

Voilà, en attendant que je vous en envoie copie, l'analyse de cette lettre, précieuse à conserver, mais que les magistrats ont peine à laisser percer dans le public.

16 *Avril.* On a en effet distribué gratis, une brochure ayant pour titre : *Détail de ce qui s'est passé dans les expériences faites par M. Janin, les* 18 *& 23 mars, en présence des commissaires réunis de l'académie royale des sciences, & de la société royale de médecine*, imprimée par ordre du Roi.

Il résulteroit de ces expériences précisément l'opposé de ce qui a été dit dans l'ouvrage précédent, aussi imprimé & répandu avec profusion par ordre du gouvernement ; savoir, que le vinaigre n'a pas la propriété de désinfecter les fosses d'aisance, lorsque le méphitisme y est poussé à un certain degré, puisqu'un des vuidangeurs employés dans cette circonstance en a été victime & a péri, & que beaucoup d'autres ont été incommodés.

On assure que M. Janin réclame contre ces deux séances, & prétend qu'il y a eu de la jalousie & de la méchanceté de la part des officiers du ventillateur, intéressés à détruire l'efficacité de son invention.

17 *Avril.* Le mercredi 10 de ce mois, jour où l'on représentoit pour la seconde fois à la nouvelle salle du théâtre françois, on donnoit *les Femmes savantes.* Mad. la comtesse de Genlis arriva avec ses pupilles & M. le duc de Chartres ; malgré la présence du prince, le gouverneur fut hué d'une maniere très-désagréable. Peu après vint Mad. de Montesson avec M. le duc d'Orléans, & on les applaudit singuliérement : les deux dames se trouvant par la position de leur loge en face l'une de l'autre, il s'ensuivit pendant toute la comédie des allusions de la part du public sensible jusqu'à l'indécence. Tout ce qu'il y a de ridicule dans le rôle de Dorimene, étoit reporté avec affectation du côté de Mad. de Genlis, & tout ce qu'il y a

d'honnête & de naïf dans le rôle d'Henriette étoit appliqué à Mad. de Montesson, vers laquelle on se retournoit avec de grands battements de mains, tandis qu'on ne jetoit sur l'autre que des regards de dédain & d'indignation. Du reste, on ne cesse d'enfanter des couplets sur son compte. En voici encore un nouveau sur l'idée ridicule de son livre de faire apprendre aux enfants l'écriture sainte par des tableaux où l'on représenteroit les principaux traits historiques de ce livre, & où on les leur feroit passer en revue dans une lanterne magique.

Air du Serin.

Ce n'est plus la sainte écriture
Qui révele la sainte loi :
Au milieu d'une chambre obscure
Deux chandelles donnent la foi.
Notre évangile est une optique :
Laissez la bible au peuple hébreu,
Et dans la lanterne magique,
Venez connoître le vrai Dieu.

17 *Avril.* On assure que le Roi ayant appris l'heureux talent de M. le marquis de Montesquiou, premier écuyer de Monsieur, pour remplir sur le champ les bouts-rimés les plus difficiles, lui en a proposé aussi dont il ne s'est pas tiré moins heureusement, quoique les idées en soient plus lugubres.

Je rencontrai dimanche un mort dans son cercueil,
Voyageant tristement sur le chemin d'Arcueil,
Au fond d'un corbillard, comme en un bon fauteuil,
Deux prêtres se carroient & le couvoient de l'œil.
Tout-à-coup l'essieu rompt; la biere fut l'écueil,
Qui joignit mes vilains à feu monsieur d'Auteuil.
C'étoit le nom du mort; il fallut dans un fiacre,
Emballer le défunt, les prêtres & le diacre.
Du sort qui nous attend, voilà le simulacre,
Me dis-je; le Mogol sur son trône de nacre,
Le vaincu massacré, le vainqueur qui massacre,
Tôt ou tard de Caron remplissent la polacre.

18 *Avril.* Les Dlles. Colombe, du Gazon & l'Efcot, font trois actrices de la comédie italienne, qui en font les délices. L'une a beaucoup de talent pour chanter les ariettes de bravoure italienne ; elle a d'ailleurs une fuperbe figure. L'autre eft une fort jolie actrice, qui brille fur-tout dans les opéra comiques françois. La troifieme eft une jeune perfonne fille du fieur Clairval : elle n'a débuté que depuis deux ans, & donne des efpérances, avec un maître pour le chant ayant autant de goût que fon pere. En jouant fur le nom de chacune de ces actrices, on a fait des couplets fort agréables, que voici.

Air : *Philis demande fon portrait.*

Circé, changeant l'homme en Dieu,
D'un feul coup de baguette,
Fournit la femelle au moineau,
Le mâle à la fauvette.
Chez elle il faut s'appareiller :
Si dans fes mains je tombe,
Qu'elle me transforme en ramier,
Car *j'aime la Colombe.*

Air : *Faut attendre avec patience.*

C'eft pour l'indolente richeffe,
Que l'on inventa les fofas ;
Mais de ce lit de la molleffe
L'ardent amour ne fe fert pas.
Peut-on, quand on a le cœur tendre,
Avoir des couffins d'édredon !
J'aimerois mieux cent fois m'étendre
Toutes *les nuits fur du Gazon.*

Air : *De Cassandre.*

En prenant des bains dans un fleuve,
Mon mal de nerfs doit s'affoiblir :
Je brûle de tenter l'épreuve ;
Mais quel fleuve dois-je choisir !
L'eau du Rhin n'est pas assez pure,
Le Danube a trop de froidure,
Le Sénégal seroit trop chaud :
Je vois que le mal que j'endure
Ne peut guérir que dans l'*Escot.*

18 *Avril.* Voici une copie de la lettre singuliere de la cour des aides de la ville de Clermont au garde des sceaux, qu'on donne comme authentique.

Monseigneur —— Nous avons eu l'honneur de vous écrire. . . . Vous ne nous avez pas répondu. Si vous avez lu notre lettre, vous ne l'avez pas entendue ; si vous l'avez entendue, vous n'en avez pas rendu compte au Roi. Dans ce cas vous nous trompez, & nous ne méritons pas de l'être ; il faut qu'un garde des sceaux sache bien entendre & répondre.

19 *Avril.* L'impératrice des Russies a répondu à la lettre du comte de Buffon dont on a parlé, en remerciement des médailles dont elle l'avoit honoré. Dans cette réponse d'une page d'écriture, toute entiere de la main de cette souveraine, en françois excellent & du meilleur goût, l'impératrice témoigne à ce grand homme le desir qu'elle auroit de posseder son buste. En conséquence, demain dimanche, le fils unique de M. de Buffon part pour la Russie ; il doit avant passer à Berlin. Ce jeune

homme, de la plus jolie figure & de la plus grande espérance, est officier aux Gardes; il n'a pas 18 ans.

19 *Avril*. Actuellement que la fermentation qu'ont occasionné les noels abominables qui ont couru Paris cet hiver, est rassise, ils sont moins rares, & on se les communique par cet attrait pour la nouveauté, quelque exécrable qu'elle soit. Il y en a vingt couplets; ils semblent être faits à l'occasion de la naissance du Dauphin. L'auteur, qui n'épargne pas ce qu'il y a de plus sacré, après avoir plaisanté la Divinité même, après avoir dans ses calomnies atroces enveloppé toute la famille royale, excepté Mad. la comtesse d'Artois & Mesdames, tombe sur les femmes de la cour & les hommes. Entre ces derniers figurent le duc d'Orléans, le duc de Chartres, MM. de Maurepas, Amelot, de Castries, de Miroménil, de Monteynard, de Puységur, le premier médecin Laffone, & le duc de Coigny, en faveur duquel on renouvelle les soupçons répandus dans des pamphlets détestables venus de chez l'étranger. La princesse de Lamballe, madame la duchesse Jules, madame la comtesse Diane, Mad. de Fleuri, Mad. d'Ossun, la vieille maréchale de Luxembourg, Mad. de Fougieres, enfin la princesse de Henin, qui ferme la marche, sont les femmes nommées de la maniere & avec des anecdotes les plus diffamantes. Le jugement qu'on en a porté, comme ouvrage de littérature, est très-juste: il n'en est aucun qui ne soit d'une méchanceté noire, & peu où il y ait quelque sel, quelque tournure qui puisse annoncer de l'esprit dans son auteur; du reste, ils sont assez corrects, & d'un homme qui a l'habitude du couplet.

19 *Avril.* Le procureur au parlement qui a été si maltraité par M. le comte de Chabrillant, se nomme Pernot. Ce seigneur ne lui a point donné des soufflets, comme on l'avoit dit d'abord, mais l'a diffamé par un complot atroce pour l'obliger de sortir de sa place & le faire arrêter; il l'a traité de voleur, ce qui a provoqué la vigilance de la garde, & a rendu ce procureur un moment l'objet du mépris & de l'indignation du public; mais la vérité s'est bientôt éclaircie; il est sorti du corps-de-garde, & avec quelques témoins qui se sont offerts d'eux-mêmes, est allé faire sa déposition chez un commissaire. Le procès se fait avec une chaleur trop légitime, & les Chabrillant voudroient faire venir l'autorité à leur secours.

20 *Avril.* Les bouts-rimés étoient autrefois en vogue, même durant les jours brillants du siecle de Louis XIV, c'étoit le jeu des beaux esprits. Cet exercice commence à revenir à la mode. On a déja vu comment M. de Montesquiou s'est tiré avec beaucoup d'adresse de ceux qu'on lui avoit proposés. En voici de récents, d'autant plus heureux qu'on l'avoit en outre circonscrit dans un sujet qui étoit la nouvelle du départ du pape pour Vienne.

C'est en vain que de Rome aux rives du Danube,
Notre antique muphti vient au petit galop.
Aujourd'hui Pierre Ponce, autrefois Pierre cube,
Il distilloit l'absynthe, aujourd'hui le sirop.
De son vieux barometre en observant le tube,
Il doit voir qu'on perd tout quand on exige trop.

M. l'avocat Marchand, jadis renommé pour les plaisanteries, mais aujourd'hui glacé par

l'âge, a pourtant encore quelques étincelles ; ſur le même ſujet il a enfanté l'épigramme ſuivante.

Le pape, autrefois un tyran,
Avec l'empereur entre en lice ;
Mais les foudres du Vatican,
Ne ſont plus que des feux d'artifice.
Notre pontife en ſes ſermons
Etalera de vains reproches ;
On ſait qu'à Rome les canons
Ont été *convertis* en cloches.

20 *Avril.* Ce n'eſt point ſeulement une addition à ſon *Tableau de Paris* qu'a fait monſieur Mercier, c'eſt une refonte conſidérable. Celui-ci eſt en quatre volumes, & c'eſt la ſeule édition qu'il avoue, comme faite ſous ſes yeux : il renie encore mieux certaine d'un Sr. Samuel Fauché pere, contrefacteur miſérable, qui s'eſt ſur-tout appuyé ſur celle qui a paru au mois de juin 1781, & faite à cent lieues de l'auteur ; elle eſt même très-imparfaite.

On annonce que cet ouvrage doit avoir une ſuite, & que les tomes V, VI & VII ſont ſous preſſe. Voilà une rare fécondité.

Au reſte, il y a en effet des améliorations dans cette édition nouvelle, quelques articles ſont moins ſuperficiels & plus ſoignés ; mais le livre péchera toujours par le défaut de plan, d'ordre, de méthode, de goût. Des articles vagues, d'autres croqués à l'infini, de dégoûtants & d'ennuyeux ; en un mot, ce n'eſt encore qu'un ouvrage de libraire, c'eſt-à-dire, composé pour aller aux volumes, faire maſſe & gagner plus d'argent en raiſon de plus de papier noirci.

21 *Avril*. Le sieur Augé, acteur reçu depuis 1763, est le seul que le théâtre françois ait perdu à la rentrée ; il brilloit sur-tout dans l'emploi des valets, qu'on appelle *la grande livrée*. Il avoit la taille svelte & bien prise, une démarche leste, un masque très-expressif, un organe sonore & bruyant, beaucoup de gaieté & d'aisance ; il plaisoit généralement : plus adroit que Préville, il n'a pas attendu que le public s'en dégoûtât ; il est très-regretté.

21 *Avril*. L'université de Paris a perdu depuis peu dans la personne de M. Guerin, un de ses plus estimables professeurs. Il avoit un goût particulier pour la poésie latine : il brilloit sur-tout dans les paranymphes, exercices académiques, jeux littéraires, où il savoit mêler des railleries fines à des louanges délicates. Son cabinet étoit une espece d'entrepôt où l'on venoit s'approvisionner de discours, de compliments, de vers, d'ouvertures de theses. C'étoit un autre abbé Pelegrin ; mais sa piété filiale anoblissoit ce commerce en consacrant les bénéfices à faire subsister une mere & une sœur.

M. Guerin avoit fait imprimer peu de choses. Le plus estimé de ses ouvrages est l'oraison funebre de feu monseigneur le Dauphin, pere du Roi ; & l'époque la plus mémorable de sa vie est celle où, en qualité de recteur, il eut l'honneur de complimenter le parlement à son rappel en 1774.

22 *Avril*. On peut juger du goût du public pour les tableaux du sieur Greuze, par ce qui vient de se passer à la vente du marquis de Menar. Un des siens a excédé infiniment de

prix les plus chers ; comme on en peut juger par la comparaison.

N°. 6. *Un paysage mêlé de ruines*, de 28 pouces de large sur 22 de haut, par Nicolas Berghem, 5802 liv.

N°. 42. L'*Accordée de village*, de 3 pieds & demi sur 2 pieds 9 pouces, par J. B. Greuze, 16650 liv.

N°. 51. *Les enfants tués par les ours, pour avoir insulté le prophete Elisée*, de 4 pieds de large sur 3 de haut, par Laurent de la Hire, 6710 liv.

N°. 132. *Jupiter métamorphosé en Satyre, découvre & réveille la nymphe Antiope*, de 26 pouces sur 22, par Carle Vanloo, 3151 liv.

N°. 137. *Une tempête au bord de la mer, & un paysage enrichi d'architecture, montagnes, lointains, &c.* Deux tableaux de 4 pieds 3 pouces sur 2 pieds huit pouces, faisant pendants, par Joseph Vernet, 6621 liv.

22 *Avril.* M. de la Blancherie, fort étourdi de tous ces musées qui s'élevent & décréditent le sien, cherche de temps en temps à ramener sur lui les yeux du public. En conséquence, il publie une lettre par la voie du journal de Paris, où il rappelle d'abord ce que c'est que son établissement de *la correspondance générale & gratuite pour les sciences & les arts.*

Une correspondance & une relation prompte & intime, non-seulement entre les savants & les artistes de tous les pays, mais encore entre ces mêmes savants & artistes, & toutes les personnes auxquelles leur communication peut être utile & agréable : *tel en est le but :* Un chef-lieu *gratuit* de correspondance pour tous les détails relatifs aux sciences & aux arts : *en voilà les moyens.*

Il en fait ensuite l'histoire.

La fondation du chef-lieu devoit servir à deux choses, à la correspondance par lettres, & à celle par personne. De là sa *feuille hebdomadaire*, résultat de la premiere, où se trouve une notice prompte & suivie des savants & des artistes de tous les pays, des découvertes & des ouvrages en tout genre. Cette feuille a pour titre: *Nouvelles de la république des lettres*.

La seconde a procuré un point de réunion pour les savants, les artistes, & les amateurs nationaux & étrangers, ainsi que pour les productions des sciences & arts en tout genre, sous le titre d'*assemblée ordinaire des savants & des artistes*.

Cinq cents souscripteurs pour la feuille de la correspondance au bout d'un an de son institution, suffisoient presque aux frais du *chef-lieu*, lorsqu'un *déficit* de deux cents souscriptions, causé par la guerre, força en 1780 à la suspension de la feuille & de l'assemblée.

Le Sr. de la Blancherie ne pouvant compter sur les bienfaits du gouvernement, dans sa pénurie eut recours à la munificence de quarante grands seigneurs, ayant Monsieur à leur tête, qui ont bien voulu faire les frais de l'emplacement. Il donne la liste de tous ces amateurs, & rien de plus glorieux pour les sciences & les arts: ils sont tous princes, ducs, marquis ou comtes. Il fut donc rendu à ses fonctions en 1781. L'ardeur du gain s'accroissant, il a imaginé d'étendre la société d'abord à toutes les personnes de nom, d'un rang distingué, qui voudront apporter leur argent; puis de leur réunir encore sous le titre d'*associés* tous les bons citoyens de la

république des lettres & des arts qui auront deux louis à sacrifier. Il assure que ce projet a parfaitement réussi, c'est-à-dire, que l'argent est venu en abondance, & en telle abondance qu'il a été résolu de rendre reversibles aux artistes qui auroient besoin de secours, les fonds excédants les frais nécessaires *du chef-lieu.*

22 *Avril.* On assuré que l'académie françoise doit incessamment proclamer un nouveau prix extraordinaire & annuel, fondé par un citoyen qui ne s'est fait connoître qu'au secrétaire de la compagnie, & veut d'ailleurs garder l'*incognito.* Ce prix fort singulier sera décerné à l'auteur d'un *acte de vertu* pris nécessairement dans la bourgeoisie, & principalement dans les derniers rangs de la société. Il doit consister en une médaille provenant de l'intérêt en viager d'un capital de 12000 livres. Voilà tout ce qu'on en sait jusqu'à présent.

22 *Avril.* M. l'abbé de Crillon délivre à ses amis une traduction du discours dont S. M. catholique a accompagné ses bienfaits envers le duc son frere.

« Je vous ai fait capitaine-général de mes armées, pour vous donner un grade militaire, comme à tous les autres qui m'ont bien servi; mais je me suis réservé le plaisir de vous dire moi-même que je vous fais *Grand*: c'est une vieille dette de mes ancêtres envers les vôtres, pour les bons services qu'ils leur ont toujours rendus, & une vraie satisfaction pour moi de payer ceux que vous venez de me rendre. »

23 *Avril. Supplément à l'Espion Anglois, ou Lettres intéressantes sur la retraite de M. Necker; sur le sort de la France & de l'Angleterre, & sur la détention de Me. Linguet à la Bastille;* adres-

fées à milord All'Eye, par l'auteur de l'Espion Anglois.

Si l'on en croyoit un avertissement du libraire, le manuscrit de cet ouvrage lui auroit coûté fort cher, & il auroit eu grand tort. Peu de faits & beaucoup de bavardage, tel est le résultat de ce pamphlet, très-condamnable d'ailleurs par des propos calomnieux contre les plus augustes personnages. Il est fâcheux que l'auteur, qui semble avoir cependant de l'honnêteté & de bonnes vues, se soit permis un ton aussi effréné. Il est aisé de voir qu'il ne peut nullement être le même que celui du véritable *Espion Anglois*, malgré les éloges que lui prodigue l'inconnu qui a osé se travestir sous son nom.

23 *Avril*. Il paroît que M. de la Blancherie sentant la futilité & le vuide de son institution, voudroit pour la consolider, l'étendre & remplacer la *société libre d'émulation;* mais celle-ci s'étant déja éteinte deux fois, la premiere ayant un prince du sang à sa tête, & la seconde guidée par les gens les plus intrigants & les plus actifs de Paris, doués d'ailleurs d'un vrai talent, très-répandus, très-accrédités chez les grands, quel espoir fondé peut avoir un inconnu dans la littérature & dans les arts? Quoi qu'il en soit, c'est pour en venir à ce but, qu'il a sans doute imaginé d'amorcer la cupidité des artistes en leur annonçant des secours provenus de son superflu. En conséquence, il s'est formé un comité de quatre associés, présidés par de grands seigneurs, pour surveiller l'administration générale dont il ne sera plus que l'organe. Il est question à présent de dresser des statuts.

Le comité eſt compoſé de meſſieurs les ducs de Charoſt & du marquis de Cruſſol pour la chambre haute ; & des curés de St. Germain-l'Auxerrois, de Bondi, receveur général des finances ; de Mirbeck, avocat aux conſeils, & Bro, notaire, pour la chambre baſſe.

Car on voit que l'aſſemblée ſe diviſe naturellement en deux claſſes ; celle des protecteurs, & celle des aſſociés ou protégés, qualité qui ne doit pas plaire infiniment à tout le monde.

23 *Avril.* On ne conçoit pas quel goût d'argent s'eſt emparé de M. le duc de Chartres, & le pouſſe à des actions peu dignes d'un prince. Il faut ſans doute rejeter tout cela ſur ſes gens d'affaires. Tel eſt le trait qu'on raconte depuis quelques mois, & qu'on n'a voulu rapporter qu'après en avoir conſtaté l'authenticité.

Il eſt d'uſage qu'au mariage des princes le Roi accorde pour préſent de noces 150000 liv. M. le duc de Chartres a fait demander cette ſomme au duc d'Orléans ſon pere. Celui-ci a répondu qu'en dépenſant 800000 liv. pour les fêtes du mariage de ſon fils, il croyoit avoir amplement ſatisfait aux intentions de Louis XV. Malgré cela, les conſeils du prince ont prétendu qu'il ne pouvoit, à cauſe de ſes enfants, ſe départir de ſon droit ; & en conſéquence, le duc d'Orléans a été aſſigné. Mad. de Monteſſon, inſtruite de ce mauvais procédé, lui en a porté ſes plaintes un jour qu'il eſt venu la voir, lui a dit que le duc d'Orléans n'avoit point d'argent, & lui a préſenté ſes diamants pour gages de la ſomme : le duc de Chartres honteux, les a refuſés ; Mad. de

Monteſſon, pour arrêter le cours d'une procédure auſſi déſagréable au prince ſon époux, les a envoyés à ſon alteſſe, qui les a gardés.

M. le duc d'Orléans, inſtruit du beau procédé de Mad. de Monteſſon, n'a pas voulu être en reſte, a fait l'impoſſible pour trouver les 150000 liv. & retirer les diamans.

24 *Avril.* De toutes les caricatures imaginées juſqu'à préſent à l'occaſion de la guerre, celle appellée *Magnificat* eſt ſans contredit la plus juſte & la plus ingénieuſe.

Dans le médaillon qui occupe le centre ſe voit un léopard terraſſé, qui déſigne l'Angleterre ; l'Amérique ſous l'emblême d'un ſerpent, l'enlace & cherche à l'étrangler ; un lion, qui eſt l'attribut de l'Eſpagne, tient en arrêt l'animal féroce, tandis qu'un coq s'ébat ſur lui & triomphe de ſa chûte. On conçoit facilement que ce dernier caractériſe la France.

Au bas eſt le globe reſſerré d'une jarretiere, ſur laquelle eſt écrite la deviſe *Honny ſoit qui mal y penſe ;* on juge que cette jarretiere annonce l'ambition de l'Angleterre, qui voudroit avoir la domination univerſelle des mers & du monde conſéquemment : mais la jarretiere préciſément ſe rompt au méridien de l'Amérique, époque de la fin de ſa puiſſance ; & la deviſe de l'autre bout de la jarretiere eſt ; *Qui trop embraſſe mal étreint.*

L'eſtampe tire ſon nom du *Magnificat*, parce qu'on lit en tête le verſet de ce pſeaume, expreſſion prophétique de ce qui ſe paſſe de nos jours : *Diſperſit ſuperbos mente cordis ſui.* L'exergue porte deux légendes ; l'une en latin, *poſt coïtum omne animal triſte præter gallum* : celle-ci ſans doute eſt relative à la France ; l'autre

concerne les fautes du ministere d'Angleterre, son *imprudence*, *présomption*, *orgueil*, *tyrannie*, *humiliés*.

Aux quatre coins de l'estampe sont répétées les têtes des figures principales de cette scene allégorique. Au haut à droite est la tête du lion, en face celle du coq, au-dessous de celui-ci la tête du léopard, & à l'autre angle la tête du serpent. Entre ces deux est une apostrophe du dernier, *ne marche pas sur moi*. Auprès du léopard on voit un faisceau de fleches caractérisant la Hollande, & autour s'entortille de nouveau le serpent; mais en signe d'union, image de celle qui se doit établir entre les deux républiques.

Au bas de la mappemonde est un chiffre composé de deux lettres, un G. & un M. ce qui est le juron de l'Anglois, *God-dam*: & au-dessus, *Tu l'as voulu*.

25 *Avril*. Le grand-aumônier a visité les prisons, ainsi qu'il y étoit autorisé par le Roi, & non-seulement a rempli sa mission avec beaucoup de zele, mais l'a étendue aux objets qui ont excité naturellement sa commisération; tel est le pain des prisonniers, qu'il a trouvé si détestable, qu'il en a pris un échantillon, l'a fait goûter à sa majesté, & a été chargé par elle de pourvoir à ce qu'ils en eussent de meilleur.

M. le cardinal de Rohan ayant aussi trouvé dans les prisons un homme tout en sang, il lui a demandé qui l'avoit ainsi maltraité. Il a répondu que c'étoient les commis des barrieres: son éminence en a pris note, & ces commis en effet s'étant trouvés coupables ont été tous cassés.

25 *Avril.* Les lettres viennent de perdre à Lyon un disciple estimable en la personne de l'abbé de la Serre, mort le 2 mars.

Il étoit entré de bonne heure à l'Oratoire, & en étoit sorti à près de 40 ans. Il est auteur de plusieurs pieces de poésie couronnées dans différentes académies de province ; il a composé aussi différents éloges & une poétique élémentaire.

Son ouvrage le plus connu est un *Poëme de l'éloquence.* Quoi qu'il ne fût pas membre de l'académie de Dijon, il eut occasion de se trouver à une séance de cette assemblée où siégeoit le prince de Condé : il reçut de ses mains le prix de l'éloquence qu'il venoit de remporter, & S. A. l'invita à lire quelques morceaux de son poëme non encore achevé, & qui ne l'a été que peu de temps avant sa mort. Les encouragements du prince ne contribuerent pas peu à l'engager d'y mettre la derniere main.

26 *Avril.* On peut se rappeller un abbé François, auteur de différents ouvrages en faveur de la religion. Il est mort depuis peu, & l'on avoit envoyé sa notice au journal de Paris, qui ayant réuni le nécrologe à sa feuille, devoit se faire un point d'honneur de remplir ses engagements à cet égard. Messieurs de ce Sanédrin littéraire, n'ont pas jugé à propos d'en faire usage ; ils ont prétexté que M. de Voltaire étoit traité trop durement dans la notice. On a été obligé de la faire insérer dans le *Journal de Monsieur*, où l'on a rendu compte des difficultés des journalistes.

26 *Avril.* On a fait déja mention de la nouvelle mode des Jeannettes. Voici une chanson

qui en consacre la mémoire à la postérité, sur l'air : *Que ne suis-je la fougere !*

Présumant trop de ma lyre
J'ai promis à ma Lison,
Dans un accès de délire,
Sur sa croix une chanson.
Parmi des vers de commande,
Si Lison veut m'en passer
Quelques-uns de contrebande,
Je suis prêt à commencer.

Ce que le monde révere,
Comme un signe de chrétien,
Par une vertu contraire,
A de moi fait un païen.
Ah ! se peut-il que je chante,
Sans offenser l'Eternel,
Une croix qui ne m'enchante
Qu'à cause de son autel.

Jusque sur un sein d'albâtre
Je contemple cette croix ;
Si j'ai tort d'être idolâtre
Des deux larrons que je vois,
Lison, ma faute est l'ouvrage
De ce couple séducteur,
Fier sans doute de l'hommage
Qu'il dérobe au Rédempteur.

A peine mon œil profite
De ce signe du salut,
Le mouvement qui l'agite
Me dépêche à Belzébut ;
En vain je me sens coupable,
Je ne crains que tes rigueurs :
Et j'irois cent fois au diable
Pour une de tes faveurs.

Si quelqu'un sur ma doctrine
Venoit à me chicaner,
Que lui-même s'examine
Avant de me condamner.
Faut-il outrer la censure
Contre un foible & tendre cœur,

Trop plein de la créature
Pour penser au créateur !

26 *Avril.* M. de Bellegarde, officier d'artillerie si fameux depuis le conseil de guerre des invalides, a proposé au gouvernement de faire l'essai des boulets revêtus d'une composition dont il a le secret. Il s'est trouvé qu'un boulet semblable mettoit le feu par-tout où il s'attachoit, sans qu'on pût l'éteindre d'aucune maniere, même avec de l'eau : c'est une espece de feu grégeois. Cependant on n'est pas encore parfaitement content, en ce que l'on n'a opposé pour but à ces boulets que des planches, & non de forts & épais madriers, tels que sont les côtés des vaisseaux.

26 *Avril.* Les comédiens italiens, non moins féconds au commencement de cette année dramatique que durant la précédente, donnent déja une seconde nouveauté qui a été jouée hier. Elle a pour titre : *le Poëte supposé*, ou *les Préparatifs de fête, comédie nouvelle en trois actes, en prose, mêlée d'ariettes & de vaudevilles, suivie d'un divertissement.* Comme les paroles sont de M. Laujeon, secrétaire des commandements de M. le prince de Condé, tout le parterre étoit infecté de cabaleurs, qui ont porté la piece aux nues. Les gens sensés l'ont trouvée très-médiocre, & ne savoient ce que vouloient dire ces *bravo*, ces *bravissimo* qui les étourdissoient. A la fin on a crié l'auteur pendant plus d'une demi-heure. La musique du Sr. Champein, quoiqu'agréable, n'est pas non plus au degré d'excellence pour causer tant de brouhaha. Quand cet enthousiasme factice sera diminué, on pourra mieux juger la nouveauté dont il s'agit.

26 *Avril.* Derniérement un feigneur anglois (Drapper, le fecond du lord Murray) commandant à Minorque, venu à Paris fur fa parole, dînoit chez le comte de Vergennes : comme il trouvoit excellent certain vin que lui fit fervir le miniftre, M. de Vergennes lui dit : j'efpere, Monfieur, que vous en viendrez boire davantage à la paix. A l'inftant l'étranger entre en fureur, s'écrie qu'il n'en doit pas être queftion encore ; que l'Angleterre ne favoit pas faire de paix humiliante, & qu'elle ne pourroit la faire que telle dans ce moment-ci. Le miniftre le raffura en lui déclarant que le Roi fon maître étoit incapable d'abufer de fes victoires ; qu'il ne vouloit point humilier fes ennemis, mais les rendre à la raifon & à l'équité. Cette réponfe modérée calma un peu la fougue du colonel frénétique.

26 *Avril.* M. le préfident d'Ormeffon continue à remplacer M. d'Aligre avec beaucoup de zele, & infiniment plus de dignité.

M. de Watronville, aide des cérémonies, étant venu, en l'abfence du grand-maître, apporter au parlement la lettre de cachet pour la cérémonie annuelle de la réduction de Paris, & ce petit-maître ne s'étant pas comporté, en fe préfentant devant la cour, avec la décence & le refpect convenable, M. d'Ormeffon, qui préfidoit la grand'chambre, lui dit :

« M. Watronville, quand vous apportez à la cour les ordres de votre maître, il faut remplir le cérémonial ufité, faire de droite & de gauche, & aux différents bureaux, toutes les révérences d'ufage, & fur-tout les faire très-profondes. N'oubliez jamais le refpect que vous devez à la cour, & profitez de cet avertiffement. »

M. de Tanley, qui de conseiller au parlement s'est fait premier président de la cour des monnoies, s'étant avisé de venir voir en simarre M. d'Ormesson, il le plaisanta sur cet accoutrement, & lui dit : on voit bien que vous venez voir vos anciens amis, en habit du matin, en frac.... M. de Tanley, déconcerté, ayant prétendu que c'étoit une simarre, attribut de sa dignité ; non, dit-il, ce ne peut pas être une simarre, c'est une mascarade de carnaval, autorisée par la saison. Il faut savoir que le parlement fait peu de cas de la cour des monnoies, & a peine à la regarder comme cour souveraine ; on dit que depuis ce persifflage, M. de Tanley a quitté sa simarre.

27 *Avril.* M. de la Harpe a déja fait imprimer sa piece ayant pour titre : *Moliere à la nouvelle salle*, ou *les audiences de Thalie*, comédie en un acte & en vers libres. On a vu avec étonnement en tête, ces mots : *par une société de gens de lettres ;* & l'on a su qu'en effet Mad. Bellecour & le Sr. du Gazon avoient été pour quelque chose dans cet ouvrage.

M. de la Harpe a la générosité de faire une préface exprès pour annoncer au public cette réunion de talents & de lumieres, & il insiste beaucoup là-dessus, afin qu'on ne prenne pas la chose pour un persiflage. Il est vrai qu'il profite de l'occasion & tombe sur l'abbé Aubert, auquel il en devoit depuis sa Jeanne, & sur M. de Charnois. Celui-ci lui tient sans doute encore plus au cœur, car la préface est suivie d'une lettre à un amateur du spectacle *ad hoc*, où il ne plaisante pas mal ce *chargé* de l'article des spectacles au Mercure de France, de la ridicule importance qu'il met à son rôle,

& du froid pédantiſme avec lequel il l'exerce. Ces deux morceaux préliminaires ne ſont point du tout déplacés, & diſpoſent merveilleuſement au rire ſardonique qu'excite enſuite plus complétement ſa comédie.

27 *Avril.* Les plaiſants d'ici ne reſpectant rien, continuent à s'égayer ſur le ſaint-pere, ſur ſes calices, ſur ſes bénédictions, ſur la conſtance avec laquelle il a été obligé de ſe montrer juſqu'à ſix fois à ſon balcon pour y recommencer à les donner au peuple, ne ſe laſſant point de les recevoir.

Ils ajoutent qu'il va bientôt quitter Vienne où il finira par deux meſſes, l'une ſans *Credo* pour l'empereur, & l'autre ſans *Gloria* pour lui.

28 *Avril.* L'académie françoiſe publie effectivement le *proſpectus* du prix extraordinaire & annuel qu'on a annoncé. Voici d'abord le mémoire de l'anonyme, fondateur du prix adreſſé à cette compagnie.

MESSIEURS,

« Tous les gens de talents obtiennent des récompenſes, la vertu ſeule n'en a pas. Si les mœurs étoient plus pures & les ames plus élevées, la ſatisfaction intérieure d'avoir fait le bien ſeroit un ſalaire ſuffiſant du ſacrifice qu'exige la vertu : mais, pour la plupart des hommes, il faut un autre prix : il faut qu'une action louable ſoit louée. Ces éloges ont été le premier objet des lettres, & c'eſt en effet la fonction la plus honorable que puiſſe avoir le génie.

» L'académie françoiſe s'eſt rapprochée de cette inſtitution antique, lorſqu'elle a propoſé à l'éloquence le panégyrique des Sully, des

d'Agueſſeau, des Fénelon, des Catinat, des Montauzier & d'autres grands perſonnages. Mais il n'eſt dans une nation qu'un petit nombre d'hommes, dont les actions aient un caractere de célébrité ; & le ſort du peuple eſt que ſes vertus ſoient ignorées. Tirer ſes vertus de l'obſcurité, c'eſt les récompenſer, & jeter dans le public la ſemence des mœurs.

» Pénétré de cette vérité, un citoyen prie l'académie françoiſe d'agréer la fondation d'un prix, dont voici l'objet & les conditions.

» 1°. L'académie françoiſe fera tous les ans dans une de ſes aſſemblées publiques, lecture d'un *diſcours* qui contiendra l'éloge d'un acte de vertu.

2°. L'auteur de l'action célébrée, homme ou femme, *ne pourra être d'un état au-deſſus de la bourgeoiſie ; & il eſt à deſirer qu'il ſoit choiſi dans les derniers rangs de la ſociété.*

» 3°. Le fait qui donnera matiere à l'éloge, ſe fera paſſé *dans l'étendue de la ville ou de la banlieue de Paris, & dans l'eſpace des deux années qui précéderont la diſtribution du prix.* A l'éloge feront jointes des atteſtations du fait, propres à en conſtater la vérité. On choiſit Paris, parce que l'académie y étant établie, a plus de facilité pour y vérifier les faits ; d'ailleurs nulle part les mœurs du peuple n'ont plus beſoin de réforme que dans les capitales.

» 4°. Le diſcours ſera *en proſe*, & ne ſera pas de plus d'un demi-quart d'heure de lecture ; un temps plus long ne feroit employé qu'à des diſſertations étrangeres à l'objet de l'inſtitution.

» 5°. La fondation ſera de douze mille liv. & l'intérêt de cette ſomme ſera employé à

défignée fenfiblement, ce qui obligeoit le poëte de garder l'anonyme.

Dans fon dernier ouvrage, très-noir, qu'on dit un tiffu d'horreurs & d'infamies, on lui reproche d'avoir fait auffi fes héros trop reffemblants : on affure d'ailleurs qu'il eft plein d'intérêt & bien écrit.

30 *Avril.* Extrait d'une lettre de Touloufe, du 15 avril.... On ne peut rien d'égal à l'impreffion que les talents de Mlle. Colombe ont faite à Touloufe. L'enthoufiafme le plus vif & le plus jufte a fignalé chacune des repréfentations qu'elle a données; les acclamations, les lauriers, les couronnes en ont été le gage, la preuve & la récompenfe. Les vers fuivants furent faits fur le champ à l'occafion de deux colombes qui s'éleverent du milieu du parterre, & qui prirent leur vol vers le théâtre.

Quels nobles traits! que de beautés!
Et quelle voix enchantereffe!
Ah! tous les cœurs font dans l'ivreffe,
Tous les regards font enchantés.
Tu parois, & notre théâtre
Retentit d'applaudiffements.

De l'amour, du plaifir les doux frémiffements
Rempliffent pour toi feul un parterre idolâtre;
Puis-je à l'inftant me ranger fous ta loi?
Réponds, & dût ton cœur être toujours rebelle,
Je jure ici de n'adorer que toi,
Si tu n'es pas une immortelle.
Mais quel objet s'offre à mes yeux furpris!
Deux colombes fendent la nue....
C'eft l'attellage de Cypris,
Et la déeffe eft reconnue.

30 *Avril.* De Bâle, du 25 mars... Les ſciences viennent de faire une très-grande perte dans la perſonne de M. Daniel de Bernouilli, docteur en médecine, profeſſeur de phyſique, d'anatomie & de botanique, qui eſt mort ici le 17 de ce mois, âgé de 82 ans. La ſociété royale de Londres, les académies des ſciences de Paris, de Pétersbourg & de Berlin, s'honoroient de compter parmi leurs membres un homme de ce mérite, & dont le nom a acquis de pere en fils la célébrité la plus éclatante & la plus durable. Il fut appellé avec Nicolas, ſon frere, à Pétersbourg, lors de la fondation de l'académie. Ils y arriverent en 1725. Nicolas y mourut l'année ſuivante, & la *czarine* voulut faire les frais de ſon enterrement.

30 *Avril.* Il ſe forme de toutes parts des ſociétés, des muſées, en ſorte que Paris va bientôt ſe diviſer, comme Londres, en coteries à l'infini. Une ſous le titre des *Enfants de l'harmonie*, eſt une réunion de gens qui font de la muſique, & cependant admettent parmi eux, comme amateurs, des ſavants, des hommes de lettres, & des artiſtes de tout genre. Un peintre, qu'on croit être M. Renóu, ayant été initié dans cette ſociété, y a prononcé un *parallele de la muſique & de la peinture*, imprimé dans le journal de Paris du 29 avril, où il y a de très-bonnes choſes, quoique le ton en ſoit un peu emphatique pour une aſſemblée bourgeoiſe.

Il n'eſt pas juſqu'au fauxbourg Saint-Marceau où il vient de naître un *muſée d'éducation*, qui a mérité l'approbation du gouvernement. C'eſt un M. Collinot David qui eſt chef de cet établiſſement.

1 *Mai* 1782. Extrait d'une lettre de Bordeaux, du 27 Avril.... Vous trouverez ci-joint la fameuse lettre du Roi à notre parlement, & l'arrêté des chambres du 20 février, fait en conséquence. Vous jugerez sans doute, comme moi, que le parlement s'en est tiré aussi adroitement qu'il pouvoit, c'est-à-dire, en vrai Gascon.

Lettre du Roi au parlement de Bordeaux, du 22 Décembre 1781. (1)

Nos amés & féaux, nous nous sommes fait représenter en notre conseil votre arrêté du 23 novembre dernier, contenant cinq chefs de remontrances, que vous vous proposez de nous faire, ensemble toutes vos précédentes remontrances, nos différentes lettres-patentes, les ordres que nous avons donnés pour leur exécution, & les extraits des regiſtres plumitifs de notre parlement.

Comme la plus grande partie des objets contenus dans votre arrêté, a été traitée dans vos précédentes remontrances, & attendu qu'il est instant de rétablir le service dans notre parlement, & de n'y pas laisser languir plus long-temps l'administration de la justice, nous avons jugé à propos de vous faire connoître nos volontés : nous comptons que vous vous y conformerez, comme bons & fideles sujets, & comme officiers de notre parlement affectionnés au bien de notre service, & à la distribution de la justice, que vous savez être votre premier devoir.

---

(1) M. le procureur général avoit ordre de ne présenter cette lettre que lorsque le parlement seroit réuni. En conséquence elle n'a pu être présentée que le 20 février 1782.

Nos lettres-patentes du 23 décembre 1780, concernant le Sr. Dupaty, président de notre parlement, ne renferment aucune inculpation. Elles contiennent, au contraire, un témoignage honorable de notre confiance dans l'intégrité de notre parlement, & l'assurance où nous sommes, que toutes les fois qu'il sera assemblé en totalité, il rendra toujours aux loix & à notre autorité l'hommage qui leur est dû. Vous avez enrégistré ces lettres-patentes le 7 mars dernier, & notre intention est qu'elles soient exécutées.

Les lettres-patentes du même jour 23 décembre 1780, concernant le sieur Dufaure de la Jarte, notre avocat général, ont été de même par vous enrégistrées le 8 mars dernier; ainsi elles doivent être exécutées, & notre intention est que vous vous y conformiez.

Notre confiance dans la fidélité & dans l'attachement de notre parlement, nous assure que vous ne nous ferez plus sur ces deux objets de nouvelles représentations.

Notre intention a toujours été de laisser à l'administration de la justice son libre cours; mais après avoir examiné les extraits de vos registres, après nous être fait rendre compte de la procédure, par vous commencée au sujet de certains imprimés, faits sans noms d'auteurs & d'imprimeurs, & sans privilege, ni permission, ainsi que des articles de vos remontrances, touchant ces imprimés, des considérations importantes, qui intéressent également votre délicatesse & le bien de la justice, nous ont déterminés à en attribuer la connoissance à notre parlement de Toulouse.

A l'égard du Sr. le Berthon, premier prési

dent de notre parlement de Bordeaux, nous avons bien voulu le renvoyer à ses fonctions, & nous comptons qu'il vous donnera l'exemple de la soumission que nous doivent les membres de notre parlement, & du zele que tous & chacun d'eux doivent apporter au bien de notre service, & à l'administration de la justice.

Ce que nous pouvons faire de plus favorable pour notre parlement est de vouloir bien regarder comme non avenu tout ce que vous vous êtes permis de dire sur nos ordres particuliers; & l'article de votre arrêté, qui tend à nous supplier de retirer toutes nos lettres-patentes dans lesquelles est insérée la clause *à peine de désobéissance*. Nous n'avons d'autre objet dans cette lettre que de ramener à leur devoir par notre bonté paternelle, ceux d'entre vous qu'une erreur fâcheuse a semblé en éloigner.

Nous avons vu, par les extraits des registres plumitifs des différentes chambres de notre parlement, que, malgré l'absence de ceux d'entre vous, que leur santé ou des accidents imprévus, avoient obligés de nous demander la permission de suspendre leur service, les chambres des enquêtes & requêtes de notre parlement, ont toujours eu dans leurs séances, un nombre suffisant de juges, & que la grand'chambre & tournelle ont été les seules où l'on a manqué de juges, quoiqu'il y ait toujours eu à Bordeaux un nombre suffisant d'officiers destinés au service de ces deux chambres.

Nous avons observé que plusieurs d'entre vous, quoiqu'en santé, & étant à Bordeaux, ont négligé de se rendre au palais pour les audiences, tandis qu'ils ont été exactement aux chambres assemblées. Ils auroient

dû

dû remplir également tous les services auxquels ils étoient tenus.

Les causes n'ont pu être expédiées, les procès criminels n'ont pu être jugés, & il est à craindre que le plus grand nombre de prisonniers, rassemblés dans les prisons, n'y occasionne une contagion, qui se communique dans notre ville de Bordeaux: nous voulons faire cesser ces inconvénients dangereux.

Quiconque embrasse l'état de la magistrature, l'embrasse librement. Les épreuves que subissent ceux qui sont admis dans nos cours, assurent qu'ils doivent connoître en y entrant l'étendue des obligations qu'ils contractent, & combien est respectable la religion du serment que nous avons fait à Dieu, de faire rendre justice à nos sujets, & que les magistrats ont prêté à Dieu & à nous de la rendre à notre décharge. Nous vous rappellons tous à ces obligations & à ce serment sacré par lequel chacun de vous est lié, que nous voulons bien croire qu'aucun n'a eu intention de violer, mais dont quelques-uns se sont écartés par une erreur dont notre sagesse veut enfin les retirer.

Si quelques-uns de vous, ce que nous ne pouvons présumer, étoient capables de refuser de se conformer à la volonté dans laquelle nous sommes de rétablir l'union & la paix entre tout les membres de notre parlement, & de faire rendre sans interruption bonne justice à nos sujets, nous leur permettons de renoncer à leurs fonctions, & nous leur ordonnons de le déclarer sur le registre, & avant de désemparer, dans la séance où cette lettre sera lue.

Dans ce cas, notre volonté est que ceux qui

resteront dans notre parlement, prennent aussitôt, & avant de désemparer, les mesures & les arrangements nécessaires pour que le service se fasse, dans toutes les chambres, conformément aux réglements établis pour le service & la discipline de notre parlement. Et les présidents des chambres seront attentifs à nous envoyer exactement les extraits des plumitifs de leurs chambres, conformément à nos précédents ordres.

Ceux qui nous donneront des marques de leur zele pour notre service, doivent compter sur notre affection, sur notre confiance & sur notre protection.

Extrait des registres du parlement.

La cour, toutes les chambres assemblées, lecture faite de la lettre du Roi du 22 décembre dernier, a délibéré qu'il seroit formé un bureau de commissaires, pour aviser aux objets contenus dans les premiers articles des ordres de sa majesté; mais ladite cour n'a pu contenir l'expression de la douleur profonde dont la pénetre l'article de la lettre dudit seigneur Roi, par lequel il paroît que les officiers de son parlement ont été étrangement inculpés auprès de sa majesté, puisque l'on est parvenu à faire soupçonner au seigneur Roi, qu'il y avoit dans son parlement des magistrats capables de se refuser au rétablissement de l'union & de la paix, à la distribution de la justice, qui auroient la lâcheté de sceller de leur nom cette dispositiondéshonorante, & de consacrer leur honte dans un monument qui doit passer à la postérité.

La cour voulant prévenir les mouvements

de la sensibilité, que ce soupçon excite chez des magistrats, auroit cru faire injure à chacun d'eux, en mettant un pareil objet en délibération ; mais elle a arrêté que, puisque son malheur est tel qu'il faut qu'elle établisse ses principes pour en prouver la pureté, elle proteste que son vœu le plus ardent, est de voir l'union & la paix régner dans son sein ; qu'elle est disposée à faire à cet objet tous les sacrifices que l'honneur peut avouer ; proteste ladite cour qu'elle n'a jamais perdu de vue que l'administration de la justice est son devoir le plus important, que c'est une dette qu'elle a contractée sous la foi du serment, & que chacun des magistrats qui la composent s'est consacré au service du Roi & à l'utilité publique ; dévouement très-honorable par son objet, & dont la bienveillance du souverain & l'estime du public peuvent être la seule récompense, mais devenu trop pénible par les coups multipliés auxquels il expose.

La cour déclare enfin qu'après l'inutilité de ses réclamations, il ne lui auroit resté d'autres ressources que de renoncer volontairement à l'exercice de ses fonctions, & de supplier le Roi d'agréer ce sacrifice ; mais ce moyen extrême lui est encore enlevé par l'interprétation que l'on pourroit donner auprès de sa majesté aux motifs de cette démarche. Fait à Bordeaux en parlement, toutes les chambres assemblées, le 26 février 1782.

1 *Mai* 1782. Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 28 avril. . . . . Vous ne connoissiez l'abbé Needham que par les mauvaises plaisanteries de M. de Voltaire ; & vous me demandez une notice sur ce savant, mort ici le 30 déc. 1781.

Il étoit né à Londres, en 1713, d'une famille illustre & d'origine Saxonne. Son pere ayant laissé à son décès plusieurs enfants en bas-âge & peu aisés, celui-ci prit l'état ecclésiastique ; & après avoir professé les belles-lettres & la philosophie en Angleterre & à Lisbonne, il accompagna dans leurs voyages de France, de Suisse, d'Italie, &c. plusieurs jeunes seigneurs anglois. En 1768, las de cette vie errante, il se fixa dans le séminaire des Anglois à Paris, où il se livra totalement à l'étude de la physique & de l'histoire naturelle. A cette époque il fut nommé correspondant de l'académie des sciences de Paris. Dès 1749 il avoit été reçu membre ordinaire de la société royale de Londres, & l'on doit observer qu'il est le premier ecclésiastique catholique que cette compagnie ait adopté comme membre ordinaire regnicole.

Au commencement de 1769, il fut invité par le gouvernement des pays-bas Autrichiens, à venir concourir à l'établissement d'une société littéraire à Bruxelles ; il en a été directeur pendant onze années consécutives.

Cet abbé est peu connu dans le monde, parce que ses travaux, quoique très-nombreux n'étoient propres à le faire connoître que des savants. Il a été éditeur de plusieurs ouvrages estimés d'eux, & en a traduit ou composé onze, au nombre desquels se trouvent les *nouvelles observations microscopiques*, qui provoquerent les sarcasmes du philosophe de Ferney. Il le qualifia, croyant le rendre plus ridicule, de jésuite irlandois, quoiqu'il sût très-bien que Needham n'étoit ni jésuite, ni Irlandois.

2 *Mai*. Outre l'acte d'autorité exercé par le ministere pour empêcher l'effet de l'arrêt du

parlement en faveur du Sr. Beresford, on sait qu'il y a eu requête présentée au conseil, & qu'il a été cassé. On veut que le parlement, très-mécontent de ces actes irréguliers & despotiques, doive se réunir à cet effet demain, pour aviser à ce qu'il y auroit à faire; ce qui exige nécessairement l'assemblée des chambres.

2 *Mai*. L'académie françoise ayant appris par l'un de ses membres, & à l'insu de Mad. Harriague, petite-fille de Racine, que cette dame, chargée de famille, avoit très-peu de fortune, en a informé le Roi protecteur de cette compagnie, & S. M. a accordé sur le champ à Mad. Harriague une pension de 1200 liv.

2 *Mai*. Un M. Grouber de Groubental, connu dans la république des lettres par plusieurs ouvrages, & par un séjour assez long à la Bastille, avoit annoncé, par la voie du journal de Paris, qu'on avoit déposé chez lui un morceau fait pour intéresser également les savants, les curieux, les amateurs. C'étoit l'urne cinéraire, contenant les cendres de l'empereur Alexis Comnene II, mort à Trébisonde en 1203. Cette piece parfaitement conservée avoit été découverte en 1773, auprès de Trébisonde, par le comte de Tortleben, officier général au service de la Russie, en faisant fouiller à des retranchements où s'est trouvé le tombeau de l'Empereur.

Un M. Bourguignon de Saintes s'éleve aujourd'hui contre ce monument, & prétend que c'est une imposture, qu'il est l'ouvrage d'un François.

2 *Mai*. Les comédiens italiens annoncent pour demain la 1ere représentation du *Vaporeux*, comédie nouvelle en deux actes en prose.

3 *Mai*. MM. Piis & Barré, sont tellement humiliés des bonnes & mauvaises plaisanteries

dont on les a accablés, qu'ils n'osent rien risquer & restent dans un silence qui ne leur étoit pas ordinaire. M. Guichard vient d'enfanter encore une épigramme, qui porte aplomb sur leurs ouvrages; elle est adressée au plus insolent des deux.

Ton Pegase, Piis, est tombé dans l'orniere;
Le dieu du goût t'a fermé l'*ostium* ;
Au bon Jesus je fais cette priere :
Auge Piis ingenium.

Ces mots tirés de quelque bréviaire, ont paru très-plaisants.

3 *Mai.* En effet les chambres ont été assemblées aujourd'hui, où l'on a dénoncé un arrêt du conseil des dépêches rendu, du propre mouvement du Roi, le 27 avril 1782, dans l'affaire de Mad. Hamilton. En voici la teneur remarquable.

Le Roi s'étant fait représenter en son conseil l'arrêt de son parlement de Paris du 26 mars dernier, rendu sur les contestations qui étoient pendantes entre le Sr. Benjamain Beresford d'une part, & le Sr. Gawen Hamilton, la dame Rowan son épouse, & la Dlle. Hamilton, leur fille, d'autre part, &c. Oui le rapport, le Roi, étant en son conseil, a cassé, &c. l'arrêt du 26 mars, évoqué en son conseil, tous les appels & demandes respectives des parties, circonstances & dépendances; déclare nulles les procédures faites tant au châtelet de Paris, qu'en tout autre des tribuaux de son royaume, sauf aux parties à se pourvoir, ainsi qu'elles aviseront, devant leurs juges naturels : ordonne S. M. que les gardes donnés à Mlle. Hamilton, seront incessamment levés : enjoint S. M. au Sr. Bazin de se retirer sans délai d'auprès dudit Sr. Beresford; a mis S. M. toutes les parties sous sa sauve-garde, tant

qu'elles feront dans ses états ; fait défense au Sr. Beresford d'attenter à la sureté & à la tranquillité des dame & Dlle. Hamilton, sous les peines au cas appartenantes ; décharge lesdites dame & Dlle. Hamilton des condamnations de dommages-intérêts & dépens prononcés contr'elles : ordonne S. M. que le présent arrêt sera signifié de son exprès commandement, &c.

C'est M. Amelot, le maître des requêtes, fils du ministre, qui a fait le rapport de l'affaire.

Avant de lire cet arrêt, le dénonçant avoit rappellé l'affaire, où, d'une part, le Sr. Beresfort, prêtre anglois, étoit venu en France réclamer dans les tribunaux Mlle. Hamilton, comme sa femme, prétendant qu'il l'avoit épousée deux fois, l'une en Ecosse, & l'autre à Londres; de l'autre, Mlle. Hamilton se défendoit en soutenant que ces deux mariages se détruisoient réciproquement, étoient nuls, même en Angleterre ; & que par conséquent ils ne pouvoient donner de droit contr'elle en France.

Il a observé que le procès porté d'abord par le Sr. Beresford devant les juges de Lille & au parlement de Douay, avoit été évoqué par des lettres-patentes, & attribué à la chambre de la tournelle du parlement de Paris, saisie de la connoissance d'une plainte en crime de rapt, de séduction, rendue par M. & Mad. Hamilton, contre le prétendu mari de leur fille, qu'ils accusoient d'avoir abusé de son caractere *de prêtre* & *de prédicateur*, pour enlever à ses parents l'héritiere d'un grand nom & d'une grande fortune, à l'âge de 15 ans, par le ministere d'une femme de chambre qu'il avoit envoyée exprès pour la séduire, lorsque lui-même étoit sans fortune, simple chapelain, fils d'un cordonnier, & maître d'école d'un village. K 4

Sur quoi le Sr. Beresfort avoit demandé que Mlle. Hamilton lui fût *rendue* comme sa femme, ou qu'elle fût *conduite* en Angleterre sous bonne & sûre garde, pour être remise à un juge de paix.

Mad. & Mlle. Hamilton demandoient au contraire, ou que la cour statuât sur la validité ou l'invalidité des mariages, ou qu'en renvoyant les parties à se pourvoir devant leurs juges nationaux, elle voulût bien accorder en France sureté, liberté & protection à Mlle. Hamilton.

La contradiction de l'arrêt du conseil avec les lettres-patentes, la forme insolite de la cassation & le despotisme qu'on y a remarqué, ont déterminé les chambres à arrêter qu'il seroit fait des représentations au Roi sur la surprise faite à sa religion.

En conséquence, on a nommé des commissaires pour en diriger les articles, & ils doivent rendre compte mercredi de leur travail aux chambres assemblées.

4 *Mai*. La premiere représentation du *Vaporeux*, joué hier aux Italiens, a eu beaucoup de succès. Quoique la piece ressemble de très-près au Sidney de Gresset, on y a trouvé du mérite & plus de gaieté ; on la dit d'un M. Marsollier, auteur de plusieurs autres ouvrages qui n'ont pas également réussi.

4 *Mai*. Le 24 mai 1774, il fut passé un traité entre M. le duc d'Orléans, comme propriétaire à titre d'apanage du Palais-Royal, dont la salle servant à l'opéra étoit une dépendance, & les officiers municipaux de Paris, comme administrateurs à perpétuité de l'académie royale de musique, dont le privilege appartenoit à la ville depuis plus de 25 ans.

Les clauses principales du contrat portoient :

1°. que M. le duc d'Orléans avoit le droit incontestable d'exiger qu'on lui rétablît une salle nouvelle à la place de celle qu'avoit bâti le cardinal de Richelieu dans son palais, & qui venoit d'être incendiée le 4 avril 1763, par les gens de l'opéra; qu'en conséquence la ville feroit construire à ses frais un autre édifice qui seroit plus vaste & plus commode, au moyen du sacrifice que le prince faisoit au public, non-seulement d'une plus grande portion de son apanage, mais encore de plusieurs maisons qu'il possédoit patrimonialement comme acquises par lui-même, ou par les princes ses prédécesseurs.

2°. Que la nouvelle salle, une fois construite avec toutes ses décorations, tant intérieures qu'extérieures, appartiendroit, *ainsi que l'ancienne*, en toute propriété à M. le duc d'Orléans, comme faisant partie de son apanage, ce nouvel édifice étant le remplacement & *le juste* dédommagement de celui qu'avoient incendié les gens de l'opéra.

3°. Que les officiers municipaux de Paris, en cette qualité *d'administrateurs à perpétuité* de l'académie royale de musique, auroient, *comme par le passé, sous le bon plaisir du Roi & de M. le duc d'Orléans*, la jouissance & l'usage seulement de la nouvelle salle, pour le spectacle & les bals de l'opéra.

4°. Enfin, que dans le cas où le Roi jugeroit à propos, soit de supprimer l'opéra, soit de le transférer ailleurs qu'au Palais-Royal, dès-lors la ville restitueroit au prince ladite salle de spectacle, avec toutes ses décorations, tant intérieures qu'extérieures, pour en réunir la jouissance avec la propriété. Tel est le titre qui sert de base aux prétentions & demandes du duc de Chartes. K 5

5 *Mai.* Les comédiens françois annoncent pour demain la premiere représentation d'*Agis*, tragédie en cinq actes & en vers. Elle est de M. Laignelot, qui l'a déja fait jouer à Versailles, où elle n'a pas réussi.

6 *Mai.* Une circonstance qui donne encore plus de force au traité passé entre M. le duc d'Orléans & la ville, c'est qu'autorisé formellement par le feu Roi, il reçut la sanction légale par des lettres-patentes en forme d'édit, données au moi d'août de la même année 1764, & enrégistrées au parlement purement & simplement le 28 dudit mois.

En conséquence, la ville fit construire la nouvelle salle de spectacle sur les plans annexés au traité ; &, l'édifice terminé, M. le duc d'Orléans fut appellé le 4 mai 1771, pour constater l'état actuel de sa propriété.

Depuis ce temps jusqu'au 6 juin 1781, les choses resterent dans cet état sans aucun acte sur cet objet de la part d'aucune des parties. Ce jour-là, comme le spectacle finissoit, le feu prit au rideau, puis au ceintre. Il y avoit encore du monde : pas un pompier ; ils étoient partis les premiers : pas une goute d'eau ; les réservoirs étoient à sec, les robinets rouillés. On avoit offert quelque temps auparavant de garantir l'opéra du feu, pour 12000 liv. L'expérience incontestable, faite à la comédie italienne, a prouvé que le moyen étoit infaillible.

M. le duc de Chartres possesseur du Palais-Royal, par la rétrocession du duc d'Orléans, offrit de rebâtir la salle dans deux ans au plus tard ; de faire l'avance des fonds qui lui seroient remboursés par portion dans tels délais qu'on jugeroit nécessaires ; d'agrandir le théâ-

tre ; d'ajouter 26 loges d'acteurs ; de sacrifier le dessous de son appartement, pour faire dans la grand'cour de vastes débouchés par des portiques clos & couverts, capables de contenir 1500 personnes ; de construire un escalier neuf en pierre, pour communiquer de tous les rangs de loges à ce portique ; de pratiquer dans la cour des fontaines, deux salons & un débouché couvert par la rue des Bons-Enfants ; de donner dans cette même cour des fontaines un escalier particulier destiné pour leurs majestés, lorsqu'elles honoreroient le spectacle de leur présence, avec un appartement commode joint à leur loge, sans la communication avec le reste de la salle ; enfin de prendre toutes les précautions possibles contre le même incendie.

Le 16 d'août, M. Amelot répondit à ce mémoire que, malgré l'avantage des propositions de son altesse sérénissime, examinées avec attention par sa majesté, le Roi n'avoit pu se déterminer à consentir que la salle de l'opéra fût reconstruite au Palais-Royal ; que son intention étoit qu'elle fût à la proximité de son château des Tuileries, avec lequel elle pût communiquer ; qu'il avoit même déja fait choix du terrein, & donné les ordres nécessaires pour qu'on s'occupât sur le champ de la réduction des plans.

M. le duc de Chartres en conséquence de cette transaction, cas prévu par le traité, fit assigner au parlement la ville, pour qu'elle fût tenue de remplir son engagement dont elle se croyoit délivrée par un simple arrêt du conseil du 17 mars 1780, non enrégistré, qui la dépouille du privilege de l'académie royale de musique.

Les officiers municipaux demanderent là-dessus l'évocation du procès au conseil. M. Amelot en instruisit encore M. le duc de Chartres, le 6 janvier dernier : le prince ayant desiré que l'affaire restât en justice réglée, le même ministre, par une réponse du 24 janvier, déclara que sa majesté en laissoit la connoissance à la grand'chambre, devant qui la contestation étoit agitée.

De-là, les plaidoieries dont on a parlé, & qui doivent se terminer incessamment par un arrêt.

6 Mai. Un citoyen, qu'on croit être le même qui a déja donné, il y a deux ans, à l'académie des sciences un fonds de 12000 liv. pour des objets relatifs aux sciences ou aux arts, & dépendant du choix de cette compagnie, vient de destiner une autre somme de 12000 liv. à placer dans le nouvel emprunt en rentes viageres sur la tête du Roi & sur celle de monseigneur le Dauphin, pour un prix annuel en faveur d'un mémoire ou d'une expérience qui rendra les opérations des arts méchaniques moins mal-saines ou moins dangereuses. Il a développé ses vues estimables dans un mémoire extrêmement bien fait, plein d'humanité, de raison & de sensibilité, écrit d'un style simple, noble & touchant, qu'il a adressé à la compagnie.

L'académie ayant accepté, avec la permission du Roi & d'une voix unanime, cette donation, a proposé en conséquence pour le premier prix de ce genre, qu'elle proclamera dans l'assemblée publique d'après pâque 1783, *de déterminer la nature & les causes des maladies auxquelles sont exposés les doreurs au feu ou sur*

métaux, & la meilleure maniere de les préserver de ces maladies, soit par des moyens physiques, soit par des moyens méchaniques.

L'académie s'est déterminée pour ce sujet, parce qu'il a déja occasionné quelques tentatives ; que le peu de temps accordé aux savants qui concourront ne comportoit pas un sujet qui demandât des recherches plus multipliées ; que les mémoires pourront fournir des connoissances utiles, même pour plusieurs autres artistes ; enfin, parce que les objets sur lesquels s'applique cette dorure au feu, sont aujourd'hui si nombreux, & forment une branche de commerce si considérable, qu'ils multiplient tous les jours les victimes de cet art, si nuisible à ceux qui le pratiquent.

5 *Mai.* M. Blanchard devient depuis quelque temps la matiere des conversations & de la curiosité générale. Sa machine pour voler est à son point de perfection, & il a offert de la montrer au public aujourd'hui. Ceux qui l'ont vue s'ils ne croient au miracle, ont acquis au moins beaucoup de confiance en l'auteur. Il est très-jeune encore ; mais depuis qu'il se connoît s'est occupé des moyens de voler. Il a étudié la conformation & le vol de toutes les especes de volatiles avec la plus grande attention ; il a fait déja plusieurs essais pour voler avec des ailes, & en a senti l'impossibilité. Il a donc eu recours à une machine qui pût fendre l'air comme un vaisseau fend les eaux, & ramasse sous elle un volume de cet élément assez considérable pour le soutenir. Il est parti de ce principe, & paroît l'avoir si bien médité & approfondi, que les plus habiles gens ne peuvent lui faire une objection qu'il

ne l'ait prévue & ne la résolve sur le champ. Il a donc la plus grande théorie de son art; mais il y a encore loin de la spéculation à la pratique.

Monsieur, Mgr. le comte d'Artois & le duc de Chartres l'ont encouragé, & lui promettent chacun 4000 louis s'il réussit.

6 *Mai*. L'urne cinéraire prétendue de l'empereur Alexis second, a la forme des anciens calices ou ciboires. Ce vase est, autant qu'on peut le soupçonner, d'argent émaillé. On remarque dans la cavité, qui a peu de profondeur, le buste d'un homme de 40 à 45 ans, avec de la barbe, & portant sur sa tête un bonnet recourbé par devant, qui ressemble parfaitement au bonnet phrygien, tel qu'on le voit sur les monuments où Atys & le dieu Linus sont représentés. Les autres figures du vase, qu'on peut regarder comme des ornements de pure fantaisie, sont des femmes nues, des génies ailés, d'autres génies avec des cornes & des pieds de chevre, & les attributs des vents, des Termes, de Priape, de Pomone & des fruits. C'est dans cette partie de vase qu'on dit être renfermées les reliques de l'empereur. Le pied du vase représente *Neptune* & *Amphitrite* portés sur des chevaux marins, & précédés de tritons ailés & armés de fouets, avec un cortege de monstres marins à corps de chevre, &c. Ce vase est passablement conservé, quoique réparé en plusieurs endroits. Sans être d'un dessin bien pur & bien correct, il ne laisse pas que de faire quelque plaisir aux amateurs.

Suivant une gazette allemande de Hambourg, du 19 octobre 1776, ce vase a été trouvé dans un tombeau de marbre noir.

Sur la partie inférieure de ce tombeau, on lit une inscription grecque, ainsi traduite. « Aux dieux manes ou infernaux d'Alexis fé-» cond, empereur, César, pere de la patrie, pour honorer sa mémoire. » Sur le côté droit on voit un oiseau tenant un rameau dans son bec, au dessus est une couronne & le monogramme de J. Ch. formé par deux lettres grecques : au dessus de l'inscription est un vase d'où sortent des flammes : dans la partie postérieure du tombeau est représenté un croissant au milieu de cinq étoiles ; on voit sur le côté gauche une urne cinéraire de la forme de celles qu'on appelle *Alla*, une branche d'arbre & un trident.

Suivant le critique, le tombeau a été composé à dessein de faire valoir un vase moderne, en lui donnant des caracteres d'antiquité, qui, n'étant ni raisonnés, ni soutenus, révoltent au premier coup-d'œil le connoisseur.

Outre les raisons très-détaillées que M. Bourguignon fournit pour démontrer l'imposture, une plus courte, plus certaine & sans réplique, c'est qu'il a remarqué sous le pied du vase des petites fleurs de lys.

6 *Mai*. Le livre nouveau qui fait le plus de bruit actuellement, c'est un *Journal de M. le comte d'Estaing*. Ce seigneur, alarmé de voir paroître ce livre, est allé au Roi le désavouer ; S. M. a donné sur le champ ordre à la prévôté de Versailles d'arrêter les libraires de cette ville qui en avoient presque toute l'édition qui a été ainsi saisie. Malheureusement pour l'un d'eux, dans les perquisitions qu'on en a faites chez lui, on a trouvé deux exemplaires de *la vie d'Antoinette*, ce qui a rendu son affaire

beaucoup plus mauvaise ; en sorte que l'autre ayant été relâché au bout de quelques jours, celui-ci court risque de pourrir à Bicêtre, où vraisemblablement il a été transféré.

6 *Mai*. Il n'est pas étonnant qu'*Agis*, joué aujourd'hui, n'ait pas plu à Versailles ; le ton républicain de cette tragédie n'étoit pas fait pour être agréable en pareil lieu : au contraire, il a fort réussi à la ville. L'auteur en forçant un peu l'histoire, a converti les Ephores en un sénat factice, tel que nous avons vu ici le parlement Maupeou, & la ressemblance s'est trouvée si parfaite, que les allusions continuelles auxquelles elle prêtoit, ont produit une vive sensation, quoique bien inférieure à la fermentation que ces diverses tirades auroient causée il y a quelques années ; mais aussi il y a grande apparence que l'on n'en eût pas permis la représentation. A discuter l'ouvrage comme piece, il a beaucoup de défauts, & l'on conçoit aisément que c'est celui d'un jeune homme. A ce titre il donne de grandes espérances & mérite d'être encouragé. Son dénouement dans le costume & dans les mœurs lacédémoniennes, n'a pas excité l'admiration que le poëte avoit lieu d'attendre, d'autant qu'il a été très-mal exécuté.

6 *Mai*. On ne peut peindre l'affluence de monde qui s'est rendu hier chez M. l'abbé de Vienné pour voir la machine aérienne de M. Blanchard, quoiqu'il n'en eût encore annoncé qu'une simple démonstration. M. le duc de Chartres, M. le duc de Bourbon & M. le duc d'Enguien en ont d'abord entendu une particuliere. Cependant le public s'est amassé en foule, & malgré le temps effroyable qu'il

faisoit & une pluie à verse, les curieux abordoient en telle quantité que la garde nombreuse n'a pu la contenir, & qu'elle a inondé la cour, le jardin, les escaliers & les appartements de la maison. L'ouverture de la nouvelle salle de comédie françoise n'avoit pas attiré plus de monde & de voitures.

L'affluence ne permettant pas de laisser la machine dans le salon doré où on l'avoit placée pour les princes, & la pluie de la montrer en dehors, M. Blanchard a pris le parti de lire un discours où il a rendu au public un compte circonstancié de sa machine & des inconvénients dont elle étoit susceptible.

Son projet est de s'élever de terre avec son vaisseau en partant de quelque point de la superficie que ce soit, & par quelque temps qu'il fasse, de parvenir assez haut pour franchir la région des vents, des orages & des tempêtes, enfin d'acquérir assez de vîtesse pour faire environ trente lieues par heure.

Sa machine est configurée comme le corps de l'oiseau, convexe par dessous & par dessus, se rétrecissant à l'avant & à l'arriere, ayant une espece de proue imitant la tête, & un gouvernail en forme de queue. Le corps est d'un bois léger & solide, partagé en différents membres, ainsi que celui d'un bâtiment de mer; il est traversé de deux especes de petits mâts à égale distance de l'avant & de l'arriere & entr'eux. C'est au milieu qu'il doit siéger; il peut avoir par derriere lui un compagnon. Les membres sont revêtus d'une sorte de composition, formant un matelas impénétrable à la balle, & tout l'extérieur est recouvert d'un carton vernissé, comme les voitures de carton dont on

a parlé dans le temps. Il entre dans sa voiture aérienne par une porte qui se referme ; il y voit clair par des glaces comme dans une gondole, & il a une soupape pour renouveller l'air d'heure en heure, s'il en a besoin. A sa machine sont adaptées six ailes, dont une à l'avant, une à l'arriere & deux de chaque côté. Elles sont d'égal volume, c'est-à-dire, de dix pieds d'envergure, sur dix pieds de large. Ce qui fait cent pieds pour chacune, & en tout six cents de superficie ; c'est avec ce volume d'air qu'il a calculé pouvoir se soutenir en l'air avec tout son attirail.

Les deux ailes de l'avant & de l'arriere servent à son ascension ; il les fait mouvoir avec un ressort qui les étend rapidement & leur donne la secousse nécessaire pour l'exalter. Parvenu au point où il veut être avec un mouvement de systole, il met en jeu les quatre ailes faisant la fonction du soufflet, & lui fournissant alternativement un volume d'air assez considérable pour se soutenir & planer.

M. Blanchard n'a pas dissimulé dans son discours qu'il prévoyoit deux inconvénients très-grands qu'il n'avoit pu encore parer, celui de se trouver mal dans cette machine à ne pouvoir plus lui donner le jeu nécessaire pour se soutenir, & celui, ne voyant point au-dessous, d'ignorer sur quel endroit il rabattroit.

Le premier inconvénient cependant deviendroit presque nul s'il avoit un compagnon ; mais ce ne sera pas aisé à trouver pour le premier essai.

7 *Mai*. Nous sommes dans le siecle des inventions. Le Sr. Didelot, qui s'occupe depuis plusieurs années à chercher une liqueur propre à

éteindre les matieres combustibles, comme goudron, souffre, essences, térébenthine, huile, &c. ayant annoncé qu'il étoit parvenu à composer une eau qui éteint absolument les flammes, en en répandant une très-petite quantité sur l'objet enflammé, ainsi qu'il résultoit de plusieurs essais qu'il avoit tentés avec un succès complet, a été admis hier à en montrer une expérience publique : il l'a faite de deux manieres.

1°. Sur la riviere en face de la place de Louis XV, il a fait placer un ponton garni de ses mâts & cordages; on y a mis le feu que toute la pluie qui tomboit ce jour-là en abondance ne pouvoit éteindre : il est parvenu à le faire avec une très-petite quantité de sa liqueur, dont il a injecté à deux fois la machine enflammée, avec une grosse féringue, en forme d'arrosoir; à la premiere, l'action du feu s'est considérablement ralentie, & à la seconde il a disparu absolument.

2°. Il a mis le feu à un boulet d'une invention nouvelle, qu'on croit être de celle proposée par M. de Bellegarde; il a fait voir qu'avec de l'eau naturelle, on ne faisoit qu'en augmenter l'ardeur, & au contraire, avec sa liqueur il l'a rendu absolument nul.

M. de Castries, enchanté de cette découverte, a autorisé le Sr. Didelot à se rendre à Brest pour y faire plus en grand ses expériences, pour les varier, les multiplier de toutes les manieres; & si le succès se soutient, il paroît disposé à faire acheter au Roi ce secret infiniment utile.

7 *Mai*. Extrait d'une lettre de Vienne, du 20 avril... Le célebre Métastase, auteur de tant de chef-d'œuvres de la scene lyrique italienne, est mort ici le 14 de ce mois dans la quatre-vingt-quatrieme année de son âge. La maladie l'a em-

péché de voir le pape; mais dès que sa sainteté l'a su en danger, elle lui a envoyé sa bénédiction *in articulo mortis*. C'est ce dont le saint - pere a fait le plus de distribution dans ce pays-ci.

On dit que la succession de M. Métastase monte à 150000 florins en argent ou en effets.

8 *Mai*. Un M. de Juillé vient d'écrire une lettre circulaire à tous les militaires de sa connoissance résidant à Paris, en date du 3 mai, & imprimée, où il leur propose d'établir un *club militaire* à l'instar de celui qui s'est formé, il y a quelque temps, mais qui ne sera composé que d'officiers ou gens au service. Son objet, comme celui de l'autre, est de charmer l'ennui de tant d'oisifs qui ne savent que devenir, surtout dans cet état, faute de société ou d'occupation. Il annonce que le gouvernement approuve son plan, & il indique un jour où ceux qui agréeront sa souscription, se réuniront pour rédiger les réglements de cette assemblée.

8 *Mai*. On écrit beaucoup sur le pape & sur son singulier voyage à Vienne ; on parle d'un dialogue entre l'Empereur & le souverain Pontife.

8 *Mai*. Les comédiens françois, qui, en 22 jours depuis l'ouverture de leur nouvelle salle, ont gagné 75000 liv., sans compter le produit des loges à l'année, amorcés par cette heureuse recette, cherchent à la soutenir, & en conséquence annoncent pour vendredi 10 une quatrieme nouveauté, c'est *l'Homme dangereux*, comédie de M. Palissot, dont il est question depuis dix ans, & déja imprimée dans ses œuvres. Cette piece à la lecture est très-froide, n'a nulle invention ; mais elle est bien conduite, écrite purement & avec beaucoup de nerf, comme tout ce qu'a composé ce poëte.

8 *Mai.* Un poëte patriote a réduit l'histoire de *la Ligue* en une piece réguliere de ce nom: on conçoit combien ce sujet est susceptible de faire une tragédie exellente, mais difficilement admise sur la scene.

9 *Mai.* M. Blanchard, à mesure qu'il approche du terme où il doit remplir son entreprise, en apperçoit les difficultés. En conséquence elle est retardée de trois semaines, & il annonce qu'étant occupé pendant ce temps à perfectionner son vaisseau volant, il ne recevra personne pour le voir.

Quoiqu'il en soit, en attendant on lui a déja fait la devise suivante en un distique latin.

Æthereum tranabit iter quo nomine Blanchard,
Impavidus sortem non timet Icariam.

9 *Mai.* On ne sait si l'épigramme suivante sur la piece de Moliere à la nouvelle salle est de l'abbé Aubert, ou de M. de Charnois, ou de quelque autre ; car il ne manque pas d'ennemis : mais elle est au moins juste & porte aplomb sur l'étrange audace de ce poëte.

Désespéré de voir tous ses écrits
Suivre le sort de sa muse tragique,
Que fait la Harpe ! Un drame satirique
Contre lui-même & contre ses amis :
Pouvoit-il mieux ! Ses vers sont applaudis.

9 *Mai.* La contestation élevée entre M. le duc de Chartres & la ville se suit, & il paroît déja des mémoires de part & d'autre. On attribue celui du duc de Chartres à l'abbé Baudeau, & en effet il n'est pas signé de M. Doucet son avocat; il ne l'est que du procureur. Il confirme ce qu'on a dit : il est précieux par l'hommage que S. A. S. rend aux loix. Sur ce que la ville lui offre pour raison péremptoire de son refus,

un *arrêt en commandement*, *une force majeure*, il s'appuie sur le principe plus constant & plus conforme à la justice & aux droits de la nation, qu'un arrêt du conseil ne peut balancer, encore moins détruire, anéantir un acte légal & revêtu de toutes ses formalités ; qu'aucun citoyen ne peut être condamné, sans avoir pu se faire entendre ; qu'enfin le Roi n'est censé prononcer, sous cette forme impérative, même dans ses affaires propres & particulieres, qu'avec cette restriction, *sauf le droit d'autrui*. Ainsi, la nouvelle salle étant mise, en vertu de lettres-patentes, *à la charge de la ville*, le prince avoit le droit d'exiger d'elle *en justice*, la conservation & la restitution de ce théâtre. Ce droit précieux, *légalement* acquis au prince apanager ne pouvoit cesser ni s'affoiblir que par des actes revêtus des mêmes formalités ; il n'a point été détruit par ceux de 1781, qui lui sont étrangers & inconnus, manque de toute authenticité, de tout enrégistrement, qui d'ailleurs ne rétractent aucune des obligations imposées à la commune & à ses biens patrimoniaux, pendant le temps qu'a duré la possession du privilege de l'académie royale de musique, privilege dont elle se qualifioit avec l'approbation du Roi, *propriétaire à perpétuité*, dans les actes solemnellement confirmés de 1764.

C'est d'ailleurs la ville elle-même qui s'est emparée des matériaux sauvés du dernier incendie ; c'est là ville qui tient encore l'enceinte de ce bâtiment, par un gardien qu'elle a nommé, qu'elle y loge & qu'elle soudoie. C'est donc à la ville seule que M. le duc de Chartres pouvoit & devoit s'adresser : elle est sa seule partie, suivant toutes les regles de droit, la

foi des traités, & l'autorité de la chose jugée.

10 *Mai.* L'instruction concernant l'insulte faite par M. de Chabrillant au procureur Pernot étant finie, on a su que M. le garde des sceaux avoit enjoint au châtelet de surseoir, & de lui envoyer les charges & informations. On a craint que ce ne fût le prélude de quelque coup d'autorité. En conséquence, le fait a été dénoncé à la tournelle, & il a été arrêté que le lieutenant criminel & le procureur du Roi seroient mandés au pied de la cour pour rendre compte de l'état du procès. On regarde ce *veniat* comme un coup de fouet à la jurisdiction inférieure pour l'exciter à rendre une prompte & sévere justice.

10 *Mai.* On trouve dans le *Mémoire pour les prévôt des marchands & échevins de la ville de Paris*, contre M. le duc de Chartres, un historique assez curieux, & du Palais-Royal, & de la salle.

Le Palais-Cardinal, construit par Richelieu, à sa mort le 4 décembre 1642, fut habité par Louis XIII, en vertu d'une donation du défunt, & prit le nom de Palais-Royal. Après ce Roi, Anne d'Autriche s'y fixa jusqu'en 1651 avec Louis XIV & Monsieur, ses enfants.

En 1652 Louis XIV céda à la reine Anne d'Angleterre, sa tante, l'usage de ce Palais jusqu'en 1661, que Monsieur, frere du Roi, y fut logé, & ensuite l'eut par augmentation d'apanage, suivant les lettres-patentes du mois de février 1692, titre de la maison d'Orléans.

A ce palais étoit annexé une salle de spectacle, appellée la *salle des comédies & machines.*

Les chef-d'œuvres de Corneille y ont été joués. Lorsqu'on détruisit le petit hôtel de Bourbon & son théâtre pour travailler à la colonnade du Louvre, Louis XIV voulut que la troupe de Moliere passât sous le titre de troupe de Monsieur, dans la salle du Palais-Royal, où elle joua pour la premiere fois, le 5 novembre 1660, la comédie de l'*Etourdi* : elle y continua ses représentations jusqu'au décès de cet inimitable comique, arrivé le 17 février 1673.

A cette époque, l'établissement à Paris d'une académie de musique étoit nouveau. L'abbé Perrin en obtint le premier privilege en 1669 ; il fut révoqué au mois de mars 1672, & accordé à Lully, qui représentoit au jeu de paume du bel-air, rue Mazarine. Le Roi lui donna la salle du Palais-Royal, où il se transporta & débuta par *Cadmus*. Lully mourut en mars 1687 : Francine son gendre lui succéda, &c.

En 1749 les affaires de l'académie royale de musique étoient en fort mauvais état, ses dettes montoient à 1900000 liv. Louis XV, par un arrêt du conseil du 25 août 1749, pour rétablir ce spectacle, en confia l'administration à la ville. Elle acheta deux maisons pour faciliter l'entrée de ce spectacle. Le 6 avril 1763, la salle fut brûlée ; M. le duc d'Orléans en sollicita le rétablissement au Palais-Royal : de-là un arrêt de conseil revêtu de lettres-patentes du 11 février 1764, qui l'ordonne conformément aux desirs de son altesse, & aux offres par elle de rendre cette salle plus spacieuse & plus commode, en fournissant tout le terrein nécessaire à cet effet.

En exécution des ordres du Roi & du traité

de

de 1764, la nouvelle salle a été construite par les soins des administrateurs, moyennant le coût de 2300000 liv.

Au mois de mars 1780, Louis XVI a retiré à la ville l'administration de l'opéra, toujours de plus en plus dispendieuse & à charge. Le feu y a pris le 8 juin 1781. L'incendie étant arrivé depuis la cessation de son administration, la ville ne se prétend plus garante de rien, & veut que M. le duc de Chartres soit déclaré non-recevable dans la demande qu'il a formée contr'elle le 19 octobre 1781, pour qu'elle lui remette la salle de l'opéra au même état de construction qu'en 1771, ou soit condamnée à lui en payer la valeur, suivant les devis & marchés faits & passés alors.

10 *Mai. L'Homme dangereux*, joué aujourd'hui, comédie en trois actes & en vers, qui sembloit d'un titre trop vague à la seule inspection, ne le remplit pas en effet à beaucoup près, & devroit plutôt s'appeller le *Satirique*. Il est d'autant moins dangereux qu'à une méchanceté atroce, il ne joint pas ces dehors séduisants de nos aimables roués du siecle ; peu fécond en ressources, il n'a jamais que des chansons, des libelles à composer, & il s'y prend si grossiérement, qu'il ne peut long-temps faire des dupes. Comment supposer qu'il aille dévoiler sans aucune précaution à une jeune innocente, la candeur même, le moyen noir qu'il doit mettre en œuvre pour supplanter son rival qu'elle feint de ne point aimer, d'où nait cependant tout le ressort de l'intrigue ? Le dénouement n'est pas plus adroit & l'on paie trop bien d'ordinaire les artisans de méchancetés qu'on emploie, pour qu'il soit vraisemblable que le faiseur de

libelles n'ait pas grassement soudoyé celui auquel il confie ses horreurs littéraires à imprimer.

Il y a peu de gaieté dans cet ouvrage, mais de la bonne espece, c'est-à-dire, du comique de situation; il est écrit du meilleur ton, & le style en est excellent. Si M. Palissot avoit autant d'imagination que d'esprit, il iroit loin dans ce genre; mais son aridité se manifeste dans toutes ses comédies; & *le Méchant*, sur lequel est calqué celui-ci, est encore infiniment supérieur à *l'Homme dangereux*.

10 *Mai*. Le *Journal de M. d'Estaing*, brochure qui n'a pas 200 pages, n'est pas le sien dérobé, comme on se l'étoit d'abord imaginé. C'est celui d'un officier qui ayant servi à son bord & témoin oculaire des opérations de ses campagnes de 1778 & 1779, en rend compte en historien fidele.

10 *Mai*. Les *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau, tant attendues, paroissent enfin, & se vendent même avec une sorte de tolérance. Mais on n'en a que la partie la moins curieuse; elles ne vont que jusqu'au temps où il vint à Paris & se fit auteur. Cette soustraction fait même appréhender que le surplus ne soit pas parfaitement exact.

11 *Mai*. Il ne s'agit plus d'un hydroscope, c'est-à-dire, d'un homme qui a l'art de découvrir de l'œil une source inconnue dans les entrailles de la terre, mais d'un particulier qui en marchant éprouve, quand il est à l'endroit de quelque eau souterreine, une telle commotion que la baguette qu'il tient en main, entre en mouvement & roule avec une rapidité singuliere. C'est ce qu'on a vu ces jours derniers au Luxembourg, où il s'est promené

avec sa baguette divinatoire en présence de beaucoup de spectateurs & de quelques membres de l'académie des sciences. Il se servoit d'une baguette de bois : on lui en a substitué de fer & de cuivre qui produisent le même effet. Bien plus, un particulier qui n'a point cette vertu hydraulique, quand il est touché par lui, l'acquiert, & la baguette roule à l'instant dans ses mains. Il faut, avant de rien statuer à cet égard, attendre que les savants en aient parlé & se soient débattus.

12 *Mai.* Il est peu de gens qui ignorent que *l'Homme dangereux* est une comédie déja ancienne du sieur Palissot ; mais peu de gens en savent l'origine & l'anecdote qu'on rappelle aujourd'hui.

Après avoir joué les philosophes dans la piece de ce nom, l'auteur voulut leur faire espérer la revanche, & leur laisser le plaisir de croire qu'on l'alloit jouer lui-même sous le nom de l'*Homme dangereux*, comédie de caractere où il étoit dépeint de maniere à accréditer la supposition. Il la fit parvenir aux comédiens, comme un ouvrage venu de Bordeaux ; elle fut reçue, apprise & même annoncée en 1771 ; mais le secret ayant tout-à-coup transpiré, il survint un ordre qui en arrêta la représentation. Les mémoires de Bachaumont ont rendu plus amplement compte de cette anecdote dans le temps.

12 *Mai.* M. de Montigny, pensionnaire ordinaire de l'académie royale des sciences pour la classe méchanique, est mort il y a quelques jours. Ce savant peu connu comme tel, l'étoit beaucoup par les places qu'il occupoit ; il étoit en outre trésorier de France,

général des finances, grand-voyer de la généralité de Paris, commissaire du conseil au département des ponts & chaussées, commissaire départi par sa majesté pour la direction générale du pavé de la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris.

12 *Mai*. M. de Boynes, outre sa faillite envers ses créanciers, a eu la douleur de voir renouveller au parlement le procès diffamant qu'il avoit déja perdu au châtelet. Il s'agissoit de lettres de rescision dont on demandoit l'entérinement, à raison d'une lésion énorme qu'on avoit éprouvée sur la vente forcée d'une habitation à Saint-Domingue, qui lui avoit été faite. On dit forcée, parce qu'il avoit abusé de son autorité du temps qu'il étoit ministre, pour déterminer ses cohéritiers à lui vendre le bien. Ensuite on lui reprochoit de ne l'avoir fait estimer que 60000 livres de revenu, au lieu de 120000 livres qu'il valoit; enfin de l'avoir acquis sur le pied de quatre années du revenu seulement, contre l'espece de tarif du pays, qui est d'estimer la valeur d'une habitation sur le pied de huit années. Il paroît que toutes ces accusations ont été reconnues vraies à peu près, puisque M. de Boynes a perdu d'une voix unanime. Comme il a été tres-malade & n'est que convalescent, on lui a dissimulé jusqu'à ce moment cette perte; mais on l'y prépare en lui faisant entendre que toutes les présomptions sont contre lui.

12 *Mai* Les représentations du parlement ne sont pas encore prêtes. On présume qu'il est question d'y faire entrer d'autres objets, tels que celui de la suspension des procédures dans l'affaire du procureur Pernot,

12 *Mai*. *L'inconnue persécutée*, opéra bouffon, musique del signor Ansoffi, célebre compositeur Italien, joué avec peu de succès l'années passée, sur le théâtre des menus, a été reproduite aujourd'hui à l'opéra avec des changements dans l intrigue, & des additions dans le chant. Quoi qu'il y ait peu de différence, l'enthousiasme a été tout autre. Il est vrai que les amateurs déterminés du genre, s'étoient rendus en foule à cette représentation, & avoient mis toutes leurs troupes auxiliaires sur pied. Il faut voir si l'admiration & sur-tout si la foule se soutiendra.

13 *Mai*. L'art des avocats est admirable; on avoit cru jusqu'à présent le procès intenté par le duc de Chartres à la ville, légitime & bien fondé; aujourd'hui M. Dandasne a établi le contraire avec tant de succes, que les gens impartiaux reviennent à son avis, du moins commencent à croire qu'on a fait mal diriger sa demande au prince.

L'avocat adverse éleve trois questions.

1°. Le Roi a-t-il pu retirer à la ville son privilege d'administratrice perpétuelle de l'opéra, sans offenser les loix du royaume?

2°. Les prévôts des marchands & échevins, de leur côté, ont-ils dû se prêter à l'exécution d'un arrêt du conseil?

3°. Enfin par l'exécution de cet arrêt, le corps de ville a-t-il été valablement déchargé de ses engagements relatifs à l'académie royale de musique?

M. Dandasne résout le premier problême en distinguant en la personne du Roi deux qualités, l'une de souverain législateur, & l'autre de souverain administrateur. Au premier titre, il fait les loix & les envoie à ses

cours pour être enrégiſtrées ; il veut alors qu'elles ſoient fixes & durables. Au ſecond, il ſe ſert de ſimples arrêts du conſeil, déciſions verſatiles à ſa volonté, ſuivant le beſoin du temps & des circonſtances. Or l'arrêt du conſeil de 1749, qui attachoit au corps de ville le privilege & le régime de l'opéra, n'a point été revêtu de lettres-patentes ; il eſt donc reſté ſujet au changement, & c'eſt ce que n'a pas aſſez conſidéré d'abord le conſeil du duc d'Orléans, lorſque S. A. a contracté, & récemment celui du duc de Chartres, lorſqu'il l'a détérminé à attaquer la ville.

Le ſecond problême ſe réſout par le premier. Dès que le Roi a pu changer à ſon gré l'adminiſtration de l'opéra, la ville n'a pu s'y refuſer comme à une déciſion légalement émanée du trône.

La ſolution du troiſieme problême n'eſt pas plus difficile. Les engagements ſe délient de la maniere dont on les contracte : or, par une analyſe très-longue & très-diſcutée, M. Dandaſne fait voir que l'engagement contracté par la vlle envers le duc de Chartres n'étant que relatif à la choſe adminiſtrée, il ceſſe à l'égard de la ville, dès que ſon adminiſtration lui eſt retirée.

L'écrivain, d'abondance, reprend enſuite les objections répandues dans le mémoire adverſe & les pulvériſe.

On ne peut ſe diſſimuler que M. Dandaſne, lorſqu'il a plaidé, a été extrêmement applaudi, & que M. Doucet dans ſa réplique n'a eu qu'un ſilence morne.

C'eſt à mercredi qu'eſt renvoyé le jugement de ce grand procès.

13 *Mai*. L'auteur du journal de la cam-

pagne de M, le comte d'Eſtaing durant les années 1778 & 1779, commence d'abord par établir le caractere de ce général, auquel il donne de grandes qualités, telles que la valeur, l'activité, la ſévérité de la diſcipline, la conſtance à ſoutenir les fatigues ; mais il lui trouve des défauts non moins grands & très-dangereux : ſavoir, un entêtement aveugle une méfiance extrême, une dureté incroyable. Il lui reproche enſuite beaucoup de fautes, ſoit dès ſon départ dans la Méditerranée, ſoit à ſon arrivée & durant ſon ſéjour à l'Amérique ſeptentrionale, ſoit à Ste. Lucie, ſoit à la Grenade, ſoit enfin à Savanach. Les partiſans outrés du comte d'Eſtaing veulent que cet ouvrage ſoit d'un ennemi cruel, mais adroit, qui ne le loue d'abord que pour mieux accréditer ſes imputations calomnieuſes.

13 *Mai. Le Déſœuvré* ou *l'Eſpion du Boulevart du Temple*, a cauſé une telle rumeur dans les divers tripots des baladins qui y jouent, qu'ils ſe ſont portés à l'extrêmité violente de faire arrêter le libraire *Aubry*, ayant ſa boutique à l'hôtel de l'Hôpital, à l'entrée des Boulevarts. Le ſieur Bordier, acteur d'Audinot, avec un de ſes camarades, eſt venu chez lui ſous prétexte d'en acheter deux exemplaires, & ce libraire les leur ayant adminiſtrés, ils ont appellé la garde & l'on fait traduire devant le commiſſaire Maillot. Celui-ci a envoyé chercher le ſieur Henry, exempt de la librairie, aux mains duquel il a remis l'accuſé, comme ſon juſticiable. L'exempt eſt allé en perquiſition chez le délinquant, & a trouvé quelques exemplaires de cette brochure & du *Tableau de Paris*. En conſéquence il l'a mené chez le lieutenant général de police

pour prendre ses ordres. Mais ce sage magistrat n'a pas jugé le cas assez grave pour mériter une détention.

Cependant les histrions ont été furieux, sur-tout le sieur Audinot, qui a vu reparoître dans ce pamphlet une sentence criminelle, rendue contre lui le 10 janvier 1776, dont on a parlé, qui devoit être affichée, & dont il n'a obtenu la soustraction que moyennant une somme de 60000 livres. Sa femme, en conséquence, est allée en députation chez le magistrat, qui lui a promis justice de l'auteur, si elle acquéroit des preuves du délit, & du reste l'a consolée en lui disant que tout le monde étoit sujet à être déchiré; que lui-même avoit vu se répandre des libelles contre lui, & que tout récemment la calomnie avoit eu l'audace d'attaquer les personnes les plus augustes.

Ces graves événements répandus dans le public, ont donné de la vogue à la rapsodie foraine, & l'édition étant épuisée, on en prépare une seconde, corrigée, augmentée.

Les baladins soupçonnent véhémentement un sieur Mayeur, auteur de pieces foraines jouées chez Nicolet & Audinot, & assez initié dans leurs tripots pour en connoître les anecdotes & pouvoir les répandre. Comme en outre il est acteur des grands danseurs du Roi & très-ménagé dans la brochure, cela augmente les soupçons.

14 *Mai*. On appelle *sorciers* les hommes de l'espece de celui dont on a parlé, d'après le talent qu'ils ont de découvrir les sources ou eaux souterreines. Celui dont il s'agit est un nommé Bleton, déja fort connu en province, & qui a donné lieu à un ouvrage sur cette

matiere par M. Touvenel, également recommandable comme chimiste, physicien & médecin. Il est intitulé : *Mémoire physique & médicinal*, & montre des rapports évidents entre les phénomenes de la baguette divinatoire, du magnétisme & de l'électricité. Il en résulte que l'auteur croit à ces phénomenes *hydro-électriques*, dont il a fait plus de six cents expériences ; & il paroît difficile que les plus incrédules résistent aujourd'hui à celles auxquelles on soumet le sorcier moderne. Au reste, plusieurs physiciens & minéralogistes du premier ordre parlent de ce phénomene à ne pas laisser même de doute sur sa possibilité & son existence. Tels sont *Neuman*, *Diederich*, *Formey*, *Sigaud de la Fond*, &c.

Outre les expériences faites au Luxembourg, le jeudi 9, il en a été tenté une sur une partie de l'aqueduc d'Arcueil, sous les yeux de M. Guillaumot, intendant général des bâtiments du Roi, inspecteur général des carrieres ; & elle a réussi de la façon la plus complete. Cet architecte, accompagné des inspecteurs, du plombier de la ville, des fontainiers, a vérifié, les plans à la main, les largeurs, les angles, les sinuosités, enfin les points presque mathématiques désignés par Bleton avec tant d'exactitude, que si ce plan venoit à se perdre, on le recommenceroit sur les traces du sourcier. Il a assigné jusqu'à la largeur du diametre du chenal principal de la source ; il a indiqué deux petits embranchements transversaux, indication prise d'abord pour une erreur, mais dont l'existence a été vérifiée à l'instant même.

Les expériences du jeudi 9 ont été répétées le samedi 11 avec plus de rigueur &

d'exactitude, & toujours avec le même succès.

La sensation qu'éprouve Bleton consiste en symptomes nerveux, spasmodiques & convulsifs, qui se manifestent par la rotation d'une baguette de métal ou de bois, pourvu qu'elle ne soit pas de sureau, supportée par ses deux index.

M. Thouvenel, dans son écrit sur cette matiere, prétend qu'en isolant les sourciers, par le moyen d'une toile cirée, du gâteau électrique, ils n'éprouvent plus aucune sensation, ni leur baguette aucun mouvement. On ne dit pas qu'on ait fait cette expérience à l'égard de Bleton.

Il est question de faire de nouvelles expériences à Menil-montant, où se trouvent des acqueducs, qui amenent à Paris l'eau du pré Saint Gervais, & l'on prend les plus grandes précautions pour en vérifier la justesse & l'authenticité.

14 *Mai*. Le roman des *Liaisons dangereuses* a produit tant de sensations, par les allusions qu'on a prétendu y saisir, par la méchanceté avec laquelle chaque lecteur faisant l'application des portraits qui s'y trouvent à des personnes connues, il en a résulté enfin une clef générale qui embrasse tant de héros & d'héroïnes de société, que la police en a arrêté le débit, & a fait défendre aux endroits publics où l'on le lisoit, de le mettre désormais sur leur catalogue.

L'auteur est fils d'un M. Chanderlot, premier commis d'un intendant des finances; il a déja éprouvé beaucoup de chagrin de la publicité de son ouvrage. Parce qu'il a peint des monstres, on veut qu'il en soit un, *fœnum habet in cornu, longè fuge*. Il est allé à son régiment travailler à une justification.

15 *Mai*. L'*Espion du Boulevart du Temple* fait tant de bruit, qu'il exige un détail plus circonstancié. Cet ouvrage, dont le titre promet peu, n'est pas sans mérite; & si l'auteur eût traité de personnages plus connus & plus importants, il auroit eu une vogue infinie. Les chapitres plus tolérables, sont ceux où il passe en revue les spectacles forains, tels que celui des *Eleves pour la danse de l'opéra*, le théâtre des *associés* ou *grimaciers*, parce que leur principal talent est de faire rire par des grimaces; les *grands danseurs du Roi* sous la direction du sieur Nicolet; *l'ambigu comique*, sous celle du sieur Audinot; enfin, les *variétés amusantes*. Il n'est aucun des acteurs ou actrices dont il ne rapporte les anecdotes, & quelques-unes deviennent intéressantes par la filiation qu'elles donnent aujourd'hui d'héroïnes sur le pinacle. Les gradations de leur fortune fournissent assez matiere au philosophe; celle qu'on y trouve aussi du talent de certains auteurs & acteurs, s'essayant d'abord sur des treteaux, & devenus ensuite des êtres importants, n'est pas moins amusante & consolante pour le citoyen obscur, qui voit ainsi naître & s'élever les réputations. Le chroniqueur des boulevarts entre à cet égard dans des détails si particuliers & si circonstanciés, qu'on ne peut guere lui refuser sa confiance.

Le tout est lardé de pieces de prose, de chansons, de contes, d'épigrammes, de vers qui ont presque tous du sel & de la gaiété, quelquefois de l'obscénité & de la plus grossiere; mais c'est le genre, & si elle peut être bien placée quelque part, c'est en pareil sujet.

Quelle gloire pour les traiteurs, pour les maîtresses des cafés borgnes des boulevarts,

de voir leurs noms moulés & leurs aventures célébrées ! Le moyen qu'elles ne veulent pas acheter la brochure, & l'étaler sur leur comptoir. Après avoir ri de toutes les especes que l'espion passe en revue, il résulte cependant de son tableau une vérité très-affligeante pour l'homme de bien : c'est que ces boulevarts sont le repaire de tous les plus mauvais sujets de Paris, l'école de tous les vices, & leurs spectacles des gouffres où va s'engloutir le gain des artisans, des ouvriers, des manouvriers, de tout le peuple en un mot, & se perdre l'innocence des enfants des deux sexes.

Du reste, en revenant à l'ouvrage, il seroit à souhaiter que l'auteur s'élevant jusqu'à une sphere plus brillante, passât ainsi en revue les grands spectacles, & sur-tout l'opéra qui ne se trouve pas aujourd'hui fort éloigné de ses domaines, & pourroit entrer dans ses observations.

16 *Mai*. M. Diderot, fâché qu'on eût mutilé son ouvrage sur Seneque, a pris le parti de le faire imprimer en pays étranger, sous le titre plus imposant d'*Essai sur les regnes de Claude & de Néron, & sur les mœurs & les écrits de Seneque, pour servir d'introduction à la lecture de ce philosophe*. Il est aussi plus étendu, & embrasse deux volumes avec un grand appareil de notes de deux especes : les unes de l'éditeur, & les autres de l'auteur même. Tout cela sent beaucoup le charlatan. Pour surcroît, il y a joint une espece de dédicace à un M. Naigeon, qui a fait les premieres notes, & est représenté comme l'instigateur du travail du philosophe, conjointement avec un baron d'Holbach. Celui-ci tient bureau ouvert de philosophie, il est le point de rallie-

ment, c'eſt à ſa table que viennent s'aſſeoir les ariſtippes de la ſecte moderne. M. Diderot a affecté de faire venir dans les notes le nom & les éloges des principaux, qui ſans doute le prôneront à leur tour. Qui croiroit que l'étalage de tant d'étudition n'a été imaginée, comme on l'a dit, que pour amener une note ſanglante contre Rouſſeau. Il n'étoit que déſigné dans la premiere édition; dans celle-ci M. Diderot le nomme & redouble de fureur. Il ſentoit approcher le moment de la publicité des fameuſes *confeſſions*, & il a cru ſa diatribe plus néceſſaire. Sous prétexte de ſe diſculper, il la développe & l'étend; il s'en fait d'autant plus gloire, qu'il déclare avoir ſu être ménagé, & ne venger en ce moment que les philoſophes, ſes confreres & ſes amis.

Outre cette digreſſion qui fait grand bruit, comme il a replacé dans l'édition nouvelle des morceaux retranchés dans celle de France, on a trouvé différentes alluſions au regne précédent, qui excite une violente tempête contre le moderne Tacite.

16 *Mai*. Hier M. Seguier a porté la parole dans le procès entre la ville & M. le duc de Chartres: il l'a fait avec un ordre, une netteté qui ont ſatisfait ſinguliérement tout l'auditoire, d'autant mieux qu'en convenant de la validité de l'acte en lui-même, titre de S. A., il a prouvé invinciblement qu'elle n'avoit aucune action à exercer contre la ville.

En conſéquence, les juges ont abſolument décidé en faveur de la ville, & condamné le duc de Chartres aux dépens envers elle pour avoir mal dirigé ſa demande; ſauf au prince à ſe pourvoir pour les indemnités qui lui ſont dues contre l'académie royale de muſique

même ; que le parlement, d'après le développement de M. l'avocat général, a reconnu pour un corps réel, subsistant, ayant une propriété, des revenus, &c.

Le public, toujours de plus en plus mal disposé contre M. le duc de Chartres, a singuliérement applaudi à l'arrêt.

16 *Mai*. Depuis quelque temps on parle d'un mémoire envoyé au ministre par M. Linguet du fond de sa captivité, suivant lequel, après avoir fait voir l'insuffisance des signaux, des pigeons, des bombes, des coups de canon, des fusées & autres moyens mis en pratique jusqu'à présent pour transmettre rapidement une nouvelle d'un pays à un autre, il offre d'indiquer une meilleure méthode qu'il a imaginée, suivant laquelle un avis seroit donné de Brest, ou de Bayonne à Versailles, de quelque étendue qu'il soit, & la réponse de Versailles à l'un de ces ports, seroit rendue en moins de temps qu'il n'en faudroit au scribe le plus habile pour le copier lisiblement six fois.

Le prisonnier demande en conséquence d'être provisoirement mis en liberté, afin de faire l'essai de son secret, & sa liberté entiere s'il est jugé bon.

Comme il y a près d'un mois qu'on annonce cette singuliere découverte, qu'on assure même que le frere de M. Linguet est à Versailles pour solliciter les ministres à cet égard, & qu'il n'en est encore résulté aucune réponse satisfaisante, bien des gens révoquent la nouvelle en doute.

17 *Mai*. Quoique l'époque où l'académie françoise doit pour la premiere fois adjuger le prix servant de récompense chaque année à

l'ouvrage de littérature, le plus utile au bien de l'humanité, qui aura paru durant son cours, soit encore éloignée, elle est presque déja décidée d'avance : on dit que les juges se sont arrêtés d'une part sur le livre, sur l'éducation de Mad. la comtesse de Genlis ; & de l'autre, sur les *Lettres d'Emilie* de Mad. d'Epinai, autre virtuose très-renommée. On ne sait encore quel livre sera préféré. Mais on est sur-tout bien aise que ce soit une personne du sexe qui soit couronnée, afin d'encourager les femmes à courir la carriere.

17 *Mai*. Un arrêt de réglement, rendu le 19 février 1782, concernant l'administration de la nouvelle prison construite à l'hôtel de la Force, mérite d'être connu dans ses principales dispositions très-sages.

D'abord, on y assujettit tous les prisonniers aux exercices désignés de religion & piété, sous des peines plus ou moins graves, en cas de récidive.

Ensuite on y veille à la police des chambres & des dortoirs, & sur-tout au maintien des mœurs, par la séparation des filles & des femmes prisonnieres, d'avec les hommes, & l'inspection sur les personnes du sexe qui peuvent venir voir les prisonniers. Les meres, femmes, filles ou sœurs peuvent seulement entrer en dedans de la prison des hommes ; les étrangers ne peuvent leur parler qu'au parloir, & réciproquement de même des hommes pour la prison des femmes.

D'autres articles veillent contre les monopoles de tout genre & de toute espece, que commettent les concierges envers les prisonniers. Il leur est défendu d'en exiger de l'argent, sous quelque prétexte que ce soit ; on

proscrit même la rétribution que les anciens prisonniers pourroient exiger des entrant à titre de *bien-venue* ; le tout sous des peines graves contre les contrevenants.

Certains enfin prescrivent les égards que les concierges doivent avoir pour les prisonniers, reglent le prix du loyer des chambres particulieres, les heures de repos, la quantité de boisson que les prisonniers peuvent faire venir.

18 *Mai*. Extrait d'une lettre de Lyon, du 13 Mai... M. le comte & Mad. la comtesse du Nord viennent de partir de cette ville, après y avoir passé sept jours, & avoir répandu non de l'argent, mais de l'or immensément. Vous en pourrez juger par un seul trait. On avoit mis un petit détachement du guet sur pied pour veiller à leur sureté, à leur passage, & empêcher que la foule en approchât trop. Le comte du Nord, en reconnoissance de ses bons offices, a fait présent au sergent d'une montre d'or émaillée & enrichie de diamants. Dans ce guet il s'est trouvé un Russe, il l'a dégagé, lui a donné rendez-vous à Pétersbourg, & en attendant 60 louis pour son voyage. Ses libéralités se sont étendues non-seulement aux manufactures de cette capitale, où l'impératrice des Russies fait travailler beaucoup ; mais même à nos hôpitaux où ce prince a été conduit par la seule humanité. Qui le croiroit ? En revanche, par la grossiéreté de notre populace, il n'a recueilli que des mortifications ; il ne faisoit pas un pas qu'il n'entendît répéter à ses oreilles : *Ah ! mon Dieu, qu'il est vilain !* Il a soutenu tout cela avec beaucoup de prudence & de philosophie ; cependant un jour en se retournant vers quelqu'un qui l'accompa-

gnoit, il a dit assez haut pour être entendu ; mais d'un ton honnête & modéré : « Assurément si j'avois été jusqu'ici à ignorer que je fusse laid, ce peuple me l'auroit bien appris. » On compte qu'il a dépensé peut-être un million durant son séjour en cette capitale. Il va maintenant à Dijon.

19 *Mai.* Les bruits avant-coureurs de la sortie prochaine de M. Linguet de la Bastille, viennent enfin de se réaliser. Il passe pour constant qu'il a obtenu aujourd'hui sa liberté à cinq heures du soir : c'est la grande nouvelle de tous les bureaux littéraires.

Ciest à M. le marquis de Castries, & surtout à M. de Charlut, fils de ce ministre, qu'on attribue cet heureux événement.

Il est très-vrai qu'il avoit adressé au premier, comme ministre de la marine, un mémoire assez étendu sur la découverte de son nouveau secret. Bien des gens croient le savoir en gros, & assurent qu'il consiste à insérer la lettre qu'on voudroit faire parvenir dans un boulet qu'on lanceroit au moyen d'un mortier à une certaine distance, & qui reçu & renvoyé de même, parviendroit très-promptement, sans que les agents de ce message rapide puissent savoir & découvrir la nouvelle qu'ils transmettroient. Au reste, le mémoire de M. Linguet est encore empreint du feu ordinaire de l'écrivain, feu qui ne semble point s'être éteint dans sa retraite. Il demandoit à essayer son invention de Saint-Germain à Paris, & c'étoit l'affaire de quelques minutes. Ses amis disent que son secret a été trouvé très-bon, c'est-à-dire très-possible, & qu'on va l'exécuter.

19 *Mai.* M. d'Alembert, toujours très-jaloux de montrer de temps en temps des preuves de

sa correspondance avec le roi de Prusse, a fait part d'une lettre de ce monarque au philosophe, au sujet du voyage du pape à Vienne ; mais après en avoir donné connoissance, il paroît qu'il l'a retirée, car on n'en peut avoir de copie que difficilement. On dit que le pape n'y est pas mal plaisanté, ce qui est assez vraisemblable.

19 *Mai*. Mlle. Maillard a débuté avant-hier à l'opéra dans le rôle de Colette du *Devin de village*, avec beaucoup de succès. Elle joint à une figure intéressante, un son de voix agréable, une prononciation nette & un chant facile. Elle est pour l'organe bien supérieure à la Dlle. Audinot & à la Dlle. Buret; mais elle est gauche comme actrice, ce qui est plus étonnant en ce qu'elle a déja joué pendant quelque temps au petit théâtre des comédiens du bois de Boulogne, & y recevoit des applaudissements. Vouée à la scene dès son enfance, elle prenoit des leçons de danse au magasin de l'opéra; mais la trouvant peu propre pour le chant à raison de son organe, on la fit changer de destination.

20 *Mai*. On s'entretient aujourd'hui de M. Linguet avec autant d'empressement qu'on le faisoit au moment de sa détention. On sait toutes ses démarches ; on rapporte ses propos. Quoique la lettre de cachet pour sa sortie fût expédiée dès le samedi, il n'a eu en effet sa liberté que le dimanche à cinq heures du soir ; c'est son frere & le sieur le Quesne qui ont été le chercher : ils l'ont trouvé maigre, triste, mais toujours plein de feu & entier. Il est un peu malade & a besoin de se médicamenter. Pour que la surprise de son changement d'état ne lui fît pas trop d'impression, le gouverneur

de la Bastille l'avoit depuis quelques jours préparé à cet événement. On persiste à dire qu'il ne le doit qu'au fils de M. de Castries & à son pere. Il n'y a pas quinze jours encore même que le sieur le Quesne ne voyant point le succès des démarches relatives au projet annoncé de ce prisonnier, en désespéroit; car il y a plus d'un mois que la chose traîne. Soit que le ministre de la marine ait fait semblant de croire au succès de ce secret pour favoriser M. Linguet, soit qu'il y croie réellement, sa liberté est le prix de son invention; il en a donné le mot, le sieur le Quesne le sait, & on doit en faire incessamment l'essai.

M. Linguet est d'abord allé chez le sieur le Quesne, où son frere & lui ont voulu le prêcher; mais il leur a répondu que c'étoit plus fort que lui; que tout ce qu'il voyoit en France l'indignoit; qu'il falloit qu'il écrivît & censurât; que conséquemment il ne pourroit rester à Paris & s'expatrieroit de nouveau. Il loge chez son frere, rue Pavée Saint-André-des-Arts, n°. 20. On l'a invité à ne pas se montrer de quelques jours, & à ne voir que peu de personnes. Sa premiere sortie doit être pour aller chez M. le Noir, & ensuite chez M. *Amelot*.

Il est très-certain que dans sa correspondance avec le sieur le Quesne, il y a eu une lacune de sept mois, durant lesquels celui-ci n'a pu lui écrire, lui faire rien passer, & n'en recevoir aucun signe de vie. Ce qui a donné lieu aux différents bruits de la translation de M. Linguet & même de sa mort. Durant cet intervalle, les ennemis de M. Linguet vraisemblablement se plaisoient à tourmenter son correspondant; il recevoit des lettres de différents

côtés, où on lui disoit l'avoir vu passer en route, l'avoir vu à Pierre-Scize, au Mont Saint Michel. Sur ces alarmes, le sieur le Quesne alloit les déposer dans le sein de M. le lieutenant général de police, qui, suivant ce que lui dictoit sa sagesse, ne donnoit aucun éclaircissement au sieur le Quesne, & le laissoit dans son incertitude.

On assure que c'est au maréchal duc de Duras seul, que M. Linguet doit sa catastrophe, effet de la vengeance implacable de ce grand seigneur outré. Le sieur le Quesne rapporte qu'ayant été plusieurs fois le solliciter pour le calmer, il l'avoit toujours trouvé furieux, & d'autant plus furieux, qu'il déclaroit avoit été le partisan, l'admirateur, le défenseur du journaliste, au point qu'il se seroit rendu le colporteur de ses feuilles; mais qu'il le tueroit s'il le tenoit en sa possession.

Voilà tous les détails qu'on a appris chez M. le Quesne, qui, du reste, rassure plus que jamais les souscripteurs des annales, & promet que leur auteur remplira tous ses engagements.

21 *Mai*. Le grand-duc & la grande-duchesse de Russie, sous le nom de comte & comtesse du Nord, sont arrivés le 18 à Paris, & logés à l'hôtel de l'ambassadeur de la czarine, sous le nom d hôtel de Levi, rue de Grammont, au coin des boulevarts. Le peuple ne cesse depuis ce temps d'obséder leur hôtel. On a trouvé en effet, le comte fort laid de figure, mais la comtesse superbe, dans le genre allemand, hommasse, & de l'échantillon à peu près de Mad. la duchesse de Mazarin. On dit qu'ils ont trois millions à dépenser ici.

22 *Mai*. Lundi 13 de ce mois il y eut à l'école royale vétérinaire de Charanton, un

concours des plus brillants, où ont assisté presque tous les ministres, beaucoup de grands seigneurs, beaucoup de magistrats, grand nombre de militaires, & une foule de curieux de tous états. C'est M. Joly de Fleury qui, comme ministre des finances, y présidoit.

Le concours a eu pour objet les opérations qui ont été faites par les artistes vétérinaires, sur les animaux vivants ; ensuite ils ont été interrogés sur la théorie des maladies qui exigent ces opérations ; les éleves ont été jugés par l'assemblée, à laquelle avoient été invités plusieurs médecins & chirurgiens, entr'autres les membres de la société royale de médecine.

M. Joly de Fleury a insisté à plusieurs reprises sur la satisfaction que lui & l'assemblée éprouvoient du progrès des éleves ; M. Chabert, le directeur de l'école, un des plus savants hommes en ce genre, a reçu du ministre les témoignages les plus flatteurs de son approbation.

Mais la circonstance la plus frappante & la plus honorable pour la France, c'est la réflexion de M. le comte d'Aranda, ambassadeur d'Espagne, qui étoit aussi présent, & a avoué qu'il n'existoit pas de gouvernement où les administrateurs supérieurs entrassent dans des détails aussi multipliés sur les objets intéressant le bien public.

22 *Mai*. Il paroît que Mlle. Arnoux n'a pas été si difficile que Mlle. Raucoux envers la jeune éleve de l'académie royale de musique, Mlle. Aurore, puisqu'elle lui a proposé de la guider dans la carrierre du théâtre. ce qu'on voit par le remerciement en vers de la pupille.

Vous daignez, célebre Sophie,
A mes talents naissants présenter un appui ;

D'un tel soutien mon ame énorgueillié,
Ne craint plus d'obstacle aujourd'hui ;
Si la route des arts m'est par vous applanie
Bien sûre du succès, j'oserai tout tenter :
Eleve de la gloire, & son intime amie,
C'est à vous de m'y présenter.

22 *Mai. Extrait du journal d'un officier de la marine, de l'escadre de M. le comte d'Estaimg.* Tel est le véritable titre de la brochure qu'on a annoncée, & qui commence à être moins rare. Elle est précédée d'un portrait assez ressemblant de ce général, né le 24 novembre 1729. Elle n'a que 126 pages, gros caractere, & n'en est pas moins ennuyeuse par le ton sec & austere de l'écrivain, par son style trop technique & quelquefois peu françois ; ce pamphlet sans les circonstances seroit illisible ; mais le desir de s'instruire de faits récents qui ont donné le branle à la guerre actuelle durant encore, fait surmonter les dégoûts de cette lecture. On doit la justice à l'auteur de le regarder comme impartial. Il paroît avoir bien analysé le caractere du comte d'Estaing, & fouillé dans les divers motifs qui ont dirigé la plupart de ses actions. Ce qui contribue encore à lui mériter quelque créance, c'est que, quoiqu'il s'annonce pour un officier de la marine, il n'épargne pas son corps, du moins les membres qui ont failli : le comte de Breugnon, le comte de Grasse, M. de Kersain, & d'autres reçoivent la censure qu'ils méritent en général. En étudiant ce journal, on voit que si nous avons fait des fautes, les Anglois n'en ont pas moins fait ; mais que malheureusement celles-ci des deux côtés sont provenües le plus souvent d'un défaut de tête, de combinaison, de vigilance, de constance,

de courage même, & que les succès ne sont presque dus au contraire qu'au hasard & aux sottises de l'ennemi.

23 *Mai*. Le mémoire par lequel M. Linguet annonçoit sa découverte n'est encore que manuscrit; mais comme il n'est pas excessivement long, les copies s'en multiplient, & il commence à acquérir plus de publicité, surtout depuis sa sortie.

Dans les trois premieres pages qui sont une espece d'introduction, il annonce tous les moyens connus pour transmettre surement des avis, avec promptitude. Il rappelle ceux employés par les anciens & adoptés encore de nos jours : ils ne sont propres qu'à donner l'alarme dans l'occasion, ou à annoncer un seul fait connu d'avance, sans aucun détail, sans aucune circonstance.

Les signaux par les pavillons prouvent, continue l'auteur, qu'il n'est pas impossible d'établir un idiôme constant & réglé, dont la vue sera le seul interprete, & un interprete aussi rapide que docile. Il prétend l'avoir trouvé: il propose en conséquence un moyen qui réunit l'unique avantage en ce genre, l'extrême rapidité, à tous ceux qu'on peut desirer dans cette poste occulaire, facilité, sureté, simplicité, économie.

1°. Il transmettra les avis les plus étendus avec tous leurs détails, les ordres les plus essentiels avec toutes leurs circonstances, sans qu'il soit jamais besoin de rien changer aux signaux, ni de faire des conventions nouvelles. L'établissement une fois fait, ne sera susceptible ni de dérangement, ni de retard, ni surtout de bornes. Quoique son emploi ne dût pas être de rendre des instructions volumineuses, dans un cas pressant il pourroit les trans-

mettre avec la plus grande précision, sans prendre beaucoup plus de temps que pour les renseignements sommaires.

2°. D'une part, le secret sera impénétrable; les agents intermédiaires ne sauront pas plus ce qui se passe par leurs mains que les couriers ne sont instruits de ce que leurs paquets renferment. Le mot de cette énigme volante ne sera connu qu'aux deux extrémités, c'est-à-dire, des personnes spécialement chargées d'expédier les avis & de les recevoir. D'un autre côté, il y aura un moyen de donner à cette correspondance aérienne, la même authenticité qu'aux dépêches ordinaires. Enfin, il n'y aura jamais d'erreur à craindre; car on pourra sur le champ en vérifier la justesse.

3°. Il ne faudra qu'un seul instrument ou plutôt un outil assez solide, pour pouvoir être, sans danger, manié par toutes sortes de mains, & d'ailleurs assez peu compliqué, assez naturel, pour qu'il n'y ait pas de village où l'on ne trouve des ouvriers en état de le construire & à plus forte raison de le raccommoder.

4°. Quant à la rapidité, l'inventeur s'engage à rendre un avis de Brest, ou de Toulon, ou de Bayone à Versailles, de quelque étendue qu'il soit, & la réponse à l'un de ces ports en moins de temps qu'il n'en faudroit au scribe le plus habile pour le copier lisiblement six fois. La distance des lieux n'est rien pour lui, quoique Toulon & Bayonne soient du double plus éloignés de Versailles que Brest, l'avis parviendroit aussi-tôt : il parviendroit de même de Constantinople ou de Pétersbourg, si les stations particulieres pouvoient se distribuer aussi facilement. C'est même là ce qui appartient à l'inventeur. Le reste n'est que l'application heureuse

rense d'un procédé usité journellement dans deux métiers des plus connus & des plus vulgaires.

5°. Enfin, l'établissement complet pour la communication du point le plus éloigné du royaume avec Versailles, ne coûteroit pas 3000 liv. : de Brest il coûteroit à peine cent louis ; & des autres à proportion. Elle ne pourroit jamais passer 20000 liv. pour tout autre endroit. L'auteur propose de faire les diverses épreuves à ses frais, de former aux prix ci-dessus tous les établissements, & de les entretenir en se rendant garant de tout.

L'épreuve du projet peut s'essayer de Paris à Saint-Germain, en quatre minutes, & peut être secrete.

Tel est le précis du mémoire de M. Linguet, plus sagement écrit que ses autres ouvrages, plus clair & plus précis, quoiqu'il présente encore quelque confusion, quelque ambiguité.

23 *Mai*. M. le comte & Mad. la comtesse du Nord, ont rempli ces jours-ci à Versailles, tout le cérémonial d'usage. La circonstance la plus remarquable est un propos de Mad. la comtesse le jour où elle fut chez Mad. Elisabeth. Cette princesse, après avoir satisfait à l'étiquette, chargea Mad. la comtesse Diane de Polignac, sa dame d'honneur, de la conduire plus loin & jusqu'en dehors de son appartement : dans ce trajet, la comtesse du Nord témoignoit combien elle étoit enchantée de madame Elisabeth, & s'étendant sur son personnel, ajouta qu'elle l'avoit trouvée charmante de figure & très-bien du reste, ainsi que Mad. la princesse de Piémont sa sœur. Oui, dit Mad. Diane, ces deux princesses se ressemblent beaucoup pour les graces & l'ama-

bilité ; elles n'ont contr'elles dans leur personne que d'avoir trop d'embonpoint. Pour moi, a répondu séchement l'auguste étrangere, elle-même très-corpulente, je ne leur ai point trouvé ce défaut ; elles m'ont paru parfaitement bien. A ces mots elle a quitté madame Diane, qui s'est apperçue de l'indiscrétion & de la malhonnêteté d'un propos qu'elle avoit tenu innocemment ; & sans doute elle profitera de la leçon une autre fois.

24 *Mai*. M. le comte & Mad. la comtesse du Nord ont très-bien débuté ici. Le jour où ils sont arrivés, le peuple, instruit de leur venue, s'étoit rassemblé en foule sur les boulevarts aux environs de leur hôtel, en sorte qu'ils n'ont pu échapper à la curiosité générale. Dès qu'on les a apperçus, on a crié : *Vive M. le comte & Mad. la comtesse du Nord* ; le prince a baissé sur le champ les glaces de son carrosse, a rallenti sa course, la tête à la portiere, & avec les marques de la reconnoissance la plus affectueuse, a répondu : *Braves François, je suis pénétré de l'accueil obligeant que vous me faites, & je n'en perdrai jamais la mémoire*. Et les cris de redoubler.

Les bruits qu'on avoit répandus, défavorables au comte, à l'occasion de sa figure, ont très-bien opéré ; on l'a trouvé beaucoup moins mal qu'on ne l'avoit annoncé. D'ailleurs, un caractere de bonté sur la figure d'un souverain est le plus beau à voir. Quant à la comtesse, elle a plu généralement ; non-seulement elle a les traits beaux, mais sa taille haute empêche qu'elle ne paroisse trop grosse ; elle a beaucoup de maintien, de noblesse dans le port & d'aménité dans la physionomie.

25 *Mai*. M. & Mad. la comtesse du Nord sont venus hier à Notre-Dame, sans en avoir

prévenu, avec peu de cortege & dans le plus grand myftere ; on en a cependant été bientôt inftruit, & quelques chanoines fe font détachés pour leur faire les honneurs.

En entrant, Mad. la comteffe s'eft écriée : *Voilà un beau gothique ; on ne trouve pas dans le monde deux St. Pierre de Rome ; mais n'importe, cette bafilique eft fuperbe dans fon genre ;* elle a tout admiré avec quelques réflexions pareilles, annonçant fon efprit & fes connoiffances. C'eft en parlant fur-tout des tableaux de cette riche églife qu'elle a montré fon goût. Elle a auffi rappellé le cardinal de Retz, & fait voir qu'elle n'ignoroit point notre hiftoire.

Lorfque ces deux illuftres étrangers ont eu parcouru & vifité en détail Notre-Dame & le tréfor, l'abbé de la Fage a dit au comte : « Mon prince, quand le czar Pierre vint ici, il voulut voir le chapitre & le terrein. Volontiers, a-t-il répondu, j'irai par-tout où vous voudrez bien me mener. »

Quand ils ont été au terrein, petit jardin deftiné à la promenade des chanoines habitants du cloître, M. l'archevêque qui les a vus, a envoyé fon caudataire pour les complimenter, & leur demander quand il lui feroit permis d'aller leur faire fa cour. Il ne faut pas qu'il fe donne cette peine-là, a répondu le prince, nous fommes ici *incognito*, fans cela nous irions chez lui ; mais nous viendrons le voir officier, ce qu'il fait, dit-on, avec beaucoup de dignité & d'édification.

A cette occafion, le comte, moins parlant & plus timide, a dit à M. de la Fage : « Monfieur, il n'y a pas long-temps, ce me femble, que cet archevêque eft fur le fiege ; fon prédéceffeur avoit été bien *tribulé.* » Mon prince, a

répondu l'abbé de la Fage, embarrassé, il a eu quelques tracasseries avec les magistrats. « Je ne parle pas de cela simplement : il a été *tribulé* par le Roi même, par son maître. » Mon prince, Louis XV l'aimoit, & s'il l'a exilé, ce n'a été que pour le soustraire aux persécutions du parlement. A ces mots, le comte a haussé les épaules, & fait un signe de pitié qui a parfaitement désigné son peu de vénération pour un pareil souverain.

En général, c'est la princesse qui a brillé, qui a été trouvée charmante & d'une douceur d'ange. Son auguste époux a paru réservé, quoique très-judicieux dans tout ce qu'il dit.

25 *Mai*. Il n'y a pas long-temps qu'il avoit paru un vaudeville sur nos actrices de la comédie françoise ; on vient de les chansonner de nouveau. On parle de onze couplets attribués à M. de Champcenets, en possession de plaisanter ces demoiselles ; on croit que M. de Louvois n'y a pas peu contribué aussi : quoi qu'il en soit, ces jours derniers c'étoit un empressement général au foyer de la nouvelle salle, de se pourvoir de cette facétie & de la copier.

26 *Mai*. On peut se rappeller une piece de M. de Voltaire, intitulée *Charlot* ou *la Comtesse de Givry*, qui n'a pas encore été jouée, mais seulement imprimée. Les comédiens italiens se disposent à représenter incessamment cette œuvre dramatique, & sans doute ils ont obtenu l'agrément nécessaire de la famille.

27 *Mai*. M. Linguet a été purgé trois fois depuis sa sortie de la Bastille, & il paroît que sa santé, pour laquelle on craignoit, s'est raffermie. Il a fait les visites de cérémonie, & commence à se montrer en public ; on l'a

vu hier au Palais-Royal, mais sans que sa présence ait fait aucune sensation. En général, il a eu la douleur de trouver que sa catastrophe, en le faisant plaindre de tous les ennemis du despotisme qu'il a trop défendus, ne lui a pas laissé beaucoup d'amis chauds & zélés.

Pendant l'espece de retraite dans laquelle il a été obligé de passer quelques jours, il s'est fait rendre compte par ses émissaires affidés de la maniere dont s'étoient conduits ses ennemis durant sa détention ; & pour la plupart, il a remarqué qu'elle avoit été honnête ; qu'on avoit gardé sur lui un silence profond, & respecté son infortune. Il a cependant été fort scandalisé du propos de Me. Gerbier, tenu au parquet, qui, lorsqu'on lui dit : *Hé bien, voilà votre ami Linguet qui est pendu*... répondit avec un sourire ironique : *non il n'est encore que pendable.*

Après les propos, & ce qui lui étoit personnel, il s'est fait représenter les ouvrages nouveaux intéressants, publiés durant sa prison, & l'on parle de plusieurs qu'il a mis à *l'index*, c'est-à-dire, dont il s'est chargé de rendre compte dans son journal ; car on persiste à certifier qu'il en a déja trop dit depuis sa délivrance.

Il a reçu depuis peu une lettre de M. de Castries relativement à son projet ; mais la fâcheuse nouvelle arrivée par la voie de Londres, donne à ce ministre d'autres affaires que celle de s'occuper de cette minutie.

Même plusieurs jours après la liberté rendue à M. Linguet, comme il ne se montroit pas encore dans les lieux publics, une foule de gens en doutoient encore, venoient chez le sieur le Quesne & sommoient cet agent de le

leur représenter pour les convaincre. Beaucoup d'autres ont été par curiosité chez lui, sous prétexte de lui demander son mémoire sur sa nouvelle invention.

27 *Mai*. On peut se rappeller qu'au commencement de 1779, M. le lieutenant général de police avoit imaginé, pour tirer les prisonniers de Bicêtre de l'oisiveté pernicieuse où ils étoient, de les occuper à plusieurs especes de travaux, & entr'autres à y élever l'eau du puits, dont les seaux énormes contiennent jusqu'à 900 pintes d'eau. Il avoit institué un prix de 600 liv. en faveur de l'auteur qui proposeroit le meilleur moyen de faire exécuter ce projet ; car jusque-là un pareil travail sembloit au dessus des forces humaines. Celui de M. de Bernieres fut préféré ; il fut exécuté ; & après une expérience constante d'une année, le prix lui a été adjugé, ainsi qu'un second de pareil somme que l'administration avoit joint au premier.

Cette machine vient d'être reconstruite à neuf, & M. de Bernieres a profité de l'occasion pour l'améliorer encore, & empêcher que les eaux ne perdissent une partie de leur eau avant de parvenir au réservoir.

Tout cela rend le puits de Bicêtre déja l'objet de la curiosité générale des étrangers, encore plus digne d'admiration, & l'on ne doute pas que le comte du Nord n'aille voir cette merveille en méchanique.

27 *Mai*. Suivant des lettres de l'Isle-de-France, M. de Sornay, chevalier de St. Louis, major d'infanterie dans cette colonie, auroit découvert la solution du fameux probléme des longitudes par un moyen simple & aussi facile qu'est la méthode en usage pour la latitude.

Le succès en auroit même été confirmé par le résultat d'observations faciles avec son instrument, lorsque le soleil au zénith ou à l'horizon s'est trouvé éloigné de l'équateur ou dans l'équateur.

Avant de croire décidément à cette merveille, il faut attendre cependant que les savants aient parlé.

28 *Mai*. Mlle. Raucourt a fait imprimer sa piece d'*Henriette*, où, dans un avant-propos, dans l'espoir de mieux se concilier l'indulgence du public, elle prétend que son drame n'est le fruit que de trois semaines de travail; qu'elle l'a commencé le 12 novembre 1781, & lu aux comédiens le 7 décembre suivant.

28 *Mai*. Les *Liaisons dangereuses*, ou *Lettres recueillies dans une société, & publiées pour l'instruction de quelques autres*, par M. C... De. L...

Tel est le titre du nouveau roman qui fait tant de bruit aujourd'hui, & qu'on prétend devoir marquer dans ce siecle: il est en quatre parties formant quatre petit volumes.

Il est précédé d'un *Avertissement de l'éditeur*, persiflage, où prévenant les allusions qu'on pourroit trouver dans cet ouvrage, il donne à entendre que ce n'est qu'un roman, un roman gauche même, en ce qu'on y a peint des mœurs corrompues & dépravées, qui ne peuvent être de ce siecle de philosophie, où les hommes sont si honnêtes, & les femmes si modestes & si réservées.

Suit une *Préface du rédacteur*, qui rend compte de la maniere dont il a été chargé de publier cette correspondance. Il annonce en avoir élagué beaucoup de lettres, & réservé seulement celles nécessaires, soit à l'intelligence des événements, soit au développement des

caracteres. Quant au style, on a desiré que, malgré ses incorrections & ses fautes, il le laissât tel qu'il étoit, afin de conserver sur-tout la diversité des styles, qui en fait un des principaux mérites.

29 *Mai*. Les *Confessions de Jean-Jacques* sont divisées en livres.

Le premier embrasse les seize premieres années de sa vie, depuis le moment de sa naissance jusqu'à celui où il quitta Geneve, sa patrie, en 1728. Cette époque, quoique courte, est assez variée par les différents genres d'éducation qu'il reçut, & d'occupations auxquelles il se livra. L'anecdote la plus curieuse est celle d'une Dlle. Lambercier, sœur d'un ministre chez lequel on l'avoit mis pour apprendre le latin, & qui suppléant à son frere, fouetta un jour de ses mains le petit Jean-Jacques, ce qui lui agita si délicieusement le sang, que depuis lors il n'a jamais perdu le goût de cette volupté, & c'étoit celle qu'il préféroit même à l'œuvre de chair.

Dans le cours du second livre, il va d'abord à Annecy, y fait connoissance d'une Mad. de Warens, qui le détermine à aller à Turin pour s'y rendre catholique; il devient garçon graveur, laquais; il vole un ruban pour en faire présent à la cuisiniere; & étant découvert, il accuse au contraire cette cuisiniere d'avoir fait le crime, & de lui avoir donné le ruban dans le dessein de le séduire; il est chassé avec elle.

Il est placé au troisieme livre dans une autre maison, & s'en fait expulser volontairement par son inconstance naturelle. Il retourne à Annecy chez Mad. de Warens; il entre au séminaire; on ne peut en faire un prêtre; il

étudie la musique sous un M. le Maître ; celui-ci qui l'enseignoit aux enfants de chœur, quitte la cathédrale & revient en France d'où il étoit. Jean-Jacques le suit par ordre de Mad. de Warens ; il s'avance avec lui jusqu'à Lyon, puis l'abandonne au moment où ce malheureux, sujet à l'épilepsie, en éprouve une attaque dans la rue : il retourne à Annecy, & trouve sa bienfaitrice partie pour Paris.

Dans le quatrieme livre, il visite la Suisse. Il entre chez M. de Bonnac, ambassadeur de France à Soleure, s'y attache à la secrétairerie ; il en sort pour venir à Paris y faire une éducation ; il écrit une satire contre l'oncle de son pupille, & cherche par-tout Mad. de Warens, dont il apprend le séjour dans cette capitale. Point du tout, elle est repartie ; il se remet à ses trousses ; on lui dit à Lyon qu'elle est à Chambery, & il s'y rend.

L'époque intéressante du cinquieme livre, est le dépucélement de Rousseau. Il avoit alors environ vingt ans. C'est Mad. de Warens qui, couchant déja avec son laquais, lui rend cet office ; & cette femme singuliere comme le héros, qui étoit dévote, n'avoit point de tempérament, arrangeoit ainsi à la fois deux amants, son confesseur & sa religion ; & l'auteur, au milieu de tant d'inconséquences, la peint si avantageusement, que, malgré ses écarts, ses contradictions & sa crapule apparente, on l'aime & l'estime. Sa santé se délabre avant vingt-cinq ans ; il tombe dans un état vaporeux & spasmodique, dont il ne s'est jamais relevé.

Le sixieme livre commence par une peinture délicieuse de la vie qu'il mene dans une campagne où il se retire avec Mad. de Warens

pour soigner sa santé. Il s'y applique plus fortement à l'étude. Il se livre à la théologie, à la métaphysique, à la géométrie, aux belles-lettres. Il devient majeur ; il recueille la succession de sa mere ; sa santé ne se rétablit point ; il part pour Montpellier. Bonne fortune qu'il a d'une femme d'un certain parage ; elle lui donne rendez-vous chez elle au retour : il revient aussi foible, aussi mal portant ; il a des remords sur son infidélité envers Mad. de Warens ; il rompt son engagement & vole vers elle : il trouve sa place prise par un perruquier. Il ne peut supporter cette disgrace ; & après avoir lutté long-temps, il quitte. Il est chargé de l'éducation des enfants de M. de Mably, grand prévôt de Lyon. Il y vole du vin, il se dégoûte de son métier, il sent qu'il n'y est pas propre ; il retourne auprès de sa maman. Il n'y reste que peu de temps : la trouvant plus froide que jamais & plus dérangée dans ses affaires, il forme mille projets de fortune dans le dessein de contribuer à la soulager. Enfin, il s'arrête à celui de devenir un fameux compositeur en musique, & part pour Paris, afin de soumettre au jugement de l'académie son projet qui doit faire révolution dans cet art.

Ici finissent les confessions, du moins celles imprimées, dont on voit qu'il manque la partie la plus essentielle.

29 *Mai*. M. Guillaumot, intendant général des bâtiments du Roi, chargé de présider aux opérations de l'aqueduc d'Arcueil, a découvert une grande portion d'un ancien aqueduc, construit par les Romains pour amener l'eau au palais des Thermes ; on en a suivi au moins six cents toises en ligne droite.

Cet aqueduc n'est qu'un simple chenal, dans lequel l'eau couloit à découvert, & il est construit avec des cailloux & de la chaux, les parois intérieurs enduits en ciment ; la maçonnerie en est d'une dureté prodigieuse ; & l'on pourra vérifier les recherches de M. de la Saye sur le mortier des anciens Romains. La densité de la maçonnerie annonce qu'elle a été faite par *massivation*.

On observe que l'eau n'y a point déposé de gravelle, comme elle fait dans l'aqueduc moderne où elle coule sous des voûtes.

30 *Mai*. Le gouvernement, sans faire de loi expresse pour donner un état légal aux enfants des protestants en France, en reconnoissant la validité des mariages, tend indirectement au même but par des loix plus générales & plus adroites. C'est de cet esprit de tolérance qu'on regarde comme émanée une déclaration du 12 de ce mois, enrégistrée le 14 au parlement. Le Roi y enjoint à tous curés & vicaires, qui rédigeront les actes de baptêmes, de recevoir & écrire les déclarations de ceux qui présenteront les enfants ; leur faisant défenses d'insérer par leur propre fait, soit dans les regîstres sur lesquels ils sont transcrits ou autrement, aucunes clauses, notes ou énonciations autres que celles contenues aux déclarations de ceux qui auront présenté les enfants au baptême, sans pouvoir faire eux-mêmes aux personnes aucune interpellation sur les déclarations faites par elles.

On voit que l'objet de la déclaration est de réprimer le zele indiscret de certains curés ou prêtres encore trop pleins du fanatisme de nos peres, & qui jetoient des nuages sur la légitimité des enfants des protestants, ou soup-

connés tels, par des restrictions équivoques, ou l'infirmoient par des assertions contraires.

30 *Mai*. Extrait d'une lettre de Lyon, du 20 mai... Il faut vous ajouter quelques particularités nouvelles sur le séjour en cette ville de M. le comte & de Mad. la comtesse du Nord.

Le jour de leur arrivée, 7 de ce mois, ils furent au devant de M. le duc & de Mad. la duchesse de Wirtemberg, qui, sous le nom du comte & de la comtesse de Justin, arrivoient de Montbeilliard à Lyon avec les jeunes comte & comtesse de Justin, pour passer en famille le temps qu'ils se proposoient de séjourner en cette ville.

Dès le lendemain le comte du Nord a parcouru la ville à pied, accompagné seulement de l'un des seigneurs de sa suite. Il est allé faire une visite au prévôt des marchands.

Quand il a visité les hôpitaux, il s'est exprimé dans ces termes mémorables, sur ce qu'on vouloit l'écarter d'un séjour que les grands en général évitent avec tant de soin : *Plus les grands sont éloignés des miseres humaines, plus ils doivent s'en approcher, afin d'être disposés davantage à les soulager.*

Un coup-d'œil qui a frappé le plus le prince, ç'a été celui de la salle d'armes, dépôt de la manufacture des fusils de Saint-Etienne, où se trouvent plus de 60000 armes rassemblées pour le service du Roi.

Les illustres voyageurs ont reconnu les attentions personnelles de M. le prévôt des marchands par le don d'une tabatiere, & par des paroles de bonté infiniment plus précieuses, en lui disant *qu'ils l'inivitoient à conserver le souvenir du comte & de la comtesse du Nord.*

On croit que c'eſt à Dijon que s'eſt faite la ſéparation de l'auguſte famille.

31 *Mai*. L'on continue à ſuivre les mouvements du comte & de la comteſſe du Nord, & l'on revient ſur ce qui a précédé, pour ne rien perdre d'un journal auſſi intéreſſant.

C'eſt le 20 qu'ils furent préſentés à leurs majeſtés & à la famille royale, accompagnés par le prince de Baratinski, ambaſſadeur de Ruſſie.

Dans la viſite d'étiquette, le comte déclara à celui-ci qu'il avoit trouvé Louis XVI extrêmement froid ; mais il ajouta qu'il en avoit été bien dédommagé dans l'intérieur, où ce monarque l'avoit traité avec la plus grande cordialité.

Mad. la comteſſe a été également ſatisfaite de la Reine. Dans la premiere viſite qu'elle lui fit, S. M. lui dit : il me ſemble, Madame, que vous avez le même défaut que moi, la vue un peu baſſe : j'y ſupplée par une lorgnette dans mon éventail. Voulez-vous eſſayer comment vous ira ce petit ſecours ? On apporte en même temps cet éventail ſuperbe & enrichi de diamants ; l'illuſtre étrangere en fait uſage & trouve la lorgnette excellente. J'en ſuis fort aiſe, lui répond la Reine ; je vous prie de la garder. Je l'accepte volontiers, repart la comteſſe, puiſqu'elle me ſervira à voir mieux votre majeſté.

Lorſque M. le comte du Nord a été voir M. le Dauphin, il l'a embraſſé, en priant Mad. la princeſſe de Guimené de rappeller ſouvent à cet auguſte enfant l'attachement qu'il lui vouoit.

Outre un concert que la Reine a déja donné

à ces illustres voyageurs, où a chanté Mad. Mara, il y a deux spectacles à la cour.

Le mercredi 22, on a joué la *reine de Golconde*, & le 29 *Iphigénie en Aulide*, avec le ballet de *Ninette à la Cour*. Le sieur Vestris pere, a reparu dans celui-ci, ainsi que Mlle. Heynel, qui est sortie de son couvent pour contribuer aux plaisirs de la cour.

Ils ont été déja trois fois à la comédie françoise, spectacle qu'ils semblent affectionner le plus.

31 *Mai*. Les Confessions de Rousseau, telles qu'on les a, ne satisfont pas à beaucoup près la curiosité du lecteur : il y manque la partie la plus essentielle, celle de son séjour à Paris jusqu'à sa mort. En outre, on a mis des étoiles à quantité de noms qui rendent moins intéressants les événements qu'il raconte, faute d'en connoître les héros. D'ailleurs, la plupart des faits sont minutieux & racontés très-longuement. Il faut un charme aussi attrayant que celui du style de l'auteur pour en supporter la lecture ; mais la singularité du personnage, le bruit qu'il a fait, la hardiesse de ses systêmes, la naïveté de ses aveux, l'orgueil qui regne dans toute la narration, ont donné la plus grande vogue à ce livre, quelque imparfait qu'il soit, & quelque mutilé qu'on le suppose.

Ses *Rêveries* ou *Promenades solitaires*, qui suivent au nombre de dix, suppléent au reste par quelques faits assez détaillés, tels que celui de sa chûte à Menil-Montant, le 24 octobre 1776, lorsqu'il fut renversé par un danois qui précédoit le carrosse du président de Saint-Fargeau, Cependant ils sont tellement noyés dans des réflexions moroses ; dans

une foule d'idées noires, apocalyptiques & tenant un peu de la vision, qu'il est difficile de dévorer également cette lecture, d'autant que ce rabachage tient beaucoup à un ouvrage de la même espece, qu'on connoissoit déja, intitulé *Rousseau, juge de Jean-Jacques*.

31 *Mai*. Il est à remarquer que, suivant l'étiquette, le comte du Nord n'a été présenté en forme qu'au Roi, par M. de la Live, introducteur des ambassadeurs; M. de Sequeville, secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des ambassadeurs, le précédoit.

Le Roi attendoit dans son grand cabinet le comte du Nord, qui lui remit deux lettres, l'une de Naples, & l'autre de Parme, & lui dit que le principal but de son voyage avoit été de voir S. M. Le monarque lui témoigna toute la satisfaction qu'il avoit de le voir à son tour.

La comtesse du Nord, au contraire, ne fut pas chez le Roi, mais chez la Reine & les princesses de la famille royale, auxquelles elle fut présentée par la comtesse de Vergennes, la femme du ministre des affaires étrangeres.

Les illustres époux dînerent ce jour même 20 mai, avec toute la famille royale; après avoir été chez eux depuis leur présentation, & en avoir reçu à leur tour, telle que celle des officiers de la garde, que leur présenta le maréchal de Biron.

1 *Juin* 1782. M. le curé de St. Sulpice, invité sans doute de faire connoître à l'impératrice des Russies les établissements qu'il a formés, en a reçu en remerciement une médaille d'or.

M. Sedaine, qui avoit composé pour S. M. I. deux pieces en cinq actes, a été gratifié d'une somme de 20000 liv.

Madame d'Epinay, l'auteur des *Conversations d'Emilie*, ainsi que sa petite-fille, la comtesse de Belzunce, n'en ont pas été oubliées. Le présent fait à cette derniere est le chiffre de sa majesté impériale.

On a déja parlé des médailles envoyées à M.^e de Buffon ; il y faut joindre des fourrures de la plus grande beauté.

M. Hubert de Leipsick, qui a traduit en françois l'ouvrage de Winkelmann, sur l'art des anciens, l'abbé Galiani, &c. ont eu part à sa munificence : enfin, l'illustre improvisatrice de Florence, connue sous le nom de Corilla Olympiaca, en a eu une pension de cent ducats. C'est ainsi qu'à l'exemple de Louis XIV, l'immortelle Catherine va chercher le mérite étranger & le récompense.

1 *Juin*. Le ballet de *Ninette à la Cour* ayant eu beaucoup de succès mercredi dernier, on a consacré cette reprise par le madrigal suivant, où l'on fait sur-tout mention de l'apparition du sieur Vestris pere, & de la Dlle. Heynel.

Que dans tout son éclat Ninette a paru plaire !
Qu'embelli par Vestris, ennobli par Heynel,
Ce ballet a dû satisfaire !
Puisqu'il n'étoit déja critique si févere,
Qui ne dît : quand on a Gardel,
On ne peut regretter Noverre !

2 *Juin*. M. de Caraccioli a fait pour Métastase l'épitaphe suivante.

Avec l'esprit fécond du Dante & de Voltaire,
Dans un siecle affamé d'écrits licencieux,
Etranger aux auteurs qui se faisoient la guerre,
Il honora les mœurs & respecta les cieux.

2 *Juin.* M. le comte du Nord, qui n'omet aucun de nos beaux monuments à voir, n'a pas manqué d'aller en Sorbonne visiter le fameux tombeau du cardinal de Richelieu. Le docteur qui lui montroit l'église, à ce mausolée lui rappella les paroles mémorables du czar, qui en voyant ce grand ministre, s'écria : *O grand homme ! que ne vis-tu encore ; je te donnerois la moitié de mon royaume pour m'apprendre à gouverner l'autre !* Oh ! Monsieur, a repris avec vivacité le jeune prince, ce n'auroit pas été pour long-temps ; il la lui auroit bientôt reprise.

3 *Juin.* On a parlé d'une comédie de M. Cailhava, intitulée *les Journalistes anglois*, reçue aux François le 21 juillet 1778, mais qu'il y eut défense de jouer & même d'imprimer. Les obstacles viennent de cesser, & l'auteur espere obtenir bientôt son tour. En conséquence, pour ne point avoir l'air d'un plagiaire, il doit prévenir le public, dans une lettre au journal de Paris, où il observera que la société des gens de lettres l'a un peu pillé pour enrichir de ses larcins les *audiences de Thalie*, ou *Moliere à la nouvelle salle*.

Il paroît que ce reproche doit tomber principalement sur les comédiens coopérateurs de M. de la Harpe, tels que la dame Bellecour & le sieur du Gazon, ayant sans doute eu connoissance de son manuscrit.

En outre, & ceci peut regarder M. de la Harpe, il ajoute que dans son *Cabriolet volant*, drame joué par les Italiens en 1770, & imprimé l'année derniere, on trouve une scene qui pourroit paroître dérobée à la dixieme muse de la société, & il se disculpe de l'imputation par l'anachronisme qui s'ensuivroit.

3 *Juin.* C'est pour demain 4 que le théâtre

italien annonce la premiere repréſentation de *la comteſſe de Givry*, piece dramatique de Voltaire, en trois actes & en vers.

3 *Juin*. Il y a eu hier à la nouvelle ſalle d'opéra un bal public & extraordinaire, en faveur de M. & de Mad. la comteſſe du Nord, qui s'y ſont rendus : la curioſité y avoit attiré une foule prodigieuſe, qui a été fruſtrée dans ſes eſpérances ; car ces illuſtres étrangers ne ſe ſont pas démaſqués.

La Reine, qui ne connoiſſoit pas encore la nouvelle ſalle, comme ſalle de bal, y eſt venue maſquée auſſi : elle donnoit le bras à Monſieur. Ceux qui ſont au fait de l'étiquette n'ont ſu que S. M. y étoit que par la marque diſtinctive qu'elle porte toujours ainſi que la famille royale, & qui eſt le ſigne de reconnoiſſance pour ſa garde, pour ſa ſuite, & pour tous ceux qui auroient quelques fonctions à remplir en cas d'accident. S. M. eſt preſque toujours reſtée dans ſa loge ſans ſe démaſquer. Seulement quand elle vouloit parler à quelqu'un, elle l'envoyoit chercher par le duc de Coigny.

Il ne s'eſt paſſé rien d'extraordinaire à ce bal qu'un propos tenu au duc de Chartres, & qui a fait bruit. Ce prince n'étoit point maſqué, ni même en domino ; comme il cauſoit avec une fille près de la Reine, un maſque noir eſt venu ſe mêler de la converſation ; le prince a trouvé cette familiarité mauvaiſe, & lui a dit : Eſt-ce que vous ne me connoiſſez pas ? Pardonnez-moi, a reparti l'autre, *vous vous êtes trop bien démaſqué !* Son alteſſe a ſenti tout ce que ce propos avoit de piquant, mais s'eſt contenue, ne ſachant à qui elle avoit affaire, & s'imaginant que ce

ne pouvoit être que quelqu'un de très - haut parage ; cependant elle a suivi un instant des yeux l'inconnu, qui a continué à le regarder fiérement ; ce qui a encore plus embarrassé le prince : alors le particulier, car on assure que ce n'étoit pas autre chose, s'est perdu dans la foule & est allé changer de masque.

M. Amelot étoit à ce bal & donnoit le bras à Mad. la comtesse du Nord. On a été surpris de voir un ministre au bal ; mais c'est une fonction nécessaire de celui-ci, quand le Roi ou la Reine se trouvent dans ces sortes d'assemblées.

4 *Juin*. On a encore chansonné M. le duc de Chartres, sur un air d'Albaneze. *Eh ! qu'est qu'ça m'fait à moi ?*

Que Chartres après la bataille,
Perde un procès aujourd'hui ;
Qu'entre les François & lui
Il éleve une muraille,
Eh ! qu'est qu'ça m'fait à moi ?
Qu'on le honnisse ou le raille ;
Eh ! qu'est qu'ça m'fait à moi,
Quand je chante & quand je bois ?

4 *Juin*. C'est aujourd'hui que les Italiens jouent *la comtesse de Givry*, ouvrage imprimé depuis long-temps, & que les François avoient dédaigné jusqu'à présent. M. le comte d'Argental, ayant toujours le même zele pour la mémoire de son illustre ami, a fait représenter cette piece chez lui deux fois. La premiere a produit peu d'effet, la seconde davantage, & assez pour déterminer à l'offrir au public. Mad. Vestris, présente aux représentations, l'a réclamée au nom de la troupe ;

mais on lui a répondu que son indifférence à cet égard, depuis dix ans que ce drame étoit imprimé, ayant fait présumer qu'elle ne s'en soucioit pas, la famille s'étoit déterminée à la livrer à la troupe sa rivale.

4 *Juin*. Extrait d'une lettre de Londres, du 16 mai.... M. Noverre n'a pas lieu de regretter d'avoir quitté Paris; il a été accueilli à Londres de la maniere la plus flatteuse. Nos papiers publics s'entretiennent fréquemment de lui; il est sur-tout question d'un ballet de sa composition, ayant pour titre *Adele de Ponthieu*. Si l'on en croit les admirateurs, il y a plus de génie dans cette pantomime que dans tout le poëme de M. de Saint-Marc, & ce n'est pas sans raison que Garrick appelloit cet artiste le Shakespear de la danse.

C'est le 16 avril qu'on en donna la premiere représentation au théâtre du Roi pour le bénéfice du sieur Noverre, qui a été un des plus considérables de la saison. Lorsqu'il s'est présenté, il a été reçu avec les plus grands applaudissements, & son nom a retenti dans toutes les parties de la salle avec un enthousiasme inconcevable.

M. Noverre a dédié son ballet à Mad. la duchesse de Devonshire, aussi distinguée par son goût & son esprit que par sa beauté. Outre l'épître dédicatoire, il y a joint des vers d'envoi, qui prouvent combien cet artiste a de talents dans tous les genres. Ils méritent de vous être envoyés, & sont dignes de vos poëtes les plus agréables.

D'assez nombreux succès ont payé mes travaux;
J'ai pu m'énorgueillir des plus brillans suffrages;

Et lorſque de l'amour j'empruntai les pinceaux ;
J'ai vu mille beautés ſourire à mes ouvrages.
Il eſt encor un prix dont mon cœur eſt jaloux ;
Ce prix ſeroit pour moi plus flatteur que tout autre :
Mes ſuffrages paſſés, je les oublierai tous,
Si je parviens jamais à mériter le vôtre ;
Le ſujet que j'ai pris me permet quelqu'eſpoir ;
A la beauté toujours fidele,
Je cherche à retracer ſes charmes, ſon pouvoir,
Et quiconque pourra vous voir,
Doit reconnoître mon modele.

Avant-hier M. Noverre jouit d'un nouveau ſuccès en la perſonne du ſieur le Picq, ſon éleve, qui eut l'honneur de danſer devant leurs majeſtés & la famille royale : vous devez l'avoir vu à Paris ; il emporta tous les ſuffrages. L'élégance de ſa conformation, la nobleſſe de ſa danſe, l'harmonie de ſes mouvements offrent un enſemble parfait.

On a commencé de traduire en anglois les quatre volumes des œuvres de M. Noverre ſur ſon art. Le prince de Galles en a accepté la dédicace. Il faut avouer que depuis les anciens il ne s'eſt trouvé perſonne qui ait pouſſé l'art de la pantomime auſſi loin, & l'ait développé avec une théorie auſſi ſavante.

5 *Juin*. Les deux premiers actes de *la comteſſe de Givry*, repréſentée aujourd'hui aux Italiens, ont paru froids & vuides ; mais le troiſieme, très-intéreſſant, a produit beaucoup d'effet. Ce drame roule ſur une ſuppoſition, ou plutôt ſur un échange d'enfants : ſon auteur en tire une morale exquiſe pour apprendre aux meres à les nourrir elles-mêmes, & les rappeller à

ce premier de leurs devoirs. Il avoit vu combien Rousseau étoit devenu précieux au genre humain en prêchant cette maxime, & combien sa réputation s'étoit accrue depuis qu'il avoit mis à la mode, parmi les petites-maîtresses de Paris, un soin que les bourgeoises mêmes envoyoient aux paysannes. Jaloux de tous les genres de gloire, il avoit voulu contribuer aussi à propager cette doctrine bienfaisante & conforme à la nature ; & il avoit senti qu'en la mettant en action, ce seroit lui donner bien plus de force & de vogue : malheureusement, déja affoibli par l'âge, il n'avoit pu répandre dans sa piece toute cette vigueur, tout ce brillant coloris de son bon temps ; ce qui n'avoit pas peu contribué à laisser ce drame dans l'oubli. Il y a cependant encore beaucoup de vers heureux, touchants, faciles, & l'attention du poëte à parler toujours de Henri IV, à mettre dans la bouche des interlocuteurs plusieurs des beaux traits de la vie de ce grand Roi, à citer une foule de ses paroles sublimes, est un autre genre de mérite que Voltaire auroit bien voulu avoir le premier, & qu'il n'a pas dédaigné après M. Collé, & même après M. Durosoy.

Tous les Dargental & leur société, qui ont représenté la piece, étoient *in fiocchi* dans la loge du Roi. Elle n'a point été mal jouée.

6 Juin. M. le comte & Mad. la comtesse du Nord ont été avant-hier chez Mad. de Montesson, pour y voir son spectacle. M. le duc d'Orléans avoit fait venir Comus pour les amuser en attendant. Dans cet intervalle plusieurs personnes de la cour du prince jugerent à propos d'aller se placer, & le nombre en augmentant considérablement, on vint dire

au prince qu'il couroit risque de ne pouvoir se placer, ni les illustres étrangers qu'il avoit invités. Le duc d'Orléans furieux, vint sur le théâtre, & à travers la toile dit, « Je trouve bien singulier qu'on ait eu l'indiscrétion de s'emparer des places au point de n'en plus laisser à M. le comte & à Mad. la comtesse du Nord & à moi. Que tout le monde sorte, je ne veux voir personne. » Cette apostrophe causa beaucoup de murmures ; cependant on obéit. Quelques femmes de plus mauvaise humeur ne voulurent pas rentrer & s'en allerent ; cependant le grand nombre resta.

M. le duc d'Orléans avoit fait préparer un grand souper, dont on cite pour trait de magnificence, qu'il y avoit pour 850 liv. de fraises ; mais le comte du Nord s'excusa sur ce qu'il se sentoit incommodé, & la comtesse sur ce qu'elle ne pouvoit abandonner son mari ; ce qui mortifia singuliérement S. A. On veut qu'instruits qu'ils n'étoient pas chez le duc d'Orléans, mais chez Mad. de Montesson, ils n'aient pas cru devoir y manger.

M. le comte & Mad. la comtesse du Nord ont été voir les invalides, & y ont déployé de grandes connoissances, sur-tout la comtesse. Elle n'a point dissimulé qu'elle ne trouvoit pas les invalides assez bien nourris ; il est à remarquer qu'ils avoient surpris, & qu'une demi-heure avant on ne les attendoit pas. M. le comte ayant demandé à répandre ses bienfaits sur eux, M. d'Espagnac lui a déclaré que cet hôpital militaire étant royal, il n'y étoit permis à personne de recevoir des dons étrangers. M. le comte a insisté pour les malades, & il n'a pu obtenir plus de liberté à cet égard.

Quand ils ont été dans l'église, Mad. la comtesse a été enchantée du dôme ; elle a admiré les peintures des chapelles, dont elle a cependant critiqué très-judicieusement des morceaux. A l'inspection de la coupole, elle a demandé à M. d'Espagnac ce que cela représentoit. Il n'a pu la satisfaire autant qu'elle le desiroit, ni personne ds l'état major ; il a fallu appeller un vieux invalide qui a rempli ce ministere.

7 *Juin. Les Jardins* ou *l'Art d'embellir les paysages :* ce poëme de M. l'abbé Delisle, tant vanté dans les sociétés, tant applaudi à l'académie, où il en avoit fait fréquemment des lectures, vient d'être imprimé, & ne soutient pas sa réputation ; mais c'est au moins un grand avantage pour les auteurs que ces éloges anticipés, en ce qu'on achete sur parole, que les éditions s'épuisent & se renouvellent promptement. Le livre reste bientôt sans lecture, mais rend de l'argent au propriétaire ; ce qui est le but principal.

8 *Juin.* Les journaux françois n'osent encore parler de M. Linguet qu'avec beaucoup de circonspection ; il semble qu'il leur soit même interdit de prononcer son nom. Le mercure d'aujourd'hui affecte cette réticence en plusieurs endroits. Dans l'un il dit : « On a » beaucoup parlé du projet d'établir des com» munications, & une correspondance en» tre deux lieux même très-distants... » Ailleurs il cite une lettre de Boulogne sur mer en date du 30 mai, où il est question d'un défi porté par quelqu'un, se prétendant en état d'exécuter tout ce qu'a promis *la personne qui a proposé au gouvernement le moyen*

de

de donner & de recevoir des nouvelles de Brest ou de Toulon à Versailles dans l'espace de quatre heures.

Au reste, ce particulier a déposé sur le champ son secret, sous cachet, chez un notaire, secret qui, pour ne nuire en aucune façon à *celui qui le premier avoit conçu ce projet*, ne sera rendu public qu'au cas que celui annoncé ne réussisse pas.

8 *Juin.* La nouvelle chanson sur la comédie françoise a pour titre : *les Adieux des François aux Tuileries*, vaudeville sur l'air : *mon pere étoit pot, ma mere étoit pinte.*

Après un début fort entortillé & peu élégant, on passe en revue la dame Vestris, les Dlles. Raucourt, Sainval, Préville, Molé, Doligny, Contat, Fanier, Olivier, la Chassaigne & Gogo. On reproche à la premiere ses cabales ; à la seconde, son libertinage scandaleux ; à la troisieme, son jeu maigre, pleureur, grimacier; à la quatrieme, de ne plaire qu'à l'aide de son mari & de vieillir avec lui ; on plaint la cinquieme de voir son mari la quitter pour coucher avec sa fille, la dame Raimond des Italiens ; on annonce la retraite de la sixieme, qu'on paroît regretter peu ; on félicite la septieme sur le goût passager qu'un grand prince avoit pris pour elle, & on l'annonce mere de deux enfants ; on attribue les succès de la huitieme à son grand art de la toilette & des minauderies. La neuvieme est représentée comme éduquée par la dixieme, & vivant sous sa discipline ; enfin la onzieme termine la bande, & est représentée comme la plus dévergondée de toutes par ses grands travaux & sa longue expérience. Il y a beaucoup de vérité dans ces couplets, où les actrices sont bien appré-

riées ; mais peu de nerf, encore moins de goût, & une tournure triviale & grossiere.

8 *Juin*. M. le Vacher de Charnois, qui joue aujourd'hui un rôle dans la littérature à raison de la censure qu'il exerce dans le mercure sur tous les auteurs dramatiques, avoit débuté par le *Journal des théâtres*. Il avoit enlevé ce journal à son fondateur par ses intrigues, & sur-tout en vertu de son mariage avec la fille du comédien Préville. Celui-ci avoit fourni ses protections pour dot à la future. Cet hyménée a si mal tourné, que depuis un mois ou six semaines, sa femme s'est évadée avec un mauvais sujet, espece d'escroc, n'ayant rien d'aimable ni de séduisant, encore moins de fortune. M. le Vacher a eu recours à la police pour avoir des renseignements sur cet enlevement, & il n'a pu jusqu'à présent découvrir où étoit sa femme. Les honnêtes gens le plaignent peu, en ce qu'il donnoit fort mauvais exemple à sa moitié, & qu'il vivoit habituellement avec des filles ; & les auteurs qu'il a maltraités en sont enchantés, & font des épigrammes, des vaudevilles pour consigner l'événement à la postérité, & le tourner en ridicule.

9 *Juin*. *Les adieux des François aux Tuileries.*

Vaudeville sur l'air : *Mon pere étoit pot*.

Le mauvais goût, l'esprit grossier,
Sans force & sans malice,
Pensent en vain se déguiser
Sous ce vaste édifice,
Les nouveaux venus,
Bientôt reconnus,

Seront mis en déroute.
Leurs plus grands ſoutiens,
Vieux & ſans moyens,
Sont preſque morts en route.

Quel coup pour moi, diſoit *Veſtris* !
Notre départ m'accable ;
Car ſans cabale & ſans amis
On n'eſt pas ſoutenable.
J'aurai beau crier,
J'aurai beau payer,
Je n'aurai jamais d'ame.
Paris dès long-temps
N'a plus de bon ſens,
Contre lui je déclame.

Bon, lui dit *Raucourt*, ſans effroi,
Mais un rien t'inquiete !
Point de peur, je prends tout ſur moi,
Juſqu'à mon *Henriette* ;
Et ſi les François
Sont par trop mauvais,
A la nouvelle ſalle,
Ils me renverront
Par-delà les monts
Pour prêcher le ſcandale.

Quand il fallut déménager ;
Sainval fit la grimace :
Il faudra pourtant m'arranger,
Dit-elle, en cette place.
Je ſuis ſans vigueur,
Mais d'un ton pleureur,
J'aurois tous les apôtres,
E ſans aucun art,

Par un doux regard
Je ferai peur aux autres.

C'est très-beau, mais c'est un peu loin :
Dit la dame *Préville* ;
Du repos j'ai plutôt besoin
Que d'un grand domicile ;
Mon teint se flétrit,
Mon mari foiblit,
Je n'ai plus rien à faire ;
C'étoit mon appui,
Et long-temps sous lui
Au public j'ai su plaire.

Pour moi, dit la dame *Molé*,
Je vis tranquille & sage ;
Mon mari s'est encanaillé,
Sans quitter son ménage.
Tout est arrangé,
Il a partagé
Les biens de sa famille ;
Tel est notre emploi ;
Il joue avec moi
Et couche avec ma fille.

Doligny dit d'un ton naïf :
Adieu la comédie !
Je veux faire un plaisir plus vif,
Et je me congédie,
Mon air de candeur
M'a fait trop d'honneur ;
Car ma vertu me pese :
Je mettrai du moins
Tout le monde à son aise.

Contat vit sans aucun souci
Achever l'entreprise ;

Je fais, dit-elle, en tout pays
Vendre ma marchandise;
Je suis sans talent,
J'ai fait deux enfans,
Mais je fais la bégueule;
La ville a le jour,
La nuit pour la cour;
Je ne suis jamais seule.

Fanier disoit en s'en allant:
Moi, sans art je fais plaire.
On peut se passer de talent
Quand on est minaudiere.
Mon nez retroussé,
Mon maintien pincé
Ont toujours fait merveille.
Mon ton, mon caquet,
Tout est déja prêt
Pour quand je serai vieille.

Mais, dit la petite *Olivier*,
En moi tout intéresse;
J'ai peur dans un si grand quartier,
De perdre ma jeunesse.
Viens vivre avec moi,
S'écria *la Chassaigne;*
Prends l'air enfantin,
A mon magasin
Tu serviras d'enseigne.

Oh! moi, dit la grave *Gogo*,
Par-tout je suis contente;
Je dois être chere au tripot,
Car je suis sa servante;

Je fus au bordel,
Et mon naturel
Plut à la France entiere.
Je vais en ce jour
Dans le Luxembourg
Terminer ma carriere.

10 *Juin*. Ce matin, sur les huit heures, une femme bien mise, jolie, en polonoise blanche, est allé trouver le sonneur à Saint-Paul, dont elle étoit connue, & l'a engagé à la laisser monter à la tour. Là, elle a écarté cet homme sous prétexte qu'elle se trouvoit mal & qu'elle avoit besoin de quelque eau spiritueuse; & comme il alloit lui chercher du secours, elle s'est jetée en bas. Sa tête a porté sur une borne, en sorte qu'elle n'étoit plus reconnoissable. On est venu chercher le commissaire du quartier, nommé le Rat: il s'est transporté sur le lieu, & a d'abord inventorié les poches, pour reconnoître le cadavre; il n'a pu douter que ce ne fût sa femme, s'est évanoui & en est très-malade. Il est d'autant plus affecté qu'il a beaucoup de reproches à se faire à cet égard, & qu'une jalousie trop bien fondée de sa part a donné lieu à la catastrophe de sa femme. On assure qu'il entretenoit sous les yeux de celle-ci une servante.

10 *Juin*. Il y a quelques mois qu'un procureur a voulu passer de cet état qu'il exerçoit depuis nombre d'années, à la profession plus noble d'avocat. L'ordre s'est assemblé & a refusé suivant l'usage. Il a prétendu que ce vieux routier en pratique, fît son stage comme un jeune candidat qui vient de prêter serment. Le corps des procureurs s'est soulevé, & a en

conséquence arrêté de priver aussi les avocats du privilege d'être reçus incontinent procureurs comme ci-devant, lorsqu'ils vouloient prendre ce métier plus lucratif.

Me. le Sénéchal, l'un des procureurs de communauté, très-intelligent, très-expert en chicane, a profité de cette querelle pour en élever une plus sérieuse, & demander la disjonction de la communauté entre les avocats & les procureurs, communauté où ceux-ci mettoient tout, & les premiers presque rien. Il fait voir que ces fonds destinés à subvenir aux veuves de chaque profession étoient plus appliqués à celles des avocats qu'aux leurs, & parce que les avocats sont en plus grand nombre, & parce qu'ils gagnent moins en général. Mémoire en conséquence à M. le procureur général; & ce chef de toutes les communautés a prêté les mains au nouvel arrangement.

Les avocats sont occupés aujourd'hui à prendre des tournures pour subvenir aux charges qui vont retomber à leurs frais. Ils n'ont jusqu'à présent qu'un droit de chapelle de 13 liv, 10 s. que paie chacun d'eux à sa réception; ce qui ne peut former une masse aussi considérable qu'il la faudroit.

10 *Juin*. Samedi M. de la Harpe vouloit faire remettre sa tragédie de la reine *Jeanne de Naples;* il espéroit qu'elle auroit plusieurs représentations, & que M. le comte & Mad. la comtesse du Nord y assisteroient. Mais le sage magistrat qui préside à la police, plus prudent que lui & les comédiens, a envoyé des défenses de jouer cette piece aussi long-temps que ces illustres étrangers feroient à Paris, à raison des allusions malignes auxquelles elle pourroit prêter.

Au contraire, on a remis hier *Gaston & Bayard*, qui donne lieu aux plus grands brouhaha, à raison de quatre vers à la louange d'un comte d'Estaing dont il y est fait mention, & que le public a tout de suite appliqué au d'Estaing d'aujourd'hui.

11 *Juin*. Différents avocats s'occupent depuis quelque temps de rendre l'ordre florissant & d'y établir une union, une harmonie nécessaire. On a déja parlé de plusieurs écrits à ce sujet. Il paroît nouvellement *Lettre de M..... avocat au parlement de Paris à M...* son confrere, en date du 27 avril 1782, & imprimée.

Elle a pour objet de faire revivre *le pilier des consultations*, c'est-à-dire, un lieu de réunion au palais, où les parties trouvoient toujours un tribunal subsistant d'avocats propres à les éclairer dans leurs doutes, à les concilier ou à leur donner de sages décisions. C'est sur-tout en faveur des pauvres que l'institution avoit lieu. Elle a été négligée insensiblement, & est tombée tout-à-fait en désuétude. En vain un bâtonnier courageux, Me. Laget Bardelin, a proposé de la ramener ; il n'a point été écouté, ainsi qu'en bien d'autres occasions.

L'anonyme ne se décourage pas, il revient sur cet objet, & en traite d'autres non moins avantageux pour l'ordre. Il s'agit aussi de subvenir au *déficit* causé par la cessation de la bourse commune avec les procureurs, & le zele de l'écrivain n'est en défaut sur aucun point.

Quoique sa lettre concernant la discipline intérieure de l'ordre & ses arrangements économiques ne dût pas naturellement être connue des profanes, elle a percé, & est même

tombée aux mains des procureurs, qui en sont furieux, parce qu'ils y sont traités avec une forte de dédain très-méprisant.

11 *Juin*. Depuis la déroute du comte de Grasse, comme son nom prête infiniment aux quolibets, on se dédommage de la premiere douleur qu'on a ressentie par des calembours. On dit que sans l'action de Grasse (de graces) nous aurions eu un *Te Deum*; que sur le vaisseau la Nouvelle-Ville de Paris, que le municipal donne au Roi, on mettra pour devise: *Vaincre ou mourir: point de grace* (de Grasse).

12 *Juin*. M. le comte & Mad. la comtesse du Nord ne sont pas un jour sans être fêtés de quelque maniere. Samedi dernier a eu lieu le bal paré à Versailles, plus superbe encore pour l'illumination que celui des gardes du corps, & non moins bien ordonné. On a surtout admiré la grace & l'aisance avec laquelle les illustres étrangers s'y sont comportés, de façon que nombre de nos seigneurs paroissoient gauches auprès d'eux.

Depuis lundi ils sont à Chantilly, & ont été si émerveillés du local, qu'ils sont convenus qu'aucun souverain en Europe n'en avoit un pareil pour donner des fêtes.

M. Laujon s'est évertué, & a fait jouer une piece pour la circonstance, où l'on a trouvé des couplets charmants; quant au surplus, il a été peu goûté.

12 *Juin*. Le *Vaporeux* en étoit hier à sa onzieme représentation, & toujours avec un succès soutenu. C'est une piece d'autant plus adroitement faite, que le sujet, triste d'abord, devient comique par les situations qui naissent du fonds même de l'action & du caractere des

N 5

personnages ; en sorte que la gaieté n'en est point forcée, comme dans d'autres ouvrages d'un genre semblable, où le poëte amene à cet effet des personnages épisodiques, & ne tenant presque en rien à l'intrigue ; cette gaieté est douce, naturelle & s'insinue dans l'ame délicieusement. La morale en est exquise en outre, & d'autant meilleure, que le principal personnage se combat lui-même sans s'en douter, & se guérit par son propre raisonnement. Un ami qui connoît toute la tendresse du vaporeux pour sa femme, mais tendresse assoupie en quelque sorte par la monotonie, qui a besoin pour être réveillée de quelque intérêt neuf & pressant, conseille à celle-ci de prétexter le même affaissement, le même dégoût de la vie. Son époux alarmé, lui oppose tout ce qu'on peut dire en pareil cas ; elle lui devient plus chere à mesure qu'elle semble disposée à se ravir à lui pour jamais. Lorsque l'ame du vaporeux a repris suffisamment son ressort par une secousse ménagée aussi à propos, sa femme emploie avec succès les mêmes armes pour le rendre à sa famille & à ses amis. Un enfant de six à sept ans, petit personnage difficile à mettre en scene, & ridicule lorsqu'il n'y produit pas une vive sensation, est ici placé très-à-propos pour grouper avec la femme & ramener davantage le cœur de ce mortel léthargique, qu'on ne sauroit exciter par trop de stimulants : le dialogue est pur, facile & d'un très-bon ton.

La piece est très-bien jouée, & les comédiens françois ne l'auroient pas mieux rendue.

13 *Juin*. Avant-hier les comédiens italiens ont joué *le Trébuchet*, opéra comique nouveau, en un acte & en vaudevilles. Cette bagatelle, qui

avoit été jouée sur le théâtre de Mad. de Montesson avec succès, n'a pas été reçue avec la même indulgence ici. On a trouvé que toutes les situations en étoient pillées & usées ; que le ton en étoit ignoble & même grossier ; qu'enfin les airs en étoient mal-adaptés.

Le *Trébuchet* est d'un Puységur, appellé le gros Puységur, pour le distinguer de ses deux freres ; il est de la société de Mad. de Montesson, & joue la comédie chez elle, mais annonce peu de talent pour en faire. Comme il ne s'étoit pas fait connoître pour le pere du *Trébuchet*, & qu'il s'étoit mis à l'orchestre, il a rembourssé beaucoup de quolibets & de mauvais propos qu'il se seroit épargnés en avouant franchement sa paternité, qui perçoit cependant par une tendresse aveugle, dont on n'a découvert qu'après coup le principe véritable.

13 *Juin*. Les *Liaisons dangereuses* remplissent parfaitement leur titre, & malgré la réclamation générale élevée contre, on doit regarder ce roman comme très-utile, puisque le vice, après avoir triomphé durant tout le cours de l'histoire, finit par être puni cruellement. Il y a certainement beaucoup d'art dans l'ouvrage, à ne l'examiner que du côté de la fabrique ; & si le principal héros n'est pas aussi vigoureusement peint encore que le Lovelace de Clarisse, il a des teintes propres, plus adaptées à nos mœurs actuelles ; c'est un vrai *roué* du jour : d'ailleurs, il est sécondé par une femme non moins unique dans son genre, & dont l'auteur n'a point de modele ; c'est une création de son imagination. Tous les autres personnages sont également variés ; & un mérite fort rare dans ces sortes de romans en lettres, c'est que malgré la multiplicité des

interlocuteurs, de tout sexe, de tout rang, de tout genre de morale & d'éducation, chacun a son style particulier très-distinct. Ce livre doit faire infiniment d'honneur au romancier, qui marche dignement sur les traces de M. de Crébillon le fils.

13 *Juin*. On a tant crié contre le parterre assis du théâtre françois, que le sieur Clairval, prépondérant aujourd'hui dans la troupe des Italiens, a fait arrêter que le parterre de la nouvelle salle destinée à ce spectacle, resteroit debout comme l'ancien ; & voilà comme on fait tout de travers, s'écrient les frondeurs ; car il n'y auroit aucun inconvénient d'asseoir les auditeurs de ce spectacle, où il n'est guère question que de juger de la musique, ce qui n'exige pas la même énergie, le même enthousiasme, que lorsqu'il s'agit de prononcer sur les productions du génie.

14 *Juin*. On renouvelle à l'occasion du poëme des Jardins, imprimé avec un grand luxe typographique & de jolies vignettes, le bon mot de Mlle. Arnoux au sujet de certains ouvrages de M. Dorat : elle disoit *qu'il se sauvoit par les planches* : en effet on critique de plus en plus la nouvelle production de l'abbé Delisle, sans aucun plan, sans division distincte entre les chants, sans épisodes, sans fiction, & où il n'y a qu'une versification quelquefois pure, agréable, harmonieuse, mélodieuse, mais le plus souvent froide, incorrecte & sans l'expression propre.

14 *Juin*. M. & Mad. la comtesse du Nord entremêlent aux fêtes qu'on leur donne, une visite constante de nos monuments & de nos grands hommes. L'académie françoise est la premiere compagnie qu'ils aient été envieux

de voir. Ils ont assisté à une de leurs séances particulieres, le lundi 27 mai. M. de la Harpe lut une piece de vers adressée à M. le comte du Nord, où il le compare assez gauchement au czar, avec lequel il n'a rien de commun que ses voyages. M. l'abbé Arnaud lut ensuite un portrait de Jules-César, où le comte du Nord se reconnut encore moins. Enfin, M. de la Harpe reprit la parole & débita son épître à M. le comte de Schouwalow sur la poésie descriptive, piece déja connue, mais changée & améliorée, qu'on trouva un peu pédantesque pour la circonstance.

Les deux voyageurs prirent plus de plaisir à contempler les divers portraits des académiciens. L'académie profita de l'à-propos pour leur demander le leur, ce qu'ils ont bien voulu promettre. Il sera joint à ceux de la reine Christine, du roi de Suede & du roi de Danemarck, possédés par cette compagnie.

Le plus curieux de la séance, sans contredit, ce fut d'entendre les illustres voyageurs & surtout la comtesse plus causeuse & maniant plus facilement notre langue, louer presque chaque académicien successivement, & lui citer des morceaux de ses œuvres.

Le maître des mathématiques de l'école militaire raconte que la comtesse du Nord, lorsque les illustres voyageurs sont venus à l'école royale militaire, lui a fait des questions sur la science qu'il professe, qui l'ont étonné & embarrassé.

On a remis aujourd'hui *Castor & Pollux* au théâtre lyrique, pour faire connoître aux illustres voyageurs cet ouvrage de l'immortel Rameau, & le chef-d'œuvre de la musique françoise.

14 *Juin*. On commence à répéter à l'opéra

l'*Electre* de M. le Moine, jeune compositeur en musique, dont c'est le coup d'essai. Il est ballotté depuis un an. Son Electre devoit être jouée lorsque l'incendie est arrivé. Ensuite Mlle. le Vasseur, chargée du principal rôle, est tombée malade; enfin, des concurrents plus accrédités ont profité de ces contre-temps pour le supplanter dans d'autres circonstances. Ses partisans, qui le prônent beaucoup, esperent qu'il va enfin prendre son essor.

15 *Juin*. M. le comte & Mad. la comtesse du Nord sont sur le point de partir & prennent congé dimanche. On parle de deux présents que le Roi doit leur faire. L'un est l'histoire du czar Pierre premier, en tapisseries des Gobelins; l'autre une toilette en porcelaine de la manufacture de Seve.... Ils y ont été aujourd'hui & agréablement surpris; la comtesse, lorsqu'elle a vu ses armes sur sa toilette, & le comte les siennes sur un service magnifique qu'il admiroit. Il a en outre acheté pour 400000 liv. de porcelaine.

15 *Juin*. *Castor & Pollux* est comme le signal de ralliement des amateurs de la musique françoise, & à chacune de ses reprises on peut calculer les progrès de ses adversaires. La révolution arrivée en 1753, bien loin de nuire à ce bel ouvrage, sembla au contraire s'affoiblir à son apparition qui fut extrêmement brillante, & consomma la déroute des bouffons. Depuis ce temps *Castor* a été joué plusieurs fois, & toujours avec un triomphe plus foible. Hier on l'a encore admiré, mais sans applaudissements. Ses détracteurs le trouvent dénué de cette expression vive & énergique qui peint dans toute leur force les mouvements des passions, & dont un musi-

cien qui se vantoit de mettre en musique la gazette de Hollande, ne pouvoit pas avoir d'idée. Mais ils accordent encore à cet ouvrage de Rameau, de grands effets d'harmonie dans les morceaux d'orchestre & dans les chœurs, & sur-tout une mélodie variée & piquante dans les airs de danse. Ils conviennent que ces qualités réunies à un très-haut degré dans cet opéra, jointes à la beauté du poëme, à la pompe de la représentation, à la richesse & à la diversité des ballets, en feront toujours un spectacle très-imposant, très-noble & propre à faire honneur à la nation.

16 *Juin*. Extrait d'une lettre de Nanci, du 10 juin.... On a joué ici depuis peu *le comte de Waltron* ou *la Subordination*, tragédie en cinq actes par M. Moller, traduite par M. Ebertz, associé honoraire de l'académie impériale des beaux-arts. Elle ressemble comme deux gouttes d'eau au drame joué à Paris sous le titre de *la Discipline du Nord*, qui y a eu peu de succès : celle-ci, au contraire, a été fort applaudie dans cette ville. Comme la traduction en est dédiée à M. le baron de Pirh, mestre-de-camp du régiment de Hesse d'Armstadt, il a bien voulu concourir à l'effet de la représentation, en procurant aux comédiens des moyens d'exécution qu'ils ne pouvoient trouver que dans un corps militaire....

16 *Juin*. M. le baron de Wurmser, lieutenant général des armées du Roi, & comme protestant, grand'croix de l'ordre du mérite militaire, avoit un neveu dont il étoit mécontent au point d'avoir pris le parti d'obtenir un ordre du Roi pour le faire arrêter & enfermer pendant quelque temps à raison de son inconduite. Ce jeune homme étoit à l'abbaye Saint-

Germain en dépôt, jufqu'à ce qu'on eût choifi une citadelle pour l'y transférer. En conféquence, il étoit au fecret. Le premier jour où l'on eft venu lui apporter à manger, il s'eft plaint qu'on ne lui donnât ni fourchette, ni couteau. Il s'eft récrié fur ce traitement réfervé aux feuls criminels, & a tellement attendri le guichetier, que celui-ci a pris fur lui de lui prêter un méchant couteau qu'il avoit, & qu'on appelle *Euftache de bois*. Il s'eft en allé. Le prifonnier muni de cette arme, s'en eft d'abord fervi pour écrire très-lifiblement fur la muraille un petit difcours, où il s'eft élevé contre le defpotifme d'attenter ainfi à la liberté de jeunes gens fougueux & capables des excès les plus violents, au lieu de chercher à les ramener par de bons traitements & des raifons folides. Il a dit qu'il fouhaitoit que l'exemple qu'il alloit fournir fût utile à l'avenir & fît connoître la vérité de fes maximes. Après ce préliminaire, il a choifi avec beaucoup de recherche le défaut des côtes par où il pouvoit plus furement arriver au cœur, & s'y eft donné trois coups de couteau ; il eft tombé fur fon lit. Le guichetier l'a trouvé encore vivant, & tenant dans la main le couteau, que le malheureux jeune homme lui a remis en le remerciant, & il eft expiré.

18 *Juin*. M. Paliffot, brouillé depuis longtemps avec les comédiens, s'eft tellement rétabli dans leurs bonnes graces, qu'outre fon *Homme dangereux* ou *le Satirique* joué actuellement, ils doivent remettre inceffamment *les Philofophes* ; & la délicateffe même des actrices a cédé au point que l'auteur ne défefpere pas de voir jouer *fes Courtifannes* fous un autre titre.

18 *Juin*. Extrait d'une lettre de Berlin, du 25 mai.... Henriette Muller, fille du pays de Mecklenbourg-Schwerin, ayant écrit au roi de Pruſſe une lettre très-bien tournée pour lui demander une petite métairie dans ſes nouvelles colonies, capable de lui ſervir de dot, & de lui procurer un bon mariage, ce monarque n'a pas dédaigné d'accueillir cette demande en date du 11 mai.... Dès le 17 il a répondu par un ordre dont voici la traduction.

Mon cher Conſeiller d'Etat de Werder,

« Mon intention eſt que, lorſqu'Henriette Muller, du pays de Mecklenbourg-Schwerin, ſe mariera à un homme honnête, pour répondre à ſa lettre, ſi naturelle & ſi touchante, il lui ſoit aſſigné, dans la Priegnitz, un établiſſement des nouvelles colonies; vous y tiendrez la main en temps & lieu, & l'informerez en attendant de mes gracieuſes intentions à cet égard. » Je ſuis,

FRÉDERIC.

Poſtdam, *le* 17 *mai* 1782.

18 *Juin*. Le théâtre italien devoit donner aujourd'hui une nouveauté, *le Déſerteur*, drame en cinq actes; mais elle eſt remiſe.

19 *Juin*. Ce matin M. le comte & Mad. la comteſſe du Nord, après avoir été déjeûner avec le Roi à Choiſy, ont dû reprendre la route d'Orléans. Ils n'ont pas été moins magnifiques ici que dans les autres lieux où ils ont paſſé, & ont laiſſé des préſents conſidérables à différentes perſonnes. M. de la Harpe n'a pas été oublié. Cet académicien, plus particuliérement attaché au grand-duc en qua-

lité de son correspondant, a eu l'honneur de lui faire souvent sa cour, de l'accompagner en différentes circonstances & de le complimenter, ainsi qu'on l'a dit, à l'académie françoise par une épître en vers, imprimée depuis & trouvée détestable. Quoi qu'il en soit, il n'en a pas moins reçu du comte du Nord, pour marque de son souvenir, une tabatiere d'or, très-délicatement travaillée, avec les divers attributs des muses, & enrichie de diamants. On estime ce bijou 6000 liv.

20 *Juin*. Quoique le sieur Palissot, sentant combien les circonstances étant changées, sa piece perdoit de l'à-propos, & sur-tout de la méchanceté qui lui avoit valu un succès si brillant en 1760, ne se flattât pas d'un pareil triomphe, son amour-propre le faisoit compter sur un grand nombre de traits saillants, & des tirades entieres pleines d'esprit & de sel. En effet, aux deux premiers actes ses partisans l'avoient emporté, & la reprise hier lui promettoit une seconde victoire, lorsque les dispositions du public ont changé tout-à-coup sur la fin du troisieme acte. L'arrivée de Crispin sur quatre pates, tirant une laitue de sa poche, a produit une indignation si forte, qu'elle s'est manifestée d'une maniere sans exemple au théâtre. Les cris & les huées empêchoient les acteurs de se faire entendre ; & ayant vainement attendu pendant quelques minutes un instant plus calme, ils ont fait baisser la toile. Un moment après elle s'est relevée, les acteurs dans la même situation, à l'arrivée de Crispin, ont repris la scene, & celui-ci remis sur ses deux pieds s'est montré dans le costume d'un philosophe ancien. La piece a fini ainsi ; mais la fermentation a

duré & s'eſt réveillée encore par intervalles, en ſorte qu'on doit regarder cette fin toujours comme très-orageuſe.

21 *Juin.* M. le comte & Mad. la comteſſe du Nord emportent avec eux les regrets & l'admiration des Pariſiens. Le premier a inſpiré le plus vif intérêt à tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher & de l'entendre. Affable, prévenant, ſa politeſſe eſt noble & naturelle; il poſſede toutes les qualités qui annoncent le caractere le plus heureux, & il ne pouvoit manquer de réuſſir dans un pays où la premiere de toute eſt d'être aimable. Il parle peu, mais toujours très-à-propos, ſans affectation, ſans gêne, ſans paroître chercher ce qu'il dit de flatteur.

Un jour où M. le comte du Nord étoit entré chez M. le comte d'Artois au moment où le fourbiſſeur de S. A. R. lui montroit des épées d'acier d'un nouveau goût, le prince profita de la circonſtance pour offrir au comte du Nord celle qu'il venoit de ſe choiſir. «Permettez-moi de ne pas l'accepter, dit le comte, & *d'arrher* celle avec laquelle vous prendrez Gibraltar.»

Le jour du bal paré la foule étoit grande, & dans un moment où elle ſe portoit du côté du Roi, qui n'étoit pas encore aſſis, S. M. dit: *Mais on nous preſſe beaucoup :* à ces mots tout ce qui entouroit le Roi fait quelques pas en arriere. M. le comte du Nord s'éloigne auſſi en diſant : *Pardonnez, Sire, je me comptois en ce moment au nombre de vos ſujets, & je croyois, comme eux, ne pouvoir approcher trop de votre majeſté.* Le Roi lui tendit la main & le plaça près de lui. Tout cela vérifie le vers heureux:

de M. de la Harpe, & le meilleur de sa piece, en ce qu'il est caractéristique.

Aux courtisans jaloux il apprend l'art de plaire.

22 *Juin*. Dans le Mercure du samedi, il se trouve une analyse d'une histoire de Russie, par M. l'Evêque. On prétend que le pere de M. le comte du Nord y est peint sous des traits odieux, & que même l'impératrice des Russies sa mere, n'est pas épargnée, relativement à des anecdotes scandaleuses. On a trouvé très-indiscret, ou plutôt très-impudent, de choisir le temps du séjour de M. le comte du Nord dans cette capitale, pour publier l'analyse d'un pareil ouvrage. On s'en est pris au censeur M. de Sancy, qui a été rayé du catalogue. En conséquence il n'a plus la censure du Mercure ni celle du Journal de Paris. C'est M. de Guidi qui le remplace pour la premiere fonction.

M. de Sancy, très-circonspect ordinairement, réclame contre cette punition, & prétend que c'est un piege qu'on lui a tendu, & qu'on a surpris sa bonne foi.

22 *Juin*. M. le comte du Nord, à Chantilly, émerveillé de tout ce qu'il voyoit, & sur-tout du local, s'écrioit qu'il changeroit bien ses possessions contre celle-là. Vous y perdriez trop, dit le prince, & sur-tout vos sujets. Ah! j'y gagnerois beaucoup, répliqua-t-il; je serois Bourbon, & qui plus est Condé.

22 *Juin*. Quoique le *Courier de l'Europe*, par sa nature, dût être aujourd'hui la feuille la plus intéressante, & qu'une expérience soutenue annonce dans son rédacteur un talent très-marqué pour ce genre de travail, il est

obligé de convenir lui-même qu'il devient fort aride. Il se plaint que depuis deux ans, il écrit avec un grand désavantage ; que les papiers nationaux, originairement le fondement de son entreprise & la source de ses richesses, singuliérement variés alors & remplis de traits piquants depuis l'époque mémorable de l'émeute de 1780, ne soient plus remplis que de querelles particulieres, d'insipides débats, de tracasseries religieuses & civiles, & de quantité d'autres objets encore plus minutieux ; il se plaint que la correspondance de l'Amérique, autre mine féconde où il puisoit, ait absolument manqué ; enfin, il paroît que sa correspondance avec la France est souvent arriérée, peu exacte, nullement curieuse & quelquefois nulle. En conséquence, il se propose, à commencer du 2 juillet prochain, où il ouvrira la souscription de son douzieme volume, d'unir à la partie politique tous les détails qui doivent entrer dans le plan d'un journal britannique, constitution, tribunaux, spectacles & autres amusements publics, descriptions locales, révolution dans les mœurs & dans les usages ; peut-être même écrira-t-il des *caracteres*, seule maniere de faire connoître hors de chez elle une nation que, malgré sa puissance, on ne connoît pas bien encore.

23. *Juin*. Le sieur Palissot, convaincu de l'impossibilité de laisser subsister dans sa piece la scene du Crispin à quatre pattes, ce qui la rend bien moins piquante, lui fait manquer à peu près tout son effet, & donne au dénouement une sorte d'insipidité, a cru devoir se concilier encore tout le parti nombreux attaché à Rousseau, 1°. par un désaveu aux

thentique & inféré au journal de Paris, qu'il ait eu jamais en vue d'attaquer ce grand homme ; 2°. en ajustant dans la scene quelques vers très propres à le justifier, & à prouver, au contraire, sa vénération pour lui; 3°. par la suppression absolue du disciple du philosophe converti en quadrupede. C'est dans cet état que les *Philosophes* ont été joués hier pour la seconde fois en présence d'une affluence nombreuse qu'avoit attiré la circonstance, & en général elle a eu un grand succès. On a applaudi avec transport ces vers adaptés pour ôter toute équivoque & empêcher de laisser subsister l'idée que l'auteur eût eu aucun dessein de flétrir la mémoire de Jean-Jacques.

Je lui dois la justice.
Qu'il ne connut jamais la brigue, l'artifice;
De la philosophie il étoit entêté ;
Au fond plein de droiture & de probité.

On a crié *bis ;* & le sieur Dugazon qui faisoit le rôle, a dû les répéter comme une ariette.

En outre, le sieur Palissot a eu l'adresse d'ajouter quelques vers relatifs à la scene du jeudi.

Ne peut-on pas gagner des acteurs, des actrices,
Faire baisser la toile à force de rumeur !

Mais depuis ce moment un froid glacial s'est emparé du public, & l'enthousiasme s'est évanoui tout-à-coup.

24 *Juin*. Il paroît deux ouvrages très-propres à jeter un grand jour sur la révolution de Geneve, d'autant mieux qu'ils sont contradictoires. Du côté des représentants on a répandu :

Précis historique de la derniere révolution de Geneve, & en particulier de la réforme que le souverain de la république a faite dans les conseils administrateurs, titre qui annonce déja seul le systême représentant.

De l'autre part, c'est, *Relation de la Conjuration contre le Gouvernement & le Magistrat de Geneve, qui a éclaté le 8 avril 1782.* Cet écrit avec les pieces annexées, a 48 pages d'impression in-12.

On lit à la tête un avertissement de l'éditeur. Il dit que cette relation avoit été envoyée manuscrite le 20 avril aux ministres de chacune des puissances protectrices de Geneve, & n'auroit jamais été publique sans l'audace des adversaires à publier leur libelle.

24 Juin. C'est le mercredi 5 juin, que M. le comte & Mad. la comtesse du Nord ont assisté à une séance de l'académie des sciences. M. de Condorcet y lut un discours analogue & plus propre à les intéresser que des mémoires arides & hérissés de calculs. Il traitoit *du besoin qu'ont plusieurs parties des sciences de la protection des souverains.*

25 Juin. Le *Déserteur* qu'on doit enfin donner aujourd'hui aux Italiens, est un drame en prose & en cinq actes du sieur Mercier, imprimé depuis long-temps & joué dans toutes les provinces avec beaucoup de succès. Le sieur Granger, le nouvel acteur qui continue à faire les beaux jours de ce spectacle pour les pieces purement déclamées, connoissant par expérience l'effet que produit *le Déserteur* à la représentation, a déterminé ses camarades à l'adopter, sans doute de l'agrément de l'auteur, qui, brouillé avec le théâtre françois, n'a pas mieux demandé.

26 *Juin*. C'eſt dans le Mercure du ſamedi 8 de ce mois, qu'eſt inſéré l'extrait de l'hiſtoire de Ruſſie de M. l'Evêque, fait à ce qu'on préſume par l'abbé Romi : & dès le lundi 10, M. de Sancy reçut une lettre de M. le garde des ſceaux, qui lui apprenoit que ſur les plaintes de M. Amelot, (le ſecrétaire d'état au département de Paris, & ayant par conſéquent le Mercure ſous ſon influence miniſtérielle quant à la partie littéraire) à l'occaſion de l'extrait en queſtion, il ne pouvoit ſe diſpenſer de lui ôter la cenſure de cet ouvrage périodique, celle du Journal de Paris, & même d'ordonner ſa radiation de la liſte des cenſeurs.

M. de Sancy, après avoir relu l'extrait, ne pouvant ſe diſſimuler qu'il avoit fait une faute, très-involontaire, cependant avoit cru devoir recourir à la médiation de l'ambaſſadeur de Ruſſie, pour engager ce miniſtre à s'intéreſſer pour lui auprès de M. le comte du Nord, & à réclamer ſon indulgence, ſur laquelle il devoit d'autant plus compter que ce prince ne voudroit pas certainement qu'il fût le ſeul à gémir de ſa venue en France. Mais M. le garde des ſceaux s'eſt oppoſé à cette démarche, qui apprendroit au comte du Nord ce qu'il ignore abſolument. En effet, on prétend qu'il a ſouſcrit pour 50 exemplaires de l'ouvrage.

Quoi qu'il en ſoit, on ne peut que plaindre M. de Sancy, dont la négligence eſt d'autant plus excuſable, qu'il ſembloit ne devoir faire qu'une légere attention à l'extrait d'un ouvrage déja approuvé, & dont il a paru pluſieurs volumes.

La rapidité de la plainte & de la punition, font préſumer

préſumer que M. de Sancy eſt victime d'une cabale formée contre lui, dont on redoutoit l'auſtérité. En effet, il ſemble que le comte du Nord ſeul, ou l'ambaſſadeur de Ruſſie, étoit autoriſé à requérir une pareille ſuppreſſion.

C'eſt le ſieur Cadet de Senneville qui eſt chargé de la cenſure du journal de Paris.

27 *Juin*. On a fait un vaudeville hiſtorique & ayant plus de ſel que de coutume, ſur quelques événemens récens, tels que le voyage de la Fayette en Amérique ; la coëffure ridicule des femmes d'aujourd'hui ; l'allure non moins révoltante de nos petits-maîtres ; la nouvelle ſalle de comédie françoiſe ; le bateau volant ; le ſecret de Linguet ; le ſourcier Bleton ; enfin, l'arrivée du comte du Nord. Il eſt ſur l'air d'Albaneze : *Eh ! qu'eſt-ce qu'ça me fait à moi !*

Dans les champs de l'Amérique,
Qu'un guerrier vole aux combats,
Qu'il ſe mêle des débats,
De l'empire Britannique,
Eh ! qu'eſt qu'ça m'fait à moi !
J'ai l'humeur très-pacifique.
Eh ! qu'eſt qu'ça m'fait à moi,
Quand je chante & quand je bois !

Que folles de leur coëffure,
Nos charmantes de la cour,
Imaginent chaque jour
De quoi gâter la nature :
Eh ! qu'eſt qu'ça m'fait à moi !
Liſe eſt ſi bien ſans parure,
Eh ! &c.

Qu'en chenille carmélite (1).
Un magistrat chez Laïs,
Courre donner son avis
Sur le pouff & la lévite ;
Eh ! qu'est qu'ça m'fait à moi ?
Jamais je ne sollicite.
Eh ! &c.

Que la troupe de Moliere
Quitte le Louvre à grands frais,
Pour essayer nos sifflets
Dans la vaste bonbonnière (2) :
Eh ! qu'est qu'ça m'fait à moi ?
Je suis assis au parterre.
Eh ! &c.

Que tout Paris encourage
L'auteur d'un bateau volant,
Qui promet qu'au firmament
Nous irons en équipage ;
Eh ! qu'est qu'ça m'fait à moi ?
Je ne suis pas du voyage.
Eh ! &c.

Que Linguet de sa courtine (3)
Veuille apprendre à notre orgueil,

---

(1) Nom d'une couleur à la mode.

(2) La nouvelle salle de comédie françoise est peinte en blanc ; ce qui a fait dire qu'elle ressembloit à une salle de sucre.

(3) Il étoit encore à la Bastille quand son projet parut.

Que l'on peut en un clin-d'œil
Se faire entendre de la Chine ;
Eh ! qu'est qu'ça m'fait à moi ?
On m'entend de ma cuisine.
Eh ! &c.

Que *Verra*, ce pauvre here,
Avec un simple cordeau,
Nous fasse monter de l'eau
Du puits ou de la riviere ;
Eh ! qu'est qu'ça m'fait à moi ?
Jamais d'eau n'entre dans mon verre.
Eh ! &c.

Que Bleton par sa baguette
Soit sourcier ou non sourcier ;
Que l'eau le faisant crier,
En convulsion le mette ;
Eh ! qu'est qu'ça m'fait à moi
A quoi me sert sa recette ?
Eh ! &c.

Qu'un grand duc de Moscovie
Voyage superbement,
Quand le saint-pere humblement
S'en retourne en Italie ;
Eh ! qu'est qu'ça m'fait à moi ?
Je n'ai pas telle folie.
Eh ! &c.

28 *Juin*. Le drame du *Déserteur*, joué mardi dernier, a produit une très-forte sensation & excité des applaudissements soutenus, sur-tout

le troisieme acte, le plus beau de la piece. Il y a des longueurs dans les deux derniers, & trop de capucinades. Le pere du coupable fait trop le confesseur, parle trop de Dieu & du ciel. Suivant l'ancien dénouement le déserteur étoit condamné à la mort & subissoit son supplice ; ce qui devoit le rendre vraiment pénible pour le spectateur. Le changement de l'ordonnance qui adoucit la peine, a dû faire changer ce dénouement : l'auteur a profité de la circonstance pour amener l'éloge du Roi. On regrette qu'il ne fasse pas aussi celui du ministre humain auquel il est dû.

Les comédiens françois doivent gémir de voir passer chez leurs rivaux des pieces naturellement faites pour leur théâtre. Tout cela doit les faire trembler que peu-à-peu ils ne s'élevent au rang de second théâtre national, ce que desirent ardemment les plus zélés partisans de la scene françoise.

Le *Déserteur* n'a point été mal joué dans toutes ses parties, sur-tout le rôle principal qu'a singuliérement bien rempli le Sr. Granger.

28 *Juin*. C'est un mardi prochain la premiere représentation d'*Électre*, tragédie lyrique en trois actes, qu'on a annoncée. On assure que les répétitions en ont été fort longues & fort multipliées à cause de la difficulté de la musique.

29 *Juin*. Extrait d'une lettre de Berlin, du 8 juin 1782.... La conclusion du petit roman d'Henriette de Meklembourg-Schwerin, que vous êtes surement empressé d'apprendre, c'est qu'elle a épousé un honnête garçon aussi peu fortuné qu'elle, & qui entroit pour beaucoup dans la démarche qu'elle a faite ; car il falloit

avoir la tête exaltée par l'amour pour s'y porter.

Le roi de Prusse, suivant sa promesse, lui a fait donner une maison avec une grange & une écurie, des bestiaux & un terrein assez considérable pour former un jour une bonne ferme dans les environs de Neustadt sur la Dosse.

29 *Juin.* Entre les divers écrits qui ont paru sur les troubles actuels de Geneve, il ne faut pas omettre, *très-humble & très-respectueuse déclaration des citoyens & bourgeois représentans, remise aux seigneurs syndics, & à M. le procureur général* le 31 *Mai* 1782. C'est un imprimé de sept à huit pages seulement.

On y lit que les arrangements donnés par la force, s'ils produisoient des jours calmes, ce calme ne feroit jamais que le signe de la servitude, d'une servitude qui concentreroit la haine dans les cœurs, & qui brisant les ressorts de l'industrie, chasseroit de la ville le commerce & les arts, & porteroit enfin le coup mortel à la patrie.

Les représentants y offrent de concourir aux arrangements, disent-ils, qui iront véritablement au bien de la république, & ils s'empresseront alors de rendre sa liberté aux personnes qu'ils détiennent.

30 *Juin.* Quoique M. le comte & Mad. la comtesse du Nord soient partis depuis quelque temps, on aime à s'en entretenir encore, & on rappelle les particularités de leur séjour, peu connues ou mal éclaircies.

On observe que de tous les princes du sang, le prince de Conti est le seul qui ne leur ait pas donné de fête, & l'on attribue cette froi-

deur à ce que ces illustres étrangers, ignorant sans doute qu'il y eût une princesse de Conti, ont beaucoup tardé à lui faire visite ; ce qui n'est pourtant pas vraisemblable.

On assure que pour que M. le comte & madame la comtesse du Nord fussent en état d'être reçus par-tout où ils voudroient sans difficulté, & aussi-tôt qu'ils auroient indiqué les lieux qu'ils auroient desiré visiter, un exempt de police non-seulement prenoit leurs ordres matin & soir, mais résidoit dans leur hôtel, y couchoit & étoit entiérement à leur disposition.

C'est le mardi 17 qu'ils furent au parlement. On députa deux messieurs pour les aller recevoir. C'étoit le jour ou siégeoit le président d'Ormesson, qui remplace M. d'Aligre. La grand'chambre étoit en robes rouges. M. le comte & Mad. la comtesse du Nord furent placés dans une lanterne. On appella une cause qui devoit être jugée. Messieurs Martineau & Hardouin, avocats plaidants, complimenterent ces illustres étrangers, & le dernier avec plus de succès que le premier ; M. l'avocat général Seguier enchérit sur eux.

La séance finie, M. d'Ormesson & les présidents à mortier s'avancerent quelques pas vers la tribune & saluerent M. le comte & Mad. la comtesse du Nord, qui desirerent voir le reste du palais, & sur-tout la sainte Chapelle : & M. l'abbé Bexon, grand-chantre, eut l'honneur de les complimenter en *inpromptu*.

On assure que M. le comte du Nord est allé voir M. Necker, & lui a dit qu'il venoit lui payer son tribut d'admiration & celui de l'Europe entiere.

Le 4 juin, M. Antoine Mathieu, négociant de Lyon, & M. Prati, compositeur de musique à Paris, eurent l'honneur d'offrir aux illustres étrangers leurs chiffres respectifs, ouvrages très-précieux par leur délicatesse & leur singularité.

Dans les jambages & les déliés des lettres P. P. qui composent celui du prince, se trouvent ces vers écrits très-lisiblement, quoiqu'en lettres de diverses grandeurs.

Législateur du Nord, & vainqueur de l'Asie,
Créant un vaste empire au milieu des déserts,
Pierre étonna l'Europe & fonda la Russie:
Voyageant pour s'instruire au loin de sa patrie,
Son jeune successeur annonce à l'univers,
Qu'héritier de son trône, il l'est de son génie.

Dans les lettres M. F. qui composent le chiffre de la princesse, on trouve ce quatrain.

Semblable aux fleurs qui naissent sur ses traces,
Marie étonne & charme tous les yeux,
A son port noble & son air gracieux,
On a cru voir la plus jeune des Graces.

Des ovales opposés à chacun de ces deux chiffres, l'un renferme un rondeau pour le clavecin, l'autre une romance de la composition de M. Prati.

Fin du vingtieme Volume.

Seminar für osteuropäische Geschichte * K. k. Universität Wien *

61623721